

MOTTLEY

RÉVOLUTION

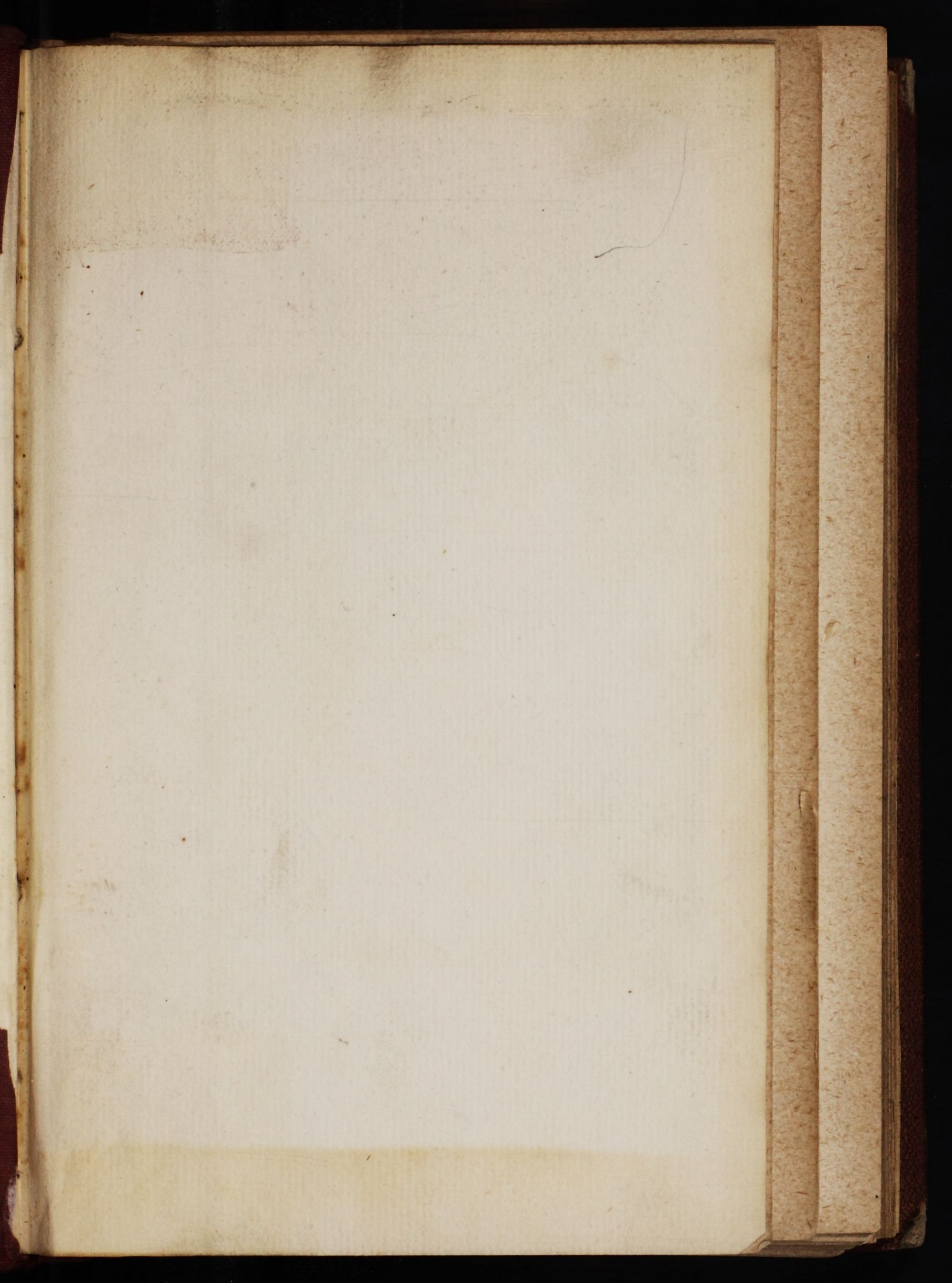
DES

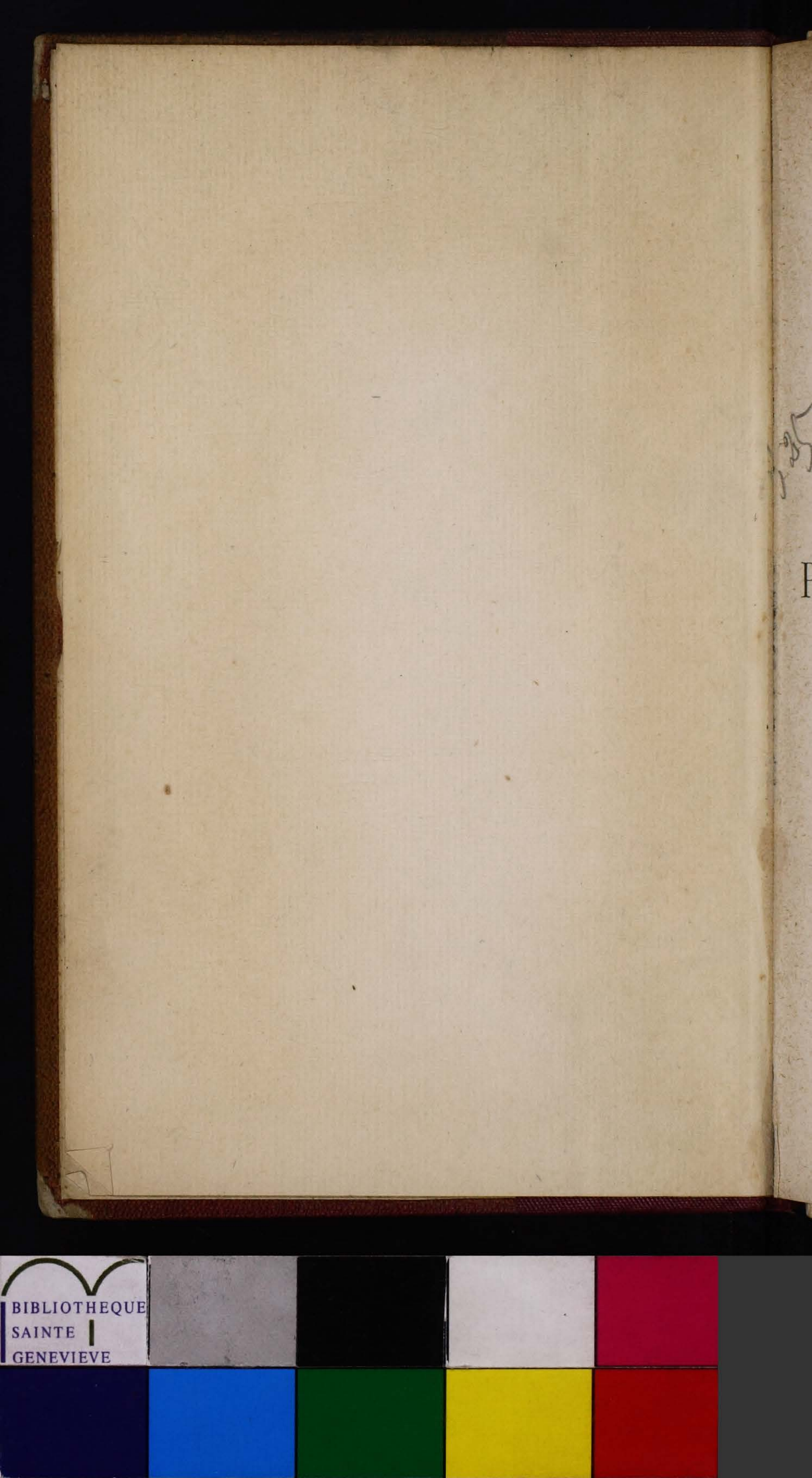
PAYS-BAS

1



M. 61. su




BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

M Gi Sun[?]

LA RÉVOLUTION

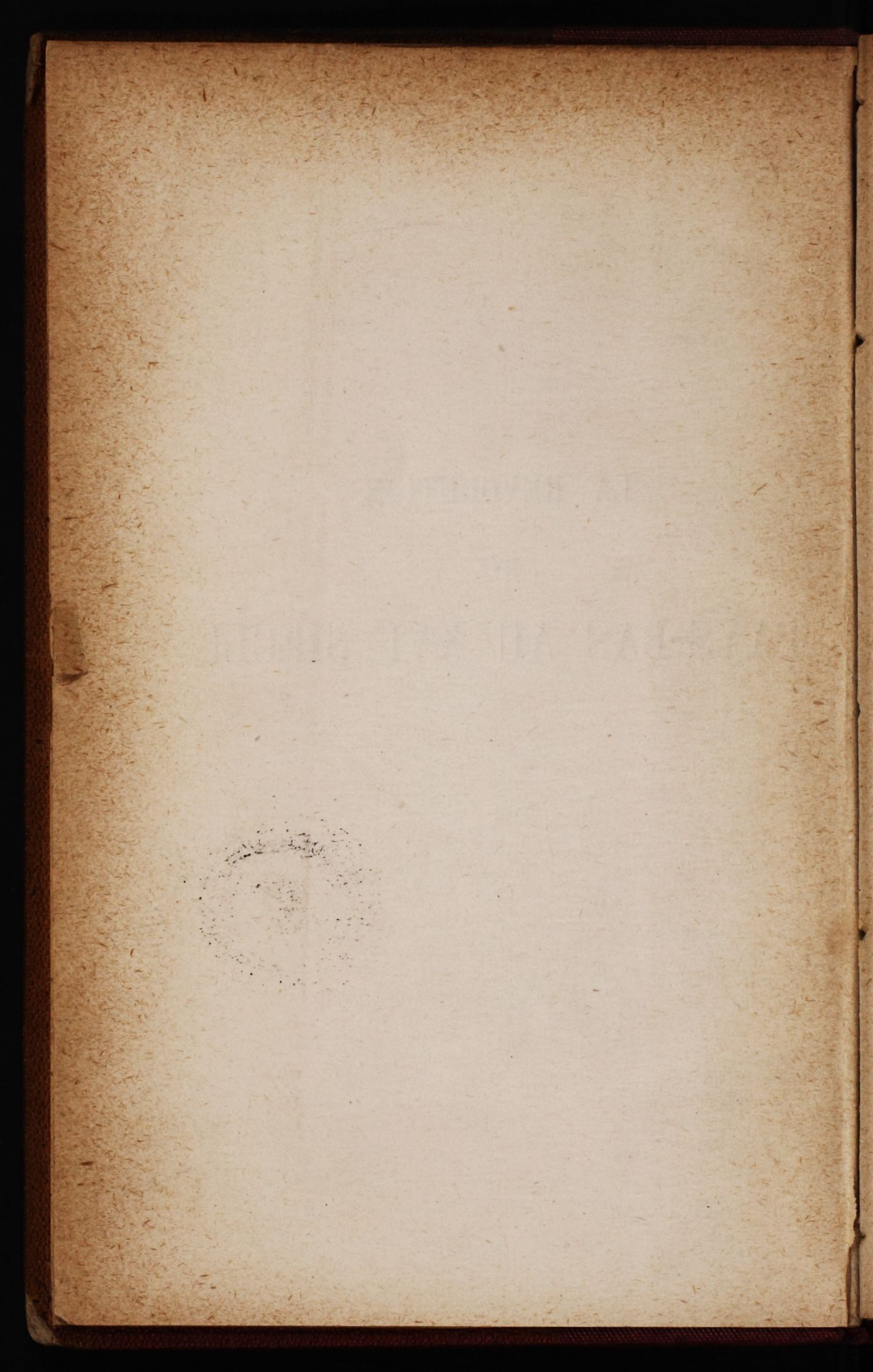
DES

PAYS-BAS AU XVIe SIÈCLE

777'33
6 vs



T. I



FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES

LA RÉVOLUTION

DES

PAYS-BAS

AU XVIe SIÈCLE

PAR

JOHN LOTHROP MOTTLEY

TRADUIT DE L'ANGLAIS

PAR GUSTAVE JOTTRAND ET ALBERT LACROIX

TOME PREMIER

BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE

PARIS

C. MARPON ET E. FLAMMARION

LIBRAIRES-ÉDITEURS

1 à 9, Galeries de l'Odéon, et rue Racine, 26

135G

PRÉFACE

La fondation de la république des Provinces-Unies devra toujours être regardée comme un des principaux événements des temps modernes. Sans l'apparition de cette grande république, les divers phénomènes historiques du XVIe siècle et des siècles suivants ou bien ne se seraient pas produits, ou bien se seraient manifestés sous des modifications essentielles. Protestation organisée contre la tyrannie cléricale et l'empire universel, la république sut garder avec sagacité, au milieu des crises multipliées de l'histoire du monde, cet équilibre de puissance, qui chez les États civilisés devrait toujours demeurer semblable aux balances de la justice divine. Le magnifique empire de Charles-Quint avait été érigé sur le tombeau de la liberté. Les anciens courants d'indépendance nationale et de progrès humain, qui s'étaient répandus en abondance dans les plus belles contrées du monde, avaient été s'engloutir et se perdre dans ce gouffre terrible. C'est une consolation pour ceux qui ont foi dans l'humanité, que

d'assister sous le règne du successeur de Charles, à la résurrection graduelle mais triomphante de l'esprit, sur lequel la pierre du sépulcre avait été si longtemps scellée. Du sein de marais à demi submergés, dans un coin reculé de cette vaste domination, surgit lentement une république sage, conservatrice, — née au milieu du sang et de l'incendie, mais croissant de jour en jour et atteignant en dépit des tempêtes et des ténèbres des proportions de plus en plus colossales. Du fragment de territoire qu'on appelait la province de Hollande s'élève une puissance qui, pendant quatre-vingts ans, ose faire la guerre au plus grand empire du monde, pendant le cours même de la lutte devient un État redoutable, attache à sa taille si frêle une ceinture des plus riches possessions de la terre, depuis le pôle jusqu'au tropique, et finalement dicte la loi à l'empire de Charles.

Chaque État pris à part n'est qu'un membre d'une grande république internationale, et rien n'est plus étroit que les liens de parenté qui resserrent la famille humaine tout entière. Cela est si vrai qu'il est impossible à une nation, même quand elle lutte pour son propre compte, de ne pas travailler sous quelque rapport au profit de tout le genre humain. Le maintien du droit par les petites provinces de Hollande et de Zélande, au XVIe siècle, par la Hollande et l'Angleterre alliées, au XVIIe, et par les États-Unis d'Amérique,

au XVIIIe, ne forme qu'un seul chapitre dans le grand livre des destinées humaines ; car les révolutions de Hollande, d'Angleterre et d'Amérique, ainsi qu'on les a appelées, ne sont que des anneaux d'une chaîne unique.

C'est à la république des Provinces-Unies, bien plus qu'à Florence dans les temps antérieurs, que le monde est redevable de l'enseignement pratique de cette grande science de l'équilibre politique, qui de jour en jour acquiert plus d'importance, à mesure que les divers États du monde civilisé se pressent plus étroitement les uns contre les autres et que la lutte pour la prééminence devient de plus en plus brûlante et fatale. Le courage et l'adresse dans les combinaisons politiques et militaires permirent à Guillaume le Taciturne de l'emporter sur le monarque le plus puissant et le moins scrupuleux de son temps. La même audace héréditaire, la même fécondité de génie, placèrent les destinées de l'Europe entre les mains de Guillaume son arrière-petit-fils et mirent celui-ci en état de transformer en une barrière inexpugnable les éléments divers d'opposition à la monarchie absorbante de Louis XIV. De même que dans un siècle les projets de l'inquisition et la tyrannie sans égale de Philippe amenèrent l'établissement de la république des Provinces-Unies, de même dans le siècle suivant, la révocation de l'édit de Nantes et l'invasion de la Hollande furent punies par l'élévation du stat-

houder hollandais sur le trône des Stuarts mercenaires.

Pour tous ceux qui parlent la langue anglaise, l'histoire de la grande crise à travers laquelle la république de Hollande fit son entrée dans la vie, doit être d'un intérêt particulier ; car c'est un fragment des annales de la race anglo-saxonne, — toujours essentiellement la même, en Frise, en Angleterre, comme au Massachussets.

Une grande république maritime et commerciale, occupant un petit coin de l'Europe, mais conquérant un vaste empire par les entreprises privées de compagnies marchandes, entourant le monde comme d'une ceinture par ses innombrables établissements en Asie, en Amérique, en Afrique, en Australie, — exerçant la souveraineté au Brésil, à la Guyane, dans les Indes occidentales, à New-York, au Cap de Bonne-Espérance, dans l'Indoustan, à Ceylan, à Java, à Sumatra, dans la Nouvelle-Hollande, ayant, peut-on dire, commencé l'assemblage des plus grands de ces blocs cyclopéens, avec lesquels plus tard s'est construit le splendide Empire britannique, — une telle république devra toujours attirer l'intérêt des Anglais comme étant en grande partie le précurseur de leur propre domination. Pour l'Amérique, ce spectacle est encore d'une plus haute importance. La république hollandaise doit son origine à l'opposition des éléments rationnels de la nature humaine contre le dogmatisme

sacerdotal et la persécution, — à la résistance courageuse de l'esprit de liberté, s'appuyant sur les traditions historiques et sur les anciennes franchises, contre le despotisme étranger. Ni cette liberté, ni la nôtre ne sont nées des embrassements trompeurs d'une fausse Déesse par une Humanité d'une beauté impossible ; et ni l'une ni l'autre n'ont vu leur carrière naissante arrêtée dans le sang et les larmes par la folie de leurs adorateurs. *Maintenir* et non démolir, telle fut la devise du Washington du XVI[e] siècle, comme ce fut le but de notre propre héros et de ses illustres contemporains.

La grande république de l'Occident, qui sent couler dans ses veines le vieux sang anglo-saxon, en a reçu beaucoup de la nation de race semblable qui domina jadis sur une portion notable de son territoire ; son existence politique découle d'une source commune, d'une liberté humaine modérée. Elle doit donc suivre avec un affectueux intérêt les épreuves d'une république, sa sœur aînée. Ces volumes racontent l'établissement réel de l'indépendance de la Hollande ; car sa reconnaissance, quand elle eut lieu, n'était plus qu'un acte superflu et ridicule : il faut en réalité dater l'existence de la république de l'Union d'Utrecht, en 1581, alors que la division définitive du territoire en provinces indépendantes et en provinces soumises, en république des Provinces-Unies et en Provinces Belges de la

monarchie espagnole, fut formellement effectuée par Guillaume le Taciturne, à la mort duquel, trois ans plus tard, on peut dire que la période héroïque de cette histoire se termine. C'est à cet endroit que ces volumes s'arrêtent. Dans une autre série, en nous appesantissant moins sur les petits détails et en poursuivant le récit à travers une plus longue suite d'années, nous retracerons les progrès de la république dans ses jours de gloire, nous raconterons l'établissement au dehors de son système de colonies et ses efforts à l'intérieur pour établir un gouvernement libre (le self-governement) et défendre l'équilibre européen. Les leçons de l'histoire et les destinées des États libres ne peuvent jamais être assez méditées par ceux sur qui repose la responsabilité et si vaste et si lourde du maintien de la liberté rationnelle de l'homme.

Il ne me reste qu'à ajouter que cet ouvrage est le résultat de recherches consciencieuses, et du désir le plus sérieux d'arriver à la vérité. J'ai étudié scrupuleusement tous les chroniqueurs importants de l'époque et tous les historiens récents, — hollandais, flamands, français, italiens, espagnols et allemands. Catholiques et protestants, monarchistes et républicains, je les ai consultés avec la même bonne foi. Les œuvres de Bor (dont les énormes mais indispensables in-folio forment un recueil complet des papiers d'État, des lettres, des pamphlets du temps, ras-

semblés en masse et reliés entre eux par un récit dépourvu d'art mais sérieux), de Meteren, De Thou, Burgundius, Heuterus, Tassis, Viglius, Hooft, Hæreus, Van der Haer, Grotius, — de Vander Vynckt, Wagenaar, Van Wyn, De Jonghe, Kluit, Van Kampen, Dewez, Kappelle, Bakhuyzen, Groen Van Prinsterer, — de Ranke et Raumer, me sont devenues aussi familières que celles de Mendoza, Carnero, Cabrera, Herrera, Ulloa, Bentivoglio, Perez, Strada. Les rapports manuscrits de ces envoyés vénitiens aux yeux d'Argus, documents qui prenaient sur le fait tant de cours et de cabinets dans leurs moments de plus grand abandon, qui daguerréotypaient leur caractère et leur politique pour l'instruction de l'artificieuse république, et dont les renseignements constituent une source d'une valeur inappréciable pour l'histoire secrète du XVIe siècle, je les ai soigneusement examinés, — spécialement les récits du caustique et élégant Badovaro, de Suriano et de Michele. Il est superflu d'ajouter que toutes les publications de M. Gachard, — particulièrement la précieuse correspondance de Philippe II et de Guillaume le Taciturne, aussi bien que les *Archives et la Correspondance* de la famille d'Orange Nassau, publiées par le savant et éminent M. Groen Van Prinsterer, m'ont constamment servi de guide à travers le labyrinthe tortueux de la politique espagnole et néerlandaise. La vaste et très intéressante collection de pamphlets con-

nue sous le nom de *Collection Duncan* à la bibliothèque royale de La Haye, m'a également fourni une grande quantité de détails variés, par lesquels j'ai tâché de donner à ma narration de la couleur et de l'intérêt. Outre ces livres imprimés et beaucoup d'autres encore, j'ai eu l'occasion de parcourir un grand nombre d'histoires manuscrites, parmi lesquelles peuvent être spécialement mentionnées les œuvres de Pontus Payen, de Renom de France, et de Pasquier de la Barre; tandis que d'autre part les vastes collections de documents inédits des archives royales de La Haye, de Bruxelles et de Dresde, m'ont procuré de nouveaux matériaux d'une grande valeur. J'ose espérer que plusieurs années de labeur, passées en partie au milieu des archives de ces contrées dont l'histoire forme l'objet de mes études, n'auront pas entièrement été dépensées sans fruit; et que les amis du progrès de l'humanité, ceux qui ont foi dans l'aptitude des nations à se gouverner elles-mêmes et à se développer par la liberté, et les admirateurs du génie et de la vertu désintéressés, puiseront des encouragements pour leur manière de voir dans l'histoire détaillée d'un peuple héroïque pendant sa période la plus féconde en événements, et dans la vie et la mort du grand homme dont le nom et la gloire se sont confondus avec ceux de sa patrie.

Je ne crois pas devoir me justifier des détails

personnels dans lesquels je suis entré. Lorsqu'un écrivain inconnu réclame l'attention du public sur un sujet important, il est non seulement autorisé, mais obligé de montrer que par sa diligence et sa sollicitude il s'est donné des titres à être entendu. L'auteur sent trop vivement qu'il n'a pas d'autres prétentions à élever que celles-là, et c'est donc avec la plus grande défiance qu'il demande pour son livre l'indulgence de ses lecteurs.

Je saisirai cette occasion pour exprimer ma reconnaissance au docteur Klemm, conseiller aulique et directeur de la bibliothèque à Dresde, et à M. Von Weber, conseiller d'État et directeur des archives royales de Saxe, pour la courtoisie et la bienveillance qu'ils m'ont constamment témoignées pendant le cours de mes recherches dans cette ville. J'adresserai aussi un mot de sincère remerciement à M. Campbell, bibliothécaire-adjoint à La Haye, pour ses actes nombreux d'amitié pendant l'absence de son chef, M. Holtrop. Quant à M. Bakhuyzen van den Brinck, archiviste en chef des Pays-Bas, à ce critique et à cet historien si distingué, je lui dois de grandes obligations pour ses avis, ses informations et sa bienveillance inaltérable, pendant mon séjour à La Haye. J'exprimerai encore ici combien j'ai été sensible aux bontés de M. le conservateur des

chartes, de Schwane, et aux soins qu'il a apportés à faire confectionner pour moi diverses copies de manuscrits déposés aux archives. Enfin c'est dans les termes les plus vifs de reconnaissance et de respect que je parlerai de M. Gachard, archiviste général de Belgique, de sa complaisance infatigable et de ses procédés d'une si bienveillante prévenance, à mon égard, pendant toute la durée de mes études aux archives royales de Bruxelles.

INTRODUCTION HISTORIQUE

INTRODUCTION HISTORIQUE

I

Le territoire

L'angle nord-ouest de la vaste plaine qui s'étend depuis la mer du Nord jusqu'à la chaîne des Monts-Ourals, est occupé par les contrées connues sous le nom de Pays-Bas. Elles forment un petit triangle compris entre la France, l'Allemagne et la mer, et que les royaumes actuels de Belgique et de Hollande se partagent à peu près également. C'est aux Romains que nous devons les premiers renseignements relatifs à ce territoire. Les guerres qu'ils y ont soutenues contre les barbares du Nord, ont sauvé l'île Batave et les marais voisins, de l'obscurité où pendant de longs siècles ils seraient restés plongés, avant que leurs habitants n'eussent pu faire connaître au monde le peuple et le pays. Jules-César a préservé de l'oubli les sauvages héroïques dont le patriotisme farouche tenta, mais sans succès, contre ses légions, la défense de leurs tristes demeures ; et les commentaires du conquérant ayant appris au grand poète de l'Angleterre le nom de la plus vaillante de leurs tribus, grâce à lui,

après près de vingt siècles, le souvenir des Nerviens est encore frais et familier chez nous.

Tacite aussi a décrit, avec un soin tout spécial, la lutte engagée entre le peuple de ces régions et la puissance de Rome, déjà vacillant sur sa base et conquérante encore ; il a de plus consacré plusieurs chapitres de son ouvrage sur la Germanie à la description des tribus teutoniques les plus remarquables des Pays-Bas.

Géographiquement et ethnographiquement les Pays-Bas appartiennent à la fois à la Gaule et à la Germanie. On ne sait pas même bien au juste à laquelle des deux, l'île Batave, le centre de toute cette contrée, était attribuée par les Romains. Il est probable cependant qu'ils regardaient tout le pays à l'exception de la Frise comme une partie de la Gaule.

Trois grandes rivières — le Rhin, la Meuse et l'Escaut — depuis de longues suites de siècles déposent leurs limons autour des dunes et des bancs de sable amoncelés par l'Océan près de leurs embouchures. C'est ce qui forma peu à peu un delta enfin habitable pour l'homme. Tel qu'il sortait des mains de la nature, c'était un vaste marécage, parsemé d'îles fangeuses et de forêts sauvages entourées de lagunes et de basfonds ; un district que l'Océan dans les fortes marées recouvrait, pour la plus grande partie, de ses eaux ; que les rivières menaçaient d'inondations constantes, et la mer d'irruptions terribles et fréquentes.

Le Rhin quittant enfin les régions où ses flots historiques, depuis tant de siècles, reçoivent d'événements féconds et de la poésie la double consécration de la nature et de l'art, franchit à regret les portes de basalte des Sept-Montagnes pour entrer dans les vastes plaines qui s'étendent jusqu'à la mer d'Allemagne. Après quelques détours dans cette immense prairie, le fleuve se séparant en deux, devient ainsi le Rhin

bi-cornu de Virgile, et embrasse entre ses deux bras l'île de Batavie.

La Meuse prend sa source dans les Vosges, se précipite à travers la forêt des Ardennes, déchire les collines rocheuses de la frontière sud-est des Pays-Bas, reçoit la Sambre au milieu du pittoresque bassin houiller où s'élève aujourd'hui la cité de Namur, et coule ensuite vers le nord en traversant la contrée dans presque toute sa longueur pour aller enfin mêler ses eaux à celle du Rhin.

L'Escaut, rivière presque exclusivement belge, au sortir des fontaines de la Picardie qui lui donnent naissance, parcourt les provinces actuelles du Hainaut et des Flandres. Au temps de César il disparaissait, avant d'arriver à la mer, au milieu de sables mouvants et de fourrés impénétrables, où longtemps les sauvages aborigènes trouvèrent asile contre les armes romaines, et dont le lent travail de la nature et l'industrie infatigable de l'homme ont fait depuis l'archipel de Zélande et la Hollande méridionale. Les Romains ne connurent point ces îles.

Telles étaient les rivières, qui, avec de nombreux tributaires, se ramifiaient à la surface de ce sol spongieux. Les débordements fréquents de leurs eaux refoulées, quand la tempête soulevait les vagues de l'Océan, rendaient la contrée pour ainsi dire inhabitable. C'est là, sur un territoire à peu près submergé, qu'une race de misérables ichthyophages avait élevé, comme les castors au-dessus d'un sol à demi fluide, des buttes ou *terpen*, où ils habitaient. C'est là que plus tard la même race, enchaînant le tyran Océan et ses fleuves terribles, les força de servir, de fertiliser, de rendre commode, de couvrir d'un réseau bienfaisant de veines et d'artères, de relier par des routes aquatiques aux extrémités du monde, une contrée que la nature avait déshéritée de ses droits. Une région,

rebut de la terre et des mers, finit par arracher à ces deux grands domaines leurs plus riches trésors. Une race, de générations en générations, en conflit opiniâtre avec les éléments furieux, préparait, sans en avoir conscience, ses forces pour sa grande lutte contre le despotisme encore plus sauvage de l'homme.

Le territoire entier des Pays-Bas était entouré de forêts. Une large ceinture boisée bordait les rivages de la mer jusqu'au delà des bouches du Rhin. A l'extérieur de cette barrière, les dunes que la mer élevait, et dont le tissu inextricable des taillis épais arrêtait la marche envahissante, formaient un rempart que le temps et l'art ne devaient que renforcer. Le bois de Haarlem et celui de La Haye sont les restes de cette ancienne forêt. Le long de la rive orientale du lac Flévo, aujourd'hui disparu, s'étendaient les ombrages de la Badahuenna, souillés des sacrifices druidiques. Puis fermait la contrée, du côté de la Germanie, la vaste forêt Hercynienne dont la largeur était de neuf jours de marche, dont la confuse immensité allait des bords du Rhin jusqu'aux régions lointaines des Daces, et dont aucun Germain, dit le conquérant de la contrée, après soixante jours de voyage, n'avait atteint ou même aperçu la fin. Au sud, les fameuses Ardennes, refuge du faune et du satyre, encerclaient la contrée et la séparaient de la Gaule celtique.

Inondée ainsi par de puissantes rivières, tremblante au-dessous du niveau de l'Océan, entourée d'une enceinte de forêts inabordables, cette terre basse, *Nederland*, cette terre creuse, *Hol-land*, semblait à peine digne d'occuper les armes du Romain blasé de conquêtes. Et cependant, depuis les premiers siècles, la tyrannie étrangère a convoité ce maigre territoire avec autant d'ardeur qu'elle en a mise à arracher des mains de leurs possesseurs originaires, les pays qui ont reçu en dot le don fatal de la beauté ; et l'on y a vu de même

naître contre l'oppression, sous le souffle du génie de la liberté, des résistances aussi nobles que jamais cœurs grecs ou italiens n'en virent s'allumer.

II

Les premiers habitants. — Contraste des deux races. — Organisation politique des Gaulois et des Germains. — Leur état religieux et social.

Jamais on n'arrivera à déterminer d'une façon satisfaisante quels furent les premiers habitants du pays. Avant l'époque de César, l'histoire est muette ; quant à lui, il trouva les territoires de la rive gauche du Rhin occupés pour la plupart par des tribus de race celtique. Cette grande division du groupe Indo-Européen, qui s'était étendue sur une grande partie de l'Asie mineure, de la Grèce, de la Germanie, des îles britanniques, de la France et de l'Espagne, occupait depuis longtemps la Gaule Belgique et constituait la masse de sa population. Arrêté par l'Atlantique dans sa course vers l'Occident, le flot de ses migrations avait reflué vers sa source, de sorte que la partie gauloise de la population des Pays-Bas descendait de Celtes des migrations les plus anciennes et de ceux qu'un mouvement de reflux plus moderne avait ramené de la Gaule celtique. Le nom actuel des Wallons témoigne de la parenté de leurs ancêtres avec la famille des Galls, des Welsh et des Gaëls. Les Belges (Belgæ) formaient une race en beaucoup de points supérieure à la plupart de ceux auxquels les rattachaient le sang et les alliances. C'étaient, au rapport de César, les plus braves de tous les Celtes. Cela pouvait provenir, au moins en partie, de la présence de diverses tribus

germaines qui, déjà à cette époque, avaient forcé le passage du Rhin, mêlé leurs qualités à celles de l'élément belge et fourni un renfort de vigueur au sang celtique. Le cœur du pays était donc habité par un rameau de la race celtique. Mais des tribus teutoniques avaient pris possession des frontières.

Lorsque les Cimbres et leurs alliés, environ un siècle avant notre ère, dirigèrent contre Rome leur mémorable assaut, les premiers habitants de l'île formée par le Rhin et connue sous le nom de Batavie, probablement des Celtes, s'étaient joints à leur expédition. Une inondation effroyable venait de balayer leurs misérables demeures, et jusqu'aux arbres de leurs forêts, et augmenta encore leur répulsion pour leurs tristes retraites. L'île était ainsi devenue déserte. Vers le même temps, des troubles civils parmi les *Cattes* — puissante tribu germaine de la forêt Hercynienne — avaient eu pour résultat l'expatriation d'une partie de la population. Les exilés se cherchèrent une nouvelle patrie dans l'île du Rhin, veuve d'habitants, lui donnèrent le nom de *Bet-auw*, « la bonne prairie, » et en reçurent eux-mêmes par la suite le nom de Batavi ou Bataves.

Suivant Tacite, ces Bataves étaient les plus braves de tous les Germains. Les Cattes, dont ils faisaient partie, étaient une race éminement guerrière. « Les autres vont se battre, » dit l'historien, « eux vont à la guerre. » Chez eux, le corps était plus vigoureux, l'intelligence plus vive que chez les autres tribus. Leurs jeunes gens ne se coupaient ni cheveux ni barbe avant d'avoir tué un ennemi. C'était sur le champ de bataille, au milieu du carnage et du butin, que pour la première fois ils se dénudaient la face. Le lâche et le paresseux seuls ne se rasaient point. Tant qu'ils n'avaient pas accompli ce fait d'armes, ils portaient aussi autour du cou un anneau ou collier de fer, sym-

bole humiliant qu'ils jetaient alors loin d'eux comme l'emblème de la fainéantise. Les Romains ne parlaient jamais des Bataves qu'avec le plus entier respect. Ils avaient conquis les Belges, ils avaient forcé les libres habitants de la Frise à leur payer tribut ; quant aux Bataves, ils les appelaient leurs amis. Jamais collecteur de taxes n'entra dans leur île. Une alliance honorable les unit aux Romains. C'était à la vérité l'alliance du nain avec le géant. Le Romain acquérait la gloire et l'empire, le Batave ne gagnait que des coups. La cavalerie batave devint et resta fameuse pendant la république et l'empire. C'étaient les troupes favorites de César, et à bon droit, car ce fut leur valeur qui décida de la bataille à Pharsale. Depuis la mort de ce capitaine jusqu'au temps de Vespasien, la légion batave ne cessa de former la garde personnelle de l'empereur, et l'île des Bataves d'être la base d'opération des Romains dans leurs guerres contre la Gaule, la Germanie et la Bretagne.

Au delà des Bataves, plus au nord, se trouvait la grande famille frisonne, occupant les régions d'entre le Rhin et l'Ems. Le *Zuyder zee* et le *Dollaert*, tous deux créés au XVI[e] siècle par d'épouvantables inondations, n'existaient pas alors et n'interposaient pas encore leurs barrières entre les tribus d'origine commune. Toutes ensemble formaient une nation homogène de pur sang germain.

La population du pays était donc en partie celtique, en partie germaine. C'est de ces deux éléments, de tendances dissemblables et de fusion toujours difficile, que le peuple des Pays-Bas a été de tout temps composé. Une certaine fatalité historique n'a cessé de pousser à une séparation de plus en plus large de ces deux principes constitutifs, au lieu de tendre à découvrir et à stimuler les affinités qui devaient les rapprocher. La religion d'autre part y a agi dans toutes les

grandes occasions historiques, comme le plus puissant des dissolvants. Sans tout cela, si tant de qualités et de qualités si précieuses, si variées, avaient pu de bonne heure s'y fondre en un seul tout, il serait difficile de trouver une race plus richement douée par la nature pour la domination et le progrès que cette population belgo-germanique.

Au physique, les deux races avaient de la ressemblance. Toutes deux étaient de grande taille. Le Gaulois gigantesque riait des soldats romains, comme d'une bande de pygmées. Le corps énorme et les membres musculeux du Germain frappaient d'étonnement. Tous deux étaient blonds, avec de grands yeux bleus farouches, mais la chevelure blond-pâle du Celte flottait sur ses épaules, tandis que les longues mèches du Germain, d'un rouge ardent, sa couleur favorite qu'il avivait encore par la teinture de gaude, étaient relevées et tordues en touffe guerrière sur le sommet de la tête. Là cessait la coquetterie du Germain. Une tunique simple, fermée au cou par une épine, avec d'autres vêtements dessinant les membres sans en gêner l'action, complétait son costume. Le Gaulois, au contraire, attachait au vêtement une si grande importance que les Romains divisaient ceux de sa race en Gaulois à cheveux longs, Gaulois à braies et Gaulois à toge (Gallia comata, braccata, togata). Il aimait les vêtements de couleurs éclatantes et variées, goût dont les traces ont survécu dans le costume du Highlander d'Écosse. Il se couvrait les bras et le cou de chaînes d'or. Le Germain, hardi et simple, ne connaissait d'autre bijou que son collier de fer, dont son premier meurtre le délivrait. Le Gaulois était irascible, terrible dans ses emportements, mais moins à craindre dans une lutte soutenue contre un ennemi puissant. « Tous les Gaulois sont de très grande taille, » dit un soldat qui servait sous Julien

(Amm. Marcel. XV, 12, 1). « Ils sont blancs de peau, « blonds de cheveux, terribles par leurs regards fa- « rouches, avides de querelles, vantards et insolents. « Toute une bande d'étrangers ne saurait tenir tête « dans une rixe à un seul d'entre eux, quand sa ro- « buste compagne aux yeux bleus lui vient en aide, et « que, grinçant des dents, le cou gonflé, brandissant « ses immenses bras d'un blanc de neige et jouant en « même temps des talons, elle se met à lancer ses « coups de poing comme une volée de projectiles « partis de la corde tressée d'une catapulte. La plu- « part ont la voix terrible et menaçante. Ils sont « prompts à s'emporter, mais aussi prompts à s'apai- « ser. Tous sont propres de leur personne et l'on ne « voit jamais parmi eux ni hommes ni femmes sordi- « des et en haillons, comme parfois ailleurs. A tout « âge ils sont aptes au service militaire. Le vieillard « marche au combat avec la même force d'âme, aussi « endurci aux intempéries et aux plus rudes fatigues, « avec le même mépris du danger, que le jeune « homme. Jamais il n'y eut parmi eux un seul exem- « ple de ce cas fréquent en Italie, de citoyens se « coupant les pouces pour échapper au service de « Mars. »

L'organisation politique de chacune des deux races offrait de profondes différences. On peut dire que chez toutes deux la forme du gouvernement était républicaine. Mais les tribus celtiques constituaient des aristocraties, dont le trait dominant était l'influence des relations de *clan* ; tandis que l'organisation germaine, quoique monarchique, était en fait démocratique. En Gaule, il y avait deux ordres, la noblesse et le clergé, à côté desquels le peuple, à ce que dit César, n'était considéré que comme esclave. Les chevaliers nobles n'avaient d'autre éducation que celle des armes. Chacun d'eux marchait au combat suivi de ceux de sa dé-

pendance, et le commandement pour toute la durée de la guerre était dévolu à un chef de tous les clans. Le prince ou gouverneur en chef était élu chaque année, mais par les nobles seuls. Ceux du peuple n'avaient aucun droit, et s'estimaient heureux de pouvoir s'attacher, en qualité d'esclaves, à tout noble assez puissant pour les protéger. En temps de paix, les Druides exerçaient la plupart des fonctions du gouvernement. Ils décidaient tous les différends, civils et criminels. La rébellion contre leurs décrets était punie de l'exclusion de tous les sacrifices — la plus terrible des excommunications, et dont l'effet était d'interdire toute communication quelconque avec ses semblables.

Chez les Germains, la souveraineté résidait dans la grande assemblée du peuple. A la vérité, ils avaient des esclaves, mais ceux-ci étaient peu nombreux et consistaient exclusivement en prisonniers de guerre ou en quelques malheureux, que la fureur des jeux de hasard avait menés jusqu'à jouer et à perdre leur liberté.

Leurs chefs, que les Romains appelaient princes ou rois, n'étaient cependant en réalité que des généraux choisis par le suffrage universel. Quand la grande assemblée les avait élus chefs de guerre, des hommes libres les élevaient sur leurs belliqueuses épaules, au milieu des sauvages cris de guerre et du bruit retentissant des piques frappant sur les boucliers. L'armée était composée uniquement de volontaires et le soldat qui quittait le champ de bataille, quand son chef y était encore en vie, devenait à jamais infâme. C'était la même grande assemblée qui élisait les magistrats des villages et décidait toutes les questions importantes, soit de paix soit de guerre. D'ordinaire on la convoquait le jour de la pleine lune. Les nobles et les délégués du peuple arrivaient sans grande exactitude,

car leur liberté offrait cet inconvénient que deux ou trois jours se passaient souvent en pure perte à attendre les retardataires. Cette fière démocratie tenait dans ses mains toutes les affaires de l'État. Les chefs élus avaient plutôt l'autorité qui persuade que le pouvoir qui commande.

Les Gaulois étaient un peuple d'agriculteurs. Ils n'étaient point étrangers à tous les arts de la vie. Ils possédaient de nombreux troupeaux, et exportaient des salaisons jusqu'à Rome même. Pour le féroce Germain (Germann, Heer-mann, homme de guerre), au contraire, le carnage était la seule occupation utile, il méprisait l'agriculture comme ignoble et énervante. Dans son opinion, il était honteux de gagner par des sueurs ce qui pouvait plus aisément s'acquérir par du sang. Chez eux, les magistrats partageaient tous les ans les terres. Chaque famille se voyait assigner une ferme qu'elle était forcée d'abandonner lorsque l'année était expirée. Ils cultivaient comme propriété commune les terres ainsi réparties chaque année par les magistrats, mais il était plus facile de les avoir au champ de bataille qu'à la charrue. C'est ainsi qu'ils restèrent plus propres à la vie de conquérants nomades, que la Providence leur réservait pour de longues années, qu'ils ne l'eussent été avec plus de propension à s'implanter dans le sol. Les Gaulois bâtissaient des villes et des villages. Le Germain élevait sa hutte solitaire là où le portait son caprice. Trop de voisinage n'était pas dans ses goûts.

C'est dans leur système de religion que le contraste entre les deux races était le plus marquant. Les Gaulois étaient une race livrée aux prêtres. Leurs druides formaient la caste dominante, autorité puissante en matière d'affaires civiles, despotique en matière d'affaires religieuses. Quels étaient les dogmes de leur théologie sauvage, c'est ce que l'on ne saura jamais

au juste, mais nous n'en savons que trop sur les rites sanguinaires. L'imagination frissonne au moment de pénétrer dans ces forêts ténébreuses, où retentissent les cris d'agonie de dix mille victimes humaines, et les hymnes hideux que des prêtres souillés de fumée et de sang adressent aux divinités féroces desservies par eux.

Le Germain, avec toute sa simplicité, s'était élevé jusqu'à une croyance plus pure que celle du Romain sensuel ou du Gaulois superstitieux. Il croyait en un Dieu unique, suprême, tout puissant, *All-Vater*, le père de tout. Cette divinité était trop sublime pour être incarnée ou représentée, trop infinie dans sa grandeur pour être renfermée en des temples bâtis par des mains humaines. Tel est le témoignage du Romain sur cette majestueuse conception du Germain. Certaines forêts étaient consacrées à ce Dieu invisible pour tout autre œil que celui d'une foi respectueuse. C'était là qu'à des époques fixes le peuple se rassemblait pour l'adorer. Ils n'entraient sous l'ombrage sacré que les pieds liés ensemble en signe de soumission. Ceux qui venaient à tomber ne pouvaient se relever, ils en sortaient en se traînant à reculons. Ils avaient peu de rites, et des rites fort simples ; point de caste sacerdotale à part, et quand les Romains les connurent pour la première fois, ils ignoraient la coutume des sacrifices. Plus tard cependant, ils en vinrent à immoler à de rares intervalles quelques victimes isolées, un criminel ou un prisonnier de guerre. Bientôt le voisinage des Celtes corrompit la pureté de leur religion. Pendant la domination romaine, elle se souilla de plus en plus et finit enfin par se dépraver profondément. Le mélange fantastique né du contact de la mythologie romaine avec les sombres superstitions des Celtes romanisés, devait être nuisible à la simplicité de la théologie germanique. De leurs rapports résulta

la destruction complète de tout système religieux quelconque, ce qui prépara les voies à la vraie révélation. Sur ce territoire étroit, sillonné de rivières, au milieu de ces marais obscurs du Rhin et de l'Escaut, trois grandes formes de religion — la sanguinaire superstition du druide, le polythéisme sensuel du Romain, la croyance noble mais vague et mal assurée du Germain, subsistèrent, face à face, pendant des siècles, jusqu'à ce que s'étant par degrés mutuellement abâtardies et frappées à mort, elles finirent par s'éteindre tout à fait devant les purs rayons de la foi chrétienne.

Tel était le contraste entre le Gaulois et le Germain sous le rapport de l'organisation politique et de l'organisation religieuse. La différence de leurs mœurs et de leurs habitudes sociales était tout aussi remarquable. Le Gaulois était éminemment peu chaste. L'état de mariage lui était presque inconnu. Beaucoup de tribus vivaient dans une promiscuité révoltante et souvent incestueuse ; des frères, et même des pères et leurs enfants, avaient des femmes en commun. Le Germain était aussi fidèle que le Celte était débauché. Seul de tous les barbares, il se contentait d'une seule femme, à part toutefois quelques dignitaires à qui, par motif de politique, on en permettait un plus grand nombre. Le jour du mariage, le Germain offrait des présents à sa fiancée — non pas les bracelets et les colliers d'or dont le Gaulois parait sa blonde concubine, mais des bœufs et un cheval tout harnaché, une épée, un bouclier et un javelot, — symboles de la part qu'à dater de ce moment, devenue une moitié de lui-même, elle allait prendre dans toutes ses fatigues.

Ils différaient aussi dans la manière de rendre les honneurs funèbres. On faisait au Gaulois de pompeuses funérailles. Chez les deux peuples on brûlait

le cadavre, mais avec lui le Celte livrait aux flammes les animaux favoris et même les esclaves et les serviteurs que le maître avait chéris le plus. Il élevait sur les cendres du mort d'énormes amas de pierres ou de terre. On voit encore de nos jours, éparpillés sur tout le sol de l'Europe, ces monuments massifs et disgracieux, dernières reliques de l'époque des Celtes.

L'orgueil du Germain s'arrêtait à la tombe. Il ne jetait sur le bûcher funéraire ni parfums ni vêtements ; les armes et le cheval de bataille du mort étaient seuls brûlés et enterrés avec lui. Il avait le gazon pour tout sépulcre, pour tout monument le souvenir de ses exploits. Les larmes mêmes étaient interdites aux hommes. « Il convenait, » dit l'historien, « aux femmes de pleurer, aux hommes de se souvenir. »

Pousser plus avant ce parallèle serait superflu. Il fallait nécessairement, au début de cette étude d'histoire, rappeler les traits les plus saillants de distinction entre les deux grandes races de ce pays, traits que le temps a plutôt renforcés qu'adoucis. La clef de bien des phases de leur histoire gît dans ce contraste et cette séparation. Si la Providence avait permis une fusion des deux races, il se peut que dans leur position, dans le trait d'union géographique et historique qu'elles auraient offert aux grandes tribus européennes, se fût trouvé le germe d'un nouvel empire du monde, différent sous beaucoup de rapports d'aucun de ceux que l'on a vus s'élever. Des spéculations abstraites sur ce qui aurait pu être ne peuvent mener à rien ; mais ce n'est point mal faire cependant que de peser les nombreuses infortunes engendrées par une répulsion mutuelle qui, dans des circonstances et des lieux différents, a fini par faire place à de mutuelles sympathies et à une sincère union.

Il nous faut maintenant procéder à une rapide esquisse des transformations politiques que subirent

ces contrées depuis les temps les plus reculés jusque vers le milieu du XVIe siècle, l'époque où commença cette longue agonie qui fut l'enfantement de la république Batave.

III

Lutte avec Rome.

Le premier chapitre de l'histoire des Pays-Bas a été écrit par celui qui en avait fait la conquête. La Gaule celtique est déjà soumise au pouvoir de Rome; les tribus belgiques, alarmées du danger qui s'approche, s'arment contre les tyrans du monde. Ardentes, promptes à l'attaque, mais trop peu consistantes pour l'emporter sur un aussi puissant ennemi, elles forment à la hâte une ligue dans laquelle entrent presque tous les clans. Au premier coup de l'épée de César la frêle fédération tombe en poudre comme un lien de sable. Les tribus se dispersent dans toutes les directions. Bientôt presque toutes sont défaites et demandent merci. Les Nerviens, fidèles au sang germanique qui coule dans leurs veines, font serment de mourir plutôt que de se rendre. Eux au moins se montrent dignes de leur cause. César marche contre eux à la tête de huit légions. Rassemblés sur les rives de la Sambre, ils attendent l'approche des Romains. En trois jours de marche César les atteint, plante son camp sur une colline inclinée en pente raide vers la rivière, et lance sa cavalerie en avant pour traverser celle-ci. A peine les cavaliers romains sont-ils sur l'autre bord que les Nerviens se précipitent du sommet boisé de la colline, renversent hommes et chevaux, plongent en masse compacte dans le courant, remontent la pente opposée et l'instant d'après sont au cœur de l'ar-

mée ennemie. « Dans le même moment, » dit le conquérant, « on les vit dans la forêt, dans la rivière et dans nos retranchements. » Une panique saisit les Romains, mais dure peu. Huit vieilles légions romaines, le vainqueur du monde à leur tête, c'est trop pour la bravoure, malheureusement sans discipline, des Nerviens. César arrache un bouclier à un de ses soldats et sans autres armes se jette au fort de la mêlée. C'est une lutte pied à pied, corps à corps ; mais la science du héros et la froide valeur de ses troupes se montrent, comme toujours, invincibles. Les Nerviens fidèles à leur serment meurent, sans qu'un seul songe à se rendre. A la fin de la journée, le sol était couvert de leurs cadavres amoncelés, ils combattaient toujours, les premiers rangs gisaient entassés les uns sur les autres, leurs compagnons, dit le Romain, sautaient sur ces piles de cadavres et, comme du haut d'une colline, lançaient leurs javelots contre l'ennemi. Ils combattirent comme des hommes pour qui la vie, sans la liberté, n'était qu'un fardeau. Ils ne furent point vaincus mais exterminés. De plusieurs milliers de combattants, cinq cents seulement revirent leur demeure ; et lorsque César arriva à l'endroit où ils avaient réfugié leurs femmes et leurs enfants, il ne trouva que trois de leurs sénateurs qui eussent survécu au massacre. C'est ainsi que périrent les Nerviens. César ordonna à ses légions de traiter avec ces faibles débris d'une tribu qui venait de tomber pour enfler du bruit de sa chute le vain retentissement de la gloire du conquérant, et, se donnant à peine le temps de reprendre haleine, il se hâta de procéder à la destruction des Aduatiques, des Ménapiens et des Morins.

La Gaule étant pacifiée, pour employer l'expression d'une sublime ironie, dont il se sert lui-même en parlant d'une contrée dont la plupart des tribus venaient

d'être détruites, vendues comme esclaves, ou traquées comme des bêtes sauvages dans leurs repaires, le conquérant partit pour l'Italie. A la suite de ces exploits, beaucoup de tribus germaines se hâtèrent d'envoyer à Rome demander la paix. Les Bataves entre autres firent alliance avec les maîtres du monde. Leur position fut toujours honorable. Ils se vantaient à bon droit de ne point payer tribut, peut-être aussi n'avaient-ils pas de quoi payer. Leur bétail était rare, ils ne pouvaient, comme les Frisons, donner des cornes et des peaux de bœuf, on se contenta donc de leur sang. A partir de cette époque, leur cavalerie, la meilleure de toute la Germanie, s'acquit un nom à part dans les armées romaines, sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Ce n'est pas sans douleur que plus tard l'on voit les vaillants Bataves se distinguer dans la mémorable expédition conduite par Germanicus à la destruction des libertés de leurs frères de Germanie. Leur nom est à jamais uni à celui d'Hermann, à l'image sublime et mystérieuse de ce héros, qui, élevé à Rome, pénétré de la gigantesque puissance du colosse impérial, osa et sut par son génie, sa valeur et son habileté politique, conserver à la Germanie sa nationalité, sa religion plus pure, et peut-être même cette noble langue que sa littérature, quoique tardivement épanouie, a rendue si illustre — mais ce n'est point comme des noms de frères, c'est comme des noms d'ennemis.

Galba succédant à la pourpre après le suicide de Néron, licencia la garde batave à laquelle il devait son élévation. Il est assassiné. Othon et Vitellius se disputent sa succession, tous les yeux sont fixés sur les huit légions bataves. On dirait qu'ils tiennent dans leurs mains la balance des destins de l'empire. Ils se prononcent pour Vitellius et la guerre civile commence. Othon est vaincu, Vitellius acclamé par le sé-

nat et le peuple. Craignant, comme ses prédécesseurs, l'exigeante turbulence des Bataves, lui aussi les envoie en Germanie. Ce fut là le signal d'une vaste et longue insurrection, qui fut bien près de renverser la puissance romaine dans la Gaule et la basse Germanie.

VI

Révolte sous Civilis. — Comparaison des révoltes contre Rome et des révoltes contre l'Espagne.

Claudius Civilis était un Batave de race noble et qui avait servi vingt-cinq ans dans les armées romaines. Son nom germain a péri, car comme la plupart des sauvages, lorsqu'ils entrent dans une société civilisée, il en avait adopté un nouveau dans la langue de ses supérieurs. C'était un soldat de fortune, qui avait porté les armes partout où les aigles romaines avaient porté leur vol. Après un quart de siècle de services, on l'envoya à Rome chargé de chaînes, tandis que l'on exécutait son frère ; tous deux faussement accusés de conspiration. Tels étaient les triomphes réservés aux auxiliaires bataves. Il échappe à la mort, décidé à consacrer désormais tout ce qui lui restait deà vie une plus noble cause. Civilis n'était pas un barbare comme Arminius, le héros germain, il avait reçu l'éducation d'un Romain, il savait l'avilissement de Rome. Il connaissait les vices infâmes de ses maîtres ; il avait conservé un amour indomptable pour la liberté et pour sa propre race. Au désir de la vengeance personnelle se mêlaient dans son cœur des entraînements plus nobles. Il savait que le sceptre impérial n'était qu'une investiture de la soldatesque batave. Galba avait été assassiné, Othon s'était tué et Vitellius dont la gourmandise coûtait en une semaine à l'empire plus d'or qu'il n'en eût fallu pour nourrir

tout le peuple batave et convertir leur marais insulaire en fertiles pâturages, Vitellius luttait pour la pourpre contre Vespasien, jadis aventurier obscur comme Civilis, et même son ami et son compagnon d'armes. C'était, ou jamais, le moment de frapper un grand coup pour la liberté.

Par son courage, son éloquence et son aptitude aux combinaisons politiques, Civilis créa une alliance générale entre toutes les tribus des Pays-Bas, tant celtiques que germaines. Pour un moment il y eut un peuple, une république batave. La superstition germanique lui fournit un puissant élément de force. Sur les bords de la Lippe, non loin de son confluent avec le Rhin, vivait la vierge Velléda, prophétesse des Bructères, dont l'influence sur les guerriers de sa nation était considérable. Habitant seule une haute tour au milieu des forêts sauvages, on la révérait comme un oracle. Elle ne confiait qu'à quelques élus ses réponses aux questions sur les événements à venir, présentées par ses adorateurs. Entre elle et Civilis s'était nouée une intimité profonde ; elle lui promit le succès de son entreprise et la chute du monde romain. Sous l'inspiration de ses prophéties la plupart des tribus germaines envoyèrent d'abondants subsides au chef batave.

Tacite nous a soigneusement conservé les détails de l'insurrection ; c'est un de ses tableaux les plus complets et les plus imposants. Le spectacle d'une nation courageuse, animée par la grande âme d'un seul citoyen, et se levant tout entière contre un despotisme qui l'écrase, fera toujours battre les cœurs de génération en génération. Les batailles, les sièges, les défaites, et l'indomptable ardeur de Civilis, jetant d'autant plus de flammes que les nuages s'assombrissaient autour d'elle ; le grand historien nous a peint tout cela dans sa manière la plus puissante. Le Romain de

haute naissance a trouvé dans le portrait du noble barbare, un sujet digne de son génie.

L'issue de la lutte fut malheureuse. Après de nombreuses victoires et de nombreuses défaites, Civilis se vit abandonné. Les tribus gauloises firent défection et implorèrent la paix. Vespasien, vainqueur de Vitellius, fut bientôt trop puissant pour son vieux compagnons d'armes. Les Bataves eux-mêmes se fatiguèrent d'une résistance sans espoir, quand ils virent la fortune, après quelques capricieux coups d'aile, s'abattre enfin dans le camp romain. Cérialis, qui commandait l'armée de l'empire, saisit le moment où la cause du héros batave était le plus désespérée, pour envoyer des émissaires dans sa tribu, et ouvrir même des négociations secrètes avec la femme mystérieuse dont les prophéties avaient tant enflammé son imagition. L'effet de ces intrigues ne se fit pas attendre. La confiance du peuple s'ébranla ; la prophétesse, abandonnant celui qui lui vouait un culte, prédit hautement la ruine de sa cause. Les Bataves commencèrent à murmurer : leur destruction était inévitable ; une nation à elle seule ne pouvait arrêter l'esclavage destiné au monde entier. Qu'étaient les Bataves au milieu de l'humanité ? Que pouvaient-ils contre l'empire romain tout entier ? D'ailleurs, on ne leur avait jamais imposé de tribut. Leurs fiers alliés n'avaient jamais attendu d'eux que des hommes et du courage. Ce n'était pas là être bien loin de la liberté ; pour faire tant que d'avoir des maîtres, il valait mieux servir un empereur romain qu'une sorcière germaine.

Tels étaient les murmures du peuple. Si Civilis eût réussi, on l'eût déifié ; mais ses infortunes avaient fini par le rendre odieux, en dépit de son héroïsme. Le Batave toutefois n'était pas homme à se laisser écraser, il avait vécu trop longtemps au service romain, pour se laisser jouer en politique par la barba-

rie germaine. Il était décidé à ne point se voir livré, comme gage de paix, aux vengeances de Rome. Surveillant d'au delà du Rhin les progrès de la défection et le déclin de l'enthousiasme national, il se résolut à prévenir les desseins de ceux qui devenaient ses ennemis. Il accepta l'offre de traiter que lui faisait Cérialis. Le général romain avait hâte d'accorder un pardon complet et d'enrôler de nouveau un si brave soldat, sous les aigles de l'empire.

Une entrevue fut convenue : on rompit, par le milieu, le pont qui traversait le Wahal, et Cérialis et Civilis se rencontrèrent sur les rives ainsi séparées. Le fleuve par lequel l'industrie des Romains avait uni les eaux du Rhin à celles du lac Flévo, coulait ses flots paisibles entre le général de l'empire et le chef rebelle...

. . . .

Ici le récit s'arrête brusquement. Le reste de la narration du Romain nous manque, et sur ce pont rompu l'image du héros batave s'évanouit pour toujours. Son nom disparaît de l'histoire : on ne sait pas un mot de sa carrière ultérieure ; tout est enseveli dans l'oubli, dont les ombres épaisses s'avancent maintenant sur la scène dont il a été jusqu'ici l'acteur le plus imposant.

L'âme de Civilis n'avait pu suffire à animer tout un peuple ; mais si son nom n'est point devenu aussi illustre que celui d'Hermann, c'est l'infériorité de sa position, plutôt que celle de ses qualités personnelles, qui en fut la cause. Le patriote germain n'était ni plus brave ni plus sage que le Batave, mais il avait comme protection les forêts sans fin de sa patrie. Toute légion qui venait à s'enfoncer dans leurs insondables profondeurs était bientôt forcée à une retraite désastreuse ou à une mort misérable. Civilis, au contraire, était cerné par l'Océan ; son pays, longtemps la base d'opération

des expéditions militaires romaines, était de tous côtés accessible par des rivières ou des canaux. L'esprit de patriotisme que pour un moment il avait soulevé, lui faisait défaut. Ses alliés désertaient sa cause ; il restait seul, aux abois, traqué par les chasseurs, n'ayant plus qu'à choisir entre mourir ou se rendre. Hermann lui-même, dans de telles circonstances, n'eût pu montrer plus de courage ou de présence d'esprit, ni terminer avec plus de dignité ou d'adresse une lutte devenue impossible.

Il y a dans le conflit de Civilis avec Rome comme une image anticipée de celui que sa patrie, quinze siècles plus tard, aurait à soutenir avec l'Espagne, pour aboutir à la fondation de la république batave. Chose remarquable, les caractères, les événements, les batailles amphibies, les sièges désespérés, les alliances douteuses, les traits de générosité, d'audace et de cruauté, les confiances aveugles, les trahisons infâmes s'y reproduisent presque si exactement les mêmes que l'on dirait que l'histoire s'est plu à nous représenter deux fois le même drame, en n'y changeant que les acteurs et les costumes. Entre Civilis et Guillaume le Taciturne, — tous deux, héros de vieille race germanique, ayant appris tous deux les arts de la paix et de la guerre au service d'une puissance étrangère dont l'orgueil tendait à l'empire du monde, — la ressemblance n'est pas un simple caprice de l'imagination. L'élément héroïque est dans tous deux le même : résolution, unité de projets, constance au milieu des revers, trempe d'esprit presque surnaturelle, désintéressement, habileté consommée dans les combinaisons politiques, courage personnel et patriotisme passionné. Chacun subordonnait son ambition à la cause qu'il servait. Tous deux refusèrent la couronne, bien que chacun peut-être rêvât dans l'avenir un royaume batave dont il aurait été le chef nécessaire. Tous deux

offrirent le trône à un prince gaulois, car Classicus ne fut que le prototype du duc d'Anjou, comme Brinno le fut de Brederode, et ni l'un ni l'autre n'était destiné à voir, dans ce monde, le succès couronner ses sacrifices.

Le caractère des deux grandes races du pays se montra sous les mêmes couleurs, dans la lutte avec Rome et dans la lutte avec l'Espagne. Les Méridionaux inflammables, pétulants, audacieux, furent dans toutes deux les premiers à assaillir et à défier le pouvoir impérial, tandis que les habitants des provinces du nord, plus lents à s'irriter, mais de courroux plus durable, moins ardents au début de la lutte, restèrent à la fin seuls à la soutenir. Dans chacune des deux guerres, les Celtes du sud se détachèrent de la ligue, après que leurs chefs courageux, mais corrompus, eurent bassement vendu à l'empire leur soumission et celle de leurs partisans ; tandis que les Pays-Bas germaniques, momentanément subjugués dans leur guerre avec Rome, réussirent enfin, dans leur lutte avec l'Espagne, après une lutte désespérée, à écraser sous leurs pieds les derniers vestiges de son autorité. La république batave prit rang parmi les premières puissances du monde ; les provinces belgiques restèrent propriété romaine, espagnole, autrichienne.

V

Émigrations germaines. — Introduction du christianisme. — Élévation et chute de l'empire de Charlemagne. — Époque de la division de la souveraineté. Caractère du système du moyen âge.

Les régions crépusculaires du globe, théâtre de mouvements aussi importants qu'obscurs ; les mystérieuses profondeurs de l'Asie troublées par des révolutions sur lesquelles l'histoire est restée silencieuse ; les flancs de l'Altaï sillonnés par la descente torrentueuse de rivières humaines ; des royaumes lointains, des dynasties inconnues, bouleversés et détruits ; le monde barbare ébranlé de secousses convulsives se succédant sans interruption et portant leur frémissement jusqu'aux confins du monde civilisé ; la terre se tordant dans d'immenses douleurs, précursives de l'enfantement d'un nouvel empire, — symptômes de mort pour la puissance orgueilleuse, mais caduque, qui osait s'appeler elle-même le « monde » ; — des hordes vagabondes de sauvages grotesques et sanguinaires chassés de leurs demeures, errant sans but précis comme des bandes de corbeaux tout le long de la frontière romaine, sans cesse repoussés et réapparaissant sans cesse en essaims toujours plus nombreux, conduits par un instinct farouche ou par de mystérieuses lois, tels sont les phénomènes bien connus qui précédèrent la chute de la Rome d'occident. Superbe et puissant au dehors, quoique déjà rongé et

plein de pourriture au dedans, l'empire, frappé à mort, repoussait encore les assauts de ses ennemis barbares.

Pendant la longue lutte, qui s'étend de l'époque de Vespasien à celle d'Odoacre, pendant toutes les révolutions ethnographiques qui précédèrent la grande migration des peuples, les Pays-Bas restèrent province romaine. Ils étaient sur le grand chemin qui conduisait les Goths à Rome. Leurs plaines basses et nues formaient les frontières avancées de l'empire. C'est sur cette plage désolée que vint blanchir la première lame du flux de l'Océan de la liberté germanique qui, sans cesse montant, allait bientôt engloutir Rome. Les anciennes lignes de démarcation furent bientôt à peu près effacées, les Pays-Bas n'en restèrent pas moins fidèles à l'empire, et le sang batave continua de couler pour le défendre.

Vers le milieu du IVe siècle, les Francs et les Allemans (*Alle-manner*, toute sorte d'hommes), réunion de diverses tribus germaines, sont défaits à Strasbourg par l'empereur Julien ; c'est la cavalerie batave qui, comme en mainte autre grande occasion, dans cette journée, sauve le despotisme. Cet exploit, un des derniers à propos desquels l'histoire enregistre le nom national, souillait donc l'honneur de la nation autant qu'il illustrait ses armes. Elle voit bientôt après son individualité disparaître : la race s'est en grande partie épuisée au service de Rome ; ce qui en reste s'est fondu dans les tribus franques et frisonnes qui se sont emparées des domaines de leurs ancêtres.

Pendant un siècle encore, Rome conserve sa forme extérieure, mais l'essaim des nations est en pleine carrière. Les Francs, les Vandales, les Alains, les Suèves, les Saxons, les Frisons et même les Esclavons foulent à la fois ou successivement le sol des

Pays-Bas, dans la grande marche de la Germanie qui s'avance majestueusement vers l'empire universel, prédit par ses prophètes et par ses bardes. Le nord glacé avait ouvert ses cataractes, ses eaux couvraient la terre, mais l'arche du Christianisme flottait sur les ondes. Quand le déluge fut fini, la terre était rentrée dans le chaos, le dernier empire païen avait été entraîné par les eaux, mais les premiers tâtonnements de l'enfance ignorante et aveugle de l'Europe chrétienne avaient commencé.

Après que les migrations ont cessé, on retrouve les Pays-Bas ayant le même caractère ethnologique qu'auparavant. La domination des Francs a succédé à celle des Romains, l'élément germain a la prépondérance sur l'élément celtique; mais on les retrouve tous deux, la proportion seule a varié. Les anciens Belges (Belgæ), devenus Romains par la langue et les usages, acceptent le nouvel empire des Francs. Ceux-ci cependant, maîtres du Rhin, en sont dépossédés par des hordes de plus en plus épaisses de Gépides, de Quades, de Sarmates, de Hérules, de Saxons, de Burgondes, et s'avancent vers le sud et l'ouest. Au moment où l'empire tombe devant Odoacre, ils occupent la Gaule celtique et la partie belge des Pays-Bas, tandis que les Frisons, la vieille tribu germanique dans laquelle est venu se fondre le vieil élément batave, non pour y disparaître mais pour y vivre d'une existence nouvelle, les « libres Frisons, » dont le nom est synonyme de liberté, les plus proches des parents de la race anglo-saxonne, en occupent toute la partie septentrionale ; ce qui plus tard sera le territoire européen de la république hollandaise.

L'histoire des Francs devient ainsi l'histoire des Pays-Bas. Pendant plusieurs siècles, les Frisons résistent à leur puissance jusqu'à ce que momentanément Charlemagne les soumette. Ils gagnent même

dans la Gaule Belgique du terrain sur les Francs, bien déterminés cependant à ne rien abandonner de leurs possessions. Plus tard les pieux *fainéants* de la race mérovingienne désirent introduire le christianisme chez les Frisons encore païens. Dagobert, fils de Clotaire II, s'avance contre eux jusqu'au Weser, prend possession d'Utrecht, y fonde la première église chrétienne de la Frise et étend, au moins nominalement, son pouvoir sur toute la contrée.

Les faibles Mérovingiens eussent eu cependant le dessous dans leur lutte contre les rudes habitants de la Frise, si leur dynastie n'eût déjà commencé sa fusion avec cette puissante maison de Brabant qui longtemps avant de prendre leur couronne, avait déjà pris leur pouvoir. Ce fut Pepin de Heristal, petit-fils du Néerlandais Pepin de Landen, qui vainquit le Frison Radbod (A. D. 692) et le contraignit d'échanger son titre de roi contre un titre de duc.

Les coups terribles du bâtard de Pepin, Charles Martel, complétèrent l'œuvre commencée par son père. Le nouveau maire du palais ne tarda pas à forcer le chef frison à une soumission complète et même à se laisser faire chrétien. L'indiscrétion d'un évêque neutralisa toutefois, quant à ce dernier point, l'effet des coups apostoliques du maire du palais. Déjà l'une des jambes du païen Radbod était plongée dans la fontaine du baptême, quand une pensée vint à le frapper. « Où sont maintenant mes ancêtres défunts? » dit-il en se tournant tout-à-coup vers l'évêque Wolfram. « Dans l'enfer, avec tous les autres infidèles » fut l'imprudente réponse. « Fort bien » reprit Radbod en retirant sa jambe, « dans ce cas, j'aime mieux aller » m'asseoir avec mes ancêtres aux festins de Woden, » que d'aller habiter le Paradis avec votre maigre » petite bande de chrétiens. » Ni prières ni menaces n'y purent rien faire. Le Frison refusa fermement de

se soumettre à une cérémonie d'où devait résulter pour lui une séparation éternelle d'avec sa parenté morte, et mourut païen comme il avait vécu. Son fils Poppo, qui lui succéda dans sa souveraineté purement nominale, ne fit aucune opposition active à l'introduction du christianisme chez son peuple, mais refusa également de se laisser convertir. S'étant révolté contre la domination franque, il fut entièrement défait par Charles Martel dans une grande bataille (A. D. 750), et y perdit la vie avec un nombre immense de Frisons. Ces païens du nord se soumirent alors au bienfait de la foi chrétienne présenté d'une façon aussi irrésistible. Le commencement de leur conversion est en grande partie l'œuvre de leurs frères de Bretagne. Le moine Wilfred fut promptement suivi de l'Anglo-Saxon Willibrod. Ce fut lui qui dans l'île de Walcheren renversa les images d'Odin, abolit son culte et fonda les premières églises de la Nord-Hollande. Charles Martel le récompensa de ses efforts, en lui faisant don de domaines étendus aux environs d'Utrecht, et d'un grand nombre de serfs et d'autres biens meubles. Il ne tarda pas à être sacré évêque de tous les Frisons. C'est là l'origine du fameux épiscopat d'Utrecht. Un autre Anglo-Saxon, Winfred ou Boniface, n'avait pas été moins actif parmi ses cousins de Frise. Il maniait à la fois et la crosse et la hache, et suivait fidèlement les traces de son orthodoxe coadjuteur Charles Martel. Vers le milieu du VIII[e] siècle, on pouvait compter quelques centaines de mille Frisons massacrés, et à peu près autant de convertis. Le marteau qui écrasa les Sarrasins à Tours, avait fini par réussir à pousser les habitants des Pays-Bas dans les rangs des chrétiens. Les travaux de Boniface dans la haute et la basse Germanie furent immenses, et reçurent également une riche récompense. Il fut créé archevêque de

Mayence et, après la mort de Willibrod, évêque d'Utrecht. Fidèle toutefois à sa mission, il mourut en subissant héroïquement le martyre des mains des païens réfractaires de Dokkum. Tel fut l'établissement du christianisme dans les Pays-Bas.

Sous Charlemagne, les Frisons faisant cause commune avec les Saxons, eurent de fréquentes révoltes. Mais en 785 A. D. ils furent enfin complètement domptés, pour ne plus se soulever qu'à l'époque où ils se séparèrent totalement de l'empire franc. Charlemagne leur laissa leur nom de « libres Frisons » et la propriété de leur propre sol. Le système féodal ne s'y implanta jamais. « Les Frisons » disent leurs lois écrites « seront libres, aussi longtemps que le vent « soufflera des nuages et que le monde sera debout. » Ils consentirent cependant à obéir aux chefs que le monarque franc désignerait pour les gouverner d'après leurs propres lois. Ces lois furent réunies et existent encore. Le texte vulgaire de leur livre de Sagas contient à la fois leurs anciennes coutumes et les additions qu'y ont jointes les Francs. Les lois générales de Charlemagne avaient également force et vigueur chez eux, mais ce grand législateur connaissait trop bien l'importance qui par toute l'humanité s'attache aux coutumes locales, pour exiger que ses capitulaires impériaux vinssent sans nécessité s'opposer à l'application des lois frisonnes.

C'est ainsi que les provinces des Pays-Bas pour la première fois depuis la chute de Rome, furent de nouveau réunies sous un sceptre d'empereur. Un commun esclavage les avait déjà réunies sous celui de Rome. Huit siècles se sont passés et les voilà réunies de nouveau sous celui de Charlemagne. Comme la précédente, cette réunion ne forme qu'un simple anneau dans la chaîne d'un grand empire. Le règne de Charlemagne avait enfin accompli les promesses

de la sorcière Velléda et d'autres prophétesses. Une race germaine avait reconstitué l'empire du monde. Les Pays-Bas, comme les autres provinces soumises à la domination du grand monarque, furent gouvernés par des fonctionnaires militaires ou judiciaires désignés par la couronne. Dans la partie nord-est de la Frise, les concessions de terre ne prirent jamais la forme de fiefs ou bénéfices révocables ; mais à part cette importante exception, le pays entier partagea le sort et jouit de la même organisation que tout le reste de l'empire.

Charlemagne était venu trop tôt de plusieurs siècles. Le chaos sous lequel couvait l'Europe depuis la dissolution du monde romain, était encore de trop fraîche date pour recevoir une façon et des formes durables, même sous la main du génie hardi et organisateur du grand empereur. Un sol épuisé par la longue culture des dominations païennes devait rester plus longtemps en jachère. Les éléments hétérogènes dont le nouvel empire se composait ne se greffèrent point l'un à l'autre pendant la vie de son fondateur. Ils ne furent que maintenus, juxtaposés par l'étreinte puissante de la main qui les avait réunis. Aussi, quand le grand homme mourut, son empire tomba-t-il en pièces. Il fallait à la société une plus longue période de désagrégation, avant qu'elle pût commencer localement un nouveau travail de reconstitution. Un seul esprit ne pouvait improviser toute une civilisation. Où et quand un seul homme a-t-il jamais civilisé un peuple? Et au VIIIe et au IXe siècle, il n'y avait pas même encore de peuple à civiliser. L'édifice de Charles était donc fatalement temporaire. Les colonnes qui soutenaient son empire étaient artificielles et posées sur le sable, et à peine la main de l'architecte se fut-elle refroidie qu'elles cédèrent sous le poids. Ses institutions ne s'étaient pas enfoncées dans le sol ; elles n'y avaient

point poussé ces racines profondes et vigoureuses qu'il faut à un empire pour traverser florissant les âges et les tempêtes.

De plus, la race carlovingienne s'était épuisée à produire une suite de héros comme les Pepins et les Charles. Bientôt cette famille devint aussi digne de mépris que les « fainéants » à longue chevelure et traînés par des bœufs, qu'elle avait détrônés ; mais notre tâche n'est pas de peindre les destinées des descendants indignes de l'empereur. Une succession de monarques aussi impuissants à garder l'héritage du grand capitaine et du grand législateur, qu'à le transmettre ou à y renoncer, se partagea la monarchie pour alternativement se la sous-partager ou en réunir temporairement quelques parties, comme l'on fait d'une ferme de famille. Les Charles et les Louis, tant débonnaires que chauves, gros, aveugles, bègues ou simples, qui tour à tour vinrent occuper son trône — princes qui ne marquent dans l'histoire que par leurs insignifiants surnoms — n'avaient point le cerveau qu'il fallait pour comprendre le plan de leur ancêtre, bien moins encore pour le développer.

Charles le Simple fut le dernier Carlovingien, régnant dans la Lotharingie, dont les limites comprenaient la plus grande partie des Pays-Bas et de la Frise. Le monarque germain Henri l'Oiseleur, qui portait alors le titre de roi d'Ostrasie ou des Francs orientaux, comme Charles celui de Neustrie ou des Francs occidentaux, acquit la Lotharingie par le traité de Bonn, sous réserve d'usufruit viager au profit de Charles. Mais les propres sujets de celui-ci l'ayant emprisonné et déposé, l'Oiseleur fut reconnu roi de Lotharingie, en 925. A. D. De cette manière, les Pays-Bas quittèrent la France pour passer à la Germanie, sans que toutefois rien fût changé dans leur condition de provinces d'un empire chancelant et disjoint.

C'est là l'époque qui vit devenir héréditaires les divers duchés, comtés et autres petites souverainetés des Pays-Bas. C'est en l'an 922 que Charles le Simple donna par lettres patentes au comte Thierry le territoire de la Hollande. Le petit coin de terre, qui devait devenir dans la suite des âges le berceau d'une unité puissante, destinée à s'étendre dans les deux hémisphères, fut à dater de ce moment l'apanage des descendants de Thierry. C'est pourquoi dans l'histoire celui-ci a nom : Thierry I, comte de Hollande.

Pendant des siècles, le plus puissant ennemi de ce petit souverain et de ses successeurs ne cessa d'être l'évêque d'Utrecht, de la grandeur duquel nous avons fait connaître l'origine. Parmi les autres subdivisions des Pays-Bas, devenues héréditaires à la même époque ou antérieurement, la Lotharingie, jadis le royaume de Lothaire, maintenant réduite et devenue le duché de Lorraine, occupait le premier rang. En 965, elle fut divisée en Haute et Basse Lorraine, et c'est celle-ci seule qu'il faut comprendre dans les Pays-Bas. Deux siècles plus tard les comtes de Louvain, alors maîtres de la plus grande partie du Brabant, obtinrent la Basse Lorraine à titre héréditaire et commencèrent à prendre le titre de ducs de Brabant. Le même principe d'indépendance locale qui les avait faits ducs, rendit héréditaire le pouvoir de scomtes et des barons, qui jusqu'alors n'avaient fait qu'exercer sous eux ou sous d'autres, mais en tout cas en second ordre, une juridiction déléguée. Ainsi prirent naissance les comtes souverains de Namur, de Hainaut, de Limbourg, de Zutphen, les ducs de Luxembourg et de Gueldre, les barons de Malines, les marquis d'Anvers et bien d'autres, tous autocrates au petit pied. Après la maison de Lorraine, la plus importante de toutes était celle des comtes de Flandre ; les hardis forestiers de Charlemagne n'avaient pas eu

plus de peine à arracher des ses faibles descendants la souveraineté de leur petit territoire que Baudouin Bras-de-Fer n'en avait eu à enlever à Charles le Chauve sa propre fille. La Hollande, la Zélande, les provinces d'Utrecht, d'Overyssel, de Groningen, de Drenthe et de Frise (sept subdivisions de la Frise prise dans le sens le plus large), se serraient l'une contre l'autre dans un coin abandonné de l'Europe, débris obscurs de l'empire de Charlemagne mis en poudre. C'était là ce qui devait, par la suite, constituer les Provinces-Unies des Pays-Bas, l'une des plus puissantes républiques de l'histoire. En attendant, les comtes de Hollande et les évêques d'Utrecht allaient, pendant des siècles, y exercer séparément leurs autorités rivales.

C'est ainsi que la souveraineté de tout le pays fut partagée en pièces et morceaux. L'histoire séparée de chacun de ces fragments à demi organisés est fastidieuse et mesquine. D'insignifiantes dynasties sous lesquelles une ou deux familles étaient tout et le peuple rien, n'ont guère laissé de souvenirs dignes d'être rapportés. Le plus fervent des généalogistes reculerait devant la longue succession de tant d'obscures illustrations.

Mais il faut qu'un coup d'œil, jeté sur les traits généraux du nouveau système gouvernemental, ainsi établi dans les Pays-Bas à cette importante époque de l'histoire du monde, fasse connaître les transformations qu'en même temps que d'autres parties du monde occidental, ce pays venait de subir.

Au xe siècle, les vieilles formes bataves et romaines ont disparu. Un système politique entièrement nouveau leur a succédé. Plus de grande assemblée populaire affirmant sa souveraineté, comme à la vieille époque germaine ; plus de généraux et de rois temporaires, élus par la nation ; le pouvoir électif

s'était perdu sous les Romains, qui après la conquête avaient conféré l'autorité d'administrer les provinces soumises, à des fonctionnaires désignés par la métropole. Les Francs suivirent les mêmes principes. Au temps de Charlemage la révolution est complète. Les assemblées populaires et les élections populaires s'en sont allées. Les officiers civils, militaires et judiciaires — ducs, comtes, marquis et autres, — sont tous des créatures du roi, *knegten des Konings*, *pueri regis*, et restent tels, jusqu'au moment où ils repoussent le pouvoir qui les a créés et édifient le leur. Le principe de Charlemagne, de faire gouverner par ses officiers, conformément aux coutumes locales, les aide puissamment à établir leur propre indépendance, en même temps qu'il préserve tout ce qui est resté debout des lois et des libertés nationales.

Les comtes, assistés des juges inférieurs, tiennent des diètes de temps en temps — trois fois par an, au plus. Ils convoquent aussi des assemblées en temps de guerre. On y appelle les grands vassaux, qui à leur tour appellent leurs petits vassaux, armés chacun « d'un bouclier, d'une pique, d'un arc, de douze flèches et d'une cuirasse. » De pareilles assemblées, convoquées au nom d'un souverain éloigné, dont les sujets n'avaient jamais aperçu la figure, dont ils comprenaient à peine le langage, étaient bien différentes de ces réunions en masse, tumultueuses et turbulentes où des hommes libres, munis des armes qui leur allaient le mieux, et arrivant, tôt ou tard, suivant leur bon plaisir, avaient jadis la coutume d'élever sur leurs boucliers les généraux et les magistrats qu'ils venaient d'élire. Une main invisible gouverne maintenant le peuple, lui donne des maîtres. Des édits, rendus par un pouvoir qui semble surnaturel, exigent une obéissance aveugle. Les peuples, consentant à leur propre annihilation, abdiquent non seulement

leurs droits politiques, mais jusqu'à leurs droits civils. D'un autre côté, la grande source du pouvoir répand de moins en moins de lumière et de chaleur. Elle perd peu à peu sa force d'attraction et de contrôle ; ses satellites sortent des voies qui leur ont été tracées. Enfin elle s'éclipse, et l'obscurité et le chaos reviennent. Pour un sceptre étendu sur tant et de si vastes royaumes, il faut des mains plus fortes que celles des Carlovingiens dégénérés. Le sceptre se brise. Les fonctionnaires se font souverains ; de délégué, leur droit sur le peuple devient héréditaire. C'est comme propriétaires qu'ils possèdent le peuple, qu'ils taxent ses routes et ses rivières, qu'ils prélèvent la dîme de son sang et de sa sueur, qu'ils le vexent et le pressurent dans toutes les relations de la vie. Il n'y a plus de métropole qui puisse le protéger contre l'oppression de ses officiers. Plus le pouvoir se subdivise et plus il devient tyrannique. L'épée est l'unique symbole de la loi, la croix est une arme de guerre, l'évêque, un forban consacré, le plus mince baron, un voleur de grand chemin, tandis que le peuple, alternativement la proie du duc, du prélat et du seigneur, tondu et égorgé comme un troupeau, accepte avec bonheur l'esclavage volontaire dans lequel il se réfugie, ou la protection rapace d'un petit potentat au pied des tours duquel il vient se presser. Là, se bâtissent quelques chaumières, parfois entourées de palissades et de remparts de boue, et c'est dans ces asiles sordides de l'ignorance et de la misère, que le génie de la liberté guidé par l'esprit du commerce descend enfin un jour pour tirer l'humanité de sa stupeur, de son apathie et de sa couardise. Mais elle était encore longue la nuit qui devait s'écouler, avant que ce jour ne vînt à poindre.

Les fonctionnaires que nommait la couronne naturellement avaient rempli l'office d'officiers du fisc.

Ils percevaient les revenus du souverain, dont un tiers leur glissait entre les doigts dans leurs propres coffres. Devenus souverains eux-mêmes, ils gardent le tout à leur profit. Quatre sources principales alimentaient ces revenus : les domaines royaux, les taxes et péages, les impositions directes et une plaisanterie baptisée du nom de contributions volontaires ou don gratuit. A ces ressources il faut ajouter le produit des amendes. A cette rude époque, la taxe sur le méfait formait une branche considérable du revenu. Les vieilles lois de la Frise n'étaient pour ainsi dire qu'un tarif du prix des divers crimes. Presque tous les délits dont l'homme est capable n'étaient punis que d'une peine pécuniaire. Le meurtre, le vol, l'incendie, le rapt, toutes les offenses contre les personnes, se rachetaient pour un prix fixé d'avance. Il n'y avait que très peu d'exceptions, telles que le parricide qui entraînait la perte de l'héritage ; le sacrilège et le meurtre d'un maître par un esclave qui étaient punis de mort. On est amené à conclure naturellement de cet état de choses, que le trésor royal s'enrichissant de tels impôts, le souverain ne devait point être porté à faire de grands efforts pour diminuer la moisson annuelle d'iniquités qui grossissait son revenu. Mais, quoique le sens moral soit choqué d'un système qui identifie l'intérêt du législateur avec les mauvaises passions de son peuple et qui assure au riche une impunité relative pour ses méfaits, il valait encore mieux que le crime fût pécuniairement puni, que de ne pas l'être du tout. Une taxe sévère, que le noble acquittait, quoique avec répugnance, et qui, pour le criminel insolvable, se transformait en servitude personnelle, était certes aussi injuste qu'absurde, mais elle contribuait à diminuer les horreurs dont les rapines, les meurtres et les violences de toutes sortes souillaient ces premiers âges. Graduellement, à mesure que la

lumière de la raison grandit dans ces jours obscurs, les traits les plus odieux de ce système disparurent, tandis que le sentiment général du respect de la loi continuait à subsister.

VI

Les trois forces. — Établissement du pouvoir municipal. — L'esclavage dans les Pays-Bas. — Premières chartes. — Développement des communes. Ébauches d'une république.

Maintenant vont se succéder cinq siècles d'isolement. Dans les Pays-Bas, comme dans le reste de l'Europe, mille filets d'eau de peu d'importance préparent sans bruit le grand fleuve de la civilisation universelle. Cinq siècles désolés de féodalité : période pendant laquelle il n'est guère question de droit humain, guère d'obéissance à la raison divine. Pas de droits, rien que des forces ; et en résumé trois grandes forces s'élevant, se développant, étendant par degrés leur action l'une sur l'autre et sur le mouvement général de la société.

L'épée — la première, longtemps l'unique force : la force du fer. Le maître du sol (*land-meester*) une fois en possession du fonds de son territoire et du peuple qui l'exploite, distribue à ses subalternes, dont le pouvoir est souvent presque égal au sien, des parties de son domaine, et reçoit en échange le droit de disposer de leurs fidèles épées. Les vavassaux partagent à leur tour entre les vassaux, donnant sol et bétail, humain ou autre, en échange de l'hommage féodal, et de cette façon la chaîne de fer d'une hiérarchie militaire, forgée d'anneaux unis dans une mutuelle dépendance, s'étend jusqu'à la plus petite province. Les plaines du



pays se parsèment de châteaux imprenables, plus nombreux qu'en aucune autre partie de la chrétienté. Des chevaliers bardés de fer campent en permanence avec leurs hommes d'armes au milieu des campagnes. La fable ingénieuse du droit divin s'invente à l'appui du système ; la superstition et l'ignorance donnent cours à l'imposture. De cette façon la grâce de Dieu, venant un certain jour à conférer à un idiot de France le domaine d'une grande partie de l'Europe, lui donne le droit de vendre de larges portions de son territoire, et de créer par là des titres de possession d'origine divine, partant, des plus incontestables. Avantage précieux pour celui qui n'avait ni le pouvoir, ni l'esprit, ni la volonté nécessaires pour conserver ce qu'il avait reçu. C'est ainsi que les Thierry de Hollande obtiennent leur concession de Charles le Simple ; et la grâce de Dieu qui n'empêche pas le royal donateur de mourir captif, misérable et sans couronne, continue cependant à prêter aux droits de Thierry le prestige de la consécration du Tout-Puissant. C'est ainsi que les Robert et les Gui, les Jean et les Baudouin deviennent souverains du Hainaut, du Brabant, de la Flandre et d'autres districts plus petits et abritent aussitôt, sous une sanction surnaturelle, l'autorité que leurs bonnes épées leur ont acquise et qu'en tout instant elles sont prêtes à maintenir. La force du fer ainsi organisée se carre et s'évertue. Ducs et comtes, seigneurs et vassaux, chevaliers et sires, maîtres et valets, dans une mêlée ardente, se poussent, s'écrasent et se culbutent. C'est un chaos sauvage et sanguinaire. Là, pour quelques arpents de marécages, le baron et l'évêque, en guerre pendant des siècles, égorgent des hommes par milliers. Ici de superbes familles, nourrissant soigneusement dans leurs cœurs de vieilles querelles rancies, entretiennent leurs générations dans un pugilat continu. Ainsi passent-ils tous, entraînés par le courant

des âges, s'insultant, se prenant à la gorge, jetant des cris de rage et de guerre, insensés et obscurs, — béguins rouges, béguins noirs, chaperons blancs, chaperons gris, Hoeks et Kabbeljauws, — semant la dévastation, élevant et brûlant des châteaux, joûtant dans les tournois, volant des bœufs, rôtissant des Juifs, détroussant des voyageurs, allant en croisade — tantôt dans les sables de la Syrie contre les chiens de païens, tantôt dans les fondrières de la Frise contre les Albigeois, les Stedingers ou d'autres hérétiques ; pataugeant dans le sang et le feu, se repentant à leurs moments perdus, et payant leur passage par le purgatoire, de grosses portions de biens mal acquis qu'ils jettent aux mains-mortes, ces mains toujours ouvertes de l'Église ; agissant en somme conformément à leur nature, et se poussant ainsi vers la civilisation ou vers l'extermination ; peu doit nous importer. Voilà le rôle que jouent ces rudes hommes d'armes ; voilà comment une des grandes forces, la force du fer, s'étend en tourbillonnant à travers les siècles, hâtant pour sa part la marche incessante et progressive de l'humanité vers son but final, quel qu'il puisse être.

Une seconde force — la force cléricale — le pouvoir des clercs surgit ; l'esprit renforcé par la culture aux prises avec la violence brutale ; force s'incarnant, comme souvent déjà, dans un corps sacerdotal, devenant *priestcraft*, la force des prêtres, comme dit la vieille langue anglo-saxonne. Cette grande force se développe aussi sous des aspects divers, quelquefois bienfaisante, d'autres fois délétère. Le sacerdoce accomplit sa tâche à travers les âges, tantôt rendant plus doux le lit de mort du pénitent, bénissant les tombeaux, nourrissant les affamés, vêtissant ceux qui sont nus, personnifiant les préceptes du Christ, en des temps de rapine et de meurtre, réalisant mille actes d'amour et de charité envers les humbles et les abandon-

nés — actes à jamais inconnus des chroniques humaines, mais inscrits sans doute sur quelque page du livre de l'ange du sacrifice ; butinant un miel précieux sur les rares fleurs dont les beaux-arts sèment un désert où sans cesse hurle la tempête ; élevant le phare de la science au-dessus des flots soulevés ; cachant précieusement au fond des couvents et des cryptes, les quelques fossiles de l'antique science que découvrent en se retirant les flots du déluge gothique ; tantôt au contraire, chevauchant en casque et cotte de maille auprès des autres bandits, frappant d'estoc et de taille au plus fort du combat, jetant à grand renfort de cloches, de missels et de cierges l'anathème à ses ennemis tremblants, courbant dans la poussière souverains et armées, qui rampent en implorant le baiser de paix ; soumettant aux mêmes conjurations le baron ignorant et le serf couard, rendant la fiction du droit de lier et de délier reçu par les apôtres, aussi productive d'arpents de terre, que l'autre droit divin d'avoir et de garder ; ainsi maniée par quelques élus et appuyée de la sanction d'un pouvoir surnaturel, la force de l'esprit renforcé de la science devient l'égale de celle de l'épée.

Une troisième force enfin, plus lente dans son développement, arrive à dépasser toutes les autres en puissance : la force de l'or. Le fer lui-même cède devant ce métal plus ductile. Les municipalités enrichies par le négoce commencent à faire sentir leur importance. Le commerce, le père de la liberté des Pays-Bas et qui plus tard en deviendra le destructeur — d'après cette loi constante dans l'histoire de l'humanité qui d'un principe de vie finit par faire un principe de mort — le commerce change peu à peu et comme par miracle l'aspect de la société. Des groupes de chaumières se transforment en villes à remparts ; la Hanse des républiques commerciales enlace de ses

branches dorées et vertes de sève, le vieux tronc décrépit du despotisme féodal. Par toute la chrétienté et jusqu'en dehors même de ses limites, les cités se liguent — états dans l'État — resserrent de plus en plus une union que maintient la chaîne électrique des sympathies communes, et trouvent une force sans cesse croissante dans un mutuel appui. Des pêcheurs et des marins d'eau douce se changent en chercheurs d'aventures océaniques et en princes marchands. Le commerce saisit aux cheveux la Hollande à demi noyée, la sauve et la couvre d'or. L'or détrône le pouvoir du fer. De pauvres tisserands des Flandres se transforment en puissants manufacturiers. Des armées d'artisans, cinquante mille parfois, font retentir de leurs pas les rues encombrées. Des fabricants de soie, des drapiers, des brasseurs deviennent les compères des rois, prêtent à leurs royaux compères des sommes immenses et brûlent les reçus royaux dans des foyers où flambe la cannelle. La richesse amène la force, la force donne la confiance en soi. En s'exerçant à manier l'arbalète et le coutelas, les bourgeois cessent de craindre l'épée du baron, ils trouvent que la leur coupe tout aussi bien, lorsqu'ils voient de grandes armées — la fleur de la chevalerie — fuir devant eux d'une course passablement rapide à la bataille des Éperons, et en d'autres rencontres. Des querelles intestines, d'horribles émeutes ensanglantent parfois les rues, mais l'instruction tire de plus en plus les citoyens de leur abrutissement. Ils apprennent à trembler aussi peu devant la puissance du clerc que devant celle du soldat ; ils ont hérité en partie de l'une et de l'autre. L'or à la fin, sans droit divin qui l'aide, en arrive à peser plus que les deux autres forces, toutes surnaturelles qu'elles soient. Et de cette façon, forçant de haute lutte la voie qui leur est destinée, faisant du drap, faisant des écus, faisant des traités avec de

grands royaumes, faisant la guerre sur terre et sur mer, sonnant leurs grosses cloches, agitant leurs grandes bannières, eux aussi — bourgeois insolents, turbulents — accomplissent leur tâche. Par eux, la puissante influence de l'escarcelle se développe et la liberté communale devient un fait incontestable : un fait, non un principe, car le vieil axiome de la souveraineté subsiste aussi incontesté que jamais. Ni la nation comme masse, ni les citoyens comme classes, ne prétendent à des droits de l'homme. Toutes les fonctions suprêmes — législative, judiciaire, administrative — restent l'apanage du seigneur du pays. Disserter avec Grotius sur l'immémoriale antiquité de la république batave, est donc une absurdité. Avant le XVI[e] siècle jamais il n'y avait eu là de république, et il fallut des années de douleur pour lui faire voir le jour. Les instincts démocratiques des anciens sauvages de Germanie survivaient dans le cœur de leurs descendants plus policés, mais aucune organisation républicaine régulière, systématique, n'existait pour cela. Les cités, tout en acquérant plus de puissance, n'avaient jamais réclamé le droit de faire des lois ou de prendre part au gouvernement. En réalité, elles faisaient des lois, et exerçaient des fonctions de souveraineté d'une haute importance, le pouvoir de conclure des traités, par exemple. Quelquefois par marché, d'autrefois par du sang, par de l'or, des menaces, des promesses, ou de bons coups bien durs, elles obtenaient des chartes. Leurs codes, statuts, joyeuses entrées et autres constitutions, étaient dictés par les bourgeois et jurés par le monarque. Mais encore n'était-ce que des concessions venues d'en haut ; des privilèges, — lois privées, — de simples fragments d'une liberté plus large, bien préférables, il est vrai, à l'esclavage qu'ils remplaçaient ; des faits, mais des faits solides, meilleurs en ces jours de violence prati-

que, que de creuses abstractions qui n'eussent fourni qu'un bien faible secours. En se prêtant ainsi à une fiction plus ou moins adroite, les bourgeois cherchaient à se réconcilier avec la hiérarchie qu'ils avaient transgressée, plutôt qu'à la renverser. Les cités, ne se considérant point comme représentant ou incorporant la masse populaire, devinrent de la sorte, des personnages hybrides, des corps sans âmes, de simples corporations, n'ayant d'autre raison d'être que la force et la vitalité acquises qui leur permettaient de s'affirmer. En conséquence, en leur qualité de personnes, — gigantesques individualités — elles entrèrent dans les rangs féodaux et assumèrent les droits et les devoirs d'un maître féodal. Les cités de Dordrecht, de Middelbourg, de Gand, de Louvain, étaient autant d'êtres vivants, donnant l'investiture, réclamant l'hommage, s'inclinant devant leur seigneur, luttant avec leurs égaux, et écrasant leurs serfs sous leurs pieds.

C'est ainsi que dans ces provinces ignorées, comme partout en Europe, en mille recoins obscurs et isolés, s'élève lentement, par parties séparées, l'édifice de la civilisation, faisant espérer toutefois une construction d'ensemble. Ainsi, sous l'impulsion de forces en conflit, tantôt déviant, tantôt reculant, tantôt remontant, mais en somme toujours avançant, cette société nouvelle se meut dans les voies qui lui sont tracées, grandissant à chaque pas en force et en solidité. Société, civilisation, mais non encore l'humanité. Le peuple commence à peine à se dégager de la glèbe, sous laquelle il gît enterré. Il n'y a toujours que des nobles, des prêtres, et, venues les dernières, des cités. C'est dans les Pays-Bas du nord que la condition dégradée des masses persévéra le plus tard. Même en Frise, la liberté, le bien le plus cher des anciens Frisons, avait disparu confisquée de cent manières. L'esclavage y était volontaire aussi bien que forcé.

Les pauvres se vendaient pour échapper à la faim. Les faibles se vendaient pour échapper à la violence. Ces ventes volontaires, très fréquentes d'ailleurs, se faisaient d'ordinaire au profit des cloîtres et autres institutions ecclésiastiques, car la condition des serfs de l'Église était meilleure que celle des autres serfs. Les vaincus des duels judiciaires, les matelots naufragés, les vagabonds, les étrangers, les criminels incapables de payer leur amende, vendaient tous leur liberté ; mais la source féconde de l'esclavage c'était la guerre. Presque partout les prisonniers étaient réduits en servitude. La femme de condition libre, qui cohabitait avec un serf, se condamnait, elle et tous ses descendants, à un asservissement perpétuel. Chez les Francs Ripuaires on ceignait d'une quenouille et d'une épée celle qui se dégradait ainsi. Choisissait-elle l'une, il lui fallait frapper de mort son mari ; choisissait-elle l'autre, elle avait adopté le symbole de la servitude et devenait bétail humain pour le reste de ses jours.

La terreur des incursions féroces des Normands poussait dans la servitude beaucoup de faibles et de timides. Ils fuyaient par troupeaux vers l'église et le monastère, heureux d'échapper, en s'enchaînant eux-mêmes, au joug plus terrible des rois de la mer. Pendant le temps que régna le Normand Godefroid, il força les libres Frisons à porter constamment une corde autour du cou. Comparé à un sort pareil, l'état de serf de l'église était la liberté. Sa vie était protégée. Une lourde amende punissait celui qui le tuait. Il pouvait porter témoignage, hériter, faire un testament, plaider même en justice, quitte à lui à trouver une justice. Le nombre de serfs dans les Pays-Bas était considérable ; le nombre de ceux de l'évêché d'Utrecht était énorme.

La condition des serfs des propriétaires laïques était

bien plus pénible. Les *Lyf-eigene*, serfs de corps, esclaves complets, étaient les plus misérables. C'étaient des animaux. Ils n'avaient aucun des droits de la nature humaine, leur vie comme leur mort était aux mains du maître. Rien dans leur travail ou dans ses fruits ne leur appartenait. Le mariage ne leur était permis que sous la condition de l'infâme coutume du *jus primæ noctis*. Les villageois ou vilains, classe moins malheureuse, venaient ensuite. Le travail, dû par eux à leur maître, pouvait se racheter pour une redevance annuelle fixe, après le payement de laquelle le vilain travaillait pour le surplus à son profit exclusif. Il n'était donc point propriété absolue de son maître. Objet mobilier, il avait cependant une part d'intérêt dans sa propre chair, dans son propre sang.

Les croisades améliorèrent grandement la condition des serfs. Quiconque devenait soldat de la croix, à son retour, était libre, et beaucoup tentaient l'aventure, désireux d'acheter la liberté à un prix aussi honorable. D'autres en grand nombre furent vendus ou donnés en gage par des chevaliers qui, prenant la croix, désiraient faire argent de leurs biens avant de s'embarquer pour leur entreprise. Les acheteurs ou les gagistes étaient, en général, des couvents ou des églises, ce qui donnait aux serfs, ainsi aliénés, une servitude plus douce. En l'absence de beaucoup de serfs, le travail libre prit leur place, de sorte que les travaux de l'agriculture et des métiers, dévolus par là à une classe plus élevée, ne semblèrent plus aussi dégradants, et par la suite ouvrirent à l'industrie et aux progrès de la classe libre une sphère d'activité s'élargissant sans cesse. De cette façon un peuple commença à se former. Ce n'était à la vérité qu'un peuple bien misérable, avec des droits civils, mais sans aucun droit politique. Sa condition, bien que préférable à la servitude, était presque insupportable. On le

taxait au-dessus de ses forces, tandis que le prêtre et le noble étaient exempts d'impôts. L'argent qu'il fournissait ainsi seul était distribué sans qu'il eût mot à dire. Sans cesse exposé à d'arbitraires violences, il lui était impossible d'en obtenir la répression. Dans les cours seigneuriales, c'était le criminel qui jugeait la victime ; car le même individu remplissait à la fois les fonctions de voleur de grand chemin et de magistrat.

Peu à peu la classe des hommes libres, artisans, marchands et autres, augmentant en nombre, se bâtit des maisons plus solides et plus commodes aux portes des châteaux des « seigneurs terriens » ou des forteresses des nobles plus puissants. Leurs supérieurs, envieux d'accroître leur propre importance, favorisaient les progrès de ces petites bourgades. La population, ainsi agglomérée, commença à se classer par gildes. Bientôt la communauté les éleva au rang de corps de métiers, après s'être, cela va sans dire, au préalable organisée elle-même. Ces communautés furent créées par des chartes ou *Keuren*, octroyées par le souverain. A moins que les concessions primitives de cette nature n'aient péri, les chartes urbaines de Hollande ou de Zélande sont environ d'un siècle postérieures à celles de Flandre, de France et d'Angleterre.

Dans les provinces qui par la suite ont constitué la république hollandaise, la *Keur* ou l'acte d'incorporation municipale le plus ancien est celui de la ville de Middelbourg, accordé par le comte Guillaume Ier de Hollande et la comtesse Jeanne de Flandre, conjointement comme propriétaires de l'île de Walcheren. Comme on va le voir, il a pour objet principal de promettre, comme privilège spécial à cette commune, une *loi*, en place de la violence arbitraire, alors règle générale du gouvernement de l'humanité par ses supérieurs.

« Les deux comtes, ainsi statue la charte, prennent les habitants sous leur protection. Des amendes, au profit du comte, de la cité, et, en certains cas, des échevins (schepen), sont imposées, pour rixe, mutilation, blessures, coups, injures ; pour trouble à la paix publique, pour résistance aux pacificateurs et aux décisions des échevins ; pour manque de respect envers le Ban, pour vente de vin gâté, et pour d'autres méfaits encore... Un même et égal traitement en justice est garanti à tous les habitants de Middelbourg. Tous sont justiciables du tribunal des échevins. Celui qui, se trouvant dans l'île de Walcheren, ne comparaît pas, quoique dûment cité, ou refuse de se soumettre à la sentence, est banni et ses propriétés sont confisquées. L'Écoutète (Schout) ou l'échevin qui refuse de rendre justice, est déchu de son office jusqu'à réparation... Tout bourgeois en discussion avec un forain (buiten man) doit l'attraire devant les échevins. Il y a appel des échevins au comte. Les maîtres de maison peuvent seuls porter témoignage. Les aliénations de biens immeubles se font devant les échevins. En cas de plainte d'un étranger contre un bourgeois, les échevins et l'écoutète doivent arranger le différend. Si l'une des parties refuse de se soumettre à leur décision, ils doivent sonner la cloche urbaine pour rassembler tous les bourgeois, afin de se faire prêter main forte. Sonner le tocsin sans le consentement de tous, ou ne pas apparaître quand il bat, est un délit passible d'amende. Aucun habitant de Middelbourg ne peut être arrêté ou emprisonné sur le territoire de la Flandre ou de la Hollande, sauf pour crime. »

Ce pacte fut signé, scellé et juré par les deux souverains en l'an 1217. Ce fut le modèle d'après lequel se créèrent successivement, en Hollande et en Zélande, d'autres communes, berceaux de grandes cités.

Envisagées du point de vue de la théorie, ces chartes sont certes encore bien peu de chose, même pour les municipalités privilégiées qui les obtenaient. Mais du point de vue où se trouvait alors placée l'humanité, elles n'en constituaient pas moins un progrès énorme. Elles créaient, sinon pour tous les habitants, au moins pour un grand nombre d'entre eux, le droit, non de se gouverner, mais d'être gouvernés d'après une loi. Elles donnaient une justice locale. Elles garantissaient contre l'emprisonnement arbitraire. Elles érigeaient des tribunaux, où des membres de la classe bourgeoise siégeaient comme juges. Elles tendaient un bouclier contre les violences arbitraires d'au-dessus et les séditions d'en dessous. Elles encourageaient les pacificateurs et châtiaient les perturbateurs. Elles respectaient le principe fondamental, *ut sua tenerent*, jusqu'à tomber presque dans l'absurde ; empêchant, comme elles le faisaient, un homme libre, mais sans propriété, de porter témoignage — capacité que l'on ne refusait pas même au paysan en servage. Tout cela valait indubitablement mieux que le droit du poing et la justice du manoir. Pour le commencement du XIIIe siècle, c'était un progrès.

L'Écoutète et les Échevins, c'est-à-dire le premier magistrat de la commune et ses assesseurs, étaient dans l'origine nommés par le souverain. Par la suite des temps, l'élection de ces autorités municipales fut concédée aux communes elles-mêmes. Mais ce privilège inestimable, exercé d'abord et pendant assez longtemps par tous les citoyens en corps, finit souvent par être monopolisé au profit du gouvernement municipal lui-même, agissant de commun accord avec les doyens des diverses gildes.

Munies de cette organisation, et sous le souffle de la vie politique, les communes de Flandre et de Hollande se mirent à marcher à grands pas en avant.

Elles revêtirent de plus en plus l'apparence de petites et prospères républiques. Cette prospérité, elles la durent au commerce, surtout au commerce avec l'Angleterre et les nations de la Baltique et aux manufactures, spécialement à celles de laine.

Le négoce entre l'Angleterre et les Pays-Bas, avait existé de tous temps, et il prenait chaque jour plus d'extension, au grand avantage des deux pays. Une dispute qui vers l'an 1275 s'éleva entre les marchands de Hollande et ceux d'Angleterre, fit naître une guerre de corsaires et une suspension de relations, d'environ dix années. La réconciliation qui termina le différend fut l'occasion de l'établissement à Dordrecht de l'entrepôt des laines anglaises. Une nouvelle querelle priva la Hollande de cet avantage. Le roi Édouard refusa d'assister le comte Florent dans sa guerre contre les Flamands et du même coup transporta l'entrepôt de Dordrecht à Bruges et à Malines.

Le négoce entre les Pays-Bas et les peuples de la Méditerranée et de l'Orient, avait pour siège principal cette heureuse cité de Bruges, qui au XIIIe siècle occupait déjà le premier rang dans le monde commercial. C'était la résidence favorite des Lombards et des autres Italiens, le grand entrepôt de leurs marchandises. Elle vit ainsi le grand marché des laines anglaises et des fabricants de laine de tous les Pays-Bas, se joindre dans ses murs à celui des drogues et des épices de l'Orient. Elle était encore loin toutefois d'avoir atteint son apogée, car sa destinée était d'arriver au faîte en même temps que Venise et de la suivre dans sa chute. Quand la découverte du cap de Bonne-Espérance eût tué le commerce continental avec les Indes, les deux cités languirent. L'herbe se mit à pousser dans les larges et belles rues de Bruges et les algues s'amoncelèrent autour des palais de marbre

de Venise. Mais à cette époque elles marchaient toutes deux dans les voies d'une rapide et insolente prospérité.

Les cités, grandissant ainsi en richesses et en puissance, ne se contentèrent bientôt plus d'être gouvernées d'après des lois, il leur fallut participer non seulement à leur propre gouvernement mais encore aux affaires générales. Sous Guy de Flandre, les villes commencèrent à paraître régulièrement à côté des nobles dans les assemblées des États de la province (1286-1289 A. D.) Dans le cours du siècle suivant, les six chefs-villes, ou capitales, de la Hollande (Dordrecht Haarlem, Delft, Leyden, Gouda et Amsterdam) acquirent le droit d'envoyer régulièrement aussi leurs députés aux États provinciaux. Ces villes constituèrent ainsi avec les nobles, le pouvoir parlementaire de la nation. Elles reçurent en même temps du comte des lettres patentes qui les autorisaient à choisir elles-mêmes leurs bourgmestres et un certain nombre de conseillers ou sénateurs (Vroedschappen).

Ainsi croissaient, de jour en jour plus fortes, les libertés de la Hollande et de la Flandre. Une grande convulsion de la nature vint vers la fin du XIIIe siècle ajouter son influence à la marche plus lente de la révolution politique. Il n'y avait eu jusqu'alors qu'une seule Frise, comprenant la Hollande et presque tout le territoire de la future république. Une rivière de peu de largeur séparait seule les deux grands districts. Les basses terres des bords du Vlie, après de fréquentes menaces, cédèrent enfin sous les flots. L'Océan de Germanie roula jusque dans le lac Flévo ; l'orageux Zuyder Zee entra dans l'existence en engloutissant des milliers de villages frisons avec tout ce qui les habitait, et en ouvrant un abîme entre des peuples frères. Ce déluge effroyable rompit l'ensemble politique du pays en même temps que son ensemble géographique.

Les habitants de la Hollande se trouvèrent éloignés de leurs parents de l'Est par une mer aussi dangereuse que celle qui les séparait de leurs frères Anglo-Saxons de Bretagne. Les députés aux assemblées générales d'Aurich durent renoncer à un voyage aussi périlleux. La Frise occidentale fut absorbée dans la Hollande. La Frise orientale continua d'être une fédération de provinces maritimes, rudes mais se gouvernant elles-mêmes, jusqu'à ce que la courte et sanglante domination des ducs de Saxe eût amené l'établissement de l'autorité de Charles-Quint. Quel que fût son souverain nominal, cette tribu, la plus républicaine des Pays-Bas ou plutôt de l'Europe, n'avait jamais accepté le système féodal. Chaque année avait lieu un congrès de toute la confédération. A part cela, les sept petits États qui la composaient réglaient chacun ses propres affaires. Ils étaient subdivisés en districts, gouvernés chacun par un *griet-man* (grand homme, homme choisi) et des assistants. Au-dessus de tous ces officiers de district était un Podestat, magistrat dont les fonctions aussi bien que le nom étaient identiques à celles du chef dans les républiques italiennes. Parfois il n'y avait qu'un seul podestat ; d'autres fois chaque province avait le sien. Il était choisi par le peuple, prêtait serment de fidélité à chacun des États séparés, ou à la diète fédérale, s'il était podestat général ; en règle ordinaire, il était élu pour un temps limité, quoiqu'il le fût quelquefois pour la vie. Un conseil de dix-huit ou vingt membres lui était adjoint. Les députés au Congrès général étaient désignés par les suffrages du peuple dans la semaine de Pâques. Le clergé n'était point reconnu comme corps politique.

Ainsi, c'est dans ces pays qu'une nature marâtre paraissait avoir condamnés pour toujours à la misère et à l'obscurité, que le principe d'une liberté raisonnable pour l'homme, le seul qui rende dignes d'efforts

la prospérité et la gloire de la patrie, poussait les racines les plus profondes et les plus vigoureuses. Au XIIIe et au XIVe siècles, la Frise était déjà une république, sauf le nom ; la Hollande, la Flandre, le Brabant avaient acquis pour une large part le droit de se gouverner eux-mêmes. La puissante république qui, plus tard, devait être le terme final des péripéties d'une grande lutte entre la tyrannie centralisée et l'esprit de liberté civile et religieuse, se faisait déjà pressentir. Les éléments auxquels elle devait sa constitution, germaient plusieurs siècles à l'avance. L'amour de l'indépendance, la résolution bien arrêtée de frapper et de donner son sang pour la défendre, une mâle résistance au despotisme même le plus irrésistible, furent partout et en tout temps les traits caractéristiques de cette race, au milieu des marais de la Frise, entre les digues de la Hollande, comme dans les riantes vallées de l'Angleterre ou les forêts inexplorées de l'Amérique. Sans doute, l'histoire de la liberté humaine, aussi bien en Hollande et en Flandre que dans tous les lieux de la terre où s'est trouvée pareille histoire, déroule bien des scènes de turbulence et de sang ; moins toutefois que ne le feraient croire les exagérations d'historiens prévenus. Mais si l'on trouvait là de l'orgueil et des vices, des troubles et des séditions, au moins y trouvait-on de la vie. Ces petites républiques violentes avaient du sang dans les veines. Elles étaient compactes de muscles et de vigueur audacieuse et tenace. Les tumultes les plus sanglants qu'y vit jamais la face du soleil, valaient encore mieux que l'ordre sombre et le silence de minuit qu'engendre le despotisme. C'est cette indiscipline même qui façonnait le peuple pour l'œuvre des temps futurs. Ces marchands, ces manufacturiers, ces seigneurs campagnards, ces barons à la dure poigne, ramassés sur cet étroit coin de terre, et s'y querellant

pendant des siècles, entre eux et contre tout le monde, entretenaient vivante dans la nation une humeur guerrière dont au XVIe siècle le besoin devait se faire vivement sentir, et sans laquelle la patrie eût peut-être succombé dans le conflit le plus inégal que jamais l'homme ait tenté contre l'oppression.

Une esquisse de l'histoire particulière des provinces des Pays-Bas, même des principales, pendant les cinq siècles que nous venons de chercher à caractériser brièvement, n'entre point dans notre cadre. Si l'on s'en tient à l'écheveau de l'histoire de la Hollande, on peut cependant dévider rapidement le fil embrouillé des transformations dynastiques. De l'époque de Thierry Ier jusqu'à la fin du XIIIe siècle, on compte près de quatre cents années de descendance mâle non interrompue, toute une longue lignée de Thierry et de Florent. Cette race à mains de fer, à têtes de feu, et avide d'aventures, posée en souveraine sur son petit coin de sable, s'y livrant à de féroces efforts pour atteindre à plus d'importance, arrivant de temps à autre à conquérir un ou deux milles de marécages ou de bruyères incultes, après plus de coups d'épée et de rencontres sanglantes que dans des circonstances plus favorables il n'en eût fallu pour fonder un empire ; cette race s'éteint enfin. Le comté revient aux comtes de Hainaut de la maison d'Avesnes. La Hollande et la Zélande, son annexe, se trouvent ainsi jointes à la province de Hainaut. Après un demi-siècle cette lignée se termine à son tour. Guillaume IV meurt sans enfants en 1355. Sa mort est le signal de l'explosion d'une série presque interminable de dissensions civiles. Les deux grands partis connus sous les noms de Hoeks et de Kabbeljauws prennent naissance, et pendant plus de cent cinquante années, sans motif saisissable, sans principe en question, tiennent armés les uns contre les autres, les nobles, les cités, les pères et les

enfants. Il faut toutefois observer que par la suite les Kabbeljauws ou cabillauds représentaient en règle générale la faction municipale de la bourgeoisie, tandis que les Hoeks, les hameçons, destinés à les prendre et à les faire marcher, étaient les nobles ; c'était le fer et l'audace aux prises avec le nombre et la pesanteur des masses.

Le duc Guillaume de Bavière, fils de la sœur de Guillaume IV, parvient à se maintenir établi en 1354. Son frère Albert lui succède et a pour successeur son fils Guillaume. Guillaume qui avait épousé Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, meurt en 1417. L'héritage de ces trois provinces revient à sa fille Jacqueline, damoiselle de dix-sept ans. Il n'est guère besoin de retracer la carrière de la belle et malheureuse Jacqueline. Peu de chapitres dans les romans de l'histoire ont fait verser de plus fréquentes larmes. Héroïne favorite de la ballade et du drame, elle a revêtu, pour les habitants des Pays-Bas, la forme palpable et l'existence éternelle dont jouissent les Iphigénie, les Marie Stuart, les Jeanne d'Arc ou d'autres individualités consacrées. Épuisée et le cœur brisé, après treize années de lutte contre sa propre parenté, consolée des lâchetés et des brutalités de trois maris par l'âme tendre et chevaleresque du quatrième, dépouillée des vastes domaines de son père, déchue de son rang de souveraine et réduite à n'être plus que dame forestière dans ses propres provinces, par son cousin, le mauvais duc de Bourgogne, Philippe surnommé « le Bon », elle meurt enfin et le bon cousin exerce, sans plus de conteste, la domination par tout le pays (1437).

VII

La dynastie de Bourgogne. — Les progrès de la liberté entravés. — Philippe. — Charles le Téméraire. — Charles le Téméraire remplacé par sa fille.

Les cinq siècles d'isolement sont passés. Des flots obscurs et multiples de l'histoire des Pays-Bas se sont mêlés dans un seul et large courant. La Bourgogne a absorbé toutes les provinces qui, de nouveau, sont obligées de reconnaître un maître unique. Une période de cent et quelques années s'écoule, pendant laquelle la maison de Bourgogne et ses héritiers sont les souverains incontestés du sol.

Philippe le Bon possédait déjà la principale partie des Pays-Bas, avant de déposséder Jacqueline. Il avait hérité, outre les duchés de Bourgogne, des comtés de Flandre et d'Artois. Il avait acheté le comté de Namur et usurpé le duché de Brabant, auxquels le duché de Limbourg, le marquisat d'Anvers et la baronnie de Malines avaient été annexés. Par l'absorption des domaines de Jacqueline, il était devenu maintenant maître de la Hollande, de la Zélande, du Hainaut, et chef titulaire de la Frise. Il acquit le Luxembourg quelques années plus tard.

Souverain de tant d'opulentes cités, de tant de fertiles provinces, il se sentit l'égal des rois de l'Europe. A l'occasion de son mariage avec Isabelle de Portugal, il fonda à Bruges l'ordre célèbre de la Toison d'Or. Qu'y a-t-il de plus pratique et de plus pieux à la

fois que cette conception ? Est-ce que l'Agneau de Dieu, suspendu au cou de chacun des chevaliers, ne symbolisait pas en même temps les fabriques de laine auxquelles la prospérité de la Flandre et la puissance de la Bourgogne étaient attachées, et la douce humilité du Christ qui devait toujours caractériser cet ordre ? Le nombre des chevaliers était limité à vingt-cinq, y compris Philippe, qui en était le grand-maître. Les chevaliers se recrutaient parmi les empereurs, les rois, les princes et la plus illustre noblesse de la chrétienté ; une des conditions principales de l'ordre, à l'origine du moins, était l'interdiction aux membres, les têtes couronnées exceptées, d'accepter l'affiliation à aucun ordre ou de continuer à en faire partie.

L'avènement d'un prince aussi puissant et aussi ambitieux que le bon Philippe présageait des malheurs à la cause de la liberté dans les Pays-Bas. L'esprit de liberté semblait s'être personnifié dans la douce et malheureuse Jacqueline, et maintenant ne s'était-il pas enseveli avec elle dans le tombeau ? L'usurpateur qui l'avait mise à mort, poursuivit sa marche, foulant aux pieds toutes les lois et tous les privilèges des provinces qui avaient formé l'héritage de sa victime.

A son avènement, le pouvoir municipal avait déjà atteint un degré de développement très avancé. La classe bourgeoise contrôlait non seulement le gouvernement des cités, mais souvent aussi celui des provinces, grâce à l'influence qu'elle exerçait dans les États. L'industrie et la richesse avaient amené leurs résultats naturels. La suprême autorité du souverain et le pouvoir des nobles étaient balancés par la puissance municipale qui avait même acquis la prépondérance. Ces trois pouvoirs exerçaient l'un sur l'autre un contrôle constant et salutaire. Le commerce avait

transformé les esclaves en hommes libres, les hommes libres en bourgeois, et ces bourgeois gagnaient chaque jour une plus grande influence sur le gouvernement. Les conseils des villes étaient devenus à peu près omnipotents. Quoique l'on y pût constater déjà une certaine tendance oligarchique qui devait se développer plus complètement par la suite, ils étaient maintenant composés d'un grand nombre d'individus qui, par leur travail et leur intelligence, s'étaient élevés eux-mêmes du sein des masses populaires. Les institutions portaient en elles un germe incontestable de républicanisme; le pouvoir, de fait, si pas de nom, se trouvait en grande partie aux mains d'hommes qui avaient atteint un rang dans lequel ils n'étaient point nés.

Les assemblées des États étaient plutôt diplomatiques que représentatives. Elles se composaient généralement des nobles et des députations des cités. En Hollande, le clergé n'avait ni influence ni siège dans le corps parlementaire. Les mesures étaient proposées par le Stathouder qui représentait le souverain. Une demande, par exemple, de subside pécuniaire, était faite par ce fonctionnaire, ou par le comte en personne. Alors la noblesse votait sur la demande, généralement en masse, mais quelquefois individuellement. La mesure était ensuite soumise aux bourgeois. S'ils avaient été spécialement chargés de statuer sur ce sujet, ils votaient, chaque cité comme une cité, mais non pas chaque député individuellement. S'ils n'avaient reçu aucun mandat de ce genre, ils reprenaient la proposition pour la soumettre au conseil de leur cité respective, afin d'apporter une décision à la reprise de la session qui n'était qu'ajournée, ou à la diète suivante. On voit par là que le principe de la représentation nationale populaire n'était encore qu'imparfaitement développé. Les députés municipaux

n'agissaient que d'après des instructions reçues. Chaque cité était un petit État indépendant, plein de défiance non seulement envers le souverain et la noblesse, mais encore envers les autres cités, ses sœurs. Cette jalousie réciproque favorisa l'humiliation générale qui menaçait le pays. Le pouvoir central, devenant chaque jour plus fort, eut d'autant plus aisément raison de ces corps, qu'en se repoussant l'un l'autre, ils s'affaiblissaient.

Le premier acte de Philippe, en prenant les rênes du gouvernement, fut d'envoyer une déclaration au conseil de Hollande, portant que les privilèges et constitutions qu'il avait juré de maintenir comme Ruward ou gardien, pendant le temps que Jacqueline y avait conservé sa souveraineté nominale, devaient désormais être considérés comme nuls et non avenus, tant qu'il n'aurait point confirmé par la suite son serment, en qualité de comte. D'un seul coup, il se délia ainsi de ses serments, et se débarrassa de toutes les entraves qu'il avait consenti à s'imposer, pendant sa marche prudente vers le pouvoir. Il était maintenant délivré de tout obstacle. Comme la conscience de cet usurpateur mielleux devenait, dès ce jour, la mesure de la liberté des provinces, ses sujets eurent bientôt lieu de trouver qu'elle leur était mesurée plus parcimonieusement qu'ils ne le désiraient. A partir de ce moment, durant toute la période de la maison de Bourgogne et jusqu'à l'avènement de la république, la liberté des Pays-Bas, nonobstant de brillants, mais courts instants de gloire surgissant à de longs intervalles, sembla plongée dans une éclipse presque perpétuelle.

La prospérité matérielle du pays avait pourtant excessivement augmenté. Les pêcheries de la Hollande étaient devenues d'une énorme importance. La découverte de l'humble Beukelzoon de Biervliet avait ouvert

une mine de richesses. Les pêcheries étaient des plus utiles comme pépinière de marins, et traçaient déjà la voie à la future suprématie navale de la Hollande. Les pêcheurs formaient la milice de l'Océan ; leurs prouesses furent mises en lumière dans la guerre que les provinces de Hollande et de Zélande poursuivirent à cette époque, au nom de Philippe, mais sans aide et par leurs propres efforts, contre les villes hanséatiques, lutte couronnée par le triomphe. Alors on vit naître cette race de froids et audacieux marins qui devaient plus tard illustrer le nom hollandais dans tout l'univers ; ces hommes dont les fiers descendants « les gueux de mer » devaient faire trembler l'empire espagnol ; ces hommes dont les arrière-petits-fils balayaient les mers avec des balais attachés au plus haut de leurs mâts, et dont les batailles sur l'Océan, contre leurs frères les Anglais, aussi hardis qu'eux, duraient souvent plusieurs jours et plusieurs nuits sans interruption.

La plus grande partie de la force de la Hollande lui venait de l'Océan dont elle avait brisé l'étreinte destructive, mais dans les bras caressants duquel elle restait reposée. Elle plaçait déjà avec sécurité le fondement de sa richesse commerciale et de sa liberté civile sur ces sables, si mouvants que les Romains avaient hésité s'ils devaient les considérer comme terre ou comme eau. Elle flottait comme une sirène sur les vagues, dérobant sous l'onde ses difformités et les faisant oublier par l'éclat de sa splendeur matérielle. Enrichie des dépouilles de tous les climats, couronnée des bijoux divins de la science et de l'art, elle devait un jour chanter un vrai chant de sirène, le chant de la liberté, du luxe et de la puissance.

Il en était de la Flandre, du Brabant et des autres provinces les plus importantes, comme de la Hollande.

L'industrie, la richesse, l'agriculture, le commerce et les manufactures, y prenaient des accroissements continus. Les sources naturelles de la puissance étaient pleines jusqu'au bord, quand la main du despotisme les ferma et les tarit de propos délibéré.

En effet, la maison de Bourgogne, rapidement arrivée au faîte, avait tout aussi rapidement restreint les privilèges politiques des Pays-Bas. Les divisions existantes furent tout d'abord favorables à la cause du pouvoir arbitraire ; mais de petites semences germaient en silence, qui, destinées à atteindre un gigantesque développement, devaient un jour disjoindre les bases de la tyrannie et ombrager le monde. Nous consignerons, dans un chapitre particulier, les premiers progrès de la réforme religieuse aux Pays-Bas. Notons aussi le travail d'enfantement d'un autre grand principe qui surgit à cette époque. Au moment où la maison de Bourgogne atteignait l'apogée de la grandeur, une arme se forgeait en secret, appelée dans le futur conflit pour la liberté à rendre plus de services qu'aucune de celles que le génie de l'homme avait jamais imaginée, et que son bras eût jamais tenue. Quand Philippe le Bon, au comble de la puissance, triomphant à la vue d'un semblable agrandissement de ses possessions, instituait à Bruges l'ordre de la Toison d'Or « à la gloire de Dieu, de la Sainte Vierge et de saint André, patron de la famille de Bourgogne, » et enregistrait les noms des rois et des princes qui devaient être honorés de ces insignes, à ce même moment, un obscur citoyen de Haarlem, un certain Lorenz Coster, ou Laurent le Sacristain, réussit à imprimer une petite grammaire, au moyen de lettres mobiles. L'invention de l'imprimerie venait de s'accomplir, mais elle ne fut pas annoncée avec autant de bruit et de retentissement que l'institution contemporaine de la Toison d'Or. L'humble arrangeur de lettres ne croyait pas

que les princes et les empereurs fussent seuls dignes d'être ses compagnons. Son invention n'a pas fait tressaillir toute la chrétienté d'admiration ; et cependant qu'était donc, aux yeux de l'humanité et pour la civilisation, ce bon duc Philippe de Bourgogne, avec ses chevaliers de la Toison d'Or et tous leurs colifichets brillants, à côté du pauvre fossoyeur et de ses lettres en bois [1] ?

Philippe mourut au mois de février 1467. Les détails de sa vie et de sa carrière n'appartiennent pas à notre récit. Les tendances pratiques de son gouvernement consistaient à réprimer tout esprit de liberté et à établir un régime de privilèges. En effet, des privilèges, étendus par leur nature, mais limités dans leur durée, étaient fréquemment accordés à des corporations. Philippe, en un seul jour, conféra trente chartes à autant de différentes corporations de citoyens. C'était l'octroi de monopoles, et non une concession de droits. Il fixa aussi le nombre des membres de conseils de ville ou *Vroedschappen* dans plusieurs cités des Pays-Bas, leur accordant la permission de présenter une double liste de candidats pour les fonctions de bourgmestres et de juges, mais se réservant à lui-même leur nomination. Il n'était certainement ni un bon ni un grand prince, mais il possédait une grande habileté administrative. Ses capacités militaires étaient réelles et il obtint de beaux succès dans ses guerres. Il dissi-

[1] La question de l'année et de la ville à laquelle doit être reportée l'invention de l'imprimerie a souvent été discutée. Il n'est point probable qu'elle sera jamais résolue à l'entière satisfaction de la Hollande et de l'Allemagne. Les Hollandais prétendent que les caractères mobiles furent employés pour la première fois à Haarlem, et fixent diversement l'époque, entre les années 1428 et 1440. Les premières et très imparfaites éditions de Lorenz sont religieusement conservées à Haarlem.

mulait habilement et possédait un esprit politique pratique. Il comprenait que le pouvoir d'un prince, quoique absolu, dépend de la prospérité de ses sujets. Il frappait les riches de taxes considérables, mais il protégeait le commerce et les manufactures de la Hollande et de la Flandre. Il encourageait les arts, les sciences et la littérature. Les frères Jean et Hubert Van Eyck furent attirés à Bruges par sa générosité ; ils y peignirent plusieurs tableaux. Jean était lui-même membre du conseil du duc. L'art de peindre à l'huile avait acquis une grande perfection par les efforts de l'élève de Hubert, Jean de Bruges. Un incroyable nombre de peintres de plus ou de moins de mérite, florissaient à cette époque dans les Pays-Bas, précurseurs de cette grande école qui devait plus tard étonner le monde par ses couleurs brillantes, sa science profonde, ses effets étonnants et ses vigoureuses reproductions de la nature. On comptait aussi à la cour de Bourgogne des auteurs tels qu'Olivier de la Marche et Philippe de Comines, qui, comme ce dernier le dit lui-même, « écrivaient non pour l'amusement des brutes et du peuple de bas étage, mais pour les princes et les autres personnes de qualité. » Ces écrivains et d'autres encore, aux vues aussi élevées, étaient récompensés par le Duc avec une générosité princière. Philippe réorganisa sur d'autres bases et favorisa avec un véritable amour l'université de Louvain. Il fonda à Bruxelles la bibliothèque de Bourgogne, qui devint célèbre dans toute l'Europe. Il levait force impôts, dépensait à profusion, et cependant il fut un si économe gérant des dépenses de sa maison, qu'il laissa à sa mort quatre cent mille couronnes d'or, somme énorme à cette époque, outre trois millions de marcs d'argent, valeur de la vaisselle et de l'ameublement; fortune qui allait être engloutie bientôt dans la carrière insensée de son fils.

Les exploits de ce fils ne réclament que quelques mots pour mémoire. Quel chapitre de l'histoire de l'Europe, quel chapitre même d'un roman qui soit plus familier aux lecteurs, que le chapitre qui relate la vie de Charles le Téméraire, vie semblable à la course d'un météore. Les droits qu'il avait à son surnom ne peuvent nullement être mis en doute. Jamais, en effet, prince ne fut plus téméraire, et il est certain qu'aucune qualité ne pouvait être moins désirable que celle-là, surtout à cette heure de l'histoire de sa maison. Il fallait d'autres vertus pour raffermir une famille d'usurpateurs dans des possessions illégalement acquises. Des agressions sans cesse renouvelées contre les droits d'autrui, justifiaient les représailles et provoquaient l'attaque. Justice, prudence, fermeté, sagesse dans l'administration intérieure, voilà les vertus dont eût dû être doué le fils de Philippe, le rival de Louis XI, mais ces attributs faisaient défaut complet à ce gladiateur. Sa carrière aurait pu être brillante dans les anciens jours de la chevalerie. Il eût pu paraître aussi imposant et se présenter sous des formes aussi romanesques que Baudouin bras-de-fer ou Godefroid de Bouillon, s'il n'était pas venu hors de son temps. Néanmoins il se croyait un profond politique. Son idée dominante était de constituer la Bourgogne en royaume. Du jour où, secondé par la première armée permanente connue dans l'histoire, et libre de puiser à des coffres bien remplis par les sages économies de son père, il se jeta dans la mêlée contre l'astucieux Louis, jusqu'au jour où il fut trouvé mort, nu, abandonné et avec le visage gelé, dans une mare de sang et d'eau, il poursuivit fidèlement son projet. Il voulait échanger son bonnet ducal contre une couronne royale, et réunir sous son sceptre toutes les provinces situées d'une part entre la Méditerranée et la mer du Nord, et bordées de l'autre par la France et l'Alle-

magne. Les Pays-Bas avec leurs richesses étaient déjà tombés dans ses mains, et leur liberté se trouvait anéantie. Il restait une autre terre de liberté qui physiquement était l'inverse de la Hollande, mais portait les marques d'un même courage national et d'un amour également ardent des droits de l'homme. La Suisse était à conquérir. Ses éternels créneaux de glaces et de granit lui formaient un rempart naturel. Le monde connaît assez le résultat de la lutte engagée entre le seigneur de tant de duchés et de comtés, et les montagnards des Alpes. Avec toute sa témérité, Charles n'était qu'un soldat ordinaire. Son seul mérite consistait dans le courage physique. Il se croyait un capitaine accompli, et, dans ses conversations avec son fou, il se plaisait à se comparer à Annibal. « Nous sommes en train d'être bien annibalisés aujourd'hui, monseigneur » dit l'amer fou, quand ils s'échappèrent ensemble, après la désastreuse défaite de Granson. Bien « annibalisé, » il le fut, en effet, à Granson, à Morat et à Nancy. Il ne suivit les traces de celui qu'il prenait pour modèle, que jusqu'au pied des montagnes.

Comme conquérant, il échoua manifestement ; comme politique, il ne trompa que lui-même ; il n'y eut que comme tyran, dans ses propres domaines, qu'il put soutenir le rôle qu'il s'était choisi. Il perdit la couronne qu'il dépendait de lui de s'assurer, en rejetant le fils de l'empereur comme un époux indigne de l'héritière de Bourgogne ; et cependant, après la mort de Charles, le mariage de Marie avec ce même Maximilien conserva seul à celle-ci la possession de l'héritage paternel. Malheureux dans ses plans de conquêtes aussi bien que dans ses combinaisons politiques, comme oppresseur des Pays-Bas, il parvint cependant à peu près à son but. Il considérait ces provinces comme une maison de banque où il puisait

de l'argent à discrétion. Toutes ses relations avec ces contrées se bornaient à l'extorsion de nombreuses sommes. Elles étaient accordées, avec une répugnance toujours croissante, par les États. Les nouvelles taxes et accises, que l'extravagance belliqueuse du duc rendait nécessaires, étaient rarement levées dans les diverses cités sans tumulte et sans sédition ; le plus souvent le sang coulait dans ces mêlées. Peu de princes furent de plus grands fléaux pour les peuples qu'ils se croyaient autorisés à traiter comme une propriété. Charles réussit presque à établir une centralisation despotique sur les ruines des institutions provinciales. Sa mort soudaine différa seule la catastrophe. Le déplacement de la cour suprême de Hollande, de La Haye à Malines, et l'entretien d'une armée permanente, furent les deux grandes mesures par lesquelles il atteignit les Pays-Bas dans leur vitalité. Le tribunal suprême avait été organisé par son père ; l'extension d'autorité que Philippe avait accordée à une cour de juges dépendant de lui, formait une infraction aux droits de la Hollande. Cette cour cependant siégeait dans le pays même, et le privilège sacré, — *de non evocando*, — le droit de chaque Hollandais d'être jugé sur le sol même de la patrie, ce droit n'avait au moins pas été méconnu. Charles jeta bas le masque, il proclama que ce conseil, — composé de ses créatures, tenant leurs sièges de son bon plaisir, — exercerait une juridiction suprême sur toutes les chartes des provinces ; que ses membres devaient le suivre partout, et que tout leur pouvoir découlerait de sa seule volonté. Il transféra à Malines le siège habituel de la cour. On verra, par la suite, que les tentatives de Philippe II, pour renforcer l'autorité de ce tribunal suprême, contribuèrent en partie à faire éclater la révolution des Pays-Bas.

Charles, comme son père, administrait le pays par

des stathouders. De petites républiques florissantes qu'elles étaient et se gouvernant pour ainsi dire elles-mêmes, les provinces devinrent des départements d'un royaume, mal partagé, mal uni, et plus mal géré, qui n'était ni une république ni un empire, ni une royauté ni un duché, et qui n'offrait nulle homogénéité de population; où il n'existait point de sympathie entre le souverain et le pays, et encore moins d'affinités de race et de langage.

Les triomphes du Téméraire furent nuls, sa chute fut honteuse. Les trésors accumulés par son père se trouvaient dissipés; le fléau d'une armée permanente pesait sur des populations dont des impôts répétés avaient déjà anéanti le commerce et l'industrie, et malgré tout cela il ne fit rien qui compensât ces maux. Il mourut, âgé de 44 ans (1477), laissant les provinces, les duchés et les seigneuries, qui formaient ensemble le royaume bizarre de Bourgogne, à son unique enfant, Marie. Ainsi les contrées que Philippe le Bon avait arrachées aux faibles mains de Jacqueline, retournaient de nouveau au pouvoir d'une femme. La petite-fille de Philippe, non moins jeune, non moins faible que Jacqueline et privée comme elle de tout protecteur, était maintenant seule et souveraine maîtresse de ces vastes domaines.

VIII

Le Grand Privilège, ou la grande charte de Hollande

Une crise éclate pour la Bourgogne et pour les Pays-Bas. Dans chaque province il y a un rebond élastique, aussitôt que la compression cesse par la mort du tyran. Un soudain élan de liberté donne au peuple entier une force gigantesque. En un instant il recouvre tous les droits qu'il avait perdus, et plus même que ces droits. Les cités de Hollande, des Flandres et d'autres provinces, convoquent une assemblée à Gand. Mettant de côté leurs vieilles querelles, les hommes de tous les partis, — les koeks et les kabbeljauws, les patriciens et le peuple, ne forment, dans leur marche en avant, qu'une seule phalange pour reconquérir leurs constitutions nationales. D'un autre côté, Louis XI s'empare de la Bourgogne, dont il réclamait la possession pour sa couronne, et l'héritière pour son fils. La situation est critique pour Marie. Comme toujours en pareils cas, un appel est fait aux fidèles communes. Les serments et les promesses sont prodigués au peuple, dans le but de ranimer sa fidélité. Le congrès se réunit à Gand. La duchesse Marie promet beaucoup, et assure surtout qu'elle tiendra ses engagements. Les députés sont convoqués pour rallier les provinces autour de la duchesse et résister aux ruses aussi bien qu'aux efforts armés de Louis. Le congrès est disposé à défendre la cause de sa jeune maîtresse. Les membres déclarent

en même temps avec franchise que « les provinces se trouvent fort appauvries et ont été fort pressurées par les énormes taxes que leur imposaient les guerres ruineuses entreprises par le duc Charles, depuis le commencement jusqu'à la fin de sa vie. » Ils réclament « plutôt une diminution de charge qu'un nouvel impôt ; » ils ajoutent encore que « depuis longtemps, il y a eu violation constante des chartes municipales et provinciales et qu'ils seraient heureux de voir ces chartes remises en vigueur. »

Les délibérations donnent pour résultat l'octroi formel par la duchesse Marie du « Grand Privilège, » la *grande charte* de la Hollande. Quoique cet acte fût violé plus tard, et même aboli, il devint le fondement de la république. C'était la récapitulation et la reconnaissance des anciens droits, non l'acquisition de privilèges nouveaux. C'était une restauration, non une révolution. Ses points principaux méritent de fixer l'attention des esprits qui s'intéressent aux progrès politiques de l'humanité.

« La duchesse ne se mariera pas sans le consentement des États de ses provinces. Tous les emplois dont elle dispose ne seront donnés qu'à des habitants nés dans le pays. Aucun homme ne remplira deux emplois. Aucun office ne sera affermé. Le « Grand Conseil ou cour suprême de Hollande » est rétabli. Il n'aura point de juridiction directe dans les affaires de la compétence des tribunaux provinciaux ou municipaux. On ne portera devant lui les causes qu'en appel des tribunaux ordinaires. Les États et les cités reçoivent une nouvelle confirmation du droit des citoyens de n'être point attraits en justice hors des limites de leur territoire. Les cités, ainsi que les provinces des Pays-Bas, *peuvent tenir des diètes aussi souvent et en tel lieu qu'il leur plaira. Aucune nouvelle taxe ne sera établie sans le consentement des États pro-*

vinciaux. La duchesse ni ses descendants *n'entreprendront de guerre offensive ou défensive sans le consentement des États.* Dans le cas où le pouvoir s'engagerait illégalement dans une guerre, les États ne sont point obligés de la soutenir. Dans tous les actes publics et officiels, la langue hollandaise sera employée. Les ordonnances de la duchesse seront invalidées, si elles sont contraires aux privilèges de quelque cité. Le siège du suprême conseil est transféré de Malines à La Haye. On ne frappera nulle monnaie, on n'en augmentera ni n'en abaissera la valeur représentative, sans le consentement des États. Les villes ne sont pas obligées de contribuer aux impôts qu'elles n'ont pas votés ; le souverain se présentera en personne devant les États pour leur adresser sa demande de subsides. »

C'était là un bon ouvrage. Le pays s'était relevé en un jour de la triste situation où il avait été réduit. Cette complète annihilation de toutes les mesures despotiques de Charles eût suffi à le faire sortir de sa tombe : la loi, l'épée, la bourse, tout était arraché de la main du souverain et placé sous le contrôle d'un parlement. Des réformes aussi absolues, quand elles se maintiennent, relèvent une société. Elles donnèrent, de plus, un avant-goût de ce qui devait arriver un jour. Certainement, pour le quinzième siècle, le « Grand Privilège » offrait une constitution raisonnablement libérale. Où ailleurs, sur la terre, à cette époque, y avait-il la moitié des libertés qui s'y trouvaient garanties ? L'assemblée générale des Pays-Bas, conformément à cette grande charte, avait le pouvoir de fixer tous les impôts, de régler le commerce et l'industrie, de déclarer la guerre, de battre monnaie, de lever les armées et de diriger la marine. Le pouvoir exécutif était obligé de venir en personne demander de l'argent ; il ne pouvait nommer que des indigènes

aux emplois ; force lui était de reconnaître à ses sujets le droit de désobéissance, au cas où ses ordres seraient contraires à la loi ; enfin il se laissait lier par les décisions des cours de justice. Aux villes restait le droit de nommer leurs magistrats, de tenir des diètes selon leur bon plaisir, de faire leurs lois locales particulières et de veiller à leur exécution. La première connaissance des affaires judiciaires appartenait aux corps municipaux, la juridiction d'appel revenait au tribunal suprême dont les juges étaient choisis par le souverain. La liberté des citoyens avait d'amples garanties contre l'emprisonnement arbitraire. Le droit *de non evocando*, l'*habeas corpus* de la Hollande, était rétabli.

En un mot, c'était là une loi fondamentale qui reconnaissait franchement, sans restriction, et conformément aux règles de la raison, l'existence d'un peuple, ayant un cœur, une tête et des mains qui étaient bien à lui. C'était un grand pas de fait pour sortir de la servitude naturelle, dogme des temps d'ignorance. C'était une revendication noble et digne de la liberté naturelle, cette doctrine d'un siècle plus éclairé. A aucun peuple du monde, autant qu'aux hardis bourgeois des Flandres et de la Hollande, n'appartient l'honneur d'avoir combattu avec plus d'audace et de constance, au profit des droits de l'humanité.

Des privilèges analogues à ceux qui étaient inscrits dans la grande charte de Hollande, sont accordés à beaucoup d'autres provinces, spécialement aux Flandres, toujours prêtes à se lancer avec impétuosité dans la revendication de la liberté. Pendant quelque temps aussi, la paix règne partout et la joie fleurit ; mais la duchesse est jeune, elle est faible, elle est femme. Les intrigants politiques et les conseillers réactionnaires n'ont point disparu. Aux portes, il y a un vieux roi plein de ruses, qui guette, placé en em-

buscade, une proie à dévorer. Les États envoient une ambassade en France. La tragédie bien connue d'Imbercourt et de Hugonet se place ici. Députés par les États, ils osent accepter des instructions secrètes de la duchesse pour entrer dans des négociations particulières avec le monarque français, contre leurs collègues, — contre la grande charte, — contre leur patrie. Le perfide Louis les trahit, croyant cette politique préférable pour lui. Ils furent saisis à Gand, promptement jugés, et aussitôt décapités par les bourgeois furieux. La duchesse Marie échoua dans les efforts qu'elle tenta pour les sauver ; en vain, couverte d'habits de deuil, échevelée, en robe flottante, et les yeux remplis de larmes, vient-elle à l'hôtel de ville, va-t-elle ensuite sur la place du marché, intercéder humblement pour ses serviteurs, tout est inutile. Il n'y a pas de grâce pour une semblable trahison. La punition fut terrible. Mais fut-elle plus sévère et plus précipitée que celle que les monarques trahis infligent habituellement ? Les Flamands eussent-ils, à cette heure critique, été dignes de leur liberté, s'ils n'eussent pas tiré une prompte et signalée vengeance de cette première infraction à leurs droits tout nouvellement reconnus ? N'eût-ce pas été une faiblesse que d'épargner les traîtres qui avaient ainsi étouffé l'épanouissement de la joie nationale éveillée à l'aspect de la liberté reconquise ?

IX

Mariage et mort de Marie de Bourgogne. — Politique de Maximilien.

Faisons un pas nouveau, et un grand pas en avant, dans le vaste champ de l'histoire européenne. La duchesse Marie épouse l'archiduc Maximilien. Les Pays-Bas sont sur le point de devenir la propriété de la maison de Hapsbourg. Les Gantois rejettent les prétentions du dauphin, et choisissent pour époux de leur duchesse, celui-là même que Charles le Téméraire avait si follement repoussé. Le choix eût été meilleur pour Charles qu'il ne l'est pour les Pays-Bas. Le mariage a lieu le 18 août 1477. Marie de Bourgogne passe de la tutelle des bourgeois de Gand sous celle du fils de l'empereur. L'adroit mari s'allie avec le parti de la cité, sentant que la force est de ce côté. Il voit que les Kabbeljauws voraces ont à la fin absorbé les Hoeks et les ont fait disparaître. Se réservant à part lui de revenir sur ce qu'il fait, il est libéral en promesses envers le parti municipal. Pendant ce temps, il reste gouverneur et gardien de sa femme et de ses provinces. Ses enfants sont appelés à recueillir l'héritage des Pays-Bas et de tout ce qui s'y rattache. Y a-t-il rien de plus conséquent que les lois de succession réglées par le droit divin? Au commencement du siècle, Philippe le Bon dépossède Jacqueline, parce que les femmes ne peuvent succéder. A la fin du même siècle, la petite-fille de ce prince hérite de ces mê-

mes biens et les transmet à ses enfants. Le Pape et l'Empereur approuvent les deux cas, avec une égale logique. La politique et l'habileté de Maximilien ont aussi bien atteint le but que la force et la fourberie de Philippe.

La duchesse Marie tombe de cheval et meurt. Son fils Philippe, âgé de quatre ans, est reconnu comme son successeur. Ainsi la maison de Bourgogne se trouve remplacée par la maison d'Autriche ; ce fut la cinquième et dernière dynastie qui gouverna la Hollande, avant l'avènement de la république. Maximilien est accepté par les provinces comme gouverneur et tuteur pendant la minorité de ses enfants. Les Flandres seules n'accèdent pas à cet arrangement. Les bourgeois, chez qui l'action suit toujours la décision, se saisissent de la personne du jeune Philippe et dirigent les affaires en son nom. Ils forment une commission où entrent quelques nobles et maintiennent ainsi leur autorité contre Maximilien, pendant plusieurs années. En 1488, l'archiduc, alors roi des Romains, essaie avec une faible troupe de cavalerie, de prendre la ville de Bruges, mais le résultat entraîne pour lui une véritable humiliation. Les Brugeois tombent sur lui. Maximilien et plusieurs de ses conseillers sont faits prisonniers et gardés dans une maison, sur la place du marché. Tous les magistrats sont changés, et les affaires se gèrent au nom seul du jeune Philippe. Pendant ce temps, les États des autres provinces des Pays-Bas s'assemblent à Gand, pleins d'anxiété, malheureusement non pour leur liberté, mais pour celle du roi des Romains. Déjà la Hollande, déchirée par les dissensions civiles et trompée par les artifices de Maximilien, a pour quelque temps abandonné la grande cause à laquelle les Flandres sont restées si fidèlement attachées. Enfin un traité est conclu entre l'archiduc et les Flamands. Philippe,

sous la curatelle d'un conseil, gouvernera les Flandres ; Maximilien est nommé régent des autres provinces. En outre, un congrès de toutes les provinces sera convoqué chaque année, afin de pourvoir aux mesures de bien-être général. Maximilien signe le traité et prête serment, le 16 mai 1488. Il jure également de renvoyer les troupes étrangères, dans les quatre jours. Après avoir donné des ôtages, en garantie de sa parole, il est mis en liberté. Mais que sont les serments et les ôtages, quand l'autorité royale est en lutte avec les droits des peuples ? L'empereur Frédéric envoie à son fils une armée sous les ordres du duc de Saxe. Les serments sont violés, les ôtages abandonnés à leur sort. La lutte dure pendant une année, et à la fin les Flamands sont soumis. Que pouvait effectuer une seule province, quand les autres provinces, ses sœurs, et jusqu'à la Hollande, toujours si amoureuse de liberté, avaient lâchement déserté la cause commune ? On conclut un nouveau traité (octobre 1489). Maximilien obtient la tutelle sans contrôle de son fils, et un pouvoir absolu sur les Flandres et le restant du pays. Les insolents bourgeois sont sévèrement punis de s'être souvenus qu'ils ont été hommes libres. Les magistrats de Gand, de Bruges et d'Ypres, en vêtements de deuils, sans ceinture autour du corps, la tête nue et agenouillés, sont contraints d'implorer le pardon du despote, et de payer trois cent mille couronnes d'or pour acheter ce pardon. Après cela, pour quelque temps, l'ordre règne en Flandre.

Les progrès de Maximilien avaient été souterrains, mais il étaient décisifs. S'alliant lui-même avec la bourgeoisie, il avait anéanti la noblesse. Une fois le pouvoir ainsi obtenu, il se tourna contre la bourgeoisie. Pas à pas il foula aux pieds toutes les libertés que sa femme et lui avaient juré de protéger. Il avait dédaigné l'autorité du « Grand Privilège » et de tou-

tes les autres chartes. Les bourgmestres et d'autres citoyens avaient été décapités en grand nombre, pour en avoir appelé à leurs statuts contre les édits du régent, pour avoir réclamé un congrès général, d'accord en cela avec la loi formelle. Il avait proclamé que tous les biens territoriaux, en cas d'absence d'héritiers mâles, devaient échoir à son propre trésor. Il avait falsifié la monnaie, et, par là, autorisé les malversations de tous ses agents, à partir du Stathouder jusqu'à l'employé le plus infime. Si tant d'oppression et de duplicité ne justifiaient point la résistance des Flamands à la gestion de Maximilien, il serait difficile de trouver un motif plausible, dans les affaires politiques, pour refuser de se soumettre aveuglément au despotisme.

En 1493, Maximilien succède au trône impérial, vacant par la mort de son père. L'année suivante, son fils, Philippe le Beau, alors âgé de dix-sept ans, reçoit l'hommage des divers États des Pays-Bas. Il jure de maintenir seulement les privilèges accordés par Philippe et Charles de Bourgogne, ou par leurs ancêtres, déclarant nuls et non avenus tous ceux qui avaient pu être acquis depuis la mort du Téméraire. La Hollande, la Zélande et les autres provinces le reconnaissent, se contentant de pareilles conditions, et abandonnent ainsi, honteusement et sans lutte, le Grand Privilège et toutes les chartes semblables.

La Frise, pendant quelques années, est séparée politiquement du reste du pays. Harrassés et épuisés par des siècles de guerres à l'étranger et chez eux, les libres Frisons, à l'instigation ou sur l'ordre de l'empereur Maximilien, élisent le duc de Saxe pour leur Podestat. Le prince, à peine nommé, se montre naturellement un premier magistrat anti-démocratique, et se fait peu après reconnaître et obéir, comme

souverain légitime de la Frise. Dix-sept ans après, la Saxe vend cette souveraineté à la maison d'Autriche pour 350,000 couronnes. Cette petite contrée, que ses statuts proclamaient « libre comme le vent, tant qu'il soufflera, » dont Charlemagne avait respecté et laissé debout les institutions, qui s'était affranchie elle-même de la tyrannie des Normands par le fer, qui n'avait jamais courbé la tête sous un chef féodal non plus que sous le joug papal, maintenant poussée au désespoir et au suicide par les dissensions de ses enfants égarés, abdique enfin son existence indépendante. Toutes les provinces se trouvent de la sorte réunies dans une commune servitude, et regrettent, trop tard, l'engourdissement qu'elles ont montré à un moment où elles auraient encore pu défendre leur liberté. Leurs chartes anciennes et chéries, que leurs courageux ancêtres avaient conquises à la sueur de leur front et payées du sang de leurs cœurs, sont à la merci d'un autocrate et se voient exposées à être déchirées par ses édits.

En 1496, s'accomplit l'important mariage de Philippe le Beau avec Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle, souverains de Castille et d'Aragon. De cette union naît, dans la première année du siècle, le nouveau Charlemagne, appelé à réunir sous un même sceptre l'Espagne et les Pays-Bas, ajoutés à beaucoup d'autres vastes royaumes, dont plusieurs même aux climats les plus lointains. Six ans après (25 septembre 1506) Philippe meurt à Burgos. Beau, débauché, esclave des plaisirs, se reposant du soin de ses États sur ses ministres, Philippe « *croit-conseil* » est le pont par lequel la maison des Hapsbourg arrive à la monarchie presque universelle, mais personnellement, il n'est rien.

X

Les deux Charlemagne.

Deux mariages heureux, contractés par les archiducs d'Autriche, ont en vingt ans changé la face du monde. Le fleuve que nous avons suivi depuis sa source, se perd enfin lui-même dans l'océan de l'empire universel. Le comte Thierry I, seigneur d'un coin de terre à moitié submergé, à l'extrémité de l'Europe, a maintenant pour successeur le comte Charles II de Hollande, mieux connu sous le nom de Charles-Quint, roi d'Espagne, de Sicile, de Jérusalem, duc de Milan, empereur d'Allemagne, souverain tout-puissant en Asie et en Afrique, autocrate de la moitié du monde. Les principaux évènements de son règne brillant sont familiers à toutes les mémoires. Les Pays Bas partagent alors le sort de tant d'autres nations, sort bien misérable pour ces provinces. Les mariages de la maison d'Autriche [1] n'eurent point pour ses sujets des conséquences aussi heureuses que pour elle-même. Il ne sera jamais juste ni raisonnable de faire dépendre la destinée de millions d'être humains, du mariage avantageux d'un homme avec une femme ; et jamais un empire durable et prospère ne peut être établi sur des bases si fragiles. La pensée dominante du premier Charlemagne était élevée et utile ; son projet d'un empire universel ne sembla point chiméri-

[1] « *Bella gerant alii, tu felix Austria nube,* » etc., etc.

que, même quand le temps, plus sage que les monarques et les législateurs, vint démontrer qu'il était impraticable. En effet, réunir, dans une vaste unité, les diverses races des Francks, des Frisons, des Saxons, des Lombards, des Burgundes et d'autres peuples, alors que tous étaient encore dans l'effervescence de leur jeunesse et n'avaient point cessé de former la grande famille teutonique ; faire une agrégation mutuelle de masses naturellement cohérentes, dont l'origine était commune, qui parlaient la même langue, possédaient la même histoire et le même passé et commençaient seulement à manifester une tendance à la séparation, par l'acquiescement qu'elles donnaient à une infinité de lois et de coutumes locales, tandis qu'une volonté de fer tendait à concentrer en une seule nation ces peuplades si nombreuses mais homogènes; faire sortir du tombeau de Rome corrompue et morte un frais et vigoureux empire germanico-chrétien, ceci était une pensée juste et virile. Tout autre était la conception du second Charlemagne. Soumettre de force à une union discordante, des peuples qui, pendant sept siècles, s'étaient développés en nations hostiles, séparés du reste par la géographie et l'histoire, par les coutumes et les lois ; ranger plusieurs millions d'hommes sous un seul sceptre, non pour les rapprocher en étudiant leurs affinités, mais dans le but unique de se créer une splendide propriété de famille ; vouloir établir l'unité par l'annihilation des institutions locales ; remplacer les chartes populaires et libérales par les édits d'une centralisation despotique ; faire la guerre à l'esprit tout entier de son siècle ; considérer les âmes aussi bien que les corps de ces multitudes comme le bien personnel d'un seul individu, travailler à conserver dans une seule maison plusieurs couronnes que le hasard avait réunies, et chercher en même temps à consacrer tout le

système, en plaçant pour toujours le triple diadème du pape sur la tête impériale des Hapsbourg, — tout ceci n'était pas l'effort d'un grand génie, d'un esprit édificateur, mais plutôt le rêve égoïste d'un autocrate.

Il n'est nulle contrée dont l'union pût être moins avantageuse ou moins souhaitée que l'union de l'Espagne et des Pays-Bas. Ces nations étaient, géographiquement, séparées par une grande distance ; par leur histoire, par leurs mœurs et leur politique, elles étaient complètement opposées l'une à l'autre. L'Espagne, qui venait à peine de se constituer en un seul royaume par la réunion de ses divers États ; l'Espagne avec sa noblesse orgueilleuse, issue d'une foule de petits rois dont les membres s'arrogeaient un pouvoir presque souverain dans leurs domaines ; l'Espagne, avec son fougueux enthousiasme pour la religion catholique, car dans le cours de la longue guerre contre les Sarrasins, cet enthousiasme était devenu le caractère principal de toute la nation ; l'Espagne, avec sa population rare, disséminée sur un vaste territoire à l'aspect sévère, avec son esprit militaire tellement développé dans toutes les classes, qu'elles en venaient à préférer la pauvreté à une richesse acquise par les travaux dégradants du commerce ; l'Espagne, avec son caractère sombre, martial et extrême, formait bien le contraste le plus absolu avec les Pays-Bas.

Les provinces des Pays-Bas avaient rarement été fondues ensemble, mais il y avait une affinité naturelle dans leur caractère, dans leur histoire et dans leur position. Partout circulait la vie, partout le mouvement, partout une activité fébrile. Une population énergique affluait dans toutes les florissantes cités qui marquaient ce sol étroit mais fécond. Les vaisseaux hollandais étaient les messagers du monde. Si quel-

qu'un de leurs marchands était lésé dans ses droits, ils entreprenaient vigoureusement la guerre à leurs propres frais, sans autre force que leurs propres navires; leurs fabriques étaient estimées dans l'univers ; les bourgeois des Pays-Bas possédaient des richesses princières, vivaient dans un luxe royal et exerçaient par eux-mêmes une notable influence politique ; l'amour de la liberté était leur passion dominante. Leur ardeur religieuse n'avait point été complètement éveillée, mais les événements qui éclatèrent sous la génération suivante étaient appelés à prouver qu'à nul égard, autant qu'à l'égard du sentiment religieux, l'opposition des deux races n'était signalée. Il était aussi certain que les Flamands seraient de hardis réformateurs qu'il l'était que les Espagnols deviendraient d'impitoyables persécuteurs. Impie était donc l'union de deux nations d'une différence si tranchée.

Philippe le Beau et Ferdinand s'étaient détestés et querellés depuis le premier jour. Les Espagnols et les Flamands participaient à cette antipathie et se haïssaient cordialement, à première vue. L'avidité sans scrupule des nobles des Pays-Bas en Espagne, leur ambition cupide, leur soif de fortune, irritaient et dégoûtaient les fiers Espagnols. Cette animosité internationale nous donne la clef de la grande révolution qui éclata sous le règne suivant.

Les provinces qui se trouvaient réunies de nouveau sous un empereur, furent traitées, si riches et si puissantes qu'elles fussent, comme d'obscurs tributaires. La régence en fut confiée par Charles, à ses proches parents, qui gouvernaient dans l'intérêt de sa maison, et non du pays. Sa conduite à l'égard des populations, dans la question religieuse, sera racontée plus loin. Le caractère politique de son administration fut comme mis en scène et rendu vivant à l'occa-

sion de la mémorable insurrection de Gand. Cette raison nous oblige à quelques détails d'intérieur concernant cet événement marquant.

XI

La ville de Gand. — Insurrection à Gand. — Expédition de Charles. — Châtiment de Gand.

Gand était, sous tous les rapports, une des plus importantes cités de l'Europe. Érasme qui, en sa qualité de Hollandais et d'homme de cour, ne peut pas être soupçonné de partialité envers les turbulents Flamands, affirmait qu'il n'y avait pas de ville dans toute la chrétienté qui pût lui être comparée pour l'étendue, la puissance, la constitution politique et le degré de civilisation de ses enfants. C'était, disait l'un de ses habitants à l'époque de l'insurrection, plutôt un pays qu'une ville. L'activité et la richesse de ses bourgeois étaient proverbiales. On sonnait les cloches chaque jour, et les ponts-levis, sur les divers bras de la rivière qui coupait les rues, étaient levés, afin que toutes les affaires cessassent pendant que les légions d'ouvriers allaient ou revenaient de leur travail. Dès le xiv[e] siècle, à l'époque des Artevelde, Froissart évaluait à quatre-vingt mille le nombre des combattants que Gand pouvait mettre en campagne, car la cité, par sa juridiction sur plusieurs autres grandes villes qui lui étaient subordonnées, ne disposait pas seulement de sa propre population que l'on a calculée s'élever à deux cent mille habitants.

Située au milieu de plaines bien cultivées, Gand était entourée de fortes murailles, dont le circuit extérieur était de neuf milles. Ses rues et ses places

étaient spacieuses et élégantes, ses églises et les autres monuments publics étaient nombreux et pleins de splendeur. La somptueuse église de St-Jean et St-Bavon où Charles-Quint avait été baptisé, l'ancien château dans lequel Baudoin bras-de-fer avait amené la fille de Charles le Chauve, l'hôtel de ville avec sa gracieuse façade gothique, le beffroi célèbre, où pendant trois siècles avait perché le dragon envoyé par Baudoin de Flandre, devenu empereur de Constantinople, et où s'ébranlait le fameux Roland, dont la voix d'airain avait appelé les citoyens, de génération en génération, sous les armes, soit pour remporter des victoires sur des rois étrangers à la tête de leur chevalerie, soit pour se battre entre eux dans leurs divisions intestines ; ces monuments de la cité gantoise étaient tous remarquables et jouissaient de célébrité dans le pays. Spécialement, la grosse cloche du beffroi était l'objet de l'affection des bourgeois, et, à un égal degré, de la haine du souverain, car elle semblait à tous un personnage historique réel, ayant des vertus et des passions comme l'homme, chez qui elle les avait si longtemps dirigées et enflammées.

La constitution de la cité était très libre, et, à part le nom, c'était sous tous les rapports une petite république. Sa population était divisée en cinquante-deux gildes d'artisans et en trente-deux classes de tisserands ; chaque confrérie choisissait annuellement ou bisannuellement ses propres doyens ainsi que ses officiers secondaires. Le sénat, qui exerçait des fonctions législatives, judiciaires et administratives, mais sous le contrôle du grand conseil de Malines et de l'autorité souveraine, se composait de vingt-six membres. Ils étaient choisis, partie dans la classe supérieure, c'est-à-dire parmi les rentiers, partie parmi les manufacturiers en général et parmi les tisserands. Ils étaient nommés par un collège de huit électeurs

désignés par le souverain, sur présentation par les bourgeois. La cité, dans sa collectivité, constituait un des quatre États (membres) de la province des Flandres. Il est évident que tant de liberté formelle et réelle, jointe au caractère turbulent qui distinguait les citoyens, devait vivement blesser les yeux de Charles, et que les fautes de cette petite république lui seraient présentées sous les plus sombres couleurs par toutes ces âmes pacifiques, qui préféraient la morne tranquillité du despotisme à la vie turbulente de la liberté. Gand réclamait d'ailleurs l'application des mesures générales du «Grand Privilège,» accordé par la duchesse Marie, de la grande charte, laquelle, suivant le parti monarchique, avait été légalement abrogée par Maximilien. Les libertés de la ville avaient aussi été restreintes par le *kalf vel* (charte de vélin). Par cet acte célèbre, Charles-Quint, alors âgé de quinze ans, avait menacé d'infliger une punition exemplaire à toutes les personnes qui soutiendraient qu'il avait juré, à son inauguration, d'observer quelque privilège ou charte que ce fût, réclamés par les Gantois, avant la paix de Cadsant.

La cause directe du mécontentement, à savoir la tentative d'arracher aux Flandres un subside de quatre cent mille carolus, comme tiers des douze cent mille qui avaient été accordés par les États des Pays-Bas, et la résistance de Gand, en désaccord sur cet objet avec les trois autres membres de la province, ces deux faits trouveront naturellement des juges divers, selon que les sympathies pencheront vers les droits du peuple ou vers les prérogatives du souverain. Les bourgeois prétendaient que le subside ne pouvait être alloué que par le consentement unanime des quatre États de la province. Parmi d'autres preuves de leur droit incontestable, ils invoquaient un document qui n'avait jamais existé que dans l'ima-

gination crédule du peuple. A une certaine époque reculée, un des comtes de Flandre, disait-on, avait perdu au jeu son comté, contre le comte de Hollande, mais avait été tiré de ce mauvais pas par la générosité des Gantois. Les bourgeois de la ville avaient payé les dettes et sauvé la souveraineté de leur seigneur, et en retour avaient reçu une charte, appelée le Rachat de Flandre (Koop van Vlaenderen). Parmi les privilèges concédés par cet acte, figurait une stipulation expresse portant que pas un subside ne serait accordé par la province, sans le consentement de Gand. Cette charte eût été décisive dans la présente occurrence, mais elle avait le malheur de n'avoir jamais existé. Le grand nombre supposait que les magistrats, dont plusieurs étaient favorables au pouvoir, avaient caché ce document. Lievin Pyl, ancien échevin, était soupçonné de n'être point étranger à ce recel. En même temps, mais avec plus de justice, il se trouvait accusé d'une action déloyale et honteuse. Député par les citoyens pour annoncer à la reine régente leur refus positif d'accorder le subside, il avait, au contraire, donné en leur nom une réponse affirmative. Pour ces griefs, l'un imaginaire, l'autre réel, il fut inhumainement torturé et enfin décapité. « Je sais, mes enfants, » dit-il sur l'échafaud, « que vous serez affligés lorsque vous aurez vu couler mon sang, et que vous me regretterez quand il sera trop tard. » Il ne paraît cependant pas qu'il y eût un motif spécial de le regretter, quelque terrible qu'eût été le châtiment infligé à sa trahison.

Les troubles ainsi entamés, l'appel de Roland et l'esprit facile à exciter des citoyens firent bientôt le reste. Gand se mit en insurrection ouverte. Les bourgeois avaient consenti à enrôler et à payer des troupes sous leurs propres bannières, mais ils s'étaient sentis outragés de l'énorme contribution qu'on

leur demandait pour une guerre étrangère, entreprise dans l'intérêt de la famille d'un maître qui vivait loin d'eux. Ils ne purent trouver le « Rachat de Flandre, » mais ils s'emparèrent de l'odieux « Kalf vel, » qui fut solennellement coupé en deux par le doyen des tisserands. Il fut ensuite lacéré par les citoyens exaspérés, et plusieurs d'entre eux se montrèrent dans les rues avec des lambeaux de ce document détesté, attachés à leurs chapeaux, en guise de plumes. Après ces démonstrations, ils essayèrent de l'intrigue auprès de François Ier, mais celui-ci les repoussa et donna avis de leurs ouvertures à Charles, qui résolut d'étouffer en une fois l'insurrection. François écrivit à l'empereur, le priant de lui faire l'honneur de passer par la France : « Je vous assure, » dit-il, » mon seigneur et cher frère, par cette lettre écrite et signée de ma propre main, sur mon honneur et sur la foi d'un prince et du meilleur frère que vous ayez, qu'en passant par mon royaume, tous les honneurs et toute l'hospitalité possibles vous seront offerts comme ils le seraient à moi-même. » Certainement, le roi de France, après d'aussi pressantes assurances données volontairement, et pour garantie desquelles il offrait en ôtage ses deux fils avec d'autres grands personnages, ne pouvait pas, sans se déshonorer complètement lui-même, tirer perfidement avantage de la présence de l'empereur dans ses États. Aussi les réflexions que l'on a si souvent faites au sujet de l'esprit chevaleresque de François, et de la grande connaissance du cœur humain que Charles montra à cette occasion, ces réflexions semblent tout à fait superflues. L'empereur vint à Paris. « Là, » dit un citoyen de Gand, contemporain de ces événements sur lesquels il a laissé un mémoire détaillé, mais dont les ridicules sympathies étaient pour le despote contre ses propres concitoyens, « là, l'empereur fut

reçu comme si Dieu fût descendu du paradis. » Le 9 février 1540, il quitta Bruxelles ; le 14, il arriva à Gand. Son entrée dans la cité dura plus de six heures. Quatre mille hommes portant la lance, mille archers, cinq mille hallebardiers et mousquetaires composaient sa garde du corps, tous armés jusqu'aux dents et préparés au combat. L'empereur était à cheval au milieu d'eux, environné « de cardinaux, d'archevêques, d'évêques et d'autres grands dignitaires ecclésiastiques, » de telle sorte que les foudres de l'Église se joignaient aux insignes de la guerre, pour effrayer l'âme des bourgeois révoltés. Une suite brillante de « ducs, princes, comtes, barons, grands maîtres et seigneurs, ainsi que de chevaliers de la Toison d'Or, » accompagnaient, d'après le rapport de ce même témoin oculaire, Sa Majesté à son arrivée. Ce narrateur, indigne fils de Gand, était en extase devant la magnificence déployée à cette occasion. Il y avait un tel nombre « de hauts seigneurs, de membres des maisons souveraines, d'évêques et d'autres dignitaires ecclésiastiques, qui circulaient dans les rues, que, » à ce que ce pauvre esprit affirme avec joie, « on ne rencontrait qu'eux seuls. » Les beaux habits de ces nobles hôtes excitaient surtout sa plus vive admiration. On était émerveillé, dit-il, en contemplant « la noblesse et l'éclatante richesse que ces princes et seigneurs déployaient aussi bien dans leurs belles fourrures de martre et de zibeline que dans les longues chaînes d'or fin qu'ils portaient autour du cou, et dans les perles et fines pierreries qui ornaient à profusion leurs chapeaux et leurs habits. C'était *une chose réellement triomphante* de les voir ainsi richement équipés et parés. »

On peut se faire aisément une idée de l'importance et de la splendeur de Gand à cette époque, d'après ce fait qu'elle reçut et logea soixante mille étrangers,

avec leurs quinze mille chevaux, lors de la visite de l'empereur. Charles accorda un mois de délai, mois terrible, entre sa venue et sa vengeance. Le désespoir et l'espérance se succédaient alternativement dans les esprits pendant ce temps. Le 17 mars, le charme fut rompu par l'exécution de dix-neuf personnes, décapitées comme chefs de faction. Le 29 avril, il prononça sa sentence contre la cité. La salle où il la rendit était ouverte au public ; elle était honorée de la présence de l'empereur, de la reine régente et des hauts fonctionnaires de la Cour, de l'Église et de l'État. La décision arrêtée fut enfin proclamée. L'empereur annulait toutes les chartes, privilèges et lois de Gand. Il confisquait toutes ses propriétés publiques, ses rentes, ses revenus, ses maisons, son artillerie, ses munitions de guerre et, en général, tout ce que les corporations ou les commerçants possédaient en commun. Spécialement, Roland, la grande cloche, fut condamné à être immédiatement enlevé. Il fut décrété que les quatre cent mille florins, qui avaient occasionné la révolte, seraient payés sur-le-champ, avec une amende additionnelle de cent cinquante mille florins et une rente annuelle et perpétuelle de six mille florins. A la place de l'ancienne constitution, à laquelle les Gantois tenaient tant et qu'un trait de plume annulait ainsi, était promulguée une nouvelle organisation de gouvernement municipal, de l'espèce la plus simple, d'après laquelle tous *les fonctionnaires* seraient à l'avenir nommés par le prince, et les gildes réduites de moitié ; c'était priver la ville de tout pouvoir politique et lui ôter le droit de se gouverner elle-même. Il fut en outre ordonné que les sénateurs, leurs pensionnaires, leurs clercs et leurs secrétaires, trente bourgeois, pris parmi les notables et désignés par l'empereur, ainsi que le grand doyen et le second doyen des tisserands,

tous couverts de robes noires, sans leurs insignes et la tête nue, comparaîtraient au jour désigné, accompagnés de cinquante personnes des gildes et de cinquante autres, qui seraient nommées arbitrairement, tous *en chemise et la corde au cou*. Ce grand nombre de députés devaient alors, au nom de la ville, tomber à genoux devant Charles et reconnaître, à haute et intelligible voix, par la bouche d'un de leurs clercs, qu'ils déploraient vivement la déloyauté, la désobéissance, l'infraction aux lois, les agitations, la rébellion et, pour tout dire, la haute trahison dont ils s'étaient rendus coupables ; ils devaient promettre qu'à l'avenir ils ne retomberaient plus dans ce crime et implorer humblement le souverain de vouloir bien, au nom de la Passion de Jésus-Christ, leur accorder un pardon miséricordieux.

Le troisième jour de mai fut désigné pour l'exécution de cette sentence. Charles, qui se plaisait à faire des représentations de ce genre et qui se vantait de les arranger avec art, avait voulu que celle-ci restât longtemps dans la mémoire des habitants de tous ses États qui pourraient être tentés de soutenir trop vivement leurs droits municipaux. Les rues étaient garnies de troupes : cavalerie et infanterie, en grand nombre, faisaient une garde sévère sur tous les points de l'étendue de la ville, car on savait que la sentence avait soulevé une haine mortelle, que la concentration d'une force écrasante pouvait seule empêcher ces sentiments de faire explosion. Les sénateurs en robes noires de pénitents, les autres députés en chemise de toile, la tête nue et une corde au cou, se rendirent à l'heure indiquée du sénat vers la résidence impériale. Du haut de son trône, la reine régente à son côté, entouré de princes, de prélats, de nobles, sous la garde de ses archers et des hallebardiers, la couronne sur la tête et le sceptre en main, l'empereur, assis, dominait

la foule. Les sénateurs et les bourgeois, dans leur robe d'humiliation, s'agenouillèrent à ses pieds dans la poussière. Les paroles prescrites de repentir et de supplication de pardon furent alors lues par le pensionnaire, tandis que tous les députés restaient à genoux, non cependant sans que plusieurs d'entre eux ne pleurassent amèrement de rage et de honte. « Ce qui les désolait le plus, » dit l'honnête citoyen dont nous avons raconté l'admiration pour la brillante toilette des princes et des prélats, « c'était d'avoir la corde au cou, affront dur à subir, et, s'ils n'y eussent point été forcés, ils auraient préféré mourir que de s'y soumettre. »

Aussitôt que les paroles furent prononcées par le pensionnaire, l'empereur, dont le rôle était de sembler lutter intérieurement entre un juste courroux et une bonté naturelle, le remplit de manière à produire un grand effet dramatique. « Il se recueillit un instant, » dit le témoin oculaire, « sans dire un seul mot, feignant d'examiner s'il devait accorder ou refuser la grâce que les accusés avaient implorée. » Alors, la reine régente joua sa partie également dans la représentation. Se tournant vers Sa Majesté « avec déférence, respect et humilité, elle la supplia d'octroyer le pardon, en l'honneur de sa naissance, qui avait eu lieu dans cette cité. »

Après quoi, l'empereur « fit preuve d'une grande indulgence, » et répondit « très doucereusement, qu'en raison de l'amour fraternel qu'il portait à sa sœur, de ses qualités de monarque doux et accommodant qui préférait la clémence aux rigueurs de la justice, et eu égard au repentir des citoyens, il leur pardonnerait. »

Les Pays-Bas, à la suite de ce dénouement de la révolte de Gand, se virent réellement réduits à une condition très humiliante. Le *self-government* sembla persister dans la forme, mais seulement pour être tourné

en ridicule, quand on venait à l'invoquer. La cour suprême de Malines, comme aux jours de Charles le Téméraire, fut de nouveau rétablie dans son autorité toute-puissante sur les anciennes chartes. Était-il probable que la léthargie des provinces, qui n'avaient atteint un si haut degré de liberté que pour s'en voir dépouiller un beau jour, durerait lontemps ? Pouvait-on espérer que l'austère esprit de la foi religieuse s'alliant à l'amour ardent de la liberté civile, s'emparerait du pays avec assez de force pour l'aider à secouer le joug espagnol ?

XII

L'hérésie précoce dans les Pays-Bas. — Oppression de l'Église. — Généralité de la résistance du clergé. — Érasme. — Édits impériaux. — Excès des Anabaptistes.

Il est impossible de comprendre le caractère de la grande révolution des Pays-Bas au XVIe siècle, sans jeter un rapide regard rétrospectif sur les phénomènes religieux qui s'y produisirent. Nous avons déjà rapporté l'introduction du christianisme dans le pays. Dès les premiers jours, ni les princes, ni le peuple, ni même les prélats ne consentirent à se soumettre complètement au pape. A mesure que l'autorité papale faisait quelques progrès, la résistance à ses décrets devenait plus fréquente. Les évêques d'Utrecht étaient dépendants du bon vouloir de l'empereur, à cause de leurs revenus et de leurs propriétés territoriales. Ils furent les antagonistes résolus de Hildebrand, les adhérents chaleureux des Hohenstaufen, — Gibelins plutôt que Guelfes. L'hérésie était une plante dont la croissance avait été précoce dans les Pays-Bas. Déjà au commencement du XIIe siècle, le célèbre Tanchelyn, dans ses prêches à Anvers, attaquait l'autorité du pape et de tous les autres ecclésiastiques et se raillait des cérémonies et des sacrements de l'Église. A moins que sa carrière et son caractère n'aient été grossièremen- dénaturés, ce fut le plus infâme des nombreux imposteurs qui ont si souvent déshonoré la cause de la

réforme religieuse. Il anticipa de plus de quatre siècles sur les corruptions et la rapacité qui signalèrent une suite de faux prophètes, et il fut le premier qui sut à la fois faire tourner la stupidité de la populace et les vices du clergé à son avantage personnel ; ambition qui trouva plus tard sa plus haute expression dans le célèbre Jean de Leyde.

L'impudence de Tanchelyn et la superstition de ses partisans semblent également incroyables. Tout Anvers était son harem. Il levait également de fortes sommes sur ses disciples, et, quand il apparaissait en public, son costume et son luxe étaient ceux d'un empereur. Trois mille satellites armés escortaient ses pas et mettaient à mort quiconque résistait à ses ordres. La superstition de ses disciples devint si servile qu'ils buvaient l'eau dans laquelle il s'était lavé, et la recueillaient précieusement comme un élixir divin. Poussant plus loin encore ses épreuves sur la crédulité humaine, il annonça son prochain mariage avec la Vierge Marie, invita tous ses disciples à la noce, et se montra devant une foule immense en compagnie d'une image de sa sainte fiancée. Alors il ordonna au peuple de pourvoir aux dépenses du mariage et au douaire de sa femme ; il plaça un coffre aux deux côtés de l'image pour recevoir les contributions des fidèles des deux sexes. Quelle est la chose la plus étonnante, dans l'histoire de ce personnage, — de l'audace de l'imposteur, ou de la stupidité de ses victimes ? Sa carrière fut si bien marquée par le succès dans les Pays-Bas, qu'il eut l'effronterie de s'en aller à Rome, promulguant chemin faisant ce qu'il appelait ses doctrines. On croit qu'il a été assassiné par un prêtre, dans une misérable querelle, vers l'an 1115.

Vers le milieu du XIIe siècle, d'autres hérésiarques, mais plus purs, se signalèrent encore. Beaucoup

d'habitants des Pays-Bas se convertirent aux doctrines de Valdo. Depuis cette époque jusqu'à l'apparition de Luther, une succession de sectes. — Vaudois, Albigeois, Perfectistes, Lollards, Popelicains, Arnaldistes, Frères Moraves, — s'engagèrent dans de perpétuelles mais inégales luttes contre la dépravation et le pouvoir de l'Église, fertilisant de leur sang le futur champ de la Réforme. Nulle part la persécution des hérétiques ne fut plus impitoyable que dans les Pays-Bas. Les personnes suspectes étaient soumises à toutes sortes de tortures et à des épreuves ridicules. Après ces épreuves, la mort par le feu était le dénouement le plus ordinaire, mais ce n'était peut-être pas la plus cruelle forme d'exécution. En Flandre, le génie inventif des moines avait trouvé un châtiment plus sévère pour les Vaudois et autres semblables coupables. Un homme, dont le crime d'hérésie avait été établi par le fer rouge, par le soc brûlant, par la chaudière bouillante ou par quelque autre preuve aussi concluante, était dépouillé de ses habits et lié à un poteau : là, on l'écorchait depuis la tête jusqu'au nombril, puis on lâchait des essaims d'abeilles qui venaient s'attacher à sa chair saignante et le tourmenter ainsi jusqu'à ce que la mort vînt mettre un terme à ce raffinement d'agonie.

Cependant l'hérésie grandissait en face de l'oppression. Les Écritures, traduites en français par Valdo, furent mises en vers flamands, et les convertis à la doctrine vaudoise augmentaient en nombre et en hardiesse. En même temps, la puissance et le luxe du clergé prenaient de plus vastes proportions. Les évêques d'Utrecht, cessant de défendre le peuple contre le pouvoir arbitraire, se conduisaient comme de petits papes. Ne le cédant en prétentions ni au roi ni à l'empereur, ils exigeaient hommage des plus puissants princes des Pays-Bas. Le clergé devint le plus puis-

sant de tous les ordres. Le prêtre accusé refusait de reconnaître les tribunaux séculiers. La protection des édifices ecclésiastiques s'étendait sur tous les criminels qui voulaient échapper à la justice, — résultat bienfaisant dans ces temps sanguinaires, quand même il aurait sa source dans l'orgueil sacerdotal. Pour établir une accusation contre un évêque, soixante-douze témoins étaient nécessaires ; contre un diacre, il en fallait vingt-sept ; contre un dignitaire inférieur, il suffisait de sept, tandis qu'on se contentait de deux pour convaincre un laïque. La science de la lecture et de l'écriture procurait de grandes richesses au clergé. Les privilèges et chartes des petits princes, les dons et legs des particuliers étaient des documents que peu de personnes, sauf les ecclésiastiques, pouvaient rédiger ou interpréter. Non content cependant de ses biens et des dîmes, le clergé prélevait sans cesse des impôts nouveaux sur les campagnes. Les charrues, les faulx, les chevaux, les bœufs, tous les ustensiles de ménage étaient imposés au profit d'individus qui ne travaillaient point, mais qui emplissaient constamment leurs granges.

Dans le cours du XIIe siècle, beaucoup de maisons religieuses, richement dotées en terres et autres biens, furent fondées dans les Pays-Bas. Si une main ou une voix se levait contre les usurpations du clergé, les prêtres tenaient toujours prête une arme défensive qui était mortelle : un foudroyant anathème était lancé contre leur antagoniste et le rejetait dans la soumission. Les disciples de celui qui ordonnait à ses fidèles de bénir leurs persécuteurs et d'aimer leurs ennemis, inventèrent des formules chrétiennes comme celles-ci : — « Au nom du Père, du Fils et du St-Esprit, de la sainte Vierge Marie, de St-Jean-Baptiste, de St-Pierre et St-Paul et de tous les autres Saints du Ciel, nous maudissons et nous retranchons de

notre Communion cet homme qui s'est ainsi révolté contre nous. Puisse la malédiction le frapper dans sa maison, dans sa grange, dans son lit, dans ses champs, sur sa route, dans sa ville ou son château. Puisse-t-il être maudit dans les combats, maudit dans sa prière, dans ses discours comme dans son silence ; que ses aliments, que sa boisson, que son sommeil soient maudits. Puisse-t-il être atteint par cette malédiction dans son goût, dans son ouïe, dans son odorat, en un mot dans tous ses sens. Que la malédiction le frappe dans ses yeux, sa tête et son corps, depuis la racine des cheveux jusqu'à la plante des pieds. Je vous conjure, Démon, ainsi que toute votre lignée, de ne point prendre de repos jusqu'à ce que vous l'ayez réduit à un opprobre éternel, jusqu'à ce qu'il soit détruit par l'eau ou par la corde, mis en pièces par les bêtes sauvages ou par les flammes. Que ses enfants deviennent orphelins, et sa femme veuve. Je vous somme, Démon, vous et tous les vôtres, d'éteindre à l'instant la lumière de ses yeux, de même que j'éteins en ce moment ces torches. Ainsi soit-il, ainsi soit-il. Amen, amen. » En parlant ainsi, l'excommunicateur avait l'habitude de souffler deux torches de cire qu'il tenait dans ses mains, et, par cette mise en scène, l'anathème était complet.

Des fureurs aussi insensées, même dans la bouche de quelque sorcière impuissante, eussent suffi à donner le frisson, mais à cette sombre époque, ces anathèmes tombant des lèvres d'un prêtre, étaient regardés comme assez puissants pour faire descendre la foudre du ciel sur la tête, non pas du blasphémateur, mais de sa victime : des hommes qui ne tremblaient ni devant le fer, ni devant le feu, se courbaient comme des esclaves devant ces imprécations horribles, vomies par des langues douées, croyait-on, d'un pouvoir surhumain. Les amis fuyaient avec horreur le

malheureux ainsi frappé, et évitaient avec lui tout rapport comme avec un être impur et chargé d'iniquités.

Cependant, vers la fin du XIIIe siècle, le pouvoir du clergé commençait à décroître. Ce n'était pas la corruption de l'Église, mais ses énormes richesses qui engendraient la haine dont elle devenait l'objet. Des princes temporels et de puissants barons commençaient à dénier aux ecclésiastiques le droit de posséder de vastes biens-fonds, tout en refusant de supporter le fardeau des taxes, et en étant incapables de tirer l'épée pour la défense de la patrie. A cette époque, les comtes de Flandre, de Hollande et d'autres souverains des Pays-Bas, publiaient des décrets qui défendaient aux institutions cléricales d'acquérir des propriétés par legs, donation, achat, ou tout autre moyen. La chute des templiers cupides et licencieux, dans les provinces et dans toute l'Europe, portait un nouveau et rude coup à l'Église, au même moment. Les attaques dirigées contre les abus de l'Église redoublaient de hardiesse, à mesure que sa puissance déclinait. Vers la fin du XIVe siècle, les doctrines de Wicklef avaient fait de grands progrès dans le pays. Au commencement du XVe, la double exécution de Jean Huss et de Jérôme de Prague, produit la révolte de la Bohême. Le pape proclame une croisade contre les Hussites. Chevaliers et prélats, écuyers et bourgeois, s'enrôlent pour la cause sainte, par toute la Hollande et les provinces, ses sœurs ; mais beaucoup de Flamands, qui avaient senti la force du bras de Ziska, revinrent, plus pleins de sympathie pour l'hérésie qu'ils avaient attaquée, que pour l'Église pour laquelle ils avaient combattu.

Pendant ce temps, les restrictions imposées par les souverains des Pays-Bas aux droits qu'avait jadis le clergé de posséder ou d'acquérir des propriétés, deve-

naient plus sévères et se généralisaient. D'un autre côté, l'invention de l'imprimerie faisait faire de rapides progrès à la cause de la Réforme. Une bible, qui auparavant eût coûté cinq cents couronnes, n'en coûte plus maintenant que cinq. Le peuple acquiert la faculté de lire la parole de Dieu, ou de se l'entendre lire et expliquer. La lumière de la vérité dissipe les ténèbres de la superstition, comme par une nouvelle révélation. On trouve que le pape et tous les religieux n'ont qu'une bien faible ressemblance avec Jésus et ses apôtres. En outre, l'instinct de l'intérêt personnel ouvre les yeux du public. Beaucoup de prêtres avides, parmi le bas clergé, s'étaient faits boutiquiers dans les Pays-Bas, et s'étaient enrichis en vendant leurs marchandises, exemptes de taxes, à un prix moindre que les revendeurs laïques ne pouvaient l'offrir. Le gain du clergé, qui ôte ainsi le pain de la bouche de tant d'hommes, excite la jalousie, et l'excite d'autant plus qu'outre leur commerce d'objets de tout genre, les révérends boutiquiers ont une branche de commerce plus lucrative encore, et où la concurrence n'est pas permise à leurs confrères, les marchands. La vente des absolutions était la source de grandes richesses pour le clergé. L'extrême impudence de ce trafic dépasse tout ce qu'on pourrait imaginer à ce sujet. Dans les Pays-Bas, un prix courant des marchandises ainsi offertes en vente, était publié dans chaque ville et chaque village. Le pardon de Dieu pour des crimes déjà commis, ou sur le point de se commettre, se tarifait graduellement, selon leur importance. Ainsi un empoisonnement, par exemple, était remis pour onze ducats, six livres tournois. L'absolution de l'inceste s'accordait pour trente-six livres, trois ducats. Le parjure se rachetait pour sept livres et trois carlins. Le pardon du meurtre, sauf le cas d'empoisonnement, coûtait moins cher. De même un parricide

pouvait acheter sa rémission au tribunal de Dieu pour un ducat, quatre livres, huit carlins. Henri de Montfort, en l'an 1448, obtint à ce prix l'absolution de semblable crime. Était-il étonnant que plus d'un siècle d'un trafic de ce genre produisît un Luther? Quoi d'extraordinaire à ce qu'un peuple simple, qui aimait l'ancienne Église, tînt plus à la voir purgée d'aussi odieux abus, qu'à apprendre que le dôme de Saint-Pierre se rapprochait un peu plus des nuages, grâce au produit des absolutions vendues ?

A cette même époque, tandis que ces abus ecclésiastiques vont ainsi en augmentant, le pouvoir du clergé s'en va diminuant dans les Pays-Bas. L'Église est bientôt impuissante à se protéger elle-même contre le bras séculier. Ils sont passés, les jours sereins des anathèmes solennels. En 1459, le duc Philippe de Bourgogne enlève aux églises le droit d'accorder asile aux fugitifs. Charles le Téméraire, aux yeux de qui rien n'est sacré que la guerre, et les moyens de la soutenir, met de lourds impôts sur tous les biens de l'Église. Là où elle lui résiste, il la contraint au paiement, les armes à la main. L'épée et la plume, la force et l'intelligence, cessant à la fois d'être les serviteurs et les instruments exclusifs de la caste sacerdotale, se mettent toutes deux en révolte ouverte contre elle. Charles le Téméraire renverse un côté de la forteresse : le docteur Grandfort, de Groningue, l'entame par un autre. Ce savant Frison, appelé « la lumière du monde, » ami et compatriote du grand Rodolphe Agricola, prêche dans toutes les provinces, dénonçant hardiment les erreurs des prêtres. Il conteste même l'infaillibilité du pape, dénie l'utilité des prières pour les morts, et s'élève résolûment contre toute la doctrine du purgatoire et de l'absolution.

Au commencement du XVe siècle, la grande Réforme était partout pleine de vie. Le nom d'Érasme

de Rotterdam était déjà célèbre, de l'homme qui, selon Grotius, « traça si bien la route vers une réforme raisonnable. » Mais si Érasme montra la route, à coup sûr lui-même ne la suivit par longtemps. Type éternel de l'homme modéré, ami du calme, il censurait les fautes de l'Église avec ménagement et douceur, comme si trop longtemps le Borgianisme n'avait point infecté Rome, comme si les esprits dans toute la chrétienté n'avaient pas été trop profondément irrités pour se contenter de douces censures du vice, surtout en voyant l'indulgent censeur vivre de bénéfices ecclésiastiques et toucher son salaire de ceux qu'il devait flétrir. Au lieu de reproches, le siècle réclamait des réformes. Le sage de Rotterdam était un observateur sagace, un satirique mordant, mais un moraliste modéré. Il préférait ses aises, la bonne compagnie, le doux repos des palais princiers, à une vie de martyr et à la mort sur le bûcher. Il n'était pas de l'étoffe dont sont faits les martyrs, comme il l'avoue ingénuement lui-même en plus d'une occasion : « Laissons les autres chercher le martyre, pour ma part je suis indigne de cet honneur. » Et une autre fois il ajoutait : « Je ne suis pas d'avis de risquer ma vie pour la cause de la vérité ; tous les hommes n'ont pas assez de forces pour subir la mort du martyr. Pour ma part, si les choses en venaient à ce point, je n'agirais pas mieux que Simon-Pierre. » Modéré en toutes choses, il eût aimé, disait-il, de vivre sans boire ni manger ; toutefois il ne jugea jamais à propos de l'essayer, et, quand l'âge vint, il se réjouissait de se voir moins porté à d'autres plaisirs de la chair dont il n'avait pourtant jamais abusé. Quoique connaissant les abus de l'Église, il jugeait que Luther allait trop vite et trop loin. Il commença par applaudir et finit par censurer le moine de Wittemberg. La Réforme eût été retardée pour des siècles, si Érasme et d'au-

tres modérés eussent été les seuls réformateurs. Il sera longtemps estimé pour son élégante latinité. Dans la république des lettres, ses efforts pour infuser un goût pur, une saine critique, l'amour du beau et du classique, en place du pédantisme de hibou qui avait si longtemps battu des ailes et poussé ses cris dans les cloîtres du moyen âge, seront toujours appréciés avec gratitude. Mais dans l'histoire de la Réforme religieuse, son nom semble à peine digne des éloges de Grotius.

Comme le schisme béant s'élargit sans cesse plus menaçant par toute la chrétienté, naturellement l'Empereur tremble. Ardemment désireux de sauver l'État, mais n'ayant rien du Romain antique, il veut, lui aussi, fermer le gouffre, mais à son profit personnel. Il conçoit le projet original de réunir, sous une même couronne, l'Église et l'Empire. Tel est le plan de Maximilien pour la réforme de l'Église : une papauté héréditaire, un pape empereur éternel, le système de Charlemagne et celui d'Hildebrand réunis et simplifiés ; — de cette façon le monde peut encore être sauvé. « Rien de plus honorable, de plus noble, de meilleur, ne pouvait nous arriver, » écrit Maximilien à Paul Lichtenstein (16 septembre 1511) « que de réannexer à notre empire la susdite papauté, — qui en définitive est notre propriété. Le cardinal Adrien approuve nos motifs et nous encourage à poursuivre, étant d'avis que les cardinaux ne seront pas un grand obstacle. Il est fort à craindre que le pape vienne à mourir de la maladie qui l'accable actuellement. Il a perdu l'appétit et il s'emplit de tant de boisson que sa santé en est détruite. Comme de pareilles affaires ne peuvent être arrangées sans argent, nous avons promis aux cardinaux que nous espérons gagner, 300,000 ducats que nous emprunterons aux Fugger et que nous stipulerons payables à Rome au jour convenu. »

Deux jours plus tard il communique, dans une lettre secrète à sa fille Marguerite, ces arrangements de famille, et déjà triomphe de ses futures grandeurs dans ce monde et dans l'autre. « Nous envoyons Monsieur de Gurce, » dit-il, « pour faire un arrangement avec le Pape, afin qu'il nous prenne comme coadjuteur, et qu'ainsi à sa mort nous puissions être *certain d'obtenir la papauté*, et par la suite *de devenir un saint*. De sorte que, après mon décès, vous serez *obligée de m'adorer*, ce dont je serai bien glorieux. Je commence à travailler les cardinaux, besogne pour laquelle deux ou trois cent mille ducats seront d'une grande utilité. » La lettre était signée : « De la main de votre bon père, Maximilien, *futur Pape*. »

Ces intrigues ne sont point destinées cependant au succès. Le pape Jules vit encore deux ans ; Léon X lui succède ; et, comme les Médicis ne sont pas très portés à réformer l'Église, d'autres plans, et peut-être d'autres réformateurs pourraient bien être nécessaires. En attendant, le commerce des indulgences devient plus épouvantable que jamais. Il faut de l'argent pour payer l'extravagante magnificence de Rome. Dans ce but, l'autorité papale offre aux chrétiens, dans l'Europe entière, un pardon garanti pour tous les crimes imaginables, « même pour le rapt de la mère de Dieu, s'il pouvait s'accomplir, » et y joint la promesse de la vie éternelle au Paradis ; le tout moyennant paiement d'un prix déterminé pour chaque crime. Les Pays-Bas, comme d'autres contrées, sont divisés en districts, dans chacun desquels la perception de ce revenu est affermée. La plus grande partie des sommes ainsi recueillies reste entre les mains des vils collecteurs de cet infâme impôt. Les catholiques sincères, qui aiment et honorent l'ancienne religion, frémissent d'horreur au spectacle qui s'offre à eux de tous côtés. Des criminels achetant le Paradis à prix

d'argent, les moines dissipant l'argent qu'ils ont ainsi gagné, dans des maisons de jeux, des tavernes et des lupanars ; c'est là pour ceux qui connaissent les Écritures un mode de salut en opposition avec le mode indiqué par le Christ. C'est une déviation évidente du système des premiers apôtres : d'innocentes âmes, amies de ce qui existe, sont en grande perplexité ; mais enfin toutes ces infamies enfantent un géant, qui ira livrer bataille à ce mal gigantesque. Martin Luther entre dans la lice, tout seul ; il n'a d'autre arme qu'un carquois rempli de quatre-vingt-quinze propositions, et un arc pour les lancer, avec une incroyable vitesse, à travers toute la chrétienté. En quelques semaines, les quatre-vingt-quinze propositions ont traversé l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne, et sont parvenues à Jérusalem.

Au commencement, Érasme encourage le moine téméraire. Aussi longtemps que la hache n'entame point la racine de l'arbre qui porte le fruit empoisonné, mais le fruit d'or, l'homme de la modération applaudit aux coups. « La cause de Luther passe pour odieuse « écrit-il à l'électeur de Saxe, « parce qu'il a attaqué en même temps les ventres des moines et les bulles du Pape. » Érasme regrette que cet homme, plein de zèle, ait été combattu par des railleries, et non par des arguments sérieux. Il prévoit que cette œuvre aura un sanglant et turbulent résultat, mais il en impute le principal blâme au clergé : « Les prêtres, dit-il, parlent de l'absolution en des termes tels que les laïques ne peuvent les digérer. Luther n'a jamais été blâmé davantage que pour le peu de cas qu'il fit de Thomas d'Aquin ; son désir d'affaiblir le trafic des indulgences, sa médiocre opinion des ordres mendiants, son respect plus vif des Évangiles que des opinions scolastiques, tout cela est traité d'hérésie dangereuse et intolérable. »

Érasme, cependant, offensait les deux partis ; un essaim de moines bourdonnaient déjà autour de lui, à cause du langage hardi de ses Commentaires et de ses Dialogues ; on l'appelait Erasmus pour ses erreurs, Arasmus parce qu'il voulait labourer le champ des choses saintes, Erasinus, parce que ses écrits étaient ceux d'un âne, — Behemoth, Antéchrist et d'autres noms du même genre ; on disait que ses greniers avaient fourni à Luther la semence empoisonnée ; que Luther avait couvé l'œuf, mais que c'était lui, Érasme, qui l'avait pondu. D'autre part, on lui reprochait de ne pas s'être assez hardiment rangé sous le drapeau de la Réforme. L'homme modéré ne recevait qu'injures des zélateurs des deux partis. Cependant, il ne tarde pas à se laver de tout soupçon de luthéranisme ; l'ardeur et l'extension que prend la lutte l'effraient. Il regarde avec inquiétude le balai insolent qui chasse la poussière sainte et les toiles d'araignées consacrées : « Les hommes ne devraient pas tout entreprendre à la fois, » dit-il, « mais aller pas à pas ; tout ce qu'ils ne peuvent améliorer, ils doivent le regarder entre les doigts ; s'il faut à l'irréligion de l'humanité d'aussi terribles opérateurs que Luther, si elle ne peut être guérie par de douces frictions et des boissons réfrigérantes, contentons-nous d'espérer que Dieu consolera dans le repentir ceux qu'il a punis dans la rébellion ; si la colombe du Christ — sans parler même du hibou de Minerve — voulait seulement voler vers nous, la folie de l'humanité pourrait au moins garder quelque mesure. »

Pendant ce temps-là, l'homme qui parle d'autre chose que de colombes et de hiboux, le terrible opérateur qui n'a que faire de frictions douces et de drogues réfrigérantes, laisse en arrière la foule des charlatans aimables et prend corps à corps le mal hideux qu'il veut guérir ; des démons, en masse plus serrée

que les ardoises d'un toit, ne parviennent pas à le distraire de sa tâche ; les bans et les bulles, les excommunications et les décrets pleuvent sur sa tête ; le paternel empereur l'accable d'impitoyables édits, drus comme grêle ; de Rome, le saint-père maudit et fulmine ; les docteurs de Louvain dénoncent et les bourreaux brûlent ses livres blasphémateurs et empoisonnés : c'est en vain, l'homme sans modération reste debout au milieu de l'orage, réclamant des arguments au lieu de foudres sans logique, et montre aux bourreaux et aux peuples, — hors la porte de l'Elster, à Wittemberg, — qu'on fait d'aussi bon feu avec les bulles papales qu'avec les écrits hérétiques. Pas n'est besoin de rappeler plus avant ces événements qui changèrent le monde, — que chacun connaît, — cette guerre de Titans déracinant les chênes noueux et les montagnes de roc pour s'en faire des armes, la diète de Worms, les guerres des Paysans, Eisenach, nouveau Patmos d'un nouveau Saint-Jean, et les combats terribles qui s'y livraient contre le diable ?

Bientôt, apparaissent des édits impériaux tendant à supprimer par la force l'hérésie dans les Pays-Bas. Les provinces sont malheureusement le patrimoine héréditaire, la propriété privée de Charles, et, par suite, il les traite en père, à son point de vue. L'Allemagne, n'étant pas son bien héréditaire, ne peut recevoir un traitement aussi sommaire : « Comme il paraît, » dit l'édit de 1521, « que ledit Martin n'est pas un homme, mais un démon à forme d'homme et vêtu en prêtre pour mieux conduire la race humaine à l'enfer et à la damnation, tous ses disciples et adeptes seront punis de la mort et de la confiscation de tous leurs biens. » C'était bref et clair. Ce sanguinaire édit, daté de Worms, et publié sans même l'ombre d'une sanction des États, fut immédiatement mis à exécution. L'inquisition papale fut introduite dans les

provinces pour en assurer les effets, et l'œuvre sanglante qui signale le règne de Charles dans les Pays-Bas, commença. Le 1er juillet 1523, deux moines augustins, brûlés vifs à Bruxelles, furent les premiers martyrs du luthéranisme dans les Provinces. Érasme constata en soupirant que « deux hérétiques venaient d'être brûlés à Bruxelles et que la ville commençait à favoriser hautement le luthéranisme. »

Le pape Adrien VI, le fils du cordonnier flamand, l'ancien précepteur de Charles, était suffisamment édifié sur les crimes des gens d'église ; l'humble étudiant d'Utrecht n'était pas un Borgia. A la diète de Nuremberg, sommé d'abattre Luther, cet honnête pape déclarait ouvertement par la bouche de l'évêque de Fabriane que « tous ces désordres étaient issus des péchés des hommes et spécialement *des péchés des prêtres et des prélats*. Sur le Saint-Siège même, « ajoutait-il, » maints crimes horribles ont été commis ; maints abus se sont invétérés dans l'état ecclésiastique ; la contagion du mal, s'étendant de la tête aux membres — du pape aux prélats,— s'est répandue si loin, qu'à peine on en trouve un seul qui agisse comme il le doit et ne soit pas frappé d'infection. Quoi qu'il en soit, les abus sont si anciens et si divers qu'il sera nécessaire de marcher pas à pas. »

En ces jours passionnés, cette confession, grosse de conséquences, outrageait autant les réformateurs ardents que les ecclésiastiques eux-mêmes. Ce serait marcher bien lentement, se disaient-ils, que d'avancer pas à pas dans les voies de la Réforme, s'il fallait, d'un pas à l'autre, l'intervalle d'un siècle. Vainement le bon pontife appelle-t-il Érasme à son aide pour calmer, par les accents de sa douce rhétorique, les flots soulevés, le sage de Rotterdam était vieux et maladif, son temps était passé. La tête d'Adrien lui-même ne languit que vingt mois sous le poids de la triple cou-

ronne ; il meurt le 13 septembre 1523, avec la conviction, exprimée dans son épitaphe, que le plus grand malheur de sa vie était d'avoir régné.

Un autre édit, publié dans les Pays-Bas, prohibe toute réunion privée dans un but de dévotion, toute lecture des Écritures, toute discussion à huis-clos concernant la foi, les sacrements, l'autorité du pape ou tout autre point de matière religieuse, le tout sous peine de mort. Or, les édits n'étaient pas lettre morte : les bûchers étaient constamment fournis de combustible humain par les moines, qui s'entendaient mieux à brûler les réformateurs qu'à discuter avec eux. L'échafaud était le plus concluant des syllogismes, prêt à toute occasion. Cependant, le peuple restait incrédule. Les milliers d'hérétiques que l'on brûlait ne faisaient pas un seul converti.

Un nouvel édit vint confirmer et aggraver la peine comminée contre la lecture des Écritures, soit publique, soit privée. En même temps, la violente querelle de Luther et d'Érasme, au sujet de la prédestination, et celle du même Luther avec Zwingle, relativement à la présence réelle, faisaient plus pour entraver les progrès de la Réforme que les édits et les excommunications, que le fer et le feu. L'esprit de l'humanité baissa la tête, en voyant que le nouveau réformateur n'avait qu'un nouveau dogme à mettre à la place des anciens et que les dissidents, à l'occasion, étaient tout aussi prompts que les papistes à employer la hache, les fagots et l'excommunication. En 1526, Félix Mantz, l'anabaptiste, est noyé à Zurich, conformément à la commode formule de Zwingle : *Qui iterum mergit mergatur*. Ainsi, dès leur apparition, les anabaptistes se retrouvaient exposés à la fois aux flammes de l'Église et à l'eau des Zwingliens.

Il est hors de doute que le dogme anabaptiste était assez ridicule et assez odieux à la fois pour excuser ou

au moins faire comprendre la haine qu'il inspirait à tous les partis. La turbulence de la secte alarmait les autorités constituées et sa bestialité déshonorait la cause de la réforme religieuse. Les chefs anabaptistes étaient les hommes les plus dépravés qui existassent et se distinguaient autant par leur licence, leurs blasphèmes et leur cruauté, que leurs sectaires par leur grossière superstition. L'esprit malin, qu'avait chassé Luther, semblait, aux yeux orthodoxes, s'être réfugié dans un troupeau de pourceaux. Les prophètes allemands, Munzer et Hoffmann, avaient eu pour successeur un boulanger hollandais de Haarlem, nommé Matthiszoon, qui s'annonçait comme étant Énoch. Le chef des disciples de cet homme était le fameux Jean Bokkold, de Leyde. Sous le gouvernement de ce prophète, les anabaptistes s'emparèrent de la ville de Munster. Ils s'y livrèrent aussitôt à la confiscation des propriétés, au pillage des églises, au viol des femmes, au meurtre des hommes qui refusaient d'entrer dans leur horde, et, en un mot, à toutes les énormités que l'homme seul peut commettre ou concevoir. Le prophète se proclama roi de Sion et envoya des apôtres pour répandre ses doctrines en Allemagne et dans les Pays-Bas. La polygamie étant un des principaux articles du dogme anabaptiste, il le consacra en épousant en même temps quatorze femmes. La belle veuve de Matthiszoon était à leur tête, et, prenant le titre de reine de Sion, portait une couronne d'or. Le prophète fit plusieurs tentatives infructueuses pour s'emparer de Leyde et d'Amsterdam. L'invasion armée des anabaptistes fut ainsi repoussée, mais leur folie se montra contagieuse. Ce fut à Amsterdam que la contagion éclata. Par une froide nuit de février 1535, sept hommes et cinq femmes, saisis soudain de l'inspiration du Saint-Esprit, se dépouillèrent de leurs vêtements et s'élancèrent nus et égarés dans les rues en

hurlant : « Malheur ! malheur ! la colère de Dieu ! la colère de Dieu ! » Quand ils furent arrêtés, ils refusèrent obstinément de se revêtir, disant « qu'ils étaient la vérité toute nue. » Deux jours après, ces fous furieux, qui certes étaient plus dignes d'une maison d'insensés que de l'échafaud, furent tous exécutés. Le martyre dont ils étaient menacés ne fit que multiplier le nombre des sectaires, et bientôt le désordre éclata sur tous les points du pays. Beaucoup d'entre ces malheureux périrent dans d'affreux tourments, mais le châtiment parut être sans effet. Pendant ce temps, le prophète Jean fut défait par les forces de l'évêque de Munster qui reprit sa capitale et fit déchirer vif le « roi de Sion » avec des tenailles rougies au feu.

Malheureusement, la sévérité du gouvernement ne s'étendait pas seulement sur le prophète et sa malfaisante horde. Des milliers et des dizaines de milliers d'êtres humains, honnêtes et vertueux, qui n'éprouvaient pas plus de sympathie pour la dépravation des anabaptistes que pour celle du clergé de Rome, furent égorgés, de sang-froid, dans les Pays-Bas sous la sanglante domination de Charles. En 1533, la reine douairière, Marie de Hongrie, sœur de l'empereur et régente des provinces, « la veuve chrétienne » admirée par Érasme, écrivait à son frère que, « dans son opinion, tous hérétiques, qu'ils fussent ou non repentants, devaient être poursuivis avec une sévérité suffisante pour que leur erreur fût d'un coup extirpée, et sans autre considération que celle de ne pas entièrement dépeupler les provinces. » Et ayant ainsi fait la part des sentiments humains, « la veuve chrétienne » se mit allègrement à la tête d'un système de massacre en masse, aussi vaste et aussi hideux qu'aucun de ceux que l'on eût encore jamais organisés. En 1535, fut publié à Bruxelles un édit impérial qui con-

damnait à mort tous les hérétiques ; en cas de repentir, les hommes devaient être exécutés par le glaive, les femmes enterrées vives ; quant aux obstinés des deux sexes, ils devaient être brûlés vifs. Ces édits et d'autres du même genre furent la loi du pays pendant vingt ans, loi rigoureusement observée. La persécution impériale et papale poursuivait son œuvre de mort de chaque jour avec une telle diligence, que l'on en vint à se demander si les limites posées par la régente ne seraient pas bientôt dépassées. Au milieu du carnage, l'empereur manda son fils Philippe, afin que celui-ci reçût l'hommage des Pays-Bas, en sa qualité de futur seigneur et maître. Au même moment, un nouvel édit était publié à Bruxelles (29 avril 1549), confirmant et remettant en vigueur tous les précédents, dans toute la rigueur de leurs prescriptions. Telle était la situation des affaires religieuses dans les Pays-Bas, à l'époque de l'abdication impériale.

XIII

Des institutions dans leur forme dernière. — Anvers. Les États-généraux.

Les institutions politiques du pays avaient revêtu leur dernière forme, leur forme provinciale, à l'époque de la maison de Bourgogne-Autriche. Comme nous l'avons déjà constaté, leur tendance, tendance vicieuse dans la dernière période, était de substituer aux hommes des personnes fictives. Une chaîne de corporations enlaçait la liberté des Pays-Bas ; et cependant cette liberté s'était étayée dans l'origine sur le système qui menaçait de l'étouffer un jour. L'esprit de gouvernement local propre, condition toujours vitale pour la liberté, était souvent exagéré dans ses manifestations. La force centrifuge s'était trop développée, et, combinée avec la jalousie naturelle des corporations, elle avait souvent affaibli la nation contre l'ennemi commun. Au lieu de droits du peuple, il y avait des droits d'États ; car les grandes cités, avec leur circonscription étendue et les nombreux villages placés sous leur domination, formaient plutôt de petits États que des municipalités. Quoique les fonctions suprêmes du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif appartinssent au souverain, cependant chaque ville faisait ses ordonnances locales et possédait d'ailleurs un corps de statuts et de règlements successivement établis de sa propre autorité et confirmés par le prince. Ainsi une grande partie au moins de la na-

tion participait, dans la pratique, aux fonctions législatives, que théoriquement elle ne réclamait pas. Les exigences de la société n'avaient pas encore fait naître la nécessité d'une législation permanente, et le peuple pouvait être exclu de l'œuvre législative sans pour cela tomber dans l'esclavage. Le pouvoir populaire était suffisant pour effectuer beaucoup de bien, mais il était excessivement dispersé et en même temps emprisonné dans une organisation artificielle. Les gildes étaient vassales des villes, les villes des seigneurs féodaux. La gilde votait dans le grand conseil de la cité comme une personne unique ; la cité à son tour votait dans les États, comme une seule personne. Le peuple des Pays-Bas-Unis était encore à trouver. C'était un privilège et non un droit que d'exercer une profession manuelle, ou de participer à l'action du gouvernement. Cependant la masse des privilèges était si considérable, les co-participants si nombreux, que dans la pratique les villes étaient de vraies républiques. Le gouvernement était dans les mains d'une nombreuse portion du peuple. L'industrie et l'intelligence conduisaient à la richesse et au pouvoir. C'était là un grand progrès sur la servitude générale des XIe et XIIe siècles, c'était une immense barrière opposée à l'arbitraire. Une idée plus haute des droits de l'homme, une conception plus large du commerce, ont appris dans les derniers temps au genre humain à connaître la différence qui existe entre des libertés et la liberté, entre des gildes et la libre concurrence. Mais en attendant, ce fut le principe d'association commerciale qui, au moyen âge, protégea les premiers pas de la liberté humaine contre la violence et l'injustice. D'ailleurs à cette époque la vie municipale était comme une plante encore verte et vigoureuse. La marche régulière de la sève, des plus humbles racines jusqu'aux bran-

ches les plus verdoyantes, témoignait de la vigueur interne du cœur et garantissait le développement constant de la force extérieure. Le chemin de l'influence politique était ouvert à tous, non par le droit de naissance, mais au moyen de l'exercice honorable des travaux de la tête et des mains.

La cité principale des Pays-Bas, la capitale du commerce du monde était Anvers. Au nord et à l'est de l'Europe, la ligue hanséatique avait dépéri par suite de la révolution opérée dans le commerce. Au midi, les splendides canaux de marbre par lesquels un petit nombre de cités magnifiques des bords de la Méditerranée avaient conduit le commerce continental jusqu'à l'Inde, étaient maintenant à sec, ces grandes voies navigables étaient ruinées et abandonnées. Vérone, Venise, Nuremberg, Augsbourg, Bruges, déclinaient; mais Anvers, avec son fleuve profond et commode, étendait ses bras jusqu'à l'Océan et s'emparait de la proie dorée qui échappait aux serres des cités, ses sœurs. La ville était si ancienne que ses faiseurs de généalogie, avec une gravité ridicule, faisaient remonter sa fondation à deux siècles avant la guerre de Troie, et exhumaient l'histoire d'un géant, heureux possesseur du nom classique d'Antigonus, qui se serait alors établi sur l'Escaut. Ce patriarche prélevait un impôt de cinquante pour cent sur toutes les marchandises que les navigateurs faisaient passer devant son château-fort, et il avait l'habitude de couper la main droite à ceux qui enfreignaient ce tarif fort simple et de la jeter dans le fleuve. De cette façon, *Hand-werpen* (jeter la main) avait fait *Antwerp*; c'est pourquoi, dans les armes de la cité, on avait toujours eu soin de figurer deux mains, pour attester héraldiquement l'authenticité du fait. Le géant avait été à son tour précipité dans l'Escaut par un héros nommé Brabo, aux exploits duquel le Brabant devait

son nom, « *de quo Brabonica tellus.* » N'étaient ces recherches des antiquaires, le nom d'Anvers semblerait dériver plus simplement de l'expression *an't werf* (sur le quai). Anvers était devenu le principal entrepôt, la première place de commerce de l'Europe. Les Fugger, les Velsen, les Ostett d'Allemagne, les Gualterotti et les Bonvisi d'Italie, et plusieurs autres grandes maisons de négociants s'y étaient établis. Aucune ville, Paris excepté, ne la surpassait en population, aucune n'en approchait en splendeur commerciale. Son gouvernement était vraiment libre. Le souverain, en qualité de Marquis d'Anvers, s'engageait solennellement par serment à gouverner conformément aux anciens statuts. Le Stathouder, son représentant, partageait le pouvoir avec les quatre États de la cité. Le Sénat, de dix-huit membres, était choisi par le Stathouder sur une liste quadruple de candidats présentés par le Sénat lui-même et par le quatrième corps, appelé la Borgerie. La moitié de ce conseil était renouvelée annuellement. Il exerçait des fonctions de pouvoir exécutif et de pouvoir judiciaire en degré d'appel ; il nommait deux bourgmestres et deux pensionnaires, ou conseillers de justice, et choisissait également les magistrats et les juges inférieurs de la cité. Le conseil des anciens ou ex-sénateurs siégeait *ex officio*. Les vingt-six maîtres de quartiers, deux par quartier, nommés par le Sénat sur présentation des quartiers, formaient le troisième État. Leur mission spéciale était d'enrôler la milice et de veiller à son organisation. Les doyens des gildes, au nombre de cinquante-quatre, deux par gilde, choisis par le Sénat sur une liste triple de candidats présentés par les gildes, composaient le quatrième État. Ce corps influent était toujours appelé dans le grand conseil de la cité. Son rôle consistait en outre à examiner les candidats qui demandaient à être admis dans une

gilde et présentaient des spécimens de leur art ou de leur métier ; il consistait encore à surveiller les intérêts généraux des gildes et à régler les différends.

Il y avait encore deux fonctionnaires importants, représentant le roi dans les matières criminelles et civiles. Le vicaire criminel, Écoutète, Scultetus, Schout, Shériff ou Margrave, avait la préséance sur tous les magistrats. Sa mission était de surveiller les arrestations, les procès criminels et les exécutions. Le vicaire civil était appelé l'Amman et ses fonctions correspondaient à celles de Podestat dans les républiques frisonnes et italiennes. Les devoirs de sa charge étaient à peu près semblables, au civil, à ceux de son collègue, au criminel.

Ces quatre branches, avec leurs fonctionnaires et tout ce qui en dépendait, formaient la république d'Anvers. Réunies toutes ensemble en conseil, elles constituaient la grande cour, la cour générale. Aucun impôt ne pouvait être exigé par le souverain, si ce n'était du consentement des quatre branches, chacune votant séparément.

Les droits personnels et privés des citoyens étaient scrupuleusement garantis. L'Écoutète ne pouvait opérer d'arrestation qu'avec le mandat du bourgmestre, et il était obligé de traduire, dans les trois jours, l'accusé devant les juges, dont les audiences étaient ouvertes au public.

La condition de la population était heureuse. Il y avait peu de pauvres, et ceux-ci n'allaient pas au-devant des aumônes, mais étaient recherchés par ceux qui les distribuaient. Les écoles étaient excellentes et à bon marché. Il était difficile de trouver un enfant parvenu à l'âge de raison, qui ne sût lire, écrire et parler au moins deux langues. Les fils des citoyens plus aisés achevaient leur éducation à Louvain, Douai, Paris ou Padoue.

La ville en elle-même était une des plus belles de l'Europe. Occupant une plaine sur les bords de l'Escaut, elle avait la forme d'un arc recourbé dont le fleuve était la corde ; elle renfermait dans ses murs quelques-uns des édifices les plus magnifiques de la Chrétienté. L'église de Notre-Dame, célèbre dans l'univers, la Bourse majestueuse où se rassemblaient tous les jours cinq mille marchands, prototype de tous les établissements de ce genre existant dans le monde, le vaste môle et le port où l'on voyait souvent deux mille cinq cents navires à la fois, et où cinq cents bâtiments entraient ou sortaient par jour, étaient autant d'établissements auxquels il eût été difficile de trouver des rivaux dans aucune partie du monde.

D'après ce que nous avons déjà dit des institutions municipales du pays, on peut conclure que les pouvoirs des États-Généraux étaient limités. Les membres de cette assemblée étaient, non pas des représentants choisis par le peuple, mais simplement des députés en petit nombre, envoyés par les provinces prises comme individus. L'individualité provinciale ne se composait pas toujours des mêmes éléments. Ainsi la Hollande consistait en deux membres, ou branches — les nobles et les six chefs-villes ; la Flandre en quatre branches — savoir, les villes de Gand, de Bruges et d'Ypres et le Franc de Bruges ; le Brabant, en quatre grandes villes, Louvain, Bruxelles, Bois-le-Duc et Anvers, sans représentation de la noblesse ou du clergé ; la Zélande, en un membre du clergé, l'abbé de Middelbourg, un de la noblesse, le Marquis de Veer et Flessingue, et six villes principales ; Utrecht, en trois branches — la noblesse, le clergé et cinq villes. Ces provinces et les autres, constituées d'une manière analogue, étaient supposées réellement présentes à l'assemblée quand elle était réunie. Le

principal objet des délibérations des États-Généraux, c'étaient les questions financières ; le souverain, ou son stathouder (son lieutenant), n'obtenait des subsides qu'en faisant sa requête en personne, tandis qu'une simple cité, en sa qualité de membre d'une province, avait le droit d'en refuser l'octroi.

XIV

Éducation. — Les gildes de rhétorique. — Les joyaux du pays. — Résultats.

L'éducation s'était ressentie du mouvement progressif du pays et de l'époque. Dans son ensemble cependant, elle était imprégnée de l'esprit monacal, qui dans l'origine avait préservé la science de l'anéantissement, mais qui maintenant la tenait enserrée dans les langes antiques et engourdie dans le sarcophage de pierre des âges disparus. L'université de Louvain était le principal établissement consacré aux lettres dans ces provinces. Elle avait été fondée en 1423 par le duc Jean IV de Brabant. Son gouvernement intérieur se composait d'un président et d'un sénat, formant une corporation close, qui avait reçu de son fondateur toute autorité sur elle-même et le droit de pourvoir à toute les vacatures qui s'ouvraient dans son sein. Cinq facultés étaient attachées à cette institution ; celle de droit, de droit canon, de médecine, de théologie, et des arts. Il y avait en outre un grand collège, divisé en quatre classes, pour les études inférieures. Le pédantisme infectait cette forteresse de la science et naturellement le caractère de l'Université déteignait sur les autres établissements d'instruction. Elle avait pourtant fait beaucoup et elle avait beaucoup à faire pour conserver l'amour des études profondes, alors que par suite des progrès rapides de l'esprit de commerce on ne se souciait chaque jour

davantage que du développement des arts destinés à rapprocher les hommes les uns des autres.

Le degré de culture dans ces cités florissantes était élevé en comparaison de celui qu'on pouvait observer dans la plupart des États de l'Europe. Les enfants des classes riches jouissaient, dans toutes les principales villes, de grandes facilités d'éducation. Les classiques, la musique et les langues modernes, particulièrement le français, étaient universellement cultivés. Et ces tendances intellectuelles n'étaient pas restreintes aux classes élevées. Elles se manifestaient à un point remarquable parmi les artisans et les ouvriers occupés de travaux pénibles dans les grandes cités.

Le principe d'association, en effet, n'avait pas été appliqué seulement aux affaires politiques et commerciales. A côté des gildes nombreuses, par le moyen desquelles s'acquérait le droit de cité dans les différentes villes, existaient un grand nombre d'autres sociétés de perfectionnement, de secours et de récréation mutuels. La grande confrérie secrète des architectes ou des maçons d'Allemagne, cette association à laquelle doit être attribuée, pour la plus grande part, la création au moyen âge de ces magnifiques monuments de l'architecture gothique, chefs-d'œuvre d'art et de patience, avait étendu ses rameaux dans la Germanie inférieure; et c'est là ce qui explique la présence dans ces provinces de tant d'édifices splendides et d'un fini précieux. Il y avait aussi dans chaque ville des confréries militaires de mousquetaires, d'arbalétriers, d'archers et d'escrimeurs. Une fois par an, ces sociétés célébraient leur fête et élisaient un roi, choisi pour ses prouesses et son habileté à manier les diverses armes dont il vient de s'agir. Ces festivals, toujours célébrés avec grande pompe et au milieu de réjouissances publiques, étaient l'occasion de nombreux exercices d'archers et d'autres hommes

d'armes. Aussi le peuple devait-il être naturellement fort peu disposé à abandonner volontairement ce privilège et cette obligation des hommes libres : le droit de porter des armes et la science de les manier.

Une autre catégorie de confréries, et une catégorie des plus importantes, c'étaient les gildes nommées *Chambres de rhétorique*, qui existaient en plus ou moins grand nombre dans toutes les villes principales. C'étaient des sociétés d'artisans, réunis dans le dessein d'amuser leurs loisirs par des récitations poétiques, des représentations dramatiques et des fêtes musicales, des marches en cortège et autres récréations innocentes et non sans élégance. Ces chambres de rhétorique étaient originairement venues de France, au XVe siècle. Ce fait seul que, dans leur titre même, ils confondaient la rhétorique avec le drame et la poésie, suffit pour faire juger de la mince valeur de ces rhétoriciens primitifs. Dès le début de leur carrière, ils donnèrent des représentations dramatiques. *Le roi Hérode et ses gestes*, fut joué dans la cathédrale d'Utrecht, en 1418. Ce genre d'associations se répandit promptement dans tous les Pays-Bas, et, comme elles étaient toutes en rapports intimes les unes avec les autres, et dans l'habitude de se visiter périodiquement, modestes anneaux de la chaîne littéraire, elles furent cependant d'une grande importance, en amenant entre les populations des diverses provinces une union de plus en plus étroite. Elles devinrent donc ainsi de puissants instruments politiques. Dès l'époque de Philippe le Bon, leurs chansons et leurs satires étaient déjà devenues si gênantes pour les tendances arbitraires du gouvernement de la maison de Bourgogne, qu'on en vint à prohiber ces associations. Mais il n'était plus au pouvoir des souverains de supprimer d'une manière permanente des institutions qui jouaient un rôle analogue à celui que remplit aujourd'hui la presse périodique,

et participaient en même temps de la licence et du faste du drame athénien. Envisagées au point de vue de la critique littéraire, leurs productions, comme goût, comme conception ou comme exécution, n'étaient pas très recommandables. Torturer les Muses jusqu'à les rendre folles ; traîner la poésie à travers les inextricables détours de rimes tourmentées et de mesures impossibles ; marteler un grain d'or d'esprit en une immense feuille d'une platitude extrême ; construire, avec une ingéniosité réellement effrayante, de lourds anagrammes et d'extravagants acrostiches ; éblouir les regards vulgaires par des parures de clinquant et chatouiller les oreilles vulgaires par de virulentes personnalités, telles étaient leurs tendances ; tendances qui sentaient le marteau, les tenailles et l'aune, et qui prouvaient à suffisance, si pareille preuve eût été nécessaire, que la littérature n'est pas un des arts mécaniques, et qu'on ne saurait fabriquer avec profit la poésie, en sociétés anonymes. Mais si le style de ces élucubrations était souvent détestable, c'est que rarement les artisans recevaient de meilleurs exemples de la part des institutions littéraires placées au-dessus d'eux. Ce n'était pas à des gildes d'ouvriers à donner le ton à la littérature, et leurs essais ne trahissaient pas un goût plus déplorable que ceux qui émanaient des pédants de Louvain. Les *Rhétoriciens* ne doivent donc pas être rendus responsables de tout le mauvais goût de leur génération. Les plus graves historiens des Pays-Bas enjolivaient souvent leurs gigantesques travaux des plaisanteries les plus bouffonnes, et il n'était pas à présumer que ces tisserands et ces couteliers tapageurs surpasseraient leurs supérieurs littéraires en tact et en élégance.

Philippe-le-Beau lui-même s'enrôla comme membre dans une de ces sociétés. On peut facilement en conclure qu'elles possédaient déjà, comme corps, une

importance incontestable. Des chambres de rhétorique existaient jusque dans les villages les plus obscurs. Le nombre d'aunes de poésie flamande, fabriquées et livrées à la consommation chaque année dans toutes les provinces, dépasse presque l'imagination. Les sociétés avaient des chartes régulières. Les dignitaires chargés de les présider : rois, princes, capitaines, archidiacres, se drapaient dans ces titres sonores et d'autres du même genre. Chaque chambre avait son trésorier, son bouffon et son porte-étendard pour les processions publiques. Chacune avait son titre et son blason particuliers, comme le Lys, le Souci, la Violette, avec une devise appropriée. Vers 1493, ces associations avaient acquis tant d'importance que Philippe le Beau les convoqua toutes en assemblée générale à Malines. Là elles furent organisées et régulièrement incorporées sous la surveillance générale d'une société supérieure de Rhétorique, ou société-mère, composée de quinze membres et qui reçut le nom de *Jésus à la fleur de baume*.

Les souverains furent toujours désireux de se concilier ces gildes influentes, en y entrant en qualité de membres. Comme comédiens, les rhétoriciens faisaient sommairement l'histoire et la chronique contemporaines, et ni prince ni particulier ne se souciait d'être mal noté par eux. Il était entré, à la vérité, dans les intentions de Philippe de les convertir en instruments dociles des desseins arbitraires de sa maison, mais heureusement les sociétés organisées officiellement n'étaient pas les seules chambres de rhétorique. Les gildes non pourvues de chartes étaient au contraire les plus nombreuses et les plus influentes. Elles exercèrent un puissant effet sur les progrès de la réforme religieuse et sur l'insurrection des Pays-Bas qui en fut la suite. Elles ridiculisaient, dans leurs farces et leurs satires, les vices du clergé. Elles

traduisaient la tyrannie sur la scène, pour la vouer à l'exécration publique. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer parmi les chefs des anabaptistes sauvages qui souillèrent de leurs hideuses parades la grande révolution commencée dans l'Église et dans l'État, plusieurs personnages, comme David de Delft, Jean de Leyde et d'autres, qui avaient été membres de chambres de rhétorique. Le génie du travestissement et des représentations théâtrales, transporté hors de sa sphère et mis en œuvre au profit du mensonge et de la luxure devint aussi fatal dans ses conséquences, qu'il avait été salutaire dans ses manifestations premières. Mais ces exhibitions ne furent que les excroissances d'un système qui avait produit de bons fruits. Ces gildes littéraires convenaient à la nation, dénotaient un peuple plein de vie ; nation et peuple en effet ne s'étaient jamais laissé endormir dans le giron de la prospérité matérielle, ni entraîner dans les bas-fonds de l'ignorance et de la servitude politique. Le génie de la liberté avait pénétré dans ces réunions bruyantes, mais non illustrées, et l'on apercevait, distinctes, ses belles formes, même sous le vêtement quelque peu grotesque dont il était affublé.

Au premier rang des grandes réjouissances qu'organisaient ces chambres pour elles-mêmes et pour le public, figuraient les jubilés périodiques célébrés successivement dans toutes les villes principales. Toutes les gildes de rhétorique des Pays-Bas étaient alors invitées à figurer et à lutter entre elles d'éclat et d'habileté, dans des processions splendides, des tableaux vivants, des charades et autres occasions de groupes animés et brillants, et dans des concours dramatiques et poétiques ; celle des associations qui, l'année précédente, avait remporté le prix, avait la surintendance de l'organisation de la fête. Ces jubilés portaient le nom de « Land-juweel » (*Joyaux du pays*).

Des amusements d'un peuple, on peut tirer les données nécessaires à une juste appréciation de son caractère. L'on ne peut concevoir une opinion défavorable du degré de culture d'une nation, dont les tisserands, les forgerons, les jardiniers et les boutiquiers, comme délassement favori, consacraient leurs jours de fête à imaginer et à jouer des drames et des farces, à réciter des vers de leur composition, à personnifier, sous des costumes magnifiques et dans des groupes ingénieusement disposés, des sentiments esthétiques ou moraux. Les pourpoints de velours cramoisi et de satin jaune des seigneurs de la cour, les manteaux de brocart d'or des prélats et des princes, ne sont le plus souvent qu'une friperie sans valeur historique. Mais de semblables costumes ont un sens sérieux et deviennent dignes d'un examen plus attentif, quand ils encadrent la face bronzée d'artisans aux durs labeurs, qui les ont revêtus dans un but littéraire ou artistique. Ces amusements du peuple des Pays-Bas n'étaient-ils pas plus relevés et plus humains que les combats de taureaux et les auto-da-fé de l'Espagne contemporaine ? Quelle est la place que mérite dans l'histoire le sombre fanatique qui, pour l'amour du Christ, vint convertir en charniers ces joyeuses cités, et en cortège de victimes enchaînées marchant vers l'échafaud, les brillantes cavalcades de leurs fêtes nationales ?

Quinze siècles se sont donc écoulés, et à la place d'une horde de sauvages, végétant au milieu des bois et des marais, se pressent trois millions d'hommes, — le peuple le plus industrieux, le plus prospère et peut-être le plus intelligent qui soit sous le soleil. Son bétail, paissant sur ce qui fut le fond de l'Océan, est le plus beau de l'Europe ; ses produits agricoles ont une valeur commerciale plus grande que si l'huile

et le vin inondaient ses campagnes bénies de la nature. Ses navigateurs sont les plus hardis, sa marine marchande la plus puissante, ses négociants les plus entreprenants du monde. La Hollande et les Flandres, peuplées par la même race, luttent de vitesse dans les voies de la civilisation. L'habileté flamande dans les beaux-arts et les arts mécaniques est sans rivale. Les musiciens belges charment et instruisent les autres nations ; les peintres belges, depuis un siècle, font resplendir leurs toiles d'un coloris qu'on voit pour la première fois. Les fabricats flamands s'exportent dans tous les coins du globe, en Europe, au deux Indes, en Afrique. Les riches tapisseries, les soies et les toiles les plus fines, en même temps que les autres produits plus simples et plus utiles, sortis des Pays-Bas, sont recherchées partout dans l'univers. Habiles surtout, comme l'avait déjà remarqué l'œil sagace de César, à imiter les arts d'autres nations, les adroits artisans du pays, à Louvain, à Gand, dans d'autres villes encore, reproduisent les châles et les soieries de l'Inde avec une admirable exactitude.

Leur industrie était infatigable, leur prospérité sans exemple, leur amour de la liberté indomptable, leur bravoure proverbiale. Paisibles dans leurs travaux, flegmatiques par tempérament, les habitants des Pays-Bas constituaient cependant la population la plus belliqueuse et la plus irritable de l'Europe. Deux siècles de guerre civile n'avaient fait qu'éclaircir les rangs des générations qui s'étaient succédé, sans éteindre la bouillante ardeur de la nation.

Les femmes s'y distinguaient par la beauté des formes et la vigueur de la constitution. Accoutumées dès l'enfance à se trouver librement en rapport avec tout le monde sans distinction de classes ni de sexe, dans les relations de chaque jour, et à voyager d'une ville à l'autre à pied et à cheval, sans escorte et sans

crainte, elles avaient contracté des habitudes de franchise et d'indépendance étrangères aux femmes d'autres contrées, et cela sans que la pureté de leurs mœurs et leur décence en souffrissent atteinte. Le rôle éminent que la destinée réservait aux femmes de la Hollande, dans plusieurs des scènes de la révolution, devait donc trouver des interprètes convenables dans leurs rangs, capables comme elles l'étaient, par la nature et par l'éducation, de se conduire avec courage.

Dans le petit cercle formé par les dix-sept provinces, se trouvent 208 villes entourées de murailles, dont plusieurs comptent parmi les plus belles de la Chrétienté ; 150 possèdent des chartes ; 6,300 villages, sans compter un grand nombre de hameaux de moindre importance, élèvent leurs clochers et leurs donjons dans les campagnes ; le tout est gardé par une ceinture de soixante forteresses capables d'une vigoureuse résistance.

XV

Résumé.

Dans cette rapide esquisse de la marche et du développement du peuple des Pays-Bas pendant seize siècles, nous avons donc constaté chez lui l'existence persistante d'un trait caractéristique, d'une passion dominante, — l'amour de la liberté, l'instinct de l'autonomie gouvernementale (self-government). Issue en grande partie du mélange de l'élite des éléments teutoniques, de l'élément batave et de l'élément frison, cette race ne cesse de lutter à mort contre la tyrannie ; elle organise de formidables révoltes, à l'époque de Vespasien ; maintient en partie son indépendance, même en présence de la prudente domination de Charlemagne ; refuse en Frise d'accepter le joug de la papauté ou les chaînes de la féodalité, et, pendant des âges de ténèbres, s'efforce résolument d'atteindre la lumière, arrachant par degrés à une série de petits souverains la reconnaissance, en pratique, des droits de l'humanité. A l'avènement de la famille de Bourgogne, la puissance des communes est montée si haut, qu'elle est à même de se mesurer audacieusement avec l'esprit de gouvernement arbitraire, dont cette maison envahissante et despotique est la vivante personnification. Pendant plus d'un siècle la lutte pour la liberté, pour la vie politique, se poursuit, contre Philippe le Bon, contre Charles le Téméraire, contre Maximilien, l'époux de Marie de Bourgogne, contre

Charles-Quint, qui successivement attaquent et sapent les boulevards élevés, pendant une suite de siècles, contre le principe despotique. Le combat se renouvelle sans cesse. La liberté, souvent couchée à terre, se relève chaque fois du sol natal avec un redoublement d'énergie. Enfin, au XVI[e] siècle, un esprit nouveau et plus puissant, le génie de la liberté religieuse, vient prendre part au grand conflit. Le pouvoir arbitraire, incarné dans un second Charlemagne, s'attaque à ce nouvel adversaire avec un acharnement sans merci ni scrupule. De vénérables magistrats-citoyens, la corde au cou, la haire sur le dos, la tête couverte de cendres, se traînent à genoux; d'innocents sectateurs de la réforme religieuse flambent en holocauste. Vers le milieu du siècle, le combat est dans toute sa fureur. Sur le territoire étroit des Pays-Bas, l'humanité saignante, mais vivante encore, tient tête aux chasseurs et les défie. Les deux grands antagonistes ont mis des siècles à amasser des forces. Bientôt ils vont les mesurer dans une lutte plus longue et plus acharnée qu'aucune de celles que le monde a vues jusqu'alors. L'empereur est sur le point de descendre de la scène. Les provinces, si passionnées pour leur nationalité, leurs libertés municipales, la réforme religieuse, vont devenir la propriété d'un étranger dans toute la force du terme, d'un prince éloigné d'elles par le sang, la langue, la religion, par toutes les habitudes de vie et de pensée.

Telle était la condition politique, religieuse et sociale d'une nation à laquelle allait être offert un spectacle inaccoutumé et plein d'émotions.

PREMIÈRE PARTIE

PHILIPPE II DANS LES PAYS-BAS

1555-1559

CHAPITRE PREMIER

PROLOGUE ET DÉNOUEMENT

Charles V prend la résolution d'abdiquer. — Bruxelles au XVI[e] siècle. — Description de la salle d'honneur du palais. — Portraits des principaux personnages présents à la cérémonie. — Formes de l'abdication. — Émotion universelle. — Remarques sur le caractère et la carrière de Charles. — Sa retraite à Yuste.

Le vingt-cinquième jour d'octobre 1555, les États des Pays-Bas étaient assemblés dans la grande salle du palais à Bruxelles [1]. Ils avaient été convoqués pour être témoins et garants de l'abdication que Charles-Quint avait résolue depuis longtemps et qu'il allait accomplir ce jour-là. Comme beaucoup de potentats qui l'ont précédé et suivi, Charles était passionné pour les grands spectacles politiques. Il connaissait leur influence sur la masse des hommes. Bien qu'il fût simple jusqu'à la négligence dans son propre costume et habituellement vêtu de noir [2], jamais personne ne connut mieux que lui l'art avec lequel, pour faire impression, il faut disposer de pareilles solennités.

[1] Eml. Van Meteren. Historien der Nederlanden, i. f. 16 Pieter Bor. Nederlandsche Oorlogen, i. f. 3.

[2] Illiberalior quoque quam tantum decebat Cæsarem est habitus — vestitus fere popularis, colore atro oblectabatur. Ponti Heuteri Rerum Austriacarum Hist. (Lovanii, 1643) xiv. 346 a.

Nous avons vu la manière théâtrale et imposante dont il étouffa l'insurrection de Gand et anéantit presque pour toujours la vie dans cette petite république vigoureuse et turbulente. Maintenant il avait combiné la scène qui devait terminer son règne si long et si énergique, avec une profonde étude et une connaissance parfaite des moyens de produire les effets qu'il recherchait. La fin de sa carrière, le commencement de celle de son bien-aimé Philippe, allaient être un spectacle digne du caractère auguste des acteurs et de l'importance de la grande scène sur laquelle ils jouaient leurs rôles. Pendant cette journée, les yeux du monde entier se tournaient vers Bruxelles; car au XVIe siècle, une abdication impériale n'était pas encore un événement usé.

La riante capitale du Brabant, — de cette province qui se glorifiait de la constitution libérale connue sous le nom de « Joyeuse entrée, » — était digne d'être le théâtre de cet imposant spectacle. Bruxelles avait conquis le rang de ville depuis plus de cinq siècles et possédait à ce moment environ cent mille habitants [1]. Son enceinte, d'une circonférence de six milles, comptait déjà deux cents années d'existence [2]. Différente de la plupart des villes des Pays-Bas, situées d'ordinaire au milieu de plaines étendues, elle s'élevait sur le versant d'une colline abrupte. Un vaste espace de prairies verdoyantes, de jardins cultivés, de massifs ombreux, de fertiles champs de blé, l'entourait de toutes parts comme une mer. Le pied de la ville était baigné par la petite rivière la Senne, tandis que des rues irrégulières, mais pittoresques, montaient le long

[1] Lud. Guicciardini. Belgii Descript. (Amst. 1660), p. 110, sqq.

[2] Ibid. Comparez Les Délices des Pays-Bas, par le Père Griffet (Liège, 1769), i. 193, sqq.

des flancs escarpés de la colline, comme les demi-cercles et les degrés d'un amphithéâtre. A peu près au cœur de la place s'élevait, hardie et d'un travail exquis, à trois cent soixante-six pieds de hauteur, la tour de l'hôtel-de-ville ; un miracle de broderie en pierre, rivalisant en ses sculptures compliquées avec les mailles délicates de cette dentelle qui depuis des siècles a emprunté le nom même de la ville, et s'élançant au-dessus d'une façade profusément ornée, comme un pan de brocard. La crête de l'élévation était couronnée à gauche par les tours du vieux palais ducal de Brabant avec son vaste parc garni d'arbres épais, et à droite par les maisons princières d'Orange, d'Egmont, d'Arenberg, de Culembourg et d'autres grands seigneurs flamands [1]. La vaste forêt de Soignes, parsemée de monastères et de couvents, fourmillant de gibier de toutes les espèces, où les bourgeois faisaient en été leurs pélerinages et où les nobles chassaient le serf et le sanglier, s'étendait jusqu'à un quart de mille des remparts de la ville [2]. La population, aussi industrieuse, aussi intelligente, aussi prospère que celle d'aucune ville d'Europe, était divisée en cinquante-deux gildes d'artisans. Les plus importantes étaient celle des armuriers dont les cottes de maille résistaient à une balle de mousquet ; celle des jardiniers qui voyaient leurs produits moins terribles achetés chaque année à des prix incroyables, et celle des ouvriers en tapis dont les somptueux ouvrages étaient la merveille du monde [3]. Sept églises principales dont la plus remarquable est Sainte-Gudule avec ses tours jumelles, sa façade élégante et ses magnifiques vitraux peints, ornaient la partie supérieure

[1] Guicciardini. Le Père Griffet, ubi sup.
[2] Guicciardini. Le Père Griffet, ubi sup.
[3] Ibid. p. 120.

de la cité. Le nombre sept était un chiffre magique à Bruxelles, et l'on s'imaginait, à cette époque, où l'astronomie était dans l'enfance et l'astrologie dans toute sa force, qu'il servait à rappeler les sept planètes qui, par leurs phases et leurs influences, régissaient toutes les choses terrestres [1]. Sept familles nobles, issues de sept anciens châteaux, formaient le groupe dans lequel les sept sénateurs composant le conseil suprême de la ville étaient choisis. Il y avait sept grandes places, sept portes à la ville, et, à l'occasion de la cérémonie d'abdication, les amateurs de coïncidences merveilleuses remarquèrent que sept têtes couronnées [2] seraient réunies sous le même toit, dans cette cité, éprise de liberté.

Le palais dans lequel les États-généraux étaient convoqués à cette occasion, avait servi de résidence aux ducs de Brabant, depuis le temps où Jean II l'avait édifié, vers l'an 1300. C'était un édifice spacieux et commode, mais qui ne se distinguait nullement par les mérites de son architecture. Sur le devant, s'ouvrait une large place carrée, entourée de bailles de fer; derrière se trouvait un parc étendu et d'une grande beauté, rempli d'essences forestières et renfermant des jardins et des labyrinthes, des étangs et des garennes, des fontaines et des promenades, des hippodromes et des tirs-à-l'arc [3]. L'entrée principale du palais conduisait à une salle d'honneur spacieuse, à laquelle attenait une superbe chapelle. La salle d'honneur était célèbre par sa grandeur, ses proportions harmonieuses et la richesse de sa décoration [4]. C'est

[1] Ibid. p. 111. Le Père Griffet.

[2] Em. Van Meteren, i. f. 17. Le Père Griffet, i. 196. Vander Vynckt Nederl. Beroerten, (Amst. 1823), i. 109. Guicciardini, 110.

[3] Guicc. 116, sqq. Griffet. i. 196, sqq.

[4] Recueil, par forme de Mémoires des actes et choses les plus

dans ce lieu que se tenaient les chapitres de l'ordre fameux de la Toison d'Or [1]. A ses murs étaient suspendues de magnifiques tapisseries d'Arras, représentant la vie et les exploits de Gédéon, le Madianite, et, en premier ordre, le miracle de la « toison de laine, » attribué à ce champion renommé [2], le grand patron des chevaliers de l'Ordre. A l'occasion de la solennité, l'on avait orné le palais de fleurs et de guirlandes votives. A l'extrémité occidentale, l'on avait construit une plate-forme ou estrade spacieuse, élevée de six ou sept marches, au pied de laquelle se

notables quy sont advenues ès Pays-Bas, mis et rédigées par escript par Pasquier de la Barre, natif de Tournay (MS. aux archives royales de Bruxelles, f. 5.) Ce manuscrit très curieux que nous aurons souvent l'occasion de citer dans le cours de ce volume, a été découvert il y a peu d'années parmi quelques livres de comptes dans les Archives de Belgique. Son auteur était procureur général à Tournay, jusqu'à ce qu'il fût déposé de cette charge, en février 1567, par Noircarmes. Le MS. est plein de détails curieux et importants pour l'année 1566 si féconde en événements. — Vide Gachard. Notice d'un Manuscrit concernant l'Hist. de Tournay. Com. Roy. d'Hist., t. i. No. 1, 2me Série du Compte Rendu.

[1] Quatre jours avant l'abdication, le 21 Octobre, Charles V avait tenu un conseil de la Toison auquel onze chevaliers assistèrent. A ces personnages il avait fait la première communication formelle de son intention de céder tous ses royaumes à son fils. En même temps il signifia, se trouvant, en sa qualité de souverain de Bourgogne et des Pays-Bas, chef de l'ordre de la Toison d'Or, son intention de se démettre de cette dignité en faveur de son fils. Le roi se retira alors du conseil. Les chevaliers, après avoir ouvert une discussion sur cet important sujet, la terminèrent en approuvant la proposition à l'unanimité. Philippe alors rentra dans l'appartement et fut félicité sur sa nouvelle dignité. — Inventaire de la Toison d'Or ; MS. des archives de Bruxelles, tom. I.

[2] De la Barre MS., ubi sup. Judges, chap. vi.

trouvait une rangée de bancs pour les députés des dix-sept provinces [1]. Sur l'estrade elle-même étaient disposées, à droite et à gauche, des rangées de sièges recouverts en tapisserie ; ils étaient destinés aux chevaliers de l'Ordre et aux invités de haute distinction [2]. Derrière il y avait d'autres bancs pour les membres des trois grands conseils [3]. Au centre de l'estrade, on avait placé un dais richement décoré aux armes de Bourgogne, et au-dessous trois fauteuils dorés [4]. Tous les sièges sur l'estrade étaient vides, mais les bancs inférieurs, assignés aux députés des provinces, étaient déjà occupés. De nombreuses députations de tous les États, moins deux — la Gueldre et l'Overyssel — avaient déjà pris leurs places. De graves magistrats, avec leur chaîne et leur robe, et les officiers du prince, revêtus de ces splendides costumes de cérémonie, pour lesquels les Pays-Bas étaient célèbres, remplissaient déjà l'espace qui leur était assigné. Le reste de la salle était envahi par la partie la plus favorisée de la foule, qui avait été assez heureuse pour se procurer l'accès de cette cérémonie. Les archers et les hallebardiers de la garde du corps veillaient à toutes les issues [5]. Le théâtre était comble, — la foule avide d'attente, — seuls, les acteurs manquaient encore. Comme l'horloge sonnait trois heures, le héros de la scène apparut. César, comme on le désignait toujours dans le langage classique de l'époque, entra, s'appuyant sur l'épaule de Guillaume d'Orange [6]. Ils venaient de la chapelle

[1] Gachard. Analectes Belgiques (Paris, 1830), p. 70 — 106.
[2] Gachard. Analectes Belgiques (Paris, 1830) p. 10 — 106.
[3] Ibid. Comparez Pont. Heut. XIV. 336.
[4] Ibid., ubi sup.
[5] Ibid. Comparez Pont. Heut. XIV. 336.
[6] Gachard. Analectes Belgiques, ubi. sup. Van Meteren, I. 16.

et étaient immédiatement suivis de Philippe II et de la reine Marie de Hongrie. L'archiduc Maximilien, le duc de Savoie et d'autres grands personnages venaient ensuite, accompagnés d'une masse brillante de soldats, de conseillers, de gouverneurs et de chevaliers de la Toison d'Or [1].

Beaucoup de personnages, déjà célèbres dans les Pays-Bas, ou destinés à le devenir, et dont les noms sont familiers à celui qui étudie cette époque, semblaient avoir été réunis, comme à dessein, sur cette importante estrade où allait tomber pour toujours le rideau sur le plus puissant des empereurs depuis Charlemagne, et se dérouler la scène d'ouverture de cette longue et terrible tragédie du règne de Philippe. Là se trouvait l'évêque d'Arras qui bientôt devait être connu dans toute la chrétienté sous le titre plus célèbre du cardinal de Granvelle : prélat serein et souriant, dont la subtile influence devait devenir si grande et si funeste pour les destinées de bien des assistants et pour la fortune du pays entier. Il y avait là cette fleur de la chevalerie flamande, ce descendant direct des anciens rois de la Frise, déjà distingué sur maints champs de bataille, mais qui n'avait pas encore remporté ces deux remarquables victoires dont le bruit retentissant devait bientôt porter le nom de d'Egmont à travers le pays entier. De haute stature, somptueux dans son costume, les cheveux noirs flot-

[1] Gachard. Anal. Bel., ubi sup. Pont. Heut. xiv. 336. Wilhelmus Godelævus Historiola de Abdicatione Imperii à Carolo V., etc. Apud Schardii Rer. Germ. Scriptores, tom. II, 638-654.

[2] L'on peut voir dans la galerie royale d'Amsterdam, parmi d'autres tableaux de l'époque, de bons portraits originaux de d'Egmont, de Horne, d'Albe, d'Orange et de tous ses frères.

tants, l'œil brun, le regard calme, la moustache fine et tous les traits d'une délicatesse presque féminine, tel était le brave et infortuné Lamoral d'Egmont [2]. Le comte de Horne, le visage hardi et sévère, la barbe en éventail, — personnage brave et honnête, mais susceptible, mécontent et impopulaire ; — le marquis de Berghes et le seigneur de Montigny, frères aussi par le sort ; le baron de Berlaymont, brave et vraiment fidèle au roi, d'une avidité insatiable de charges et de salaires, mais qui du moins ne servit qu'un parti ; le duc d'Aerschot qui les servit tous et essaya de les diriger, tout en les trahissant, — seigneur splendide dans son costume de velours cramoisi, mais mince personnage, quoique sa généalogie remontât à Adam [1], suivant les inscriptions des tombeaux de sa famille à Louvain, mieux connu encore comme petit neveu de Chièvres, le fameux précepteur de l'empereur; l'audacieux, le débauché Bréderode, à la figure mâle et ouverte et aux manières bruyantes ; l'infâme Noircarmes, dont le nom devait plus tard être couvert d'une éternelle exécration, pour ses atrocités et sa cupidité envers ses propres compatriotes, presque égales à celles d'Albe lui-même ; deux soldats distingués, Meghen et Arenberg, et beaucoup d'autres dont les faits d'armes devaient rendre les noms célèbres en Europe, tels étaient les personnages marquants de cette foule brillante. Là aussi se trouvait ce Frison érudit, le président Viglius, rusé, raisonneur habile, éloquent, petit de taille, vif, avec de longs cheveux dorés, de brillants yeux verts, les joues rondes, bouffies, vermeilles, et la barbe flot-

[1] « Amplius ibi, res mirandæ : marmorea principum Croyorum monumenta ibi genealogiam Ducum de Aerschot ab Adamo usque ad præsentes », etc. — Guicciardini, p. 108, (art. Lovanium).

tante [1]. Le fameux favori Ruy Gomez, que l'on appelait familièrement « Re y Gomez » [2] (Roi et Gomez), à l'aspect méridional, à la barbe et aux cheveux noirs comme jais, aux yeux étincelants, au visage pâli par des soucis constants, à la taille élancée et élégante [3], occupait le premier rang, parmi les grands d'Espagne, à côté de Philippe, tandis que auprès de l'Empereur l'immortel prince d'Orange se tenait debout.

Tels étaient, à peu d'exceptions près, les personnages les plus éminents de cette foule brillante dont nous nous sommes modestement proposé d'écrire les destinées ; — combien parmi eux ont passé de tout ce faste à une fin prématurée et mystérieuse ! — Les uns montent sur l'échafaud, les autres sont lâchement assassinés au milieu de la nuit ; le plus petit nombre tombe glorieusement sur le champ de bataille, — presque tous, un peu plus tôt, un peu plus tard, se coucheront dans des tombes sanglantes.

Toute l'assistance se leva à l'entrée de l'Empereur. Sur son ordre chacun reprit aussitôt sa place. Les

[1] Vita Viglii ac Aytta Zuichemi ab ipso Viglio Scripta. Apud Hoynck v. Papendrecht, I. 21 à 33. Levensbeschr. beroemde Ned. Mannen und Vrouwen, IV. 75 à 82. Prosopographia Viglii. Ex. Suf. Petri Decade XII. de Script. Frisiæ apud Hoynck.

[2] « Ma il titolo principale che gli vien dato è di Re i Gomez et non di Rui Gomez, perche non par che sia stato mai alcun huomo del mondo con alcun principe di tanta autorita et cosi amato dal suo signor con egli da questo Rè. » — Relazione del Cl^mo Fed^o Badovaro, ritornato ambasciatore della Ser^m. Rep. Venetiana, l'anno 1557. MS. Bibl. de Bourgogne, N°. 6 185 bis.

[3] « Ruy Gomez—d'eta di 39 anni, di mediocre statura, ha occhi pieni di sp'o, di pelo e di barba nero e riccio, di sottil ossatura, di gagliarda complessione, ma par debile forse per l'incredibile fatiche che egli sostiene, le quale lo fauno molto pallido », etc. — Badovaro MS.

princes invités, les chevaliers de la Toison d'Or, portant les insignes de leur ordre, les membres des trois grands conseils et les gouverneurs occupèrent les bancs placés à chaque extrémité de l'estrade. L'Empereur, le roi et la reine de Hongrie restèrent seuls au centre de la scène. Comme l'unique objet de la cérémonie était d'offrir un spectacle imposant, il importe d'analyser minutieusement la physionomie des deux principaux acteurs.

Charles-Quint n'était alors âgé que de cinquante-cinq ans et huit mois, mais il était déjà courbé sous le poids d'une vieillesse prématurée. De taille moyenne, il avait eu jadis une stature athlétique et bien proportionnée. Large d'épaules, le buste puissant, la taille svelte, les bras et les jambes musculeux, il avait été de force à se mesurer avec tous les champions dans les tournois et les luttes corps à corps, et à abattre le taureau de sa propre main dans le jeu national favori de l'Espagne. Sur le champ de bataille, il avait toujours bien rempli son devoir comme capitaine et comme soldat ; il savait endurer la fatigue, les périls et toutes les privations, hormis le jeûne [1]. Ces avantages personnels lui faisaient maintenant défaut. Perclus des mains, des genoux et des jambes, il s'appuyait avec difficulté sur une béquille et avait besoin de l'épaule d'un aide [2]. Il avait toujours été très laid de figure et le temps n'avait certainement pas embelli sa physionomie. Ses cheveux, autrefois d'une couleur claire, étaient maintenant blanchis par

[1] Pont. Heut. xiv. 346a. Comparez Relazione di Marino Cavalli in Alberi, ser. i. vol. II. 209; Badovaro Relazione, MS.

« Hostem non semel propria manu feriens. » — Pont. Heut. « Ha amazzato il toro », etc. — Marino Cavalli.

[2] Pont. Heut. xiv. 339.

l'âge ; il les portait taillés courts et hérissés ; sa barbe grise était épaisse et en désordre. Son front était large et noble ; l'œil d'un bleu foncé avait une expression à la fois auguste et bienveillante. Le nez était aquilin, mais de travers. Le bas du visage était célèbre par sa difformité. La lèvre inférieure était lourde et pendante ; type héréditaire de la maison de Bourgogne, qui se transmettait dans la famille aussi fidèlement que le duché et le comté eux-mêmes ; le menton dépassait tellement la mâchoire supérieure, qu'il lui était impossible de superposer les quelques fragments de dents qui lui restaient, ou d'articuler une phrase entière d'une manière intelligible. Par suite de ce défaut de naissance, qui maintenant avait plutôt l'air d'être une difformité accidentelle, il lui devenait de jour en jour plus difficile de manger et de parler, ses deux occupations de prédilection [1].

Tel est le portrait du père. Le fils, Philippe II, était chétif, maigre, de beaucoup au-dessous de la taille moyenne ; il avait les jambes minces, la poitrine étroite et l'air timide et craintif d'un homme habituellement malade [2]. Lorsqu'il fit sa première visite à ses

[1] Pont. Heut. XIV. 346. Badovaro MS. — « il fronte spatioso, gli occhi celesti, il naso aquilino alquanto torto, la mascella inferiore lunga e largo onde avviene che alla non puo congiungere i denti et nel finir le parole non è ben intesa. Ha pochi denti dinanti et fracidi, le carni belle, la barba corta, spinosa et canuta. »

Comp. Gasp. Contarini apud Alberi, ser. 1, II, p. 60 : « Tutta la mascella inferiore e tanto lunga che *non pare naturale ma pare posticia*, onde avviene che non puo, chiudendo la bocca congiungere le denti inferiori con li superiori, ma gli rimane spazio della grossezza d'un dente, onde nel parlare, massime nel finire della clausula, balbutiare qual che parola la quale spesso non s'intende molto bene. »

[2] Badovaro MS. — « E di statura piccolo et membri minuti

tantes, les reines Éléonore et Marie [1], qui étaient accoutumées à voir les beaux hommes des Flandres et de l'Allemagne, il leur parut si faible qu'il fut contraint, pour gagner leur faveur, de se produire dans les tournois [2], où ses succès restèrent problématiques. « Son corps », dit son panégyriste officiel, « n'était qu'une cage humaine, bien courte et bien étroite, mais elle renfermait une âme dont le vol trouvait trop étroit l'incommensurable espace du ciel [3]. » Le même écrivain, dans son admiration quand même, ajoute que « son aspect était si respectable que les paysans qui le rencontraient seul dans un bois, sans le connaître, s'inclinaient devant lui avec une vénération instinctive. [4] » De figure, il était l'image vivante de son père [5], ayant comme lui le front large, l'œil bleu et le même nez aquilin, mieux proportionné cependant. Dans la partie inférieure du visage se reproduisait la remarquable difformité bourguignonne ; il avait la

— la sua complessione è flemmatica et malenconica. » — Relazione del Mag^co M. Giovan. Michele. Venuto Ambasc^re d'Inghilterra, d'anno 1557 « —— infermo et valetudinario non solo, perche sia naturalmente debile, et persona di poca, anzi di nessuno exercitio », etc. — MS. Bib. de Bourg., N° 6093.

[1] « Aunque les parecio pequeno de cuerpo — acostumbradas a ver los Alemannes », etc. — Cabrera. Vita de Felipe Segundo, Rey de Espana (Mad. 1619), lib. I. 12.

[2] Cabrera ubi sup.

[3] « Como si fuera el cuerpo umana jaula que por mas breve i mas estrecha no la abita animo a cuyo buelo sea pequena la redondar del cielo. » — Cabrera, I. 12.

[4] « —— que de los rustico que ni le conoscieron ni vieron en compania e solo en una selva, juzgandole degno de toda veneracion, era saludado con reverencia. » — Cabrera, I. 4.

[5] « L'istessa imagine e intento dell' Imperatore suo padre, conformissimo di carne et di faccia et lineamente con quella bocca et labro pendente piu dall altro et con tutte l'altre qualita del Imp^re ma di minor statura. » — Michele MS.

même lèvre lourde et pendante, avec une bouche large et une monstrueuse mâchoire inférieure, proéminente [1]. Son teint était clair, sa chevelure blonde et rare, sa barbe rousse, courte et pointue [2]. Il avait l'apparence d'un Flamand, mais la hauteur d'un Espagnol [3]. En public, son maintien était calme, silencieux et presque sépulcral. Dans la conversation, il baissait habituellement les yeux; il était sobre de paroles, raide et paraissait même embarrassé dans ses manières [3]. Cette attitude était attribuée en partie à une arrogance naturelle, qu'il aurait vainement essayé de surmonter en plusieurs circonstances, et en partie à de continuelles douleurs d'estomac, occasionnées par son goût désordonné pour la pâtisserie [5].

Tel était l'extérieur de l'homme qui était sur le point de recevoir dans sa main seule les destinées de la moitié du globe, dont la volonté souveraine allait désormais décider du sort, non seulement des individus présents à la cérémonie, mais encore de millions de sujets répandus en Europe, en Amérique et jus-

[1] Michele MS. et Badovaro MS. — « Il labro di sotto grosso che gli desdice al quanto — fronte grande e bella, gl'occhi di color celeste et assai grande », etc., etc.

[2] « Porta la barba corta, pontuta è di pelo bianco et biondo et ha apparenza di Fiamengo ma altiero perche sta su le maniere di Spagnuolo. » Badavoro MS.

[3] Badovaro MS.

[4] Ma non guarda ordinariamente chi negotia et tien gli occhi bassi in terra. » — Badovaro MS.

[5] « Si come la natura ha fatto Sua Mta di corpo debile cosi l'ha fatto al quanto d'animo timido —— et quanto agli effetti delle temperanza elle eccede nel mangiare qualità di cibi, spetialmente intorno a pasticci. » — Badovaro MS.

« —— e pasticce doglie di stomacho e dei fianchi. » — Ibid.

« —— spessissimo sotto posto alle dolori di stomacho. » — Giov. Michele MS.

qu'aux confins de la terre, et même des innombrables millions des générations à venir.

Lorsque les trois personnages royaux se furent assis sur les fauteuils disposés en triangle sous le dais [1], ceux des assistants pour lesquels des sièges avaient été préparés, prirent leur place, et la cérémonie commença. Philibert de Bruxelles, membre du conseil privé des Pays-Bas, se leva sur l'ordre de l'Empereur et fit un long discours [2]. Il parla de la vive affection de son maître pour les provinces, berceau de sa naissance; de son profond regret de ce que le mauvais état de sa santé et la défaillance de ses forces physiques et intellectuelles le contraignaient à résigner la souveraineté et à chercher sous un climat plus doux un soulagement à ses maux [3]. La goutte de César fut alors dépeinte dans un langage si énergique, que l'Empereur, en écoutant l'éloquence du conseiller, dut ressentir un spasme de douleur. « C'est le bourreau le plus cruel, » dit Philibert, « il envahit le corps entier, depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, ne laissant rien sans atteinte ; il contracte les nerfs par d'intolérables angoisses, il pénètre les os, il glace la moëlle, il convertit en craie les fluides lubréfiants des articulations, il ne se repose que lorsque, ayant épuisé et débilité sa victime, il a réduit à néant les organes de la vie et écrasé l'intelligence sous le poids d'une torture immense [4]. » Le conseiller ap-

[1] Godelævus. De abdicatione, etc. p. 640.

[2] Gachard. Anal. Belg. 81-102. P. Bor, I. 3.

[3] Bor, I. 3, 4. Pont. Heut. XIV. 336-338. Godelævus, 640, 642.

[4] Pont. Heut. 336. — L'historien était présent à la cérémonie et a donné au grand complet tous les discours qu'il a entendus. Son imagination peut avoir aidé sa mémoire dans ce travail. Les autres rapporteurs de la harangue du conseiller ont

prit à l'assemblée qu'engagé dans une lutte mortelle avec un semblable ennemi, César se voyait obligé de changer le théâtre de cette lutte et de quitter l'air humide des Flandres pour l'atmosphère plus chaude de l'Espagne. Il se réjouissait cependant de la vigueur et de l'expérience de son fils qui de plus, par son récent mariage avec la reine d'Angleterre, avait assuré aux provinces une alliance des plus précieuses [1]. Il rappela alors la sollicitude sans bornes de l'Empereur pour ses sujets et termina par une exhortation énergique, mais superflue, adressée à Philippe, sur la nécessité de maintenir la religion catholique dans toute sa pureté. Après cette longue harangue rapportée entièrement par plusieurs historiens présents à la cérémonie, le conseiller se mit à lire l'acte de cession par lequel Philippe, déjà souverain de la Sicile, de Naples et de Milan, et roi titulaire d'Angleterre, de France et de Jérusalem, recevait maintenant tous les duchés, marquisats, comtés, baronnies, cités, villes et châteaux de l'héritage de Bourgogne, y compris naturellement les dix-sept provinces des Pays-Bas [2].

Lorsque l'orateur eut fini, un murmure d'admiration parcourut l'assemblée, mêlée cependant d'expressions de regrets de voir les provinces privées de leur ancien et puissant défenseur, dans ce moment critique où le belliqueux roi de France et son peuple guerrier et turbulent menaçaient leurs frontières [3]. L'Empereur alors se leva. S'appuyant sur sa béquille, il appela du geste le personnage sur le bras duquel il s'était soutenu en entrant dans la salle. Un beau

réduit cet excès de rhétorique pathologique à un très petit espace.

[1] Pont. Heut., ubi sup.

[2] Godelævus, 640, 641.

[3] Pont. Heut. XIV. 338, sqq.

jeune homme de vingt-deux ans, à la taille élancée, s'avança, — son nom depuis ce temps n'a cessé de grandir, et, tant qu'on écrira l'histoire, il deviendra de plus en plus cher au peuple des Pays-Bas. A cette époque, il avait une physionomie plutôt méridionale que germaine ou flamande. Ses traits étaient bruns, presque espagnols, réguliers et bien découpés. Sa tête était petite et bien posée sur les épaules ; ses cheveux d'un brun foncé, ainsi que sa moustache et sa barbe en pointe. Son front était élevé, large et déjà prématurément sillonné des lignes soucieuses de la réflexion [1]. Il était revêtu d'un de ces magnifiques costumes de cérémonie pour lesquels les habitants des Pays-Bas étaient renommés entre toutes les nations. Sa présence ayant été considérée comme indispensable dans cette grande solennité, il venait d'être rappelé de la frontière où, malgré sa jeunesse, il tenait de la confiance de l'Empereur le commandement en chef d'une armée, contre des adversaires tels que l'amiral de Coligny et le duc de Nevers [2].

L'Empereur, appuyé sur sa béquille et sur l'épaule de Guillaume d'Orange [3], s'adressa aux États, suivant des notes écrites qu'il tenait à la main [4]. Il passa rapidement en revue la suite d'événements arrivés depuis sa dix-septième année jusqu'à ce jour. Il parla de ses

[1] Le meilleur portrait du Prince qui ait été fait pendant la première partie de sa carrière fait partie de la collection privée du dernier roi de Hollande Guillaume IV, à la Haye.

[2] Apologie ou Défense de très Illustre Prince Guillaume, Prince d'Orange — Sylvius, 1581, pp. 29, 30, 31.

[3] « Surgens igitur, et in pede stans, dextra ob imbecillitatem scipioni, sinistra humero Gulielmi Nassauvii, Aurantii principis. » — Pont. Heut. 338.

[4] « Et membranula eorum quæ ad senatum referre statuisset capite continente memoriam adjuvans. » — Godelævus, 642.

nombreuses expéditions : neuf en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, quatre en France, dix dans les Pays-Bas, deux en Angleterre, autant en Afrique et rappela ses onze voyages par mer. Il esquissa ses guerres, ses victoires, ses traités de paix, assurant l'assemblée que le bonheur de ses sujets et la sécurité de la religion catholique romaine avaient été de tout temps les objets les plus importants de sa vie. Aussi longtemps que Dieu lui avait conservé la santé, ajouta-t-il, des ennemis seuls pouvaient regretter que Charles vécût et régnât, mais maintenant que ses forces s'étaient évanouies et que sa vie était sur le déclin, l'attachement qu'il portait à ses royaumes, son affection pour ses sujets et sa sollicitude pour leurs intérêts lui commandaient l'abdication. A la place d'un homme décrépit et ayant déjà un pied dans la tombe, il leur offrait un prince dans la force de l'âge et la vigueur de la santé. Se tournant alors vers Philippe, il fit observer que, pour un père mourant, léguer à son fils un aussi magnifique empire, c'était déjà un bienfait digne de reconnaissance, mais que le bienfait était certes plus grand encore, lorsque pour assurer le bonheur de son peuple et la puissance de son fils, le père descendait vivant dans la tombe et s'y ensevelissait avant le temps. Il ajoutait que la dette lui serait payée et avec usure, si Philippe agissait envers les provinces, en administrateur sage et soucieux de leurs véritables intérêts ; que la postérité applaudirait à son abdication, si son fils se montrait digne de sa munificence, ce qu'il ne pouvait faire qu'en vivant dans la crainte de Dieu et en maintenant dans toute leur pureté, les lois, la justice et la religion catholique, ces fondements réels de l'État. Il conclut en suppliant les États et par eux la nation de rester fidèles à leur nouveau prince, de maintenir la concorde intérieure et de conserver intacte la foi catho-

lique. En même temps il les pria de lui pardonner toutes ses erreurs ou les offenses qu'il aurait pu commettre envers eux pendant son règne, et les assura qu'il se souviendrait sans cesse de leur obéissance et de leur affection, dans toutes ses prières à celui auquel il allait consacrer le restant de ses jours[1].

L'assemblée, déjà impressionnée par le caractère imposant de ce spectacle grandiose, ne put résister à son émotion en entendant l'Empereur prononcer d'aussi nobles paroles, donner d'aussi fermes assurances de ses constants efforts à remplir son devoir et exprimer un aussi fervent espoir d'un gouvernement paternel de la part de son fils. Alors on n'entendit que sanglots dans toute la salle : des pleurs coulaient de tous les yeux. Chevaliers de la Toison sur l'estrade, bourgeois au fond de la salle étaient rapprochés par les mêmes émotions. Quant à l'empereur, aux derniers mots de son discours, il retomba défaillant sur son siège. Une pâleur livide couvrit ses traits et il pleura comme un enfant[2]. Le glacial Philippe lui-même était attendri, lorsqu'il se leva pour jouer son rôle dans la cérémonie. S'agenouillant devant son père, il lui baisa respectueusement la main. Charles imposa solennellement les mains sur la tête de son fils, y fit le signe de la croix et le bénit au nom de la Sainte Trinité[3]. Le serrant alors dans ses bras, il l'embrassa avec tendresse, disant à tous les grands qui l'entouraient, qu'il ressentait une compassion sincère pour le fils sur les épaules duquel un si lourd fardeau retombait maintenant et qui ne parviendrait à le supporter qu'au

[1] « Pont. Heut. XIV, 338, 339. Godelævus, 640-642. Gachard. Anal. Belg. 81-102. Comparez Bor, I. 4, 5; Van Meteren, I. 16 ; Fam. Strada de Bello Belgico (Roma, 1653), I, 9, 7.

[2] Pont. Heut. Meteren, ubi sup.

[3] Godelævus, 642.

prix d'une longue vie de labeurs [1]. Alors Philippe exprima en quelques paroles sa vénération pour son père et son affection pour son peuple. Puis se tournant vers les Ordres, il manifesta son regret de ne pouvoir leur parler en français ou en flamand et d'être obligé de réclamer leur attention en faveur de l'évêque d'Arras qui allait lui servir d'interprète [2]. Antoine Perrenot se leva et, par des lieux communs flatteurs, sonores et bien tournés, exprima longuement la gratitude de Philippe envers son père et son ferme propos de marcher dans le chemin du devoir et de suivre les conseils et les exemples paternels dans la future administration des provinces [3]. A ce long discours du prélat fut faite une non moins longue réponse, par Jacques Maes, membre du Conseil de Brabant, homme de grand savoir, de sérieuse éloquence et d'énorme prolixité, que les États-généraux avaient choisi pour répliquer en leur nom. Il déclara, dans une élégante et louangeuse harangue, accepter pour eux l'abdication de l'empereur [4]. La reine Marie de Hongrie, « la Veuve chrétienne » d'Érasme [5], régente des Pays-Bas durant les vingt-cinq dernières années, se leva alors pour résigner ses pouvoirs, et fit une courte allocution dans laquelle elle témoignait son attachement au peuple, ses regrets de le quitter et son espoir que toutes les erreurs qu'elle avait pu commettre pendant sa longue administration lui seraient pardonnées. Le trop

[1] Godelævus, 642.

[2] Ibid. Pont. Heut. 340, Meteren, I. 16. Bor, I. 5, 6.

[3] Gachard. Anal. Belg., ubi sup.; Pont. Heut., Meteren, Bor, ubi sup. Godelævus rapporte le discours de l'Évêque en six colonnes in-folio, remplies des banalités les plus fleuries. — De Abdicat. 642, sqq.

[4] Ibid. Ibid.

[5] Het leven Van Desiderius Erasmus. Nederl. Mannen en Vrouwen, I. 274.

abondant Maes prit de nouveau la parole pour affirmer en termes non moins fleuris et non moins louangeurs que ceux de son premier discours, la satisfaction que la conduite de la reine n'avait cessé d'inspirer aux provinces pendant tout son gouvernement.

Le discours et les réponses étant tous terminés, la cérémonie fut close [1]. L'empereur s'appuyant sur les épaules du prince d'Orange et du comte de Buren [2], quitta lentement la salle, suivi de Philippe, de la reine de Hongrie et de toute la cour; et tous rentrèrent dans la chapelle par le même passage et dans le même ordre qu'ils en étaient sortis [3].

Il est certain que la pièce avait complètement réussi. On était convaincu que dans cette scène les sentiments prédominants avaient été, d'une part, une abnégation héroïque, une confiance touchante, un noble amour du devoir, un patriotisme ardent et une sollicitude paternelle : et de l'autre, le respect filial et la ferme résolution d'accomplir ses devoirs publics et de tenir toujours compte des graves intérêts du peuple. Le bonheur des Pays-Bas était ostensiblement le seul objet que l'on eût en vue dans cette grande occasion. Les rôles avaient été si bien remplis dans le passé, qu'il y avait tout espoir de les voir mieux tenus encore dans l'avenir. L'empereur découronné était regardé comme un héros et un prophète. Tout l'auditoire avait fondu en larmes. Il n'est point permis de douter que l'émotion n'eût été véritable et universelle dans l'assemblée. « Le discours de César, » dit le secrétaire Godelævus, présent à la cérémonie, « toucha profondément la noblesse et la bourgeoisie ; beaucoup d'entre eux pleuraient ; *même* les illustres

[1] Pont. Heut., Godelævus, Bor, Meteren, ubi sup.
[2] Godelævus, 645.
[3] Gachard. Anal. Bel.

chevaliers de la Toison étaient attendris [1]. » L'historien Pontus Heuterus, alors âgé de vingt ans et également témoin de la solennité, atteste que la plus grande partie de l'assemblée fondait en larmes, poussant par moment des sanglots tellement sonores que Sa Majesté césarienne et la reine ne purent s'empêcher de pleurer aussi. » « Quant à moi, » ajoute-t-il, mon visage était tout mouillé de larmes [2]. » L'ambassadeur anglais, sir John Mason, décrivant dans une dépêche à son gouvernement la scène dont il venait d'être témoin, trace le même tableau : « L'empereur demanda pardon à ses sujets pour le cas où il lui serait jamais arrivé d'oublier involontairement l'accomplissement d'un seul de ses devoirs envers eux. Et alors, » continue l'envoyé, « il ne put retenir ses larmes, tant à cause de la tristesse du sujet qu'à cause de ce qu'il voyait l'assemblée déjà tout en pleurs. Dans mon opinion, il n'y avait pas un seul homme, parmi cette réunion, étranger ou autre, qui pendant la plus grande partie de son discours ne versât d'abondantes larmes, les uns plus, les autres moins. Et cependant l'empereur les pria d'excuser la faiblesse qu'il montrait, et qui provenait, dit-il, de sa vieillesse et de sa maladie, et de ce qu'il avait à traiter une matière aussi douloureuse que sa séparation d'avec des sujets si chers et si fidèles [3].

Qu'avait donc été l'empereur pour que les habitants

[1] « Commovit ea Cæsaris oratio Proceres et multi in profusissimas eruperunt lacrymas, *etiam* illustres aurei Velleris equites. » — Godel. 642.

[2] Pont. Heut. xiv. 336-339.

[3] John William Burgon donne des extraits de cette dépêche dans le livre intitulé ; *La Vie et l'Époque de sir Thomas Gresham,* qui contient de nombreux documents à la fois rares et importants.

des Pays-Bas le pleurassent ? — Durant tout son règne, sa conduite envers eux ne fut qu'une implacable oppression. Que leur importaient ces quarante voyages par mer et par terre, ces allées et venues continuelles de la Frise à Tunis, de Madrid à Vienne ? Quel profit avaient-ils retiré de ce mouvement de la navette impériale ? Le tissu qu'elle avait ainsi créé n'était que la splendeur et la grandeur de la maison impériale ; les métiers ne marchaient qu'aux dépens des laborieuses épargnes de ses sujets, et la trame était souvent teinte en rouge dans le sang des meilleurs d'entre ceux-ci. Les intérêts des Pays-Bas n'avaient jamais été pour Charles une considération même secondaire. Il n'avait rempli aucun devoir envers eux, il avait commis les crimes les plus graves contre eux. Il les avait regardés uniquement comme une banque sur laquelle on dispose, et les sommes qu'il leur extorquait ne servaient qu'à solder des guerres incessantes et insensées qui n'avaient pas plus d'intérêt pour eux que si elles se fussent engagées sur une autre planète. Des cinq millions d'écus d'or qu'il recueillait annuellement de tous ses royaumes, deux millions provenaient de ces provinces industrieuses et opulentes, tandis que l'Espagne et les Indes ne fournissaient chacune qu'un demi-million [1] ? Les

[1] « Di tutti questi suoi regni ha sua Mta cinque millioni d'oro d'intrata in tempo di pace, cioé mez della Spagna, mez dalle Indi, uno da Milano et da Sicilia, *un altro di Fiandra et dalli paesi bassi un altro.* » Relazione del Clmo M. Mich. Suriano MS. Bib. de Bourg., No 12871.

« Le rendite de S. M. (dalli paesi bassi) sono al presente da un millione et 150 m. scudi — ma in poco più da cinque anni vengono ad haver contribuito i Fiammenghi di straordinario quasi otto miglioni d'ore e tutto il peso si fuo dir vien portato dalla Fiandra, Brabantia, Olanda e Zelanda. — Badovaro MS.

mines de richesses que la main de l'industrie avait ouvertes sur ce pauvre territoire, jadis couvert de marais et de bois, fournissaient quatre fois plus de revenus au trésor impérial que les mines si vantées du Mexique et du Pérou [1]. Cependant les artisans, les fermiers et les marchands par qui tous ces trésors étaient produits, n'étaient guère plus consultés sur l'emploi des impôts arrachés à leur travail, que ne l'étaient les sauvages de l'Amérique sur la répartition des richesses minérales de leur sol. La rivalité des maisons de Hapsbourg et de Valois, tel était le thème pour ainsi dire unique de la plus grande partie du règne qui venait de se terminer d'une façon si théâtrale. Emporter sur François la couronne impériale, laisser à Don Philippe un plus riche héritage que n'en pouvait attendre le Dauphin, tels avaient été les grands motifs de l'incomparable énergie déployée par Charles, pendant la partie la plus longue et la plus heureuse de son règne. Écraser la Réforme d'un bout à l'autre de ses états, était ensuite devenu son occupation, jusqu'au moment où, désespéré, il abandonna le champ de bataille. Il était certes fort peu désirable pour les Pays-Bas d'être ainsi gouvernés

[1] Badovaro estime la valeur annuelle produite par le beurre et le fromage de ces prairies que la Hollande a conquises sur l'océan, à 800,000 couronnes, somme qui, en tenant compte de la différence de la valeur actuelle de la monnaie d'avec celle qu'elle avait en 1557, représente environ huit millions (MS. Relazione). Pour l'agriculture, le commerce et l'industrie, les Pays-Bas étaient la première nation du globe. Les fabriques de Tournay, Arras, Bruxelles, Louvain, Gand, Bruges, étaient entièrement sans rivales. Anvers était la grande métropole commerciale de la chrétienté. « Anversa », dit Badovaro, « e stimala la maggiore piazza del Mondo — si pùo credere quanto sia; la somma si afferma passare 40 millioni d'oro l'anno quelli che incontanto girano. »

par un homme qui les forçait à contribuer si largement au succès de desseins dont les meilleurs leur étaient tout au moins indifférents et la plupart complètement odieux. Chaque année, régulièrement, ils avaient payé douze cent mille couronnes : en cinq ans ils avaient acquitté un subside extraordinaire de huit millions de ducats, et encore les États étaient-ils rudement admonestés par les serviles représentants du despote, quand ils se hasardaient à s'enquérir de la destination de ces sommes énormes, ou osaient se dire intéressés à ce qu'on en fît un judicieux usage[1]. Certes il est permis de supposer qu'il leur était assez indifférent de savoir qui de François ou de Charles avait gagné la bataille de Pavie, et pour ces milliers de réformés de Hollande et de Flandre, dont le nombre grossissait chaque jour, il n'y avait certainement nul motif de triomphe dans le massacre que l'empereur avait fait de leurs frères à Muhlberg. Il ne se bornait pas seulement à épuiser le trésor du pays et à paralyser son industrie, mais il était de plus en continuel antagonisme avec ses anciennes libertés politiques, si chèrement acquises. Comme son ancêtre, Charles le Téméraire, il désirait ériger ces provinces en royaume. Il était résolu à placer toutes leurs chartes locales sur un lit de Procuste, et, pour leur donner l'uniformité, il n'avait rien trouvé de plus simple que de les réduire toutes à néant. Les obstacles qu'il rencontra, la courageuse résistance de ces bourgeois dont les ancêtres avaient conquis ces chartes au prix de leur sang, et enfin le manque de loisirs résultant des travaux énormes qui lui incombaient comme autocrate d'une partie si notable du monde, telles furent les causes des retards indéfinis qui empêchèrent l'exécution de son plan. Il ne sut

[1] V. postea, Doléances de Granvelle.

trouver de temps que pour écraser successivement quelques-unes des principales institutions libérales des provinces. Quand il reçut la ville de Tournay, c'était bien une petite république heureuse, prospère et se gouvernant elle-même dans toutes les affaires locales ; il anéantit ses libertés sans prétexte plausible, et la réduisit à la position d'une ville secondaire d'Espagne ou d'Italie[1]. Le mémorable châtiment qu'il infligea à la cité de Gand, pour avoir osé revendiquer ses anciens droits à se taxer elle-même, est assez connu du monde et a déjà été raconté tout au long[2]. Si ce n'était une tâche superflue, beaucoup d'autres exemples pourraient être invoqués pour prouver que Charles n'était pas seulement un despote politique, mais le souverain le plus arbitraire et le plus cruel dans l'exercice de son despotisme.

Si ses crimes contre les Pays-Bas n'avaient été que ceux d'un oppresseur politique et financier, on pourrait encore concevoir, sans toutefois l'approuver, que les habitants regrettassent son départ. Mais il est des crimes plus noirs pour lesquels il est traduit à la barre de l'histoire, et il est étrange en vérité qu'il ait été permis à l'homme qui s'en était rendu coupable, de faire ses adieux à son peuple au milieu des pleurs et des applaudissements. C'est de sa main que l'inquisition fut implantée dans les Pays-Bas. Il serait absurde de prétendre qu'avant lui, cette institution infernale y eût jamais trouvé place. Les cas isolés dans lesquels les inquisiteurs y avaient exercé leurs fonctions prouvent l'absence plutôt que la présence du système et seront du reste examinés dans un chapitre ultérieur. Charles introduisit et organisa une inquisition papale

[1] Extraits des Registres des Consaux de Tournay, 1472-1581, par M. Gachard (Bruxelles, 1846), pp. 8—13.

[2] Vide l'introduction à cet ouvrage.

qui, soutenant ces terribles « placards », tout entiers de son invention, constituait une inquisition déguisée, plus cruelle même que celle d'Espagne. Jamais on ne laissa languir l'exécution du système. Des auteurs dignes de foi évaluent à cent mille et jamais l'on n'a porté au-dessous de cinquante mille [1] le nombre des habitants des Pays-Bas qui furent brûlés, étranglés, décapités, ou ensevelis vivants, en vertu de ces édits, et pour des crimes tels que ceux de lire les Écritures, de regarder avec irrévérence des images sculptées, de ridiculiser la présence réelle du corps et du sang du Christ dans l'hostie. L'ambassadeur vénitien Navigero comptait trente mille victimes dans les seules provinces de Hollande et de Frise, et cela en 1546 [2], dix ans avant l'abdication, et cinq ans avant la promulgation de l'odieux édit de 1550 !

Les édits et l'inquisition, voilà ce dont Charles gratifia les Pays-Bas, en échange de leur trésor épuisé et de leur obéissante constance. Pour cela seul son nom devrait être à jamais infâme, non seulement dans les Pays-Bas, mais partout où bat un cœur épris de liberté politique ou religieuse. Pour extirper ces institutions, après que son successeur les eût fait croître avec un soin jaloux, il fallut quatre-vingts années de guerre, et le sacrifice de millions d'existences. Et cependant, l'empereur abdiquant, entouré de ses fidèles

[1] « Nam post carnificata hominum *non minus centum millia*, ex quo tentatum an posset incendium hoc sanguine restingui, tanta multitudo per Belgicam insurrexerat, ut publica interdum supplica quoties insignior reus, aut atrociores cruciatus seditione impedirentur. » — Hugonis Grotii Annal., lib. I. 17 (Amst. 1658).

[2] Relazione di Cl^mo Bernardo Navigero 1546. Correspondance de Charles-Quint ; par le Rév. W. Bradford (London, 1850), p. 471.

États accourus à son appel, debout devant eux pour la dernière fois, dans son manteau impérial, leur parlait de l'affectueuse sollicitude qu'il leur avait toujours portée et mêlait ses larmes aux leurs !

Qu'un seul fantôme eût pu surgir de ces milliers de tombes, où par son ordre avaient été précipitées vivantes tant de créatures humaines, et peut-être se fût fait entendre au milieu de ces sanglots d'attendrissement la réponse que méritaient les questions de l'empereur. Peut-être, à cet homme qui implorait ses auditeurs de lui pardonner ses offenses, si jamais à son insu il lui était arrivé d'en commettre, une voix eût-elle rappelé qu'il existe un monde où l'on estime offense d'avoir torturé, étranglé, brûlé, noyé un seul de ses semblables. L'excuse banale que d'ordinaire on fait valoir pour de pareilles énormités, ne peut être invoquée au profit de l'empereur. Charles n'était pas un fanatique. L'homme dont les armées saccagèrent Rome, qui porta sa main sacrilège sur le vicaire du Christ, et retint prisonnier le chef infaillible de l'Église pour servir les desseins de sa politique personnelle, n'était pas, *au moins alors*, un bigot. Il ne croyait à rien, qu'à son impériale volonté, et aux intérêts de son impériale maison ; quand ceux-ci se trouvaient menacés, quand celle-là était entravée, les pontifes succombaient aussi bien que les anabaptistes.

Ce qu'il était déterminé à combattre jusqu'à la mort, c'était l'hérésie politique, en germe chez ces hérétiques religieux, rétifs au dogme, à la tradition, à la sanction surnaturelle du pouvoir temporel. Il était politique trop sagace pour ne pas découvrir la route qui des aspirations à la liberté religieuse conduit vers les aspirations à la liberté politique. Sa main fut toujours prête à écraser l'une de ces hérésies, mais pour les écraser ainsi toutes deux à la fois. S'il eût été

fils sincère de l'Église, champion fidèle de son infaillibilité, il n'eût pas consenti à la paix de Passau tant qu'il lui serait resté un soldat à conduire sur le champ de bataille. Mais il accepta la Réforme en Allemagne, tandis qu'en même temps, il tenait allumés dans les Pays-Bas les bûchers où chaque jour montaient des réformés, et punissait de mort la moindre allusion à l'existence de la paix de Passau. Et que l'on ne dise pas qu'il l'accepta sous la pression de la force, car longtemps déjà avant la défaite mémorable que lui infligea Maurice de Saxe, il avait permis aux troupes allemandes, dont les services lui étaient indispensables, d'assister régulièrement au service divin que célébraient pour elles des chapelains protestants. Des prédicateurs luthériens allaient de ville en ville dans les Pays-Bas sous la bannière impériale, et chaque jour à côté d'eux quelque sujet de ces provinces, patrimoine de l'empereur, mourait dans les supplices pour crime d'hérésie. On sait bien l'influence qu'eurent ces prêches de garnison sur les progrès de la Réforme dans les Pays-Bas. Charles haïssait les luthériens, mais il avait besoin de soldats ; aussi, pour subvenir aux nécessités de sa politique personnelle, favorisait-il ce qu'il eût écrasé, au prix de tous les sacrifices, même de celui de sa vie, s'il eût été fanatique. Fanatique, il le devint peut-être, mais après son abdication. Le calvinisme qui grandissait dans les Pays-Bas, était, il est vrai, religieusement et politiquement plus dangereux que le protestantisme des princes d'Allemagne, que l'on n'avait point encore déclaré formellement hérésie ; mais c'est là ce qui rend plus évident encore le désir du despote d'écraser avant tout l'hétérodoxie politique, bien plutôt que l'hétérodoxie religieuse.

Personne toutefois n'observa jamais plus fidèlement que lui toutes les pratiques de religion. Il entendait la messe tous les jours. Il assistait au sermon tous les

dimanches et jours de fête. Il se confessait et recevait les sacrements quatre fois l'an. Parfois on le voyait dans sa tente, au milieu de la nuit, agenouillé devant un crucifix, les yeux et les mains levés au ciel. Il s'abstenait de viande pendant le carême et mettait un zèle extraordinaire à découvrir et punir quiconque, courtisan ou plébéien, manquait à observer le jeûne pendant toute la durée des quarante jours [1]. Il était trop profond politique pour ignorer la puissance des larges scapulaires et des longues prières. Il était trop fin observateur de la nature humaine pour ne pas savoir combien il était facile encore de donner « à la menthe et au cumin » plus de poids, dans la balance des hommes « qu'aux choses les plus importantes de la loi : la justice, la miséricorde et la fidélité, » [2] malgré l'anathème jeté jadis aux Pharisiens contemporains par le fondateur de la religion qu'il professait et pour le maintien de laquelle il avait établi l'inquisition et promulgué les édits. Quoi qu'il en soit, il n'y a point de doute que l'Empereur n'ait été parfois presque populaire dans les Pays-Bas et que jamais il n'y soit devenu aussi odieux que son successeur. Il y avait

[1] « —— Ha Sua Mta in tutti i suoi ragionamenti et atti esteriori mostrato haver la fede cattea in somme osservanza, et in tutta la vita sua ha udita la messe ogni giorno et gran tempo due et hora tre —— et le prediche nei giorni solenni, et in tutte le cose le feste de la quadragesima et alle volte vesperi et altri divini officii et hora si fa ogni giorno leggere la bibbia et come ha usato di confesarsi et communicarsi ogni anno quatro volte —— e quando alla si ritrova al Ingolstadt et avicinata al exercitio degli protestanti, *fu veduta* mezza notte nel suo padiglione in ginoc chioni avanti un crocifisso con le mani quinte et la *quadragesima innanzi fece una diligenza extraordinaria per intendere chi nelle corte* magnava carne, » etc., etc. — Badovaro MS.

[2] V. Evangile, S. Luc. ch. XI. v. 42.

pour cela quelques raisons sérieuses et beaucoup de raisons frivoles, entre autres un ensemble de manières singulièrement heureuses. Il parlait l'allemand, l'espagnol, l'italien, le français et le flamand, et empruntait à chacune de ces nations ses traits caractéristiques, avec autant d'aisance qu'il parlait leur langage. Il était tour à tour cérémonieux avec les Espagnols, familier avec les Flamands, spirituel avec les Italiens. Il abattait un taureau dans l'arène, comme un matador à Madrid, ou remportait le prix dans un tournoi comme un chevalier du temps jadis ; il courait la bague avec les seigneurs flamands ; mêlé aux artisans d'Anvers, il abattait l'oiseau d'un coup d'arbalète, ou s'enivrait de bière et échangeait de grossiers lazzis avec les paysans du Brabant. C'est grâce à de pareilles qualités, que des crimes graves contre Dieu et contre l'homme, contre la religion et contre les franchises garanties par des chartes et par des serments solennels, ont été palliés ; comme si l'oppression était plus tolérable quand l'oppresseur est un linguiste accompli et un archer parfait.

Mais sans aucun doute, la raison principale de sa popularité, c'était son génie militaire. Charles n'était inférieur à aucun des généraux de son époque. « En venant au monde, » disait d'Albe, « il était né soldat[1], » et l'empereur confirmait le dire et rendait le compliment, lorsqu'il déclarait que « les trois premiers capitaines de l'époque étaient : d'abord lui-même, et ensuite le duc d'Albe et le connétable de Montmorency[2]. »

[1] « Pero acuerdesele à V. E. que es hijo de tel padre, qui en naciendo en el mundo nacio soldato. » — Carta del Duque de Alba al Sor Don Juan de Austria. Documentos ineditos para la Historia de Espana ; vol. III. 273-283.

[2] Brantôme. Hommes Illustres et Grands Capitaines Estrangers ; art. Charles V.

Il est vrai que tous ses officiers n'étaient pas du même avis et que plusieurs allaient même jusqu'à se plaindre de ce que sa présence continuelle sur le champ de bataille faisait plus de mal que de bien, et jusqu'à dire « que Sa Majesté ferait beaucoup mieux de rester chez elle [1].» Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il était à la fois bon soldat et bon général. Il était intrépide de nature, et possédait une force d'énergie et une vigueur de résistance extrêmes. Lorsqu'une bataille allait être livrée, il était toujours le premier sous les armes et le dernier à quitter son armure [2]. Il prenait toujours en personne le commandement en chef, alors même qu'il était entouré de vétérans et que la goutte l'accablait. Il restait calme dans les plus grands revers. On disait que jamais on ne l'avait vu changer de couleur, sauf en deux occasions : après la fatale destruction de sa flotte à Alger et pendant la mémorable fuite d'Inspruck. Il était d'un tempérament flegmatique et stoïque tant qu'il ne fut pas brisé par l'âge et la maladie ; c'était un homme insensible et sans larmes. Les Espagnols disaient qu'on ne l'avait jamais vu pleurer, même à la mort de ses amis et de ses parents les plus proches, une seule occasion exceptée : lorsque don Ferrante de Gonzague s'éloigna de la cour [3]. Un tel tempérament était inestimable dans l'orageuse carrière à laquelle il avait consacré

[1] Relazione di B° Navigero — apud Bradford Correspondence ; p. 450.

[2] « —— e poi aversi voluto trovar presente alle vere e essere stato il primo ad armarsi et ultimo à spogliarsi ho dimostrato in soma d'esser grand capitano d'effetti grandi, » etc., etc. — Badovaro MS.

[3] « —— ho da Spagnuoli sentito che ne per alcun accidente di morte di congionta di sangue ne di gran ministri suoi cari e stata veduta piangere, se non alla partita delle corte di Don Ferrante Gonzaga. » — Badovaro MS.

sa vie. C'était essentiellement un homme d'action, un chef militaire. « Priez pour ma santé et pour ma vie, » avait-il coutume de dire aux jeunes officiers qui, de toutes les parties de ses royaumes, accouraient pour servir sous sa bannière, « car aussi longtemps que « j'aurai ces deux biens, je ne vous laisserai jamais « oisifs, au moins en France. Je n'aime pas plus la « paix qu'aucun d'entre vous ne l'aime. J'étais né et « l'on m'a élevé pour les armes, et je ne pourrai faire « autrement que de garder mon armure, tant que « j'aurai la force de la porter [1]. » L'énergie infatigable, l'admirable sérénité de son caractère firent de lui un héros pour les princes, une idole pour ses officiers et partout un favori du peuple. La rapidité avec laquelle, non sans beaucoup de critiques, il tomba comme la foudre au milieu des Gantois révoltés ; l'ardeur juvénile avec laquelle, presque incapable de quitter son lit, il s'élança, secouant ses douleurs, pour écraser les protestants à Muhlberg ; le morne stoïcisme avec lequel il vit périr, au siège d'hiver de Metz, soixante mille de ses propres soldats ; tout lui assurait une abondante moisson de ces applaudissements qui ne font jamais défaut aux exploits militaires, surtout lorsque celui qui les a accomplis a le bonheur de porter la couronne. Aux talents plus modernes d'un tacticien savant, il unissait l'adresse personnelle des anciens chevaliers. Il connaissait à fond l'art de combiner des opérations, de faire marcher et d'approvisionner des troupes, de mettre et de maintenir une armée en campagne[2], et en même temps il valait le

[1] Brantôme. Grands Capitaines ; art. Charles Quint.

[2] « Ella ha —— messosi ad imprese non solo pericolose a difficile ma che tenerano dell impossibile —— ma nel sostenerli ha mostrato gran intelligenza e nel fare apparecchio della cose degli eserciti, nell ordine di metter gli insieme, vedergli marciare, far le battalle finite, » etc, etc. — Badovaro MS.

plus brillant des officiers de cavalerie, quand en personne il chargeait l'ennemi. Cependant, bien qu'aussi brave et aussi belliqueux que le plus chevaleresque de ses ancêtres goths, bourguignons ou souabes, il manquait entièrement des qualités de la chevalerie. Fanatisme de la foi, protection à l'opprimé, loyauté envers l'ennemi comme envers l'ami, attachement héroïque à la cause jugée sainte, sacrifice de l'intérêt personnel à de grandes idées, générosité de la main et du cœur; toutes ces qualités qui, unies au courage et à la persévérance, constituent l'idéal du chevalier, non seulement Charles ne les possédait pas, mais il les méprisait. Il écrasait sous ses pieds l'antagoniste débile, chétif potentat aussi bien que bourgeois. Il était traître comme l'onde. Pour duper les ennemis qui se fiaient à ses promesses impériales, il employait des artifices indignes d'un empereur et même d'un gentilhomme [1]. Suivant ses propres paroles, il conduisait l'infortuné Jean-Frédéric de Saxe « comme un ours à la chaîne, » prêt à être lancé sur Maurice si le « garçon » venait à se montrer ingrat. Il fut de complicité dans le faux si célèbre de l'évêque d'Arras, auquel le landgrave Philippe fut redevable de son long emprisonnement; vilenie pire que beaucoup de celles pour lesquelles des milliers de coquins de bas étage ont été pendus au gibet [2]. Le monde contempo-

[1] « In rebus agendis tractandisque, » dit un de ses plus grands admirateurs contemporains « simulator egregius, fidei liberioris, privati commodi perquam stituosus, atque, ut uno verbo dicam, alter avus maternus Ferdinandus Catholicus. » — Pont. Heut. xiv. 346a.

[2] De Thou, Histoire universelle (Londres, 1734), I. 267, 599. — Comparez Groen Van Prinsterer. Archives et Correspondance inédite de la maison d'Orange Nassau (Leide, 1838), t. v., 63, 65, 66. E. H. Pfeilschmidt, Vor drei hundert Jahren Blæt-

rain connaissant bien l'histoire de ses fraudes colossales et mesquines, l'appelait familièrement « Charles qui triche [1]. »

Maître absolu de royaumes sur lesquels le soleil ne se couchait jamais, non seulement il était sans cesse avide de nouveaux domaines, mais sa cupidité s'étendait jusqu'aux moindres choses, et son avarice lui rendait pénible un sacrifice même de cent écus [2]. Au soldat qui lui apporta l'épée et les gantelets de François Ier il donna cent couronnes, alors que dix mille eussent encore été moins que le présent d'usage, et laissa cet homme s'éloigner au comble du désespoir. Les trois soldats qui traversèrent l'Elbe à la nage, l'épée entre les dents, pour aller détacher les barques à l'aide desquelles il passa le fleuve pour courir à la victoire de Muhlberg, reçurent de son impériale munificence un pourpoint, une paire de bas et une pièce de quatre couronnes [3]. Ses courtisans et ses ministres se plaignaient amèrement de ses habitudes de ladrerie et n'étaient que trop portés en conséquence à grossir leurs minces appointements, en acceptant des pots-de-vin de chaque main assez riche pour les leur offrir. A la vérité, nonobstant ses capacités signalées comme soldat, Charles était homme politique plus que toute autre chose. Si les talents de l'homme d'État consistent à fonder des institutions qui durent, Charles était même homme d'État, car beaucoup de ses institutions ont résisté à l'action de trois siècles. En revanche, celles de Charlemagne tombèrent aussitôt

ter der Erinnerung an Churfürst Moritz Von Sachsen (Dresden, 1852), p. 10. Vide postea.

[1] Brantôme ; art. Charles-Quint.

[2] « Ad alcuni della corte di S. M. ho inteso dire ella haver paruto natura tale che nel *dare cento scudi ha considerato troppo minutamente,* » etc. Badovaro MS.

[3] Badovaro MS.

que sa main se fut refroidie, tandis que les œuvres de maints législateurs ordinaires sont parvenues à une perpétuité refusée aux lois de Solon et de Lycurgue. Dans les institutions humaines, la durée n'est donc pas le témoignage du mérite. Le seul critérium applicable aux gouvernements est le degré de bien-être assuré aux gouvernés, et à ce point de vue la politique de Charles-Quint n'a droit qu'à une médiocre admiration. Ce n'est pas seulement parce qu'il était despote par naissance et par goût, ni parce que partout où sa main put atteindre, il substitua dans la mesure de ses forces l'esprit de despotisme à l'esprit républicain ; — il peut, en effet, arriver que le despotisme fasse de bonnes choses, de même que la démocratie engendre parfois beaucoup de tyrannie ; — mais jugeant d'après ces lois de vérité et de justice divine que toutes les nations chrétiennes admettent, et qui, reconnues ou non, sont éternelles, — critérium commun à toutes les formes du gouvernement, — nous trouverons peu à admirer dans l'œuvre de l'empereur. Les intérêts de sa famille, la sécurité de sa dynastie, tels furent son but et son objet. Ni le bonheur ni le progrès de son peuple n'avaient jamais figuré parmi les motifs même indirects de sa conduite, et le résultat final de ses efforts fut la déception de ses plans politiques et pour son empire la ruine et l'épuisement.

Il connaissait les hommes, il avait spécialement étudié leurs faiblesses et il possédait l'art de faire tourner celles-ci à son profit. Il savait au juste ce qu'ils pouvaient supporter, il n'ignorait point que de légers griefs les emflammaient quelquefois davantage qu'une grande injustice préméditée. Aussi employait-il principalement des indigènes dans les charges inférieures de ses nombreux états et prévint-il, à diverses reprises, son successeur que l'arrogance des Espa-

gnols et l'incompatibilité de leur caractère avec celui des Flamands seraient fécondes en grands embarras et en graves dangers [1]. Son opinion était que les hommes se laissent plus facilement tyranniser par leurs propres compatriotes, et en cela peut-être avait-il raison. Il était infatigable dans l'expédition des affaires et, s'il était possible que la moitié du monde fût administrée par un seul maître, comme une propriété privée, Charles eût peut-être été le plus capable d'accomplir cette tâche. Il n'avait pas l'absurdité de croire qu'il lui fût possible d'entrer dans les détails des affaires particulières de chacun de ses états; aussi confiait-il ce soin à divers ministres et agents. Son rôle à lui consistait à étudier les hommes et à traiter les affaires en grand, et, dans ce rôle, il était certainement supérieur à son successeur. Sa correspondance était presque tout entière confiée au père des Granvelle qui analysait les lettres reçues et y préparait les réponses que Charles n'avait plus qu'à signer. Le même ministre avait d'ordinaire l'oreille de l'Empereur et l'affermait à son propre bénéfice. Cet état de choses laissait naturellement place à des tromperies sur une grande échelle, mais l'Empereur qui était parfaitement au courant de ce qui se passait, en prenait philosophiquement son parti et l'acceptait comme une conséquence inévitable de son système [2]. Granvelle amassait des richesses énormes sous ses yeux, en trafiquant de la faveur impériale et en épargnant beaucoup d'ennuis à Sa Majesté. Charles voyait tout, riait de ces concussions et l'appelait son « lit de plumes [3]. » Toutefois, pour arriver à connaître la nature

[1] Apologie d'Orange, 47, 48.

[2] Relazione di Navigero, apud Bradford, p. 445.

[3] « Nous avons perdu, » écrivit l'empereur à Philippe à la mort de l'aîné des Granvelle, « un bon lit de repos. » — Dom

humaine, il n'en avait étudié que les faiblesses, aussi sa science était-elle incomplète. Il fut souvent déçu, et, malgré son adresse politique, il commit plus d'une erreur fatale. Il s'engagea souvent dans des entreprises qui ne pouvaient être honorables ni profitables et qui portaient atteinte à ses intérêts les plus sérieux. Souvent il offensa des hommes qui auraient pu lui être utiles comme amis et transforma des alliés en ennemis ; « Sa Majesté », dit un profond observateur qui le connaissait bien, « n'a pas toujours montré dans sa carrière la prudence qui lui eût été nécessaire. Il a souvent blessé ceux dont il aurait pu se concilier l'affection, changé ses amis en ennemis et laissé périr ses plus fidèles partisans [1]. » Il faut donc avouer que sa connaissance si vantée de la nature humaine et son aptitude à manier les hommes, étaient plutôt superficielles et empiriques qu'un don réel du génie.

Durant la plus grande partie de sa vie, ses habitudes personnelles furent celles d'un soldat infatigable. Il restait en selle un jour et une nuit, il supportait toutes les privations hormis la faim. Il était d'une incontinence à laquelle rien ne répugnait [2]. C'était un énorme mangeur. Il déjeunait à cinq heures d'une volaille bouillie au lait et assaisonnée de sucre et d'épices ; après quoi il se recouchait. Il dinait à midi, goûtant régulièrement d'une vingtaine de plats. Il soupait deux fois, la première aussitôt après vêpres et la seconde à minuit ou une heure ; ce dernier repas était peut-être le plus substantiel des quatre. Après la viande il

l'Evesque, Mémoires pour servir à l'Histoire du Card. de Granvelle (Paris, 1753), I. 180.

[1] Badovaro MS.

[2] « —— et è stato ne piaceri veneri di non temperat volunta in ogni parte dove si è trovata con donne di grande et anco di piccola conditione. » — Badovaro MS.

mangeait une grande quantité de pâtisseries et de sucreries, et il arrosait chaque repas de copieuses rasades de bière et de vin [1]. Son estomac, admirable dans l'origine, succomba après quarante années de semblables travaux. Son palais, mais non son appétit, commença à faillir, et il se plaignit à son majordome que toute sa nourriture était insipide. La répartie de ce dernier est peut-être la plus célèbre de toutes les bouffonneries : le cuisinier ne pouvait faire mieux à moins de servir à Sa Majesté un potage d'horloges. Cette allusion à la passion de l'empereur pour l'horlogerie fut vivement applaudie. Charles « rit plus longtemps qu'on ne l'avait jamais vu rire, et tous les courtisans (naturellement!) rirent aussi longtemps que Sa Majesté [2].» Le succès d'une aussi pauvre plaisanterie nous ferait supposer qu'à la cour impériale le rôle de bouffon était moins bien tenu qu'il n'aurait dû l'être pour être à la hauteur du fameux Triboulet.

Le transfert à Philippe des autres couronnes et dignités s'accomplit sans bruit un mois plus tard [3]. L'Espagne, la Sicile, les îles Baléares, l'Amérique et d'autres parties du globe lui furent remises sans plus de formalités qu'une *donatio inter vivos* ordinaire. L'Em-

[1] « Nel magnare ha sempre S. M. ecceso, et fino al tempo che ella parti di Fiandra per Spagna, la mattina svegliate che alla era, pigliava una scatola di pistochi, Cappone con latte, zuccaro e spetiarie, dopo il quale tornava a riposare. A mezzo giorno desinava molto varieta di vivande, e poco di po vespro me rendava, et ad una hora di notte se n'andava à cena, magnando cose tutte da generare humori grossi e viscosi. » — Badovaro MS. Comparez Navigero Relazione, apud Bradford, p. 365.

[2] « —— una nuova vivanda di pasticci di orologii, il che mosse a quel maggior e piu lungo riso *che mai sia stato in lei* et cosi *risero quelli di camera.* « etc., etc. — Badovaro MS.

[3] Godelævus, 645, sqq. Van Meteren, I. 17. Bor, I. 6., sqq.

pire souleva quelques difficultés. Il avait déjà été signifié à Ferdinand que son frère allait résigner la couronne impériale en sa faveur et, en conséquence, les attributs de sa souveraineté lui furent portés par Guillaume d'Orange [1]. En outre, une députation à la tête de laquelle se trouvaient ce noble prince, le vice-chancelier Seld et le docteur Wolfgang Haller, reçut la mission d'aller annoncer aux électeurs de l'Empire la résolution qui venait d'être prise. Néanmoins, avant qu'on pût terminer régulièrement cette affaire [2], il s'écoula un délai de deux années, occasionné en partie par la mort de trois électeurs et en partie par la guerre qui éclata subitement en Europe. Enfin, les électeurs ayant été assemblés à Francfort, en février 1556, acceptèrent l'abdication de Charles et procédèrent à l'élection de Ferdinand [3]. Cet empereur fut couronné en mars et immédiatement il envoya une députation au pape pour lui annoncer son avènement. Rien n'était plus inattendu qu'une opposition de la part du pontife. Mais le vieillard acariâtre qui occupait alors la chaire de Saint Pierre haïssait Charles et toute sa race. C'est pourquoi il contesta la validité de la nomination, sous le prétexte qu'elle avait manqué de la sanction préalable du Pape de qui relevaient toutes les couronnes. Ferdinand, après avoir, par ses ambassadeurs, prêté l'oreille quelque temps au ridicule formalisme du pape, finit par rompre toute négociation en faisant une protestation formelle, et ne fut reconnu pour la première fois que par le succeseur de Caraffa, Pie IV [4].

[1] Godelævus, 646, sqq. Pont. Heut. XIV. 645, sqq. Meteren. 17.

[2] Godelævus, 646, sqq.

[3] Ibid.

[4] Godelævus, 654, sqq.

Charles n'avait pas attendu la fin de ces débats pour consommer sa retraite. Jusqu'au mois d'août de l'année 1556, il occupa une maison particulière à Bruxelles, près de la porte de Louvain. Le 27 du même mois, il adressa de Gand à Jean d'Osnabruck, président de la Chambre de Spire, une lettre par laquelle il annonçait son abdication en faveur de Ferdinand, pour lequel il réclamait pendant l'intérim la même obéissance que celle qu'on lui aurait rendue à lui-même [1]. Dix jours plus tard il adressa une seconde lettre aux États de l'Empire pour leur signifier la même résolution, et, le 17 septembre 1556, il mit à la voile en Zélande, pour l'Espagne [2]. Ces délais et ces difficultés firent naître des rumeurs de nature diverse. Beaucoup de personnes, peu enthousiastes d'une abdication que d'autres au contraire regardaient comme un acte d'une magnanimité sans exemple, niaient vivement que Charles eût l'intention de renoncer à l'Empire. L'ambassadeur vénitien informa son gouvernement que Ferdinand ne devait être que le lieutenant de Charles, à des conditions très strictes, et que l'Empereur reprendrait le gouvernement, aussitôt que sa santé le lui permettrait [3]. L'évêque d'Arras et don Juan de Manrique lui avaient tous les deux assuré, disait-il, que Charles ne voulait nullement d'une abdication définitive [4]; Manrique même affirmait que c'était une vraie dérision que de croire à pareille intention [5]. L'Empereur devait rester maître des ressources de l'Empire pour protéger son fils contre la France, les Turcs et les hérétiques. Son ombre seule terrifiait les luthériens [6], et l'on devait s'at-

[1] Ibid.. 654a.

[2] Godelævus, 645, sqq.

[3] Badovaro.

[4] Ibid.

[5] « —— che era cosa di burla a crederlo. » — Ibid.

[6] « Parendo loro, che solo l'ombra sua sia da Luterani temuta. » — Ibid.

tendre à le voir bientôt,— réalité frappante,—sortir de son sépulcre temporaire. Le temps a fait justice de la fausseté de toutes ces illusions ; mais les idées qu'avaient conservées ceux qui étaient le plus à même de connaître la vérité, prouvent combien il était difficile de croire à un acte qui semblait si extraordinaire et qui leur paraissait si peu d'accord avec les vraies nécessités politiques. Il était nécessaire de remonter au temps de Dioclétien pour trouver l'exemple d'une pareille abdication impériale, aussi raisonnée et aussi importante, et le grand historien anglais de l'Empire romain n'a pas manqué de comparer les deux actes. Mais il y a une énorme différence entre ces deux événements. Les empereurs était tous deux des soldats accomplis, tous les deux étaient d'implacables persécuteurs de chrétiens sans défense, tous deux échangèrent un empire sans bornes contre une retraite absolue. Mais Dioclétien était né—au plus profond de l'abîme de la dégradation — esclave et fils d'esclave. Pour un tel homme, après avoir atteint les plus hauts sommets de la grandeur humaine, descendre volontairement du pouvoir semble un acte d'un bien autre héroïsme que la retraite de Charles. Né dans la pourpre, habitué depuis son enfance à exercer une autorité sans bornes, portant dès le berceau tant de couronnes royales et princières, il est permis de supposer que l'Empereur d'Allemagne avait appris à les estimer à leur juste valeur.

Toutefois les esprits contemporains s'efforcèrent de découvrir les motifs qui avaient pu faire naître sa détermination, et maintenant encore le monde cesse à peine de s'émerveiller. Si l'on considère le caractère de l'Empereur, on serait plus en droit de s'étonner qu'il fût resté sur le trône. La fin n'avait pas couronné l'œuvre ; elle devait dès lors découronner l'ouvrier. La première et en réalité la plus grande partie de sa

carrière avait été une suite non interrompue de triomphes. Il avait dû, il est vrai, abandonner ce rêve chéri de son grand-père [1], qui fut aussi celui de sa propre jeunesse [2], d'ajouter la triple couronne du pape au reste des possessions héréditaires de sa maison; il avait trop de bon sens flamand pour s'arrêter longtemps à des chimères. Il avait remporté l'empire sur de formidables rivaux, et successivement il avait, non seulement vaincu, mais même fait prisonnier, presque chacun des potentats qui avaient tiré le glaive contre lui. Il avait enchaîné aux roues de son char Clément et François, les ducs et les landgraves de Clèves, de Hesse, de Saxe et de Brunswick, et en avait forcé plusieurs, pendant de longues et tristes années, à manger le pain amer de l'humiliation et de la captivité. Mais la dernière partie de son règne avait effacé toutes ses gloires antérieures. En somme, son but avait été manqué. En fin de compte, il avait été déçu dans la plupart de ses projets. Il avait humilié François ; mais Henri avait vengé son père d'une façon éclatante. Il avait foulé aux pieds Philippe de Hesse et Frédéric de Saxe ; mais il était réservé à un membre de cette race allemande qu'il prétendait « rêveuse, ivrogne et nulle en politique, » de surpasser en ruse l'homme le plus rusé de ce monde et de chasser devant lui, fuyant honteusement, le conquérant des nations. Le jeune Allemand, qui avait appris en même temps la guerre et la dissimulation à la cour et aux camps de ce maître si profond dans ces deux arts, était destiné à éclipser son professeur, sur le théâtre le plus auguste de la chrétienté. Absorbé à Inspruck par les délibérations du concile de

[1] Introduction à cet ouvrage.

[2] Brantôme. Hommes Illustres, etc., art. Charles-Quint. Bayle, Dict. Hist. et Crit; art. Charles-Quint.

Trente, Charles n'avait pas pris garde aux murmures éloignés de la tempête qui s'amassait autour de lui. Tandis qu'il se préparait à écraser pour toujours l'Église protestante avec les armes qu'un banc d'évêques était en train de forger, le voilà ! le rapide et audacieux Maurice, avec sa longue barbe rousse flamboyante dans le vent comme un météore, le voilà qui passe impétueux par les gorges des montagnes à la tête de ses lanciers, — arguments plus convaincants que tous les dogmes de Granvelle ! Déguisé en vieille femme [1], l'Empereur avait essayé, le 6 avril, de se sauver d'Inspruck en Flandre dans un chariot de paysan. Sauvé pour cette fois par l'intervention de Ferdinand, il avait dû, peu de semaines après, à la suite d'une défaite de ses troupes par Maurice, à Füssen, fuir de nouveau, le 22 mai, à minuit, presque seul, malade de corps et d'esprit, au milieu du tonnerre, des éclairs et de la pluie, par les passes difficiles des Alpes qui conduisent d'Inspruck en Carinthie. Son élève n'avait permis cette fuite que parce que, comme il le disait lui-même, « il n'avait pas de cage pour un pareil oiseau » [2]. Les princes emprisonnés durent alors leurs délivrance, non à la clémence de l'Empereur, mais à sa panique. La paix de Passau au mois d'août suivant avait détruit le patient tissu des toiles de l'Empereur et établi les fondements de l'Église protestante. Il avait frappé les protestants à Muhlberg pour la dernière fois. D'un autre côté, l'homme qui avait traité Rome comme si le Pape et non lui-même eût été le vassal, fut forcé d'assister, même avant sa retraite, aux insolences d'un pontife

[1] « —— in aermlicher, man sagt, sogar in Frauentracht. » — Pfeilschmidt. Vor Dreihundert Jahren, p. 56.

[2] « —— fur einen solchen Vogel, » sagte er, « habe er keinen Kæfig. » — Pfeilschmidt, 58.

qui mettait un orgueil tout spécial à humilier et à insulter la maison impériale et à fouler sous ses pieds la fierté de Charles, de Philippe et celle de Ferdinand.

En France également, le siège si désastreux de Metz était venu lui apprendre qu'il entrait enfin dans le signe fatal du Cancer. La figure d'un crabe avec les mots « plus citrà, » en place de sa fière devise « non ultrà, » qui se trouva un jour esquissée sur les murs de sa résidence, pendant cette funeste époque, vengea plus durement peut-être que ne le croyait l'auteur de la plaisanterie, les revers antérieurs de la France[1]. De son côté, le Grand Turc, Soliman le Magnifique, était en possession de la plus grande partie de la Hongrie, et en ce moment équipait une flotte prête à mettre la voile contre Naples, d'accord avec le Pape et la France[2]. Ainsi, l'infidèle, le protestant et la Sainte Église s'étaient tous ensemble ligués pour l'écraser. Il n'avait plus, vis-à-vis de ces grands pouvoirs de la terre, la fière attitude d'un conquérant, mais celle d'un potentat déçu, joué, défait. En outre, ses plus ardents efforts pour assurer à Philippe le trône impérial, étaient depuis longtemps décidément infructueux. Ferdinand et Maximilien avaient tous les deux vaillamment résisté à ses raisons et à ses flatteries. Le premier avait fait remarquer combien était chétif le patrimoine de sa branche de la famille, en comparaison de l'énorme héritage dévolu à Philippe, qui d'ailleurs, n'étant après tout qu'un homme et comme tel doté de forces limitées, pourrait bien succomber sous le poids d'un empire comme celui dont son père désirait le pourvoir[3]. Maximilien, de son côté, avait assuré à son oncle qu'il avait pour la cou-

[1] Histoire du Duc d'Albe, I. 369 (de Paris, 1698).
[2] Cabrera. I. 32.
[3] « —— Principem Philippum hominem esse finitasque ha-

ronne un appétit égal à celui de Philippe et qu'il pourrait très aisément en digérer la dignité [1]. Et ce fils lui-même, pour lequel l'Empereur sollicitait ainsi, l'avait déjà, même avant l'abdication, payé d'ingratitude. A Milan il avait renvoyé tous les vieux officiers de son père et s'était refusé à venir à Bruxelles lui rendre visite, avant d'être bien sûr de la somme de respect officiel que Sa Majesté de nouvelle création recevrait de la part de l'amour paternel [2].

Si l'Empereur eût continué de vivre et de régner, il se serait de plus vu engagé dans un combat mortel contre le grand mouvement religieux des Pays-Bas, qu'il n'eût pas pu réprimer plus longtemps et qu'il laissa à son successeur comme un legs brûlant et ensanglanté. Né avec le siècle, Charles, à cinquante-cinq ans, était déjà usé et décrépit, alors que cet âge glorieux, où l'humanité allait pour jamais déchirer le suaire dans lequel elle avait été pendant longtemps ensevelie, s'éveillait seulement à la conscience de sa force.

Déçu dans ses projets, brisé par la mauvaise fortune, ayant tous ses revenus anticipés, ses domaines engagés, toutes ses affaires en confusion ; sentant les forces de son intelligence défaillir et celles de son corps irrémissiblement ruinées, il était temps pour lui de se retirer. Il fit preuve de sa pénétration ordinaire, en reconnaissant qu'en effet sa puissance ni sa gloire n'avaient rien à gagner à le voir demeurer ac-

bere vires atque ingenium captumque tantum humanum. » — Pont. Heut. XII, 301.

[1] Brantôme, I. 49, 50.

[2] Dom l'Evesque, Mém. de Granv. I. 24-26, — « Cet embarras, » dit le bénédictin « fut la véritable cause de son abdication et de sa retraite dans le Couvent de Just. » La politique s'épuiserait en vain à en chercher une autre. »

teur superflu où vraisemblablement, au lieu d'applaudissements, il ne recueillerait plus que mortification. Réellement son corps n'était plus qu'une épave. Quarante années d'une gloutonnerie sans exemple avaient achevé leur œuvre. Il était la proie de la goutte, de l'asthme, de la dyspepsie et de la gravelle. Il était perclus du cou, des bras, des genoux et des mains. Il était incommodé d'éruptions cutanées chroniques. Son appétit subsistait, mais son estomac, désormais incapable d'accomplir la tâche qu'il persistait à lui imposer, lui causait de continuelles douleurs. Les physiologistes, qui savent quelle est l'influence de cet organe sur toutes les affaires de la vie humaine, verront peut-être dans cette condition physique de l'Empereur une explication suffisante de sa descente du trône, si toutefois l'explication leur semble nécessaire. Il est en outre bien connu que la résolution d'abdiquer avant sa mort était depuis longtemps chose décidée chez lui. Il avait été formellement convenu entre l'Impératrice et lui qu'ils se sépareraient à l'approche de la vieillesse, et iraient passer le restant de leurs jours, elle, dans un couvent, lui, dans un monastère. A l'époque où relativement il était encore jeune, il avait été frappé de la réplique d'un vieil officier auquel il demandait les motifs qui lui faisaient solliciter avec tant d'instance la permission de se retirer du service impérial. « C'est, avait dit le vétéran, pour mettre quelque intervalle consacré à la méditation entre la partie active de ma vie et le tombeau » [1].

C'était une détermination du même genre que Charles, après l'avoir quelque temps différée, venait maintenant de mettre à exécution. Pendant que, resté à Bruxelles, après son abdication, il semblait vouloir

[1] Strada, I. 18.

tarder encore, une comète apparut pour l'avertir qu'il était temps d'en finir tout à fait[1]. De tout temps les comètes et les autres corps célestes avaient été en rapports intimes avec ses mouvements et ses résolutions. Il n'y avait pas à se tromper sur les motifs qui amenait cet astre errant. L'Empereur savait fort bien, dit un chroniqueur allemand contemporain, qu'elle présageait la peste et la guerre, et en même temps la mort prochaine de puissants souverains. « Ma destinée m'appelle, »[2] s'écria-t-il, et aussitôt il s'appliqua à hâter ses préparatifs de départ.

* * * * *

Le romantique tableau de sa philosophique retraite à Yuste, que Sandoval et Siguenza ont tracé les premiers, que le pinceau fascinateur de Strada a reproduit ensuite, et qu'une succession nombreuse d'auteurs de toutes les époques et de tous les pays ont imité depuis, n'est malheureusement qu'une œuvre de fantaisie. Les investigations des écrivains modernes ont renversé de fond en en comble l'échafaudage sur lequel s'appuyait l'édifice aérien si cher aux poètes et aux moralistes. L'Empereur, au départ, n'a plus son auréole et sa robe éclatante. C'en est fait de sa transfiguration. Ceux qui partagèrent sa retraite solitaire en ont noté avec soin chaque action, presque chaque moment, et de brillants et savants écrivains en ont fait de nos jours le récit avec un rare bonheur[3]. L'Empereur, dépouillé de la robe de philo-

[1] Godelævus, 645.

[2] « —— ingens et lucidum sidus — flammiferum crinem trahens in octavo libræ gradu conspici cœptum — at Carolus sciens hujus visione magnorum principum interitus — eo conspecto : His inquit indiciis, *me mea fata vocant*, etc. — Godelævus, 645.

[3] Stirling; The Cloister Life of Charles V (London, 1853).

sophe dans laquelle la convention le tenait drapé depuis trois siècles, grelotte maintenant à l'air froid de la réalité.

Bien loin de s'être plongé dans une contemplation profonde et pieuse, au-dessous du torrent des événements du monde, Charles ne détourna pas un seul instant ses pensées de la surface politique de son temps.

Il ne lisait rien d'autre que des dépêches ; il en écrivait, ou en en dictait d'interminables en réponse, aussi lourdes et aussi prolixes qu'aucune de celles qui sortirent jamais de sa plume. Le cours des événements contemporains lui faisait ressentir des émotions aussi vives et aussi diverses que s'il avait encore tenu le monde dans la paume de sa main. Il faut le dire, il était par essence homme d'action. Il n'avait aucun des goûts ni des talents qui peuvent rendre un homme grand dans la solitude. Ses lèvres ne laissèrent tomber pendant sa retraite, ni une pensée élevée, ni un sentiment généreux, ni une réflexion profonde ou délicate. Les épigrammes que les faiseurs de fables avaient forgées pour lui, ont été balayées, et pour les remplacer on n'a rien découvert, sauf quelque lourds bons mots échangés avec des moines bornés. Bien loin

Bakhuysen van den Brink ; Analyse d'un manuscrit contemporain sur la Retraite de Charles-Quint (Bruxelles, 1850). Les ouvrages de Mignet et Pichot, sur le même sujet (Paris, 1854); et particulièrement la dernière publication de M. Gachard, Retraite et mort de Charles-Quint (Bruxelles, 1854) ; dans ce dernier travail le sujet peut être considéré comme ayant été complètement épuisé ; le texte de Siguença et celui du manuscrit anonyme découvert par M. Bakhuysen aux archives du *greffe* de la cour d'appel de Bruxelles, y sont placés en entier sous les yeux du lecteur, pour autant du moins qu'ils se rapportent à la question controversée de la célébration par l'Empereur de ses propres obsèques.

d'avoir exprimé ou même conçu ces sentiments de tolérance religieuse, pour lesquels, disait-on, l'inquisition l'avait condamné comme hérétique, et qui, suivant un récit ridicule, auraient conduit Philippe à ordonner de brûler le corps de son père et d'en jeter les cendres au vent [1], il devint au contraire, alors en réalité, le fanatique qu'il avait seulement affecté d'être pendant son règne. D'amers regrets, pour avoir tenu sa parole envers Luther, comme s'il n'avait pas commis assez de manques de foi pour en faire le sujet de ses réflexions dans sa retraite ; de cuisants remords pour avoir omis de faire périr, alors qu'il le tenait en son pouvoir, l'homme qui avait causé tous les maux de l'époque ; de farouches excitations lancées du fond de son asile aux inquisiteurs, pour leur faire hâter l'extermination de tous les hérétiques, — y compris notamment ses anciens amis, prédicateurs et aumôniers, Cazalla et Constantin de Fuente ; des exhortations frénétiques à Philippe — comme si dans cette besogne Philippe avait eu besoin d'instigateur — pour qu'il se mît lui même « à extirper les racines de « l'hérésie avec rigueur et rude chastiment ; » — et alternant avec ces explosions d'un fanatisme sauvage, les manifestations d'une gloutonnerie révoltante : des indigestions d'omelettes aux sardines, de saucisses de l'Estramadure, de pâtés d'anguilles, de perdrix à la daube, de chapons gras, de gelées de coing, de bière glacée et de flacons du Rhin, soulagées par d'abondantes potions de séné et de rhubarbe, auxquelles son docteur épouvanté le condamnait avant même qu'il eût quitté la table ; — voilà certes un tableau moins attrayant pour l'imagination que l'ancien portrait de Charles dans le cloître. Malheureusement c'est le seul qui soit peint d'après nature.

[1] Brantôme. OEuvres Complètes (Paris, 1852), I. 32.

CHAPITRE II

SAINT-QUENTIN ET GRAVELINES

1555-1558

Esquisse de Philippe II. — Traits caractéristiques de Marie Tudor. — Portrait de Philippe. — Son conseil. — Rivalité entre Ruy Gomez et d'Albe. — Caractère de Ruy Gomez. — La reine Marie de Hongrie. — Esquisse de Philibert de Savoie. — Trève de Vaucelles. — Traité secret entre le Pape et Henri II. — Réjouissances dans les Pays-Bas, à l'occasion de la paix. — Projets de Philippe. — Rétablissement de l'édit de 1550. — Dissimulation du roi. — « Requête » aux provinces. — Violation de la trève en Italie. — Caractère du pape Paul IV. — Intrigues du cardinal Caraffa. — Guerre contre l'Espagne, résolue par la France. — Campagne d'Italie. — Siège de Rome à l'amiable. — Paix avec le Pontife. — Hostilités sur les frontières flamandes. — Coligny est déçu à Douai. — Sac de Lens. — Philippe en Angleterre. — La reine Marie s'engage dans la guerre. — L'armée de Philippe s'assemble à Givet. — Portrait du comte d'Egmont. — L'armée française sous Coligny et Montmorency. — Siège de Saint-Quentin. — Tentatives du connétable pour secourir la ville. — Bataille de Saint-Quentin. — Hésitation et timidité de Philippe. — Prise et sac de Saint-Quentin. — L'indécision de Philippe continue. — Son armée est licenciée. — Campagne du duc de Guise. — Prise de Calais. — Entrevue du cardinal de Lorraine et de l'évêque d'Arras. — Combinaisons secrètes d'une ligue entre la France et l'Espagne contre l'hérésie. — Lenteur des mouvements de Guise. — Incursion de De Thermes sur la frontière flamande.

— Bataille de Gravelines. — Popularité d'Egmont. — Inimitié d'Albe.

Philippe II avait reçu l'investiture du Milanais et la couronne de Naples, quelque temps avant son mariage avec Marie Tudor [1]. Il avait été forcé, bien à regret, de renoncer à la couronne impériale. L'archiduché d'Autriche, et les autres états allemands héréditaires de la maison de son père, avaient été transmis par l'Empereur à son frère Ferdinand, à l'occasion du mariage de ce prince avec Anne, sœur unique du roi Louis de Hongrie [2]. Dix années plus tard, Ferdinand (roi de Hongrie et de Bohême, depuis la mort de Louis, tué en 1526 à la bataille de Mohacz) avait été élu roi des Romains, et avait depuis constamment repoussé toutes les sollicitations qu'on lui avait adressées, pour l'amener à renoncer en faveur de son neveu Philippe, à sa couronne royale et à ses droits de succession au trône impérial. A ces exceptions près, Philippe avait donc reçu toutes les possessions de son père. Il était roi de toutes les Espagnes et des Deux-Siciles. Il était roi titulaire d'Angleterre, de France et de Jérusalem. Il était « Dominator » maître absolu en Asie, en Afrique et en Amérique ; il était duc de Milan et des deux Bourgognes et souverain héréditaire des dix-sept provinces des Pays-Bas [3].

Voilà comment les Provinces avaient passé sous un nouveau maître. Cet homme, étranger par sa naissance et son éducation, qui ne connaissait pas un seul mot de leur langue, ni d'aucune des langues que comprenait la masse de leur population, allait maintenant exercer sur elles l'autorité suprême, parce qu'il repré-

[1] Pont. Heut, XIX. Godelævus, 645.
[2] Pont. Heut. VIII. 197.
[3] Pont. Heut. X. 240.

sentait, par les femmes, le « bon » Philippe de Bourgogne, qui, par héritage, achat, violence ou fraude, s'était emparé un siècle auparavant de la souveraineté dans la plupart de ces provinces. C'est ici le lieu de dire quelques mots de l'histoire antérieure de l'homme, entre les mains duquel reposaient maintenant les destinées de tant de peuples.

Il était né en mai 1527 ; il était donc âgé de vingt-huit ans. A seize ans on l'avait uni à sa cousine Marie de Portugal, fille de Jean III et de dona Catalina, sœur de l'Empereur. L'année suivante (1544) il devint père du fameux et infortuné don Carlos, en même temps qu'il devenait veuf [1]. La princesse dut sa mort, dit-on, à sa propre imprudence et à la négligence ou à la bigoterie des personnes de sa maison. La duchesse d'Albe et d'autres dames, chargées de l'assister pendant ses couches, quittèrent sa chambre pour aller gagner des indulgences en assistant à un auto-da-fé d'hérétiques. Pendant leur absence, la princesse mangea avidement d'une portion de melon et paya cette imprudence de sa vie [2]. En 1548, Philippe avait fait sa première apparition dans les Pays-Bas. Il y venait recevoir l'hommage des diverses provinces en qualité de futur souverain et échanger avec elles toutes, des serments de mutuelle fidélité [3]. André Doria, avec une flotte de cinquante navires, l'avait conduit à Gênes, d'où il s'était rendu à Milan, pour y être reçu avec allégresse. A Trente, il fut rencontré par le duc Maurice de Saxe, qui venait solliciter avec instance son intercession auprès de l'Empereur, en faveur du landgrave de Hesse retenu prisonnier.

[1] Cabrera, I. 8.
[2] Meteren, I. f. 13.
[3] Meteren, 13. Wagenaer. Vaderlandsche Historie (Amst., 1770), IV. 294, sqq.

Philippe daigna gracieusement promettre cette requête [1], et tenir cette promesse avec la même foi que la plupart des engagements pris solennellement par lui pendant cette année mémorable. Le duc d'Aerschot vint à sa rencontre en Allemagne avec un régiment de cavalerie et l'escorta jusqu'à Bruxelles. Un été se passa en fêtes et en réjouissances ; les villes des Pays-Bas rivalisèrent entre elles de magnificence dans les cérémonies, au milieu desquelles Philippe jura successivement allégeance aux nombreuses constitutions et chartes des Provinces et reçut en retour leur serment de future féauté. Le serment de respecter *toutes* les constitutions et privilèges, fut prêté par lui sans aucune réserve, tandis que son père et son grand-père avaient juré seulement de maintenir les chartes octroyées ou confirmées par Philippe et Charles de Bourgogne [2]. Toute défiance fut désarmée par des concessions aussi générales, auxquelles le peu scrupuleux Charles ne s'était résolu que pour concilier à

[1] Meteren, I. 13.

[2] Le serment qu'il prêta en Hollande fut— « d'observer bien et fidèlement tous les privilèges et franchises des nobles, des villes, des monastères, des sujets (tant laïques qu'ecclésiastiques) des provinces de Hollande et de West-Frise, que leur ont octroyés mes ancêtres, les comtes et comtesses de Hollande ; et en outre, leurs coutumes, traditions, usages et droits (gewoonte, herkomen, usantien en rechten), tous et chacun, tels qu'ils les possèdent et en jouissent présentement. » Le serment en Brabant était « d'observer *tous* les privilèges, » etc. ; et la même formule, sans conditions ni exceptions, fut adoptée dans les autres provinces ; tandis que son père et son grand-père n'avaient juré que de maintenir les privilèges limités concédés par la maison usurpatrice de Bourgogne. — Vide, Groot Plakkaat Boek, IV. 3, III. 20 ; Blyde Inkommst v, Filip, apud Mieris, Nederl. Voorst, IIF. 222 ; Wagenaer Vaderl. Hist. IV. 294-7, et v. 328-341.

son fils le bon vouloir du peuple. En vue des prétentions qu'auraient pu élever en Hollande la famille de Bréderode, et dans d'autres provinces, d'autres descendants de vieilles races souveraines, l'Empereur, désirant assurer la succession à ses sœurs, pour le cas où après lui Philippe et don Carlos viendraient à décéder sans postérité, prodiguait ses promesses qu'il savait bien ne lier que les faibles. Bien que la maison de Bourgogne eût usurpé maintes provinces, précisément sous le prétexte que les femmes ne pouvaient hériter, elle avait déjà violé cette règle, et Charles avait décidé de mettre tout en œuvre pour se rendre les États favorables, afin qu'à l'occasion ils consentissent à une violation nouvelle. C'est pourquoi les serments de Philippe furent faits sans réserve, en suite de quoi les joyeux Flamands, Brabançons et Wallons le reçurent à bras ouverts. Les réjouissances qui accompagnèrent son entrée à Valenciennes étaient organisées sur une échelle des plus grandioses, mais la « Joyeuse Entrée » qui fut préparée à Anvers dépassa tout en magnificence [1]. Les magistrats et les bourgeois notables, « tous vêtus de velours cramoisi », entourés de valets en livrées splendides et suivis par quatre mille soldats-citoyens en grand uniforme, allèrent en calvacade à sa rencontre hors des portes de la ville. Dans les rues et sur les places publiques s'élevaient vingt-huit arcs de triomphe, qui à eux seuls, d'après un chroniqueur bien entendu, avaient coûté 26800 florins carolus, et toutes les marques imaginables d'affectueuse bienvenue furent prodiguées au prince et à l'Empereur [2]. La riche et prospère cité, ignorante du sort que lui réservait l'avenir, semblait s'être couverte de guirlandes de fleurs pour honorer

[1] Meteren, I. f. 13.
[2] Meteren, I. f. 13.

la venue de son maître. Mais ce fut avec un maintien glacial que Philippe reçut toutes ces démonstrations d'affection, et avec un regard dédaigneux qu'il contempla ces manifestations de la joie populaire, comme du haut d'une tour sombre et inaccessible. L'impression qu'il laissa dans les Pays-Bas ne fut rien moins que favorable, et lorsqu'il eut acquis la pleine conviction de la vanité des projets d'empire, auxquels son père et lui trouvaient si difficile de renoncer, il regagna le sol plus sympathique de l'Espagne. En 1554, il avait de nouveau quitté la Péninsule pour aller épouser la reine d'Angleterre, avantage auquel son père avait gracieusement renoncé en sa faveur. Il fut uni à Marie Tudor, dans l'église de Winchester, le 25 juillet de cette année, et certes si la sympathie des goûts suffisait pour rendre un mariage heureux, triplement bénie eût été cette union. Maintenir la suprématie de l'Église leur semblait à tous deux le principal but de leur existence ; exterminer des infidèles, le plus sacré des devoirs imposés par le Seigneur aux princes, ses oints ; faire de leur royaume un enfer, le plus sûr moyen de gagner le ciel. Il n'était pas étrange que la conjonction, dans une même sphère, de ces deux merveilles de superstition, parût aux yeux de la nation anglaise un sinistre présage. Les semblants d'efforts, essayés par Philippe en faveur de certains réformés condamnés, et sa prétendue intercession en faveur de la princesse Élisabeth, manquèrent complètement leur but. Le Parlement se refusa à lui conférer plus qu'une autorité nominale sur l'Angleterre. Ses enfants, s'il lui en naissait, pourraient bien être souverains ; mais lui, devait rester le mari de la reine, d'une femme qui ne pouvait racheter ses onze années de supériorité d'âge, son manque total d'attraits, et son impuissance à le rendre père d'une lignée de monarques anglais, par les transports d'une passion tantôt

esclave et tantôt emportée, ni par une même soif du sang de ses sujets. Elle est Marie Tudor, et cependant on se sent pris de compassion pour elle, lorsqu'on voit ses efforts passionnés pour éveiller en lui de l'affection, ne pouvoir vaincre son indifférence. Malgré sa tyrannie, son fanatisme et ses meurtres, elle était encore femme, et elle prodiguait à son mari tout ce que sa nature n'avait pas de cruel. Elle, qui défendait de prier pour l'âme de son père [1], qui haïssait sa sœur et son peuple, qui brûlait des évêques, qui se baignait dans le sang des hérétiques, pour Philippe, n'était que soumission et dévouement de femme ! Entre Marie, la reine d'Angleterre, et Marie, l'épouse de Philippe, il y avait le plus frappant contraste. Petite, maigre et maladive ; faible de vue jusqu'à en souffrir, quoiqu'elle eût l'œil farouche et plein de feu ; le visage ridé, bien plus par les soucis et les mauvaises passions que par la main du temps ; avec une grosse voix d'homme dont la rudesse faisait trembler les auditeurs jusque dans la chambre voisine [2] ; et cependant, femme dans

[1] De Thou, II. 419.

[2] « E la regina Maria di statura piccola — di persona magra et delicata — adess cavate qualche crespe causate più dagli affanni che dall eta — ha gli occhi vivi che inducono non solo riverenza ma timore verso chi li move, se bene la vista molto corta non potendo leggere ne far altro se non si mette con la vista vicinissima a quello che voglia leggere o ben discenere — ha la voce grossa et alta quassi d'uomo, si che quando parla e sempre sentita gran pezzo di lontano. » — Relazione di Giov. Michele, venuto Ambr^e d'Inghilterra, 1557, MS. L'ambassadeur résume les attraits personnels de S. M. en faisant observer « même à son âge actuel, elle n'est pas tellement laide qu'elle doive être un objet d'horreur — à part même son rang de reine. » « In somma e donna honesta ne mai per brutezza etiam in questa età non considerato il gràdo di regina d'essere abhorrita. » Comme le Vénitien était très complimenteur, il

ses goûts ; habile à manier l'aiguille, passionnée pour la broderie, jouant au luth d'une main remarquable par l'habileté et le sentiment, parlant plusieurs langues, y compris le latin, avec facilité et grâce [1]; plus femme encore par ses souffrances physiques, malade de maux de nerfs, répandant chaque jour un déluge de larmes à cause de la froideur de Philippe, de ses infidélités ouvertes, et de ses fréquentes absences d'Angleterre, — elle éveille presque la compassion, et fait, pour un moment, oublier ce qu'elle était [2].

Bien que ses sujets fussent déjà rendus à moitié furieux par la persécution religieuse et dussent le devenir encore bien davantage par les charges pécuniaires qu'elle leur imposait pour satisfaire aux exigences du roi, cependant elle n'hésita jamais à affronter leurs colères, dans l'espoir d'obtenir de lui un sourire. Lorsque enfin ses indispositions chroniques vinrent à prendre la mémorable forme qui détermina Philippe et Marie à écrire ensemble au cardinal Pole une lettre annonçant non pas l'*espoir* mais la *réalité*, de la naissance d'un prince, en laissant toutefois judicieusement en blanc la date de l'événement [3], à ce moment, le

faut avouer que son éloge ne pèche pas par excès. Comparez Cabrera — « Era la Regna pequena de cuerpo, flaca, con vista corta en vivos ojos que ponian acatamiento — grave — mesurada — la voce gruesa masque de muger : » IV. 210.

[1] E instrutta di cinque lingue — quattro d'essi parla — Nella latina farria sempre ognuno con le risposte che da et con i proposite che tiene — intendentissima oltre l'esercitio di lavorare d'ago in ogni sorte di ricamo, anco della musica — specialmente sonar di manacordi et di liuto — incanta per la velocita del mano e per la maniera di sonare. » — Michele MS.

[2] Michele. Relazione MS. — « Per rimedio non basta indogli lo sfogarsi come spesso usa con le lagrime et col piangere. »

[3] Burgon (Life and Times of Sir T. Gresham) publie la lettre tirée des archives des Papiers d'État. — « Whereas it hath

bonheur et l'illusion de la reine furent sans bornes. La fausse nouvelle fut transmise partout. Grandes furent la joie et les réjouissances dans les Pays-Bas, où le peuple était si porté à se divertir et à chômer pour le moindre motif. « La Régente se trouvant à Anvers, » écrit Sir Thomas Gresham aux lords du conseil, « donna l'ordre de sonner la grande cloche afin de faire entendre à tout le monde que la nouvelle était vraie. Les marchands, sujets de Sa Majesté la reine, firent faire, à bord des navires anglais, tous les saluts et toutes les acclamations qui peuvent venir à l'esprit des hommes — et la Régente envoya à nos marins cent couronnes pour boire » [1]. Si le branle des cloches et le feu des canons avaient pu donner à l'Angleterre un souverain espagnol, ce but si ardemment désiré eût été atteint. Lorsqu'il ne fut plus possible de cacher plus longtemps l'inanité des royales espérances, Philippe quitta le pays pour n'y plus revenir, jusqu'au moment où la guerre avec la France le força à demander à l'Angleterre des troupes, des subsides, et une déclaration d'hostilités.

Nous avons déjà décrit la personne du nouveau souverain. Ses manières n'avaient rien d'engageant et sous ce rapport il était tout l'opposé de son père. A son premier voyage hors d'Espagne en 1548, partout dans ses divers états, il avait produit la plus triste impression. « Il parut désagréable aux Italiens, » dit l'ambassadeur Suriano, détestable aux Flamands et odieux aux Allemands [1]. »

pleased Almighty God of his infinite goodness to adde unto the great number of other his benefites bestowed upon us the gladding of us with the happy deliverie of a prince. » I. 171. « Comme il a plu à Dieu tout-puissant, dans son infinie bonté, d'ajouter aux autres bienfaits dont il nous a comblés l'heureuse délivrance d'un prince.

[1] Burgon, I. 169.

[2] « Fu poco grato ad Italiani, ingratissimo a Fiamenghi et et a Tedeschi odioso. » — Suriano. Relazione MS.

Les remontrances de l'empereur et de la reine Marie de Hongrie à ce sujet, avaient cependant produit assez d'effet pour qu'à son voyage de noces en Angleterre il montrât beaucoup de « douceur et de civilité, mêlées de gravité royale [1]. » « Pour cette occasion, » dit un autre Vénitien accrédité auprès de lui, « il s'était dépouillé de cette morgue espagnole qui l'avait rendu si odieux la première fois qu'il sortit de l'Espagne [2]. » Le fameux ambassadeur Badovaro confirme cette impression. « A son premier voyage, dit-il, on le trouva hautain et trop avide de la succession impériale ; mais maintenant l'opinion commune est que sa politesse et sa modestie sont tout ce qu'on peut désirer » [3]. Il faut bien remarquer toutefois, qu'il ne faisait montre de ces civiles qualités qu'en présence d'ambassadeurs et de grands seigneurs, les seuls représentants de l'humanité avec lesquels il entrât ouvertement et publiquement en rapport.

Il passait généralement pour manquer d'énergie virile. C'était un valétudinaire infirme, et il était regardé comme aussi apathique de caractère, aussi peu disposé aux entreprises martiales et aussi craintif de nature, qu'il était maladif et débile de corps [4]. Il est vrai que, pour diminuer le désappointement qu'avait fait naître le contraste existant entre lui et son belliqueux père, il figura à Bruxelles dans quelques tour-

[1] Suriano MS.

[2] « Havendo persa quella altezza — con la quale usci la prima volta di Spagna et riusci cosi odiosi. » — Michele MS.

[3] « Nel p° passagio suo in Spagna per Italia, Germania et Fiandra era stimata superba et troppo cupida d'essere coadjuore dell'Imperio, ma hora è comune opinione che ella habbia in se tutta quelle humanità et modestia che dir si possa. » — Badovaro MS.

[4] Si come la natura l'ha fatta di corpo debile cosi l'ha fatta tal quanto d'animo timido. » — Badovaro MS. « Non promette

nois, où il se mesura avec le comte de Mansfeld, un des guerriers les plus distingués de l'époque et « rompit plusieurs lances à la très grande satisfaction de son père et de ses tantes, » [1] s'il faut en croire son panégyriste officiel.

Celui-ci, Esteïle Calvete, auteur savant et éloquent, a même consacré à la description minutieuse de ces joûtes et de ces fêtes, la plus grande partie du volume dans lequel il raconte le voyage du prince [2], mais nous pouvons raisonnablement admettre que Philippe doit la plus grande partie de ces palmes chevaleresques à la féale imagination du faiseur d'éloges. Ses contemporains impartiaux s'accordaient généralement à reconnaître qu'il ne recélait pas la moindre étincelle de l'esprit d'entreprise. On lui reprochait même comme une faute, une inexcusable absence d'ambition, qui le rendait bien inférieur à son père ; comme si au cas où il l'eût possédée, la passion d'empiéter sur les domaines de ses voisins, et de fomenter au dehors des troubles et des guerres, eût augmenté d'autant la somme de ses vertus. Ceux qui étaient le plus portés à concevoir de lui une idée favorable, rappelaient qu'il y avait eu un temps où Charles-Quint

quella grandezza et generalita d'animo et vivezza di spirito che si convenga ad un principe potente come lui — e infermo e valetudinario — da natura abhorrisce molto la guerra, et andare èn persona ne mai egli vi si ridurra se non per gran necessita. » — Michele MS. « La natura la qual inclina piu alla quiete ch' all' essercitio, piu al riposo ch'al travaglio, » etc. — Suriano MS.

[1] « Arrojo los troços muy en alto con vozeria del pueblo, regocijo del Emperador e de las Reynas — rompièndo sus lanzas con gallardia i destreza, *agradados de su valor* y majestad estavan co *razon su padre y tias.* » — Cabrera, I. 12.

[2] V. Cabrera, I. 12. 13.

lui-même avait passé pour faible et indolent [1], et ils inclinaient à attribuer les pacifiques dispositions de Philippe à ses maux habituels de côté et d'entrailles ainsi qu'aux soins excessifs dont son père l'avait entouré dans son enfance [2]. Ils voyaient même déjà en imagination le temps où il resplendirait soudain aux yeux du monde comme héros et comme conquérant. Toutefois ces pensées n'étaient pas celles du grand nombre ; l'opinion générale, opinion juste comme l'ont prouvé les faits, était au contraire que Philippe haïssait la guerre, que certainement il n'acquerrait jamais aucune gloire personnelle sur les champs de bataille, et, que, en cas d'hostilités, les lauriers qu'il pourrait moissonner, seraient plutôt cueillis par la main de ses généraux que par sa propre épée. On le considérait comme la contre-partie de l'Empereur. Charles recherchait les grandes entreprises ; Philippe eût voulu les éviter. L'Empereur n'avait jamais reculé devant une menace ; son fils était réservé, circonspect, soupçonneux envers tout le monde, et capable de faire le sacrifice d'un royaume, par timidité et hésitation. Le père avait le génie de l'action, le fils l'amour du repos. Charles écoutait « l'avis de tout le monde, mais réservait son jugement » et lorsqu'une fois il l'avait mûri, il agissait en conséquence avec une énergie irrésistible ; Philippe se laissait conduire par autrui, il hésitait sans cesse à prendre une décision, et ne l'exécutait qu'avec mollesse quand il l'avait prise [3].

A cette époque guerrière, Philippe était donc regardé comme peu destiné à la gloire militaire. En général on n'estimait guère davantage ses capacités in-

[1] « Era havuto per sapido et adormentato. » — Michele MS.
[2] Michele MS.
[3] Suriano MS.

tellectuelles. Et en fait, ses talents étaient beaucoup au-dessous du médiocre. Il avait l'esprit d'une étroitesse incroyable. La passion mesquine des plus petits détails avait été dès son enfance le trait dominant de son caractère et, de toute sa vie il ne put arriver ni à généraliser ni à comprendre qu'un seul homme, quelque diligent qu'il soit, ne peut pas être minutieusement instruit des affaires publiques et des affaires privées de cinquante millions d'autres hommes. Il était réellement vorace de travail. Il était né pour écrire des dépêches et pour griffonner des commentaires [1] en marge de celles qu'il recevait. Il restait souvent assis à la table du conseil cinq à six heures consécutives, et sa vie se passait dans son cabinet [2]. Il donnait volontiers audience à des ambassadeurs et à des députés, écoutait attentivement tout ce qu'ils lui disaient et n'y répondait que par monosyllabes [3]. Il ne parlait que l'espa-

[1] La nature de ces apostilles, toujours obscures, prolixes et maladroites, était quelquefois très plaisante et elles ne s'améliorèrent pas après une pratique quotidienne de trente à quarante années. Ainsi quand il reçut en 1589 une lettre de France relatant l'assassinat de Henri III, et dans laquelle on lisait : la façon que l'on dit qu'il a été tué, sa etté par un Jacobin qui luy a donné d'un coup de pistolle dans la tayte, » il griffonna en marge le lumineux commentaire suivant. Soulignant le mot « pistolle » il observa : « ceci est peut être quelqu'espèce de *poignard* ; et quant à « tayte » ce ne peut être rien d'autre que la tête, qui ne s'écrit pas tayte, mais tête ou teyte, comme vous le savez bien, » (quiza de alguna manera de cuchillo, etc. etc.) — Gachard. Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur placé en tête de la correspondance de Philippe II. Vol. I XLIX. note I. Il est évident qu'une personne qui faisait d'aussi merveilleux commentaires que celui-là, et qui était régulièrement à l'ouvrage huit à neuf heures par jour pendant 40 années, a dû laisser une quantité prodigieuse de matières inédites à sa mort.

[2] Michele MS.

[3] Badovaro MS.

gnol, et n'en était pas très prodigue, mais la plume à la main il était infatigable. Il avait en horreur toute conversation, mais il était capable d'écrire une lettre de dix-huit pages à un correspondant placé dans la chambre voisine et sur un sujet dont un homme de talent eût eu fini en six paroles. Dans son opinion il fallait que le monde se mût d'après des protocoles et des apostilles. Les événements n'avaient dans ses états le droit de naître qu'après avoir subi les manœuvres préalables de sa pédante science d'accoucheur. Jamais il ne parvint à comprendre que la terre continuait à tourner sur son axe pendant qu'il rédigeait le programme de son évolution [1]. Il était lent à se résoudre, plus lent encore à faire connaître ses résolutions. S'il était prolixe, la plume à la main, c'était par indigence et non par abondance d'idées. Il se réfugiait dans un nuage de mots, parfois pour cacher sa pensée, mais plus souvent pour cacher l'absence de toute pensée, trompant de cette façon non seulement autrui, mais encore lui-même. Un seul grand dessein, conçu dès l'origine, le dominait d'une façon absolue. Mais en réalité c'était plutôt chez lui un instinct qu'une idée ; instinct né avec lui, mais non créé par lui. Il semblait que l'idée s'exprimât d'elle-même en se servant de lui et en le dominant, au lieu d'être choisie librement par lui, parmi celles qui forment le fonds dont tout homme est censé avoir la disposi-

[1] « De Koning » dit l'un des historiens modernes les plus profonds et les plus savants, Bakuyzen van den Brink, « Filipe el prodente, zoos als hij zich gaarde hoorde noemen, beheerschte nietz zijn bureau, maar zijn bureau beheerchte hem — Nooit heeft hij begrepen, dat de geschiedenis niet stil stond, om op zijn beslissing te wachten, maar altoos mende hij, dat de gebeurtenissen haar regt om te gebeuren verkregen door zijne handteekening of paraphe. » — Het Huwelijk van W. Van Oranje met Anna v. Saxen (Amst. 1853), p. 108.

tion. Quoique, à certains moments, ce sentiment si fort dût lui-même céder sous la pression d'un intérêt personnel plus fort encore — montrant ainsi que même chez Philippe, le fanatisme n'était pas *absolu* — il pouvait passer cependant, en somme, comme l'incarnation de l'esprit espagnol de chevalerie et d'enthousiasme religieux, mais vieilli et corrompu. Philippe était foncièrement un Espagnol. Il semblait que les éléments bourguignons et autrichiens de son sang se fussent évaporés, et que ses veines ne fussent plus remplies que de l'antique ardeur, qui dans les siècles héroïques avait animé les gothiques champions de l'Espagne. Mais l'ardent enthousiasme pour la croix qui dans les longues guerres intérieures contre le Croissant avait marqué d'un trait si romantique le caractère national, avait dégénéré en fanatisme étroit. Ce qui avait été la gloire d'une nation faisait aujourd'hui la honte du monarque. Le chrétien hérétique allait être l'objet d'une haine plus vive que celle qu'eussent inspirée le Maure et le Juif même dans les âges les plus chrétiens, et Philippe devait être la dernière et la plus complète incarnation de cet enthousiasme traditionnel, de cette haine perpétuelle. Il allait donc n'être toute sa vie que l'homme d'une seule idée. Aussi croyait-on qu'il ferait consister son ambition, moins à étendre ses domaines qu'à mériter son titre de roi très catholique. Il n'y avait guère à douter qu'à cet égard au moins il serait fils soumis envers son père, et que les édits seraient exécutés dans toute leur rigueur.

Par la naissance, l'éducation et le caractère il était espagnol ; et il l'était si exclusivement que ce fait seul l'eût rendu impropre à gouverner une contrée qui différait si profondément de son pays natal par les mœurs et les sentiments nationaux. Dans Bruxelles il était encore plus étranger que dans l'Angleterre

même. La vie joyeuse, causeuse, énergique, bruyante, des Flandres et du Brabant lui était insupportable. La loquacité des habitants des Pays-Bas était comme un reproche perpétuel à sa taciturnité. De plus, son éducation l'avait imbu de la haine nationale invétérée qui divisait l'Espagnol et le Flamand, haine qui, dans la métropole, n'avait fait que s'accroître, tandis que dans les Provinces le courant plus rapide de la vie avait plutôt tendu à l'oblitérer.

On n'avait pas oublié en Espagne les dissipations et les débauches de Philippe le Beau, l'avidité et l'insolence des Flamands de sa cour, et Philippe II n'avait point pardonné à son aïeul d'avoir été un étranger. De plus, Jeanne, sa vieille aïeule folle, après avoir pendant de longues années fait la chasse aux chats dans la tour isolée où on l'avait enfermée, venait de trépasser[1], et ses obsèques, célébrées en grande pompe par ses deux fils, par Charles à Bruxelles et par Ferdinand à Augsbourg, semblaient précisément faire revivre une histoire qui déjà commençait à s'oublier, et rappeler l'image de la royauté castillanne qu'avait si longtemps tenue dans l'ombre l'éclat de la grandeur impériale.

Son éducation avait été fort négligée. A une époque où tous les rois et tous les grands seigneurs connaissaient plusieurs langues, il ne parlait absolument que la langue espagnole[2], bien qu'il eût une légère teinture du français et de l'italien, que par la suite il parvint même à lire avec assez de facilité. Il avait étudié un peu d'histoire et de géographie, et il avait du goût pour la sculpture, la peinture et l'architecture[3]. Pour

[1] De Thou II. 661.

[2] Michele MS. « Nella sua lingua parla raremente et l'usa sempra, » dit Badovaro avec concision : MS.

[3] Badovaro MS.

ne pas avoir le sentiment des arts, il eût certes fallu qu'il fût un monstre. Être né au commencement du XVI[e] siècle, être roi et posséder par droit de naissance l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas et ne pas avoir en soi au moins une étincelle du feu sacré qui jetait tant de flammes dans ces pays bénis et dans cet âge d'or, — vraiment, la chose eût été difficile.

Les habitudes de vie du roi étaient régulières. Sa santé délicate lui faisait une nécesssité de suivre un régime, quoiqu'il fût porté à des excès de confitures et de pâtisseries. Il dormait beaucoup et d'ordinaire prenait peu d'exercice, mais ses médecins lui avaient récemment conseillé d'essayer de la chasse pour neutraliser les effets de la vie sédentaire [1]. Il était très strict observateur des pratiques religieuses, et il assistait aux messes, aux sermons et aux vêpres avec autant de régularité qu'un moine, beaucoup plus même que nombre de bons catholiques ne le trouvaient convenir à son rang et à son âge [2]. Outre plusieurs religieux qui lui servaient de prédicateurs ordinaires, il en voyait chaque jour quelques autres avec lesquels il discutait des points abstrus de théologie [3], consultait son confesseur avec une minutie extrême sur toutes les actions de la vie, s'enquérant avec anxiété lequel de deux moyens entre lesquels il hésitait devait le plus charger sa conscience. Il était d'une licence grossière. Son principal amusement était de sortir la nuit sous un dégui-

[1] Badovaro MS.

[2] « Attentissimo alle messi, alle vespere et alla prediche com'un religioso molto piu che alto stato etâ sua à molti pare che si convenga. » — Michele MS.

[3] « Oltre certi frati theologi predicanti huomini di stimo, anco altri che ogni di trattano con lui, » etc. — Michele MS.

[4] Michele MS. Badovaro MS. — « Dat suo confessore vuole

sement qui lui permît d'aller donner satisfaction à une basse et vulgaire incontinence dans les repaires communs du vice. A Bruxelles, au milieu des affaires d'état les plus graves, c'était son seul délassement [1]. Il n'était pas parcimonieux ; tout au contraire, et selon la commune attente, il eût même été généreux, si dès le début de sa carrière il ne se fût trouvé gêné d'argent. Pendant un hiver rigoureux il distribua à pleines mains des aumônes aux pauvres de Bruxelles [2]. Dans le particulier il aimait beaucoup les plaisanteries, et quand il se trouvait en société intime avec quelques favoris, il riait à gorge déployée de bouffonneries, qu'en public il arrêtait par la gravité glaciale de son maintien [3]. Il s'habillait généralement à la mode espagnole, d'un pourpoint fermé, d'un haut-de-chausse et d'un manteau court, bien que parfois il se laissât aller aux modes plus gracieuses de France et de Bourgogne, portant alors un justaucorps à boutons et un chapeau à plumes [4]. On ne le regardait pas à cette époque comme cruel par nature : au contraire, on le dépeignait dans ce langage de convention dont on se sert pour les monarques, comme un prince « clément, bénin et débonnaire » [5]. Le temps

intendere se il far quella et questa cosa pua aggravar la sua conscienza, » etc.

[1] « Nelle piaceri delle donne e incontinente, prendendo dilettatione d'andare in maschera la notte et nei tempi de negotii gravi, » etc., etc. — Badovaro MS.

[2] Badovaro MS.

[3] Ibid.

[4] Badovaro MS. Comparez Suriano MS. — « Et veste con tanta politezza e con tanto giuditio che non si pua veder alcuna cosa piu perfetta. »

[5] Vide. *e. g.* Archives et Correspondance de la M. d'O. II. 447 (note 1), 443, 448, 487.

devait montrer de quel droit il pouvait prétendre avec justice à des épithètes aussi honorables.

Durant son séjour à Bruxelles, sa cour était organisée conformément aux usages de Bourgogne et non à la mode d'Espagne [1] ; mais parmi les cent cinquante personnes qui la composaient, les neuf dixièmes étaient Espagnols ; et les quinze ou seize autres appartenaient à diverses nations : Flamands, Bourguignons, Italiens, Anglais et Allemands [2]. Cela montre combien il se hâta, sous ce rapport, de dédaigner les préceptes et la pratique [3] de son père et d'appeler par là à la résurrection la haine nationale contre les Espagnols, qui devait devenir bientôt si vivace, si générale et si fatale dans toutes les classes de la population des Pays-Bas. Il n'estimait d'autre nation que l'espagnole. C'est au milieu d'Espagnols qu'il vivait, auprès d'Espagnols qu'il prenait conseil, par des Espagnols qu'il gouvernait [4].

Son conseil était formé de cinq ou six grands d'Espagne ; le fameux Ruy Gomez, alors comte de Melito, plus tard prince d'Eboli, le duc d'Albe, le comte de Feria, le duc de Franca-Villa, don Antonio de Tolède et don Juan Manrique de Lara. Les « deux colonnes », disait Suriano, « qui soutiennent cette grande » machine sont Ruy Gomez et d'Albe, et le gouver- » nement de la moitié du monde dépend de leurs » conseils » [5]. Ils se faisaient sans cesse l'opposition mutuelle la plus âpre. Leurs querelles étaient continuelles, leur haine réciproque des plus vives : et dif-

[1] Badovaro MS.

[2] Ibid.

[3] Apolog. d'Orange, 47, 48.

[4] Suriano MS.

[5] « —— Queste sono le colonne con che si sustenta questa pran'macchina, et dal consiglio di questo dipende il governo gi mezzo l'mondo, » etc. — Suriano MS.

ficile, insupportable était la position de quiconque, étranger ou indigène, avait à traiter d'affaires avec le gouvernement. S'il s'était assuré la faveur de Gomez, il avait en même temps acquis l'inimitié d'Albe. Était-il protégé par le duc, il était sûr d'être précipité par le favori dans les ténèbres extérieures [1]. D'Albe représentait le parti de la guerre, Ruy Gomez la politique de la paix plus sympathique au cœur de Philippe. L'évêque d'Arras, qui, de l'avis des ambassadeurs, les valait tous ensemble par sa capacité et son expérience, était alors encore relégué à l'arrière-plan, et n'entrait dans le conseil que rarement et seulement lorsqu'il y était spécialement appelé pour donner son avis sur des affaires d'une délicatesse ou d'une gravité extraordinaires [2]. Il devait toutefois réapparaître de la manière la plus signalée dans le cours des événements qui se préparaient déjà. Le duc d'Albe qui, lui aussi, devait jouer un rôle si terrible dans l'histoire encore à naître des Pays-Bas, le duc d'Albe n'était pas aimé de Philippe [3]. A cette époque, il était éclipsé par l'influence plus grande du favori, et, en outre, son épée l'appelait en Italie où la guerre était imminente. Chose singulière, à cette époque l'opinion générale regardait encore le duc comme naturellement hésitant et timide [4]. On croirait cependant que ses victoires antérieures auraient dû déjà lui faire avoir alors la réputation de courage et d'habileté qu'il

[1] Suriano MS.

[2] Ma non val tanto alcun degli altri ne tutti insieme quanto Monr. d'Arras solo. » — Suriano MS.

[3] Suriano MS. Badovaro MS. — « Il Re intrinsecamente non amava il Duca. » — Badovaro.

[4] « Nella guerra, » dit Badovaro, « monstra timidita et poca intelligenza, » —— « e idi puochissimo cuore. » — MS. « —— troppo reservato et cauto et quasi timido nell imprese, » dit Suriano, MS.

méritait incontestablement. Il était réservé à l'avenir de développer ceux des autres traits de son caractère qui devaient rendre son nom la terreur et la stupéfaction du monde.

Le favori Ruy Gomez de Sylva, comte de Melito, était l'homme sur les épaules duquel reposait tout le poids du fardeau de l'État. Il était d'une famille originaire du Portugal. Il avait été élevé avec le Roi, bien qu'il fût son aîné de huit ans environ, et leur attachement remontait à leur plus tendre jeunesse. On racontait que Ruy Gomez, encore enfant, avait été condamné à mourir pour avoir frappé Philippe, qui s'était interposé entre lui et un autre page avec lequel il se querellait [1]. Le prince s'était jeté avec douleur aux pieds de son père, et avait imploré le pardon du coupable avec tant de passion que l'Empereur avait gracieusement daigné accorder la vie au futur premier ministre [2]. Cet incident était, disait-on, l'origine du remarquable attachement qui les unissait l'un à l'autre, comme jamais, croyait-on, roi et sujet n'avaient été unis. Ruy Gomez était fameux pour son tact et sa complaisance, et il ne laissait passer aucune occasion de cimenter une amitié commencée sous d'aussi favorables auspices. On rapportait une circonstance, dans laquelle surtout il avait charmé son maître ; c'était une partie de jeu de hasard où l'enjeu était considérable et où, en jetant à dessein ses cartes, il lui avait laissé gagner la partie avec un jeu de beaucoup inférieur [3]. Le Roi en apprenant plus tard le véritable état du jeu avait été ravi de la grâce et de l'abnégation qu'avait montrées le jeune gentilhomme. La complaisance dont le favori fit ultérieurement

[1] Badovaro MS.
[2] Ibid.
[3] Brantôme ; art. Philippe II.

preuve à l'endroit des rapports qui existèrent si longtemps et si publiquement entre sa femme, la célèbre princesse d'Eboli et Philippe, acheva d'établir son pouvoir sur une base inébranlable et l'assura jusqu'à sa mort.

Pour le moment il occupait les trois charges de valet de chambre, de conseiller d'état et de ministre des finances [1]. Il habillait et déshabillait son maître, lisait ou causait jusqu'à ce qu'il s'endormît, le réveillait dans la matinée, introduisait les personnages qui obtenaient des audiences particulières et dirigeait toutes les affaires de la maison privée du roi [2]. Il consacrait le reste de la journée à l'énorme correspondance et aux soins d'administration qui lui incombaient en sa qualité de ministre d'État et de la trésorerie. Il était fort ignorant. Il n'avait ni science ni expérience des arts de la paix, ou de ceux de la guerre, et son éducation première n'avait pas été bien étendue [3]. Comme son maître, il ne parlait que la langue espagnole et manquait entièrement de littérature. Il avait des manières prévenantes, la parole facile, et un abord bienveillant qui séduisait. Sa capacité naturelle pour les affaires était si grande et son tact si parfait qu'il savait parler campagnes, théologie ou jurisprudence, avec des hommes d'état, des docteurs et des généraux, sans jamais commettre aucune erreur frappante. Il était très laborieux, et il s'efforçait de suppléer à son manque de connaissances générales par un travail ardu et de soutenir avec honneur le fardeau

[1] « ——— ha tre carichi del somigliar di corpo, del consiglier di stato et di contatore maggiore. » — Badovaro MS.

[2] « Ha cura di vestire e spoliare sua M^ta di dormir nella sua camera, di sopravedere alle cose di camera — et introduttione delle persone, » etc. — Badovaro MS.

[3] Badovaro MS.

quotidien de ses fonctions. En même temps, pour faire plaisir au Roi, il prenait régulièrement part aux nombreux banquets, mascarades et tournois qui rendaient si remarquable à cette époque le séjour de Bruxelles. Il n'y avait rien d'étonnant dès lors à ce qu'il eût la joue pâle et semblât succomber sous l'excès du travail. Néanmoins il accomplissait avec ardeur les devoirs de ses charges, et, au service du Roi, ne savait plus ce que c'est que le repos. « Après Dieu » dit Badovaro, « il ne connaît rien que le bon- « heur de son souverain. » [1] Aussi, ce qui va de soi, était-il déjà très riche ; les biens que lui avait donnés Philippe lui rapportaient vingt-six mille écus de revenu annuel, et le flot de sa fortune montait encore [2].

Tels étaient les deux hommes, le maître et le favori, aux mains desquels étaient maintenant remises les destinées des Pays-Bas.

Comme nous l'avons vu, la reine de Hongrie avait résigné la charge de régente des Pays-Bas à l'occasion de l'abdication de l'Empereur. C'était une femme d'un caractère viril, une grande chasseresse devant le Seigneur, une écuyère célèbre, une digne descendante de feu dame Marie de Bourgogne. Malgré toutes les belles phrases échangées entre elle et l'éloquent Maes, lors de la cérémonie du 25 octobre, elle était, en réalité, fort détestée dans les provinces [3] et elle payait largement de retour cette aversion. « Je ne puis vivre « chez ce peuple, » écrivait-elle à l'Empereur peu de semaines avant l'abdication, « même comme personne « privée, car il m'y deviendrait impossible de remplir

[1] « Perchè dopo Iddio non ha altro oggetto che la felicità sua. »

[2] Badovaro MS. Suriano MS.

[3] « Regina Maria — donna di valore — ma è odiata da popoli. » — Badovaro MS.

« mes devoirs envers Dieu et mon prince. Quant à le « gouverner encore, je prends Dieu à témoin que « cette tâche m'est devenue si odieuse que je préférerais plutôt gagner mon pain quotidien par mon « travail que de l'essayer. » [1]. Elle ajoutait qu'une femme âgée de cinquante années et qui en avait passé vingt-cinq à son service, avait droit au repos, et que d'ailleurs elle était « trop vieille pour recommencer, « et réapprendre son A, B, C. [2]. » L'Empereur qui l'avait toujours fort respectée à cause des soins qu'elle avait mis fidèlement à exécuter ses desseins, savait qu'il n'y avait aucun espoir de l'empêcher de se retirer. Quant à Philippe, il haïssait sa tante, et elle le haïssait, [3] — bien que, au moment de l'abdication et même par la suite, il eût grand désir de la voir continuer à conduire le gouvernement [4].

Le nouveau régent allait être le duc de Savoie. Ce souverain errant et aventureux s'était attaché à la fortune de Philippe, et la faveur avec laquelle le Roi l'avait reçu était au moins égale à celle que lui avait témoignée l'Empereur. Emmanuel-Philibert de Savoie, alors âgé de vingt-six ans ou vingt-sept ans, était le fils de feu l'infortuné duc et de Donna Béatrix de Portugal, sœur de l'impératrice. Il était donc le neveu de Charles, et le cousin-germain de Philippe. L'affection que sa mère inspirait à l'Empereur était bien connue ; et cependant l'attachement fidèle de sa famille à la cause impériale n'avait été fécond qu'en désastres pour le duc. Il avait dû subir la ruine de sa fortune, la

[1] Papiers d'État du Cardinal Granvelle, IV. 376.— « Et peus affirmer à V. M. et prendre Dieu en témoing que les gouverner m'est tant aborrible que j'aymerois mieux gaigner ma vie que de m'y mectre. »

[2] Ibid.

[3] « Et il Re di Spagna odia lei, et lei lui. » — Badovaro MS.

[4] Gachard. Retraite et Mort, etc. I. XL. XLI. 341, 357, 417.

perte de tous ses titres et possessions. Son fils n'avait reçu pour tout héritage que son épée. Le jeune prince de Piémont, comme on l'appelait communément dans sa jeunesse, se présenta au camp de l'Empereur et y fut accueilli avec une faveur marquée. Il s'éleva rapidement dans le service militaire. Toujours appuyé sur sa devise favorite « *Spoliatis arma supersunt*, » il avait résolu de se frayer, à l'aide de son épée seule, un chemin vers la gloire, la richesse et la reprise de ses états héréditaires [1]. Pour lui, la guerre n'était pas seulement une passion, c'était encore une industrie.

Chacune de ses campagnes était une affaire, et, pendant longtemps, il s'était créé un revenu honnête, en achetant à bas prix aux soldats qui les avaient capturés et ignoraient leur rang élevé, des prisonniers de distinction, qu'il rançonnait ensuite avec un bénéfice immense [2]. A cette époque, cette espèce de trafic d'hommes était fréquent et regardé comme parfaitement honorable. Le maréchal Strozzi, le comte de Mansfeld et d'autres soldats de profession, trouvaient dans ce système leur principale source de revenu [3]. Naturellement, par suite, ils étaient portés à voir la paix d'un œil impatient, comme constituant un état de choses contre nature qui supprimait tous les profits de leur branche spéciale d'industrie et les condamnait à la fois à l'oisiveté et à l'indigence. Le duc de Savoie était devenu l'un des généraux les plus expérimentés et les plus heureux de l'époque, et le favori spécial de l'Empereur. Il avait servi avec d'Albe dans les expéditions conduites contre les protestants d'Allemagne et dans mainte autre importante campagne. La guerre étant son élément, il considérait la paix comme détes-

[1] Brantôme. Œuvres, 1351, sqq.
[2] Ibid.
[3] De Thou, III. Liv, XIX 162, sqq.

table, tout en admettant qu'elle pouvait exister. Mais une suspension d'armes n'était pour lui qu'un paradoxe vide de sens, et indigne de l'attention la plus légère. Un armistice, comme celui qui fut conclu au mois de février, après l'abdication, ne devait servir, selon lui, qu'à fournir l'occasion de porter à l'improviste quelque perfide coup à l'ennemi dont les populations viendraient à se reposer, pleines de confiance, sur la foi jurée des monarques et des ambassadeurs. Sa moralité politique et militaire pouvait se justifier jusqu'à un certain point, car il ne faisait qu'appliquer les principes dont on avait fait usage envers lui. Son père avait été réduit à mendier, sa mère tuée de chagrin et de désespoir, et lui-même abaissé du rang de souverain à celui de soldat mercenaire, par des spoliations commises en temps de trêve. Il était réputé soldat de capacité hors ligne, et on le distinguait pour sa bravoure impétueuse. Sa témérité et son audace personnelle étaient les seules taches que l'on pût reprocher à l'ensemble brillant de ses qualités de général. Il possédait une éducation accomplie. Il parlait le latin, le français et l'italien avec une égale aisance, était renommé pour son amour des beaux-arts, et écrivait beaucoup et avec grande élégance [1]. Tel était Philibert de Savoie, neveu indigent du puissant Empereur, cousin errant et aventureux du superbe Philippe ; prince sans peuple, duc sans duché ; n'ayant d'espoir que dans la guerre, de revenus que le pillage ; personnellement, l'image d'un soldat courageux et viril ; petit, mais gracieux et athlétique, d'un maintien martial, « portant son épée sous le bras comme un caporal [2] » à cause d'une maladie interne

[1] « Parla poco, dice cose buone et e accorte et sagace molto, tiene chiusi i suo pensieri et ha fama di tener cosi quei che li sono detti segretamente. » — Badovaro MS.

[2] Brantôme, I. 358.

qui ne lui permettait pas de supporter un ceinturon, et prêt à mettre promptement à profit la moindre chance qu'une nouvelle série de campagnes pouvait venir à lui offrir. Avec son nouveau traitement de gouverneur, ses pensions et les restes de ses possessions à Nice et dans le Piémont, il se trouvait avoir maintenant un magnifique revenu annuel de cent mille couronnes, qu'il était sûr de dépenser jusque au dernier sou [1].

Le désir de Charles avait été de rendre aussi aisés que possible les premiers pas de Philippe dans sa nouvelle carrière. Afin d'y arriver, il avait fait un vigoureux effort pour défaire, peut-on dire, l'œuvre de tout son règne, et arrêter la marche de son système politique tout entier. L'Empereur conquérant, qui avait passé sa vie à guerroyer, avait tenté pour dernier acte de son règne, d'improviser une paix. Mais ce n'était pas chose tant aisée que d'amener ainsi, comme un coup de théâtre, la pacification de l'Europe, pour, au milieu d'un grand silence attentif et respectueux, ramasser autour de soi les plis de son manteau, et faire tomber le rideau de clôture sur une histoire pleine de péripéties. Pendant l'automne et l'hiver de 1555, les hostilités avaient été, en fait, suspendues, et des négociations suivies avec mollesse s'étaient ouvertes. Durant plusieurs mois les armées s'étaient trouvées face à face sans livrer d'engagement, et les diplomates s'étaient escrimés entre eux sans aucun résultat sérieux. Enfin, les plénipotentiaires, réunis à Vaucelles depuis le commencement de l'année 1556, signèrent le 5 février un traité qui créait plutôt une trêve qu'une paix [2]. Il devait y avoir armistice de cinq ans, tant sur terre que sur mer, entre la

[1] Badovaro MS.
[2] De Thou, III. 14. sqq. Meteren, I. 17.

France, l'Espagne, les Flandres et l'Italie, parmi toutes les possessions des monarques de France et d'Espagne. Le Pape était expressément compris dans la trève, qui fut signée du côté de la France par l'amiral Coligny et Sébastien de l'Aubespine, et, du côté de l'Espagne, par le comte de Lalaing, Philibert de Bruxelles, Simon Renard et Jean-Baptiste Scicejo, jurisconsulte de Crémone[1]. Pendant le mois de décembre précédent, le Pape néanmoins avait conclu avec le roi de France un traité qui, de cet armistice solennel, faisait une insigne comédie. Tandis que les plénipotentiaires de Henri engageaient leur parole envers ceux de Philippe, il était déjà convenu que la France soutiendrait, par des subsides et des armées, le plan chéri de Paul, de chasser entièrement les Espagnols hors de la péninsule italienne[2]. Ainsi le roi aiderait le pontife, et en retour pourrait tailler dans les royaumes confisqués à Philippe, des trônes pour les cadets de sa propre famille. Quand, animée par un semblable espoir, la France a-t-elle jamais tardé à se jeter sur l'Italie ? Comment l'inextinguible rivalité des Valois et des Hapsbourg n'eût-elle pas éclaté en une conflagration générale, alors que le vénérable vicaire du Christ, à leurs côtés, l'éventail à la main, entretenait la flamme ?

Cependant, pour un moment, les nouvelles du rétablissement de la paix firent naître dans les provinces une vive allégresse. Elles se réjouissaient de la cessation, même temporaire, de cette longue série d'hostilités, dont certainement elles n'auraient jamais à retirer le moindre avantage, et dans lesquelles leur rôle consistait à fournir de l'argent, des soldats et des champs de batailles, sans aucune perspective de pro-

[1] Ibid. Ibid.
[2] De Thou, III. XVII. Meteren, I. 17, sqq.

fit, quelque brillantes que fussent les victoires, quelque soignés que fussent les traités. Provinces manufacturières, agricoles et commerçantes, pleines jusqu'aux bords de vie industrielle, elles ne pouvaient que souffrir d'être converties en camps perpétuels. Tout fut donc joie dans les Pays-Bas, et surtout à Anvers, la grande métropole commerciale des Provinces et de l'Europe, où l'enthousiasme fut sans bornes. Des bœufs entiers y furent rôtis sur les places publiques ; les rues, que bientôt allait empourprer le plus pur du sang de leurs habitants, étaient rouges de vin ; cent arcs de triomphe décoraient le chemin que suivit Philippe à son entrée, et, bien que l'on fût en février, des fleurs étaient semées à profusion sous ses pas [1]. Telles furent les marques de bienvenue que lui donna cette ville délivrée de soucis, mais l'aspect du monarque devant ces démonstrations d'allégresse resta plus sombre encore que de coutume. Plusieurs s'imaginèrent que Philippe avait été désappointé par la conclusion de l'armistice, qu'en lui couvait réellement une étincelle de l'ambition martiale que lui prêtaient ses panégyristes, et que, sachant combien était improbable une longue suspension d'hostilités, il était déjà impatient de courir la chance de conquêtes que leur reprise lui fournirait. Le traité secret du Pape n'était naturellement pas resté si ignoré, que les intentions perfides des parties contractantes à la trêve de Vaucelles n'eussent point été suspectées ; intentions qui certainement justifiaient, jusqu'à un haut degré, les principes et la pratique, en matière de trêves, du nouveau gouverneur général des Pays-Bas. Philippe, comprenant sa position, réfléchissait à de nouveaux projets de guerre, tandis que ses sujets faisaient allègrement sonner les cloches et allu-

[1] Meteren, I. 17, sqq.

maient des feux de joie. Ces projets qui ne devaient pas tarder à recevoir leur exécution, apportèrent toutefois un délai de quelque durée à l'accomplissement du grand dessein auquel le roi allait consacrer sa vie.

L'Empereur avait toujours tendu à traiter les Pays-Bas comme un seul tout, et vu avec haine les vieilles chartes et les privilèges opiniâtres auxquels se heurtaient ses idées de symétrie. Deux grandes machines, le conseil de Malines et l'inquisition, devaient servir efficacement à simplifier et à assimiler ces droits irréguliers et hétérogènes. Le tribunal civil devait annihiler toute diversité dans les lois des provinces, par son droit général de cassation sur leurs constitutions, et le tribunal ecclésiastique toute différence dans leur foi religieuse, par les flammes des bûchers. C'est entre ces deux meules que l'on espérait pulvériser les Pays-Bas en un tout homogène. Philippe avait hérité de ces traditions. Le père n'avait pas eu de loisirs suffisants pour accomplir ses desseins, mais il semblait probable qu'il aurait en son fils un digne successeur, du moins en ce qui touchait la partie religieuse du système. Une des premières mesures du nouveau règne fut la publication à nouveau du terrible édit de 1550. Cela se fit sur l'avis exprès de l'évêque d'Arras, qui représenta à Philippe la nécessité de mettre à profit la popularité du nom de son père pour soutenir l'horrible système qui venait d'être arrêté [1]. Comme Charles était l'auteur de l'édit, on pouvait toujours soutenir que l'on n'introduisait aucune nouveauté; que brûler, pendre et noyer pour des différences en matière religieuse faisait déjà partie des institutions nationales ; que ces procédés avaient reçu la sanction du sage Empereur, et avaient été approuvés par la saga-

[1] Papiers d'État du Card. Granvelle, IX. 478, 479.

cité des générations passées. Rien n'était plus adroit que ce conseil, comme le prouva l'événement. Innombrables furent les appels que, dans les années qui suivirent, on fit sur ces points-là au patriotisme et aux sentiments conservateurs des Pays-Bas. Sans cesse on les sommait de maintenir l'inquisition, par le motif que leurs ancêtres s'y étaient soumis, que Philippe n'y avait apporté aucun changement, et que son unique désir était de maintenir à l'Église et à la couronne l'autorité dont elles avaient joui du vivant de son père « de très louable mémoire. »

Néanmoins, les projets militaires du Roi parurent faire momentanément tort à cet objet favori. Il sembla, au départ, dévier du but qu'il ne devait cependant abandonner qu'avec la vie. L'édit de 1550 avait été remis en vigueur et confirmé, et il avait été recommandé à toutes les personnes en fonction de l'appliquer avec sévérité sous peine de démission immédiate [1]. Nulle part toutefois l'exécution n'en fut vigoureusement poursuivie. En Hollande, on y résista ouvertement ; à Anvers, on refusa tout net de le publier, et, dans tout le Brabant, des protestations se firent entendre [2]. Il est étrange que pareille désobéissance ait été tolérée, mais le Roi avait besoin d'argent. Il voulait pour quelque temps éviter d'exaspérer les provinces par de nouvelles persécutions religieuses, juste au moment où tous ses efforts tendaient à faire sortir le dernier sou de leur bourse [3].

La joie avec laquelle le peuple avait salué la conclusion de la paix était donc bien loin d'être un spectacle agréable au Roi. Les provinces manifestaient

[1] Bor. I. 12.
[2] Ibid. I. 15.
[3] Ibid. I. 15, sqq.

l'espoir de voir licencier les forces qu'on avait maintenues à leurs dépens durant la guerre, tandis qu'il n'avait pas la moindre intention d'opérer ce licenciement. Comme il était certain que la trêve ne serait que temporaire, il ne voulait diminuer en rien les moyens qu'il avait à sa disposition pour soutenir des hostilités qui pouvaient reprendre d'un moment à l'autre. Pour maintenir l'établissement militaire existant dans les Pays-Bas, il fallait absolument de fortes sommes d'argent, car la paie du soldat était fort en arrière. Le Roi avait adressé, sur ce sujet, un mémoire aux états des Provinces, mais, pendant les négociations avec la France, l'affaire avait été tenue secrète. Le chemin était donc déjà frayé pour la « Requête » ou « *Bede* » qu'il adressa aux états assemblés à Bruxelles, au printemps de 1556. Elle avait pour objet une taxe de un pour cent (le centième denier) sur les biens immeubles et de deux pour cent sur toutes les marchandises, qui devait être perçue en trois payements. Quant à l'établissement de la taxe proposée, la requête fut rejetée par les Flandres, le Brabant, la Hollande et toutes les autres provinces importantes, mais, comme de coutume, une compensation en argent, plus modérée, mais généreuse cependant, fut offerte par les états. Philippe finit par accepter celle-ci, après qu'il se fut convaincu qu'en ce moment, alors qu'il méditait une guerre contre la France, il eût été extrêmement impolitique d'insister sur le principe de la taxe. La publication de la trêve avait longtemps tardé en Italie, et les premières infractions dont elle fut l'objet furent commises dans ce pays. Les artifices des hommes d'État, les plans de l'ambition personnelle, s'unirent à l'éphémère ardeur militaire de Philippe, pour mettre ce monarque dans une position éminemment fausse, celle d'ennemi déclaré du Pape. Comme on devait s'y attendre, le traité secret de Dé-

cembre agit immédiatement comme dissolvant sur la trêve de Février.

Grande avait été l'indignation de Paul Caraffa, lorsque cette trêve lui avait été annoncée par le cardinal de Tournon au nom du gouvernement français [1]. Malgré les protestations de la France, qui assurait que la ligue secrète serait plus étroite que jamais, le pontife s'était plaint de ce qu'on allait l'abandonner à ses propres ressources et laisser à sa main seule le poids de la lutte contre l'énorme pouvoir de l'Espagne.

Le pape Paul IV, de la maison des Caraffa, était, par position, la contre-partie bien connue de l'Empereur Charles. Au moment même où l'autocrate conquérant échangeait sa couronne contre un capuchon et le trône le plus haut du monde contre une cellule, ce vieux moine, aussi lassé de solitude religieuse et savante que Charles l'était de pompe et de puissance, abdiquait sa prééminence scolastique et échangeait son rosaire contre les clefs et l'épée. Véritable Faust pontifical, il s'était pris de dégoût pour les fruits d'une vie d'étude et d'abnégation, et, de suite après son élection, s'était montré tout enflammé de passions mondaines et plein de la plus ardente ambition guerrière. Il s'était élancé hors du cloître avec autant d'empressement que Charles en avait mis à y entrer. Il soupirait après les tempêtes du monde extérieur avec autant d'ardeur que le conquérant, qui pendant si longtemps avait conduit le tourbillon des affaires humaines, soupirait après un asile de repos [2]. Aucun

[1] De Thou, III, 16. Liv. XVII. Meteren. Bor.

[2] « Qu'alors et en ce même temps il se fit d'estranges métamorphoses plus qu'il ne s'en voit dans celles d'Ovide. Que le plus grand mondain et ambitieux guerrier se voua et se rendit religieux et le Pape Paul IV, Caraffe, qui avoit esté le plus

de ses prédécesseurs ne fut plus despotique, plus belliqueux, plus désireux d'agrandir et de fortifier le pouvoir temporel de Rome. L'inquisition était pour lui le grand instrument à l'aide duquel ce dessein pourrait s'accomplir [1], et cependant il se trouva pendant assez longtemps l'antagoniste de Philippe ! Cette seule circonstance suffirait, à défaut d'autres preuves, pour démontrer à l'évidence que le rôle qu'il avait choisi était au-dessous de son génie. Si ses capacités eussent été de niveau avec son ambition, il eût pu exercer une immense influence sur le sort des nations ; mais par bonheur aucun charme magique ne vint en aide à Paul Caraffa, et le moine à la triple couronne, monté sur le siège pontifical, y resta un vieillard violent, fantasque, susceptible et querelleur ; la victime et l'instrument de la puissance de ses ennemis et des intrigues de ses parents. Sa haine de l'Espagne et des Espagnols n'avait pas de bornes. Il les maudissait comme « hérétiques, schismatiques, maudits de Dieu, race de Juifs et de Maures, excréments de la terre. » [2]. Il n'était pas difficile de faire jouer d'aussi folles colères, et un artiste habile était toujours là, prêt à toucher les cordes que l'âge et la fureur faisaient ainsi vibrer. Le maître-esprit, le principal brandon de discorde de la cour papale, était le fameux cardinal Caraffa, jadis soldat turbulent et dissolu, neveu du Pape. Il enflamma la colère du pontife en lui représentant que la maison des Colonna, leur rivale, soutenue par le duc d'Albe, alors vice-roi de Naples, et par tout le parti espagnol, délivrée

austère théatin, dévot et religieux, se rendit ambitieux, mondain et guerrier. » — Brantôme ; art. Charles-Quint.

[1] De Thou, III. 19.

[2] Heretici, scismatici, et maladetti di Dio, seme dé Giudei et de Morrani, feccia del mondo. » — Navigero, Relazione. MS. Bib. de Bourg. N° 6079.

maintenant de la crainte des hostilités de la France, allait être libre d'assouvir sa vengeance sur leur famille [1]. Il était convenu que la cour de France continuerait à être engagée par le traité secret. D'autre part, le Pape avait été expressément compris dans la trêve de Vaucelles, et cependant les troupes de l'Espagne prenaient une attitude hostile dans le sud de l'Italie. Pour ces motifs le cardinal était d'avis qu'il devait immédiatement se rendre à Paris, pour y exciter à son propre profit et à celui de son oncle les sympathies du monarque français envers leur situation. Une rupture immédiate entre la France et l'Espagne, un nouvel embrasement des torches de la guerre d'un bout à l'autre de l'Europe, étaient indispensables pour sauver le crédit et les intérêts des Caraffa. Le cardinal de Tournon, qui ne désirait pas une aussi prompte cessation des relations pacifiques entre l'Espagne et sa patrie, réussit à retenir Caraffa encore quelque temps à Rome [2]. Il y resta, mais sans toutefois y demeurer oisif. L'infatigable noueur d'intrigues eut bientôt formé des relations secrètes avec Diane de Poitiers, le personnage le plus important de France [3]. Cette vénérable courtisane dont les charmes s'étaient trouvés parmi les biens du domaine royal, à la mort du père de Henri, et dont en conséquence celui-ci avait pris possession, se laissa séduire par les flatteries du rusé Caraffa et par les attentions de la famille de Guise. Les hommes d'état les meilleurs et les plus sagaces, le Connétable et l'Amiral, parlaient en faveur de la paix, parce qu'ils connaissaient l'état du royaume. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine conseillaient une rupture, parce qu'ils espé-

[1] De Thou, III. 19, sqq.
[2] De Thou, III. 19, sqq.
[3] De Thou, ubi sup.

raient augmenter par la guerre l'influence de leur famille. Coligny avait signé le traité de Vaucelles et désirait le maintenir, mais l'influence du parti catholique entrait dans sa période ascendante. Elle allait avoir pour premier résultat de diviser entre eux et contre eux-mêmes le Roi Très-Catholique et le Pape. La reine n'était pas moins disposée que la maîtresse à prêter l'oreille à Caraffa, parce que elle, Catherine de Médicis, désirait pour son cousin, le maréchal Strozzi, un emploi honorable et lucratif dans quelque nouvelle campagne italienne.

Dans l'entretemps un incident favorisa les projets de la cour papale. D'une circonstance insignifiante surgit une querelle ouverte avec l'Espagne. L'ambassadeur espagnol à Rome avait coutume de sortir fort souvent de la ville, de très bonne heure dans la matinée, pour aller à la chasse, et jouissait depuis longtemps du privilège de se faire ouvrir les portes à son gré. Un certain jour, fortuitement ou à dessein, on lui refuse la permission de passer la porte, comme d'habitude. Ne voulant pas perdre sa distraction de ce jour-là, et furieux de ce qu'il regardait comme une indignité, Son Excellence, aidée des gens de sa suite, attaque et bat la garde, la met en fuite, sort de la ville, et poursuit son plaisir de la matinée [1]. Le pape en devint furieux, Caraffa excita habilement son courroux. L'envoyé sollicitait une audience dans le but d'offrir des explications, on la lui refusa ; la mine étant ainsi chargée, on jugea que le moment était venu d'y appliquer la mèche. Le cardinal partit en toute hâte pour Paris. Dans l'audience qu'il obtint aussitôt du roi, il lui représenta que Sa Sainteté avait placé toute sa confiance dans son traité secret avec Sa Majesté, que la trêve conclue récemment avec

[1] De Thou. III. Liv. XVII. 19, sqq.

l'Espagne laissait le pontife à la merci de l'Espagnol, que déjà le duc d'Albe avait tiré l'épée, que le Pape depuis longtemps avait tenu à honneur et plaisir de nommer le monarque français protecteur du Saint-Siège en général et de la famille Caraffa en particulier, et que le moment était arrivé pour celle-ci de réclamer le bénéfice de cette protection. Il lui donna en outre l'assurance, sur l'autorité infaillible du Pape, qu'en respectant la trêve récente, Sa Majesté violerait toutes les lois divines et humaines. La raison et la justice lui commandaient de défendre le pontife, maintenant que, grâce à cette trêve, les Espagnols étaient tout près de prendre des mesures au détriment de celui-ci. De plus, comme le Pape était compris dans la trêve de Vaucelles, on ne pouvait l'abandonner sans violer la trêve même [1]. Les artifices et les arguments du Cardinal réussirent complètement ; la guerre fut résolue en faveur du Pape [2]. Le Cardinal, en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus de Sa Sainteté, releva le roi de France de l'obligation de garder sa parole envers l'Espagne. Il lui donna également dispense du devoir de faire précéder les hostilités par une déclaration de guerre. Strozzi fut aussitôt envoyé en Italie avec quelques troupes réunies à la hâte, tandis que le duc de Guise s'occupait d'organiser une armée régulière.

La discorde étant ainsi bien mise sur pied, et la guerre de nouveau déchaînée sur l'Europe, le Cardinal fit son entrée solennelle à Paris, en qualité de légat du Pape. Tout le long des rues par lesquelles il passait à la tête d'un cortège imposant, la populace se pressait à l'entour de sa mule. Tous étaient impatients de recevoir la bénédiction de ce saint homme,

[1] De Thou, III. 23-29.
[2] Ibid. Bor, I. 15.

qui venait de si loin pour représenter le successeur de Saint Pierre et gagner à la cause de celui-ci les efforts de tous les vrais fidèles. Il paraissait répondre aux supplications de la multitude superstitieuse, par de ferventes bénédictions, mais ses amis, plus rapprochés de lui, s'apercevaient qu'il ne sortait de ses lèvres que des lazzis et des sarcasmes. «Trompons bien tous ces pauvres diables ; trompons-les à satiété puisqu'ils veulent être trompés, murmurait-il,» tout en leur souriant avec bonté, comme il convenait à son saint caractère [1].

Tels furent les éléments de cette combinaison nouvelle ; tels sont les matériaux dont furent allumées et entretenues les flammes du nouvel incendie. Tel est la façon dont les grands pouvoirs de la terre — l'Espagne, la France, l'Angleterre et la Papauté — furent de nouveau divisés et les peuples, pour plusieurs années, conduits à la guerre les uns contre les autres. Les pages précédentes ont fait voir combien il y avait d'intérêts nationaux ou de principes en jeu dans cette lutte ainsi commencée, et par laquelle des milliers d'hommes allaient voir couler le plus pur de leur sang et des millions se voir précipités de la paix et de l'aisance, dans toutes les misères que la famine et le pillage peuvent infliger. Caraffa eût sans doute ri encore bien plus fort, en faisant dans Paris son entrée triomphale, si l'on avait pu lui suggérer l'idée que les sentiments ou le bien-être du peuple des grands États qu'il tenait maintenant dans le réseau de ses intrigues, devaient peut-être avoir quelque poids dans la question de la paix ou de la guerre. Le monde était gouverné par d'autres influences. Les ruses d'un Cardinal — les artifices d'une courtisane — la chasse à la bécasse d'un ambassadeur — les spéculations

[1] De Thou, III. xvii, 29.

d'un soldat de fortune — le mauvais caractère d'un moine — le mutuel venin de maisons italiennes — et, par dessus tout, la constante rivalité des deux grandes familles historiques qui se partageaient comme propriété privée la plus grande partie de l'Europe, — tels étaient les rouages sur lesquels se mouvaient alors les destinées de la chrétienté. Comparés à cela, qu'étaient les grandes idées morales et politiques, les plans des hommes d'état, les espérances des peuples? Le temps allait bientôt le faire voir. En attendant, le gouvernement continuait à être exclusivement conduit dans l'intérêt des gouvernants. En attendant, une guerre sans grandeur, née de raisons mesquines, allait avoir le pas sur l'imposant spectacle qui devait démontrer à l'Europe qu'il existait encore des principes et des peuples, et qu'une flegmatique nation de marchands et d'artisans pouvait, pendant plusieurs générations, défier les puissants du monde et prodiguer pour une cause sacrée tout son sang et tout son or.

Il n'entre pas dans nos desseins de raconter dans ses détails la campagne d'Italie ; du reste, cette guerre, issue de chicanes et de roueries politiques, n'offre plus guère d'intérêt aujourd'hui. Pour les spécialités militaires de leur époque, le duel scientifique qui se livrait sur une large échelle entre deux capitaines aussi célèbres que les ducs d'Albe et de Guise, passait certainement pour le plus important de tous les spectacles ; mais les progrès faits par l'humanité dans l'art des massacres, ont rendu surannée cette exhibition et l'ont dépouillée de la plus grande partie de son intérêt, même au point de vue technique. Il n'y aurait pour ainsi dire plus aujourd'hui d'agrément à suivre attentivement une partie de guerre jouée à la vieille méthode, dans laquelle les partenaires s'asseyaient face à face avec tant de tran-

quillité, et prenaient pièce après pièce, château après château, cité après cité, avec tant de délibérations scientifiques qu'évidemment, dans l'opinion des chefs, la guerre était la seule occupation sérieuse au monde ; qu'il n'y fallait rien faire avec précipitation, ni contrairement aux règles, et que, quand un général avait un bon coup dans les mains, il ne devait point, s'il savait sa profession à fond, le jouer de suite et avant de voir bien clairement le moyen d'en combiner un autre. Depuis le moment où, vers la fin de l'année 1556, Strozzi, soldat d'expérience, mais assez peu heureux, passa les Alpes, jusqu'à l'automne de l'année suivante, époque où le duc d'Albe conclut la paix avec le Pape, à peine y eut-il une bataille sérieuse, ou même un incident d'intérêt réel. Comme de coutume, d'Albe parvint, par son système de temporisation, aux plus grands résultats contre son adversaire. Il n'avait, disait-il à l'un de ses amis, nulle envie de risquer tout le royaume de Naples contre un des habits brodés du duc de Guise [1]. De plus, comme Ruy Gomez en informait l'ambassadeur de Venise, on l'avait envoyé à la guerre avec « une bride au cou » [2]. Philippe, l'esprit singulièrement troublé de se trouver dans une position aussi étrange que celle d'adversaire du Saint-Siège, avait très sérieusement interrogé les docteurs et les théologiens dont il avait l'habitude de prendre le conseil, pour savoir si sa guerre avec le pape ne viendrait pas à le forfaire de son titre de Roi Très-Catholique [3]. L'évêque d'Arras et le favori avaient

[1] De la Roca. Resultas de la Vita del Duque de Alba, p. 66.

[2] « —— et come mi disse il Sr. Ruy Gomez non si mancherà a tal fine di usare supplicationi hnmili à S. Santità, mandandogli il Duca d'Alva colla coreggia al collo per pacificarta. » — Badovaro MS.

[3] Michele. — Relazione MS.

tous deux désapprouvé la guerre et encouragé de toute leur influence les inclinations pacifiques du monarque [1]. Quant aux docteurs, ils étaient naturellement d'opinion que Philippe, n'ayant agi en Italie que pour sa défense personnelle et pour la protection de ses états, n'avait aucune inquiétude à concevoir sur l'intégrité de ses droits au titre dont il était si fier [2]. Néanmoins tant de tergiversations et de défiance ne pouvaient manquer d'entraver les mouvements du duc d'Albe. Ce général enrageait intérieurement de sa position qu'il regardait comme honteuse. En même temps, il faisait enrager bien plus encore le duc de Guise, par la lenteur commandée de ses mouvements. Villes et forteresses tombaient en ses mains, l'une suivant l'autre, avec la régularité la plus désespérante, tandis que son adversaire aux abois faisait de vains efforts pour l'amener par ruse ou par défi à courir les chances d'une bataille rangée [3]. La bataille de Saint-Quentin, dont le récit rentre dans notre sujet et ne tardera pas à occuper notre attention, vint enfin décider des opérations d'Italie. L'éclatant triomphe de d'Egmont en Picardie vint rendre toute victoire en Italie superflue et mettre dans les mains du duc d'Albe le pouvoir de décider de l'issue de sa propre campagne [4]. Le duc de Guise fut rappelé pour défendre les frontières de la France que menaçait la bravoure du héros flamand et le Pape fut abandonné aux chances d'une paix plus ou moins avantageuse. Tout reprit

[1] Badovaro MS. — « —— non fu d'opinione che si comincia la guerra col pontefice, etc., etc.

Comparez, Suriano MS. — « —— non fu mai d'opinione che si movesse la guerra con il papa per non metter in periculo le cose d'Italia, » etc.

[2] Michele MS.

[3] De Thou, III. 119, liv. XVIII.

[4] De Thou III. 125.

un air prospère et souriant et la campagne se termina par une comédie des plus originales et des plus amusantes. La puérile ambition du pontife, aidée des intrigues de son neveu, avait entraîné le monarque français dans une guerre contraire à ses intérêts et à ses désirs. Paul voyait maintenant son allié bien trop péniblement embarrassé, pour attendre de lui la protection sur laquelle il avait compté, en commençant au déclin de ses jours sa carrière de guerrier. Aussi son unique désir était-il de délaisser son ami et de sortir de sa difficile situation, en obtenant de Sa Majesté Très-Catholique un traité aux meilleures conditions possibles. Au roi de France, qui n'était entré en ligue que pour l'amour de Sa Sainteté, serait laissé le soin de continuer la guerre pour son propre compte, tandis que le Pape ferait sa paix avec tout le monde. Ce résultat était des plus désirables pour Philippe. D'Albe reçut en conséquence pour instructions, de fournir au Saint Père une occasion convenable de réaliser décemment ses intentions. On fit savoir au général victorieux que son maître ne voulait retirer de sa position omnipotente en Italie et de la victoire de Saint-Quentin d'autre fruit qu'un entier pardon de la part du Pape pour la guerre, défensive cependant, que l'on avait osé soutenir contre lui [1]. En conséquence, le siège de Rome fut commencé à l'amiable, et une attaque ou « *camiciata* » contre la ville sainte fut arrangée, pour la nuit du 26 août 1557. On convint que le pontife serait pris par surprise, tandis que d'Albe, par ce que l'on présenterait comme un excès de sa prudence habituelle, ramènerait ses troupes en arrière au moment où l'assaut décisif serait près de se livrer [2]. Le danger imminent de la ville sainte et de

[1] De la Roca. Resultas, etc., p. 68.

[2] De Thou, III. 127-129, XVIII. Cabrera. lib. IV. cap. XI.

sa propre personne sacrée fournissant de cette façon au pontife une excuse suffisante de l'abandon de sa propre cause et de celle de son allié, il fut permis au duc d'Albe, tant en son nom qu'au nom de son maître, de prouver sa soumission envers l'Église et de faire sa paix avec Rome [1]. Le général espagnol, intérieurement rempli d'indignation et de dégoût, fut ainsi forcé de se plier aux exigences de la vanité d'un vieillard fantasque et impérieux. Des négociations s'entamèrent et le duc avait joué si habilement son jeu pendant le printemps et l'été, que, quand il fut admis à baiser l'orteil du Pape, il tenait dans ses mains une centaine de villes italiennes, qu'il put offrir à Sa Sainteté en guise d'offrande de propitiation [2]. Il les restitua donc, humble en apparence et en réalité se rongeant le cœur, à la condition que les fortifications en seraient rasées et l'alliance française abandonnée pour toujours. C'est ainsi que le fanatisme de Philippe renversait les positions respectives. C'est ainsi qu'il laissait le pontife vaincu dicter presque ses conditions au général vainqueur. Le Roi qui s'abaissait de la sorte devant un vieillard imbécile, tandis qu'en même temps il se rendait lui-même le fléau de ses sujets, méritait bien d'entendre fulminer la bulle d'excommunication qui se trouvait déjà préparée contre lui. Sur lui au moins on eût pu observer les effets vengeurs de pareils anathèmes.

Le duc de Guise, congédié après avoir reçu du pontife lui-même l'assurance d'avoir fait très peu pour les intérêts de son souverain, moins encore pour la protection de l'Église et le moins possible pour sa propre

166-168. — Comparez Llorente. Hist. Critique de l'Inquisit., II. 179-183 ; De la Roca, 68-72.

[1] De Thou. Cabrera, ubi sup.

[2] De Thou, III. 128.

réputation, partit en toute hâte pour Civita-Vecchia, afin d'aller employer tous ses efforts sur la frontière flamande, pour réparer l'effet de son inglorieuse campagne d'Italie. Le traité fut signé entre le Pape et le duc d'Albe le 14 septembre 1557 [1] et le général espagnol prit ses quartiers d'hiver à Milan. Le cardinal Caraffa fut rappelé de la cour de France et envoyé à Madrid, pour y ourdir de nouvelles trames contre le repos des nations et pour l'avancement de sa propre famille. Aucun des combattants ne retira grande gloire de cette campagne. Ni l'Espagne, ni la France, ni Paul IV ne sortirent du conflit italien en meilleur état qu'ils n'y étaient entrés. En réalité chacun d'eux était en perte. La France avait fait une retraite sans gloire, le Pape une capitulation ridicule et le seul partenaire victorieux, le roi d'Espagne, avait, dans le cours de l'été, concédé à Cosme de Médicis la souveraineté de Sienne. Si Venise eût témoigné à Philippe plus de cordialité et plus de penchant à soutenir sa politique, il est probable qu'à cette république serait échu le lot qui tomba ainsi en partage à Cosme [2]. Ce prince astucieux et sans foi, qui possédait à fond l'art de jeter ses filets en eau trouble, avait réussi à duper toutes les parties : l'Espagne, la France et Rome. Lui, qui non seulement n'avait pris aucune part à la lutte, mais qui était parvenu à tenir éloignés de ses frontières toute armée et tout combat, fut en définitive le seul en Italie à retirer de la guerre un accroissement territorial.

Afin d'éviter toute interruption dans le fil du récit, nous avons brièvement esquissé la campagne espagnole en Italie jusqu'à l'automne de 1557, époque de la conclusion du traité entre le Pape et Philippe. Il

[1] De Thou, III. 128.
[2] Suriano MS.

nous faut maintenant revenir à la fin de l'année précédente.

En même temps que les troupes françaises descendaient en Italie, les hostilités avaient éclaté sur la frontière de Flandre. Ainsi étaient mises à néant les peines prises par l'Empereur pour couvrir à la hâte, et plutôt dans un but d'effet théâtral que dans l'espoir calculé et mûri d'un résultat définitif, les cendres mal éteintes des animosités nationales. Moins d'un an après son abdication, les hostilités étaient reprises, depuis le Tibre jusqu'à l'Océan germanique. Chacun des combattants rejeta sur son adversaire le blâme de la première violation de la trêve de Vaucelles, à bon droit égal de part et d'autre ; car il n'y a guère à douter que le reproche ne fût bien mérité par tous deux. Tous deux avaient été de la même mauvaise foi dans leurs protestations d'amitié. Tous deux étaient au même degré responsables des scènes de guerre, de pillage et de misère, qui recommençaient à désoler les plus belles régions de la Chrétienté.

Au moment où la cour de France s'était résolue à complaire aux désirs de la famille Caraffa, l'amiral Coligny, nommé au gouvernement de la Picardie, avait reçu l'ordre de faire une incursion en fourrageur sur les frontières de Flandre. Avant que les hostilités ne fussent formellement dénoncées, il semblait désirable de retirer le plus grand avantage possible de la perfidie que l'on venait de décider.

Il se trouva qu'un certain banquier de Lucques, jadis joueur et débauché, et réduit par ses vices de l'opulence à la misère, avait établi sa résidence sur une colline qui dominait la ville de Douai. Il s'y était bâti une cellule d'ermite. Vêtu de bure et le rosaire à la ceinture, il avait coutume d'aller mendier son pain de porte en porte. D'un saint homme, il n'avait toutefois que l'habit, et il avait passé son temps à

observer les côtés faibles des défenses de la cité avec beaucoup plus de soin que ceux de son propre cœur. A l'explosion des hostilités en Italie, les instincts de son ancienne profession lui avaient suggéré l'idée d'une bonne spéculation à faire en Flandre, en mettant à profit comme espion les observations par lui faites en qualité d'ermite [1]. Il se procura une entrevue avec Coligny et lui étala ses propositions. Le noble amiral hésita, car il avait des sentiments plus élevés que la plupart de ses contemporains. De plus, c'était lui qui avait négocié et signé la trève avec l'Espagne, et l'idée de la violer de sa propre main, avant aucune déclaration de guerre, lui donnait le frisson. D'autre part cependant, il savait qu'une armée française était en marche pour attaquer les Espagnols en Italie, et il avait pour instructions formelles de saisir l'occasion la plus prochaine que lui fournirait sa position sur la frontière ; il savait que la théorie aussi bien que la pratique autorisaient en ces temps-là un général à rompre jeûne, même en pleine trève, si quelque morceau tentant venait à se présenter à lui [2] ; et surtout, il connaissait à fond le caractère de son antagoniste le plus voisin, Philibert de Savoie, le gouverneur des Pays-Bas, qu'il n'ignorait point être le capitaine le moins scrupuleux de toute l'Europe. Ces considérations le décidèrent à tirer avantage des confidences de l'ermite-banquier.

En conséquence jour fut fixé, auquel, sous la conduite de cet allié d'acquisition récente, une surprise devait être tentée par les forces françaises, et la confiante cité de Douai livrée au pillage d'une soldatesque brutale. Le moment convenu fut la nuit de

[1] De Thou, III. 78, lib. XVIII. P. C. Hoofd. Nederl. Historien (Amst. 1642), I. 7.

[2] Brantôme ; art. Duc de Savoie.

l'Épiphanie, fête à l'occasion de laquelle on comptait avoir facilement raison des habitants alourdis de boissons et de sommeil (6 janvier 1557). Ce plan était un bon plan, mais l'amiral de France était destiné à être déçu par une vieille femme. Seule créature humaine éveillée dans la ville, celle-ci s'aperçut du danger, courut en criant par les rues, donna à temps l'alarme aux citoyens, et prévint ainsi l'attaque [1]. Comme compensation, Coligny désappointé accorda à ses soldats le plaisir d'une attaque soudaine contre Lens en Artois, qu'il mit à sac et fit raser au niveau du sol. Telle était à cette époque la misérable condition des villes frontières, assises même en temps de paix sur un sol miné, et à chaque moment de leur existence menacées d'explosion [2].

Les hostilités ainsi franchement entamées, le gouvernement français se trouva quelque peu dans l'embarras. Le duc de Guise et avec lui la plupart des forces disponibles du royaume ayant passé les Alpes, il devenait nécessaire de rassembler immédiatement une autre armée. Le lieu du rendez-vous fut fixé à Pierrepoint, où dès le commencement du printemps se trouva réunie une armée de dix-huit mille hommes d'infanterie et de cinq mille chevaux [3]. Dans l'entretemps, Philippe voyant la guerre bien engagée, avait passé en Angleterre dans le but (en contravention expresse avec toutes les stipulations de son mariage) d'entraîner sa femme par des caresses et les ministres par des menaces, à prendre part à la guerre contre la France. Il y réussit sans difficultés. La nation anglaise se trouva ainsi engagée dans un conflit où elle n'avait rien à voir ; qui, l'événement en fournit l a

[1] De Thou. Hoofd, ubi sup.
[2] Ibid. Ibid.
[3] De Thou, III. 148, lib. XVIII.

preuve, était en opposition complète avec ses intérêts; et cela sans autre motif, pour tant d'embarras, que l'aveugle attachement d'une femme faible, méchante et cruelle envers un mari qui la haïssait. Un héraut parti d'Angleterre arriva en France sous un déguisement et fut présenté au roi Henri à Reims. Là, mettant un genou en terre, il débita, à la requête de la reine d'Angleterre, une liste de griefs contre Sa Majesté, tous inventés ou exagérés pour les besoins du moment et dont pas un n'offrait un prétexte décent à la guerre dont, en terminant, il fit déclaration formelle [1]. Le monarque français exprima sa surprise et ses regrets de voir rompre ainsi, sans cause sérieuse, les relations de solide amitié assurées par traité entre les deux pays. En acceptant le gage de défi qu'on le forçait d'accepter, il ordonna au héraut, Norris, d'informer sa maîtresse que son messager avait été traité avec courtoisie parce qu'il représentait une dame, mais que s'il était venu de la part d'un roi, le langage qu'il aurait rencontré eût été plus en rapport avec la perfidie dont on faisait preuve en cette occasion; que Dieu punirait ce scandaleux manque de foi et cette rupture éhontée de l'amitié de deux grandes nations. Sur ce, le héraut fut congédié de la présence royale, mais traité avec grande distinction, conduit à l'hôtel de l'ambassadeur d'Angleterre et, de la part du souverain français, gratifié d'une chaîne d'or [2].

Philippe avait dépêché Ruy Gomez en Espagne pour y préparer les voies et moyens, tandis qu'il s'occupait en personne des mêmes soins en Angleterre [3]. Il y resta trois mois. Pendant ce temps, dit un Espagnol contemporain, « il fit plus que ce qu'on

[1] Hoofd. I. 7. De Thou, III. 144.
[2] De Thou. Hoofd, ubi sup.
[3] Documentos Ineditos para la Hist. de Espana., IX. 487.

« aurait pu croire possible, chez cette nation fière et « indomptable. Il l'amena à déclarer à la France la « guerre par le fer et le feu, sur terre et sur mer [1]. » Les hostilités engagées de cette manière solennelle et chevaleresque, la reine mit en marche une armée de huit mille hommes, cavalerie, infanterie et mineurs, « tous vêtus d'un uniforme bleu [2] ; » commandés par les lords Pembroke et Clinton, avec les trois fils du duc de Northumberland, et ayant pour officiers beaucoup d'autres rejetons de l'aristocratie anglaise, ils débarquèrent à Calais et ne tardèrent pas à rejoindre le camp établi devant Saint-Quentin [3].

Dans l'entretemps, Philippe avait quitté l'Angleterre, et, plus actif et plus remuant que de coutume, avait donné immédiatement les ordres nécessaires pour l'organisation d'une armée considérable. Il la composa principalement de troupes des Pays-Bas, auxquelles furent ajoutés quelques Allemands auxiliaires. Au milieu de juillet, trente-cinq mille hommes de pied, et douze mille chevaux, ayant traversé la province de Namur, se trouvèrent réunis à Givet sous le duc de Savoie, qui, comme gouverneur général des Pays-Bas, en avait le commandement en chef [4]. Les seigneurs principaux de toutes les provinces, d'Orange, d'Aerschot, de Berlaymont, de Meghen, de Bréderode, étaient avec les troupes ; mais l'âme et la vie de l'armée en cette occasion mémorable, c'était le comte d'Egmont.

Lamoral, comte d'Egmont, prince de Gavre, était alors dans la trente-sixième année de son âge [5], dans

[1] Documentos Ineditos para la Hist. de Espana. IX. 487.

[2] Meteren. I. 18.

[3] Meteren, ubi sup. Hoofd, I. 8.

[4] Meteren. Hoofd, ubi sup. De Thou. III. lib. XIX.

[5] Il était né en 1522. — Levensb. ber. Nederl. Man. en vr. V. art. Egmond.

le plein éclat de cette vie brillante, destinée à s'éteindre sitôt et si fatalement. Aucun des nuages sombres qui devaient plus tard s'accumuler autour de lui, n'avait encore paru au-dessus de l'horizon. Jeune, noble, riche, beau, vaillant, l'avenir ne lui montrait point encore de fantôme menaçant. Il tendait avidement la main vers l'occasion dorée, que le présent plaçait à sa portée, de récolter de nouveaux lauriers dans un champ plus fertile et plus vaste qu'aucun de ceux sur lesquels il avait moissonné jusqu'ici. La campagne qui allait commencer s'annonçait devoir être imposante, toute importance à part, et ne pouvait manquer de plaire à un seigneur ardent et fastueux comme l'était d'Egmont. Si, et tel était bien le cas, la lutte n'avait pour objet ni grands intérêts ni principes élevés, au moins, engagée avec autant de pompe et de solennité, avait-elle quelque chose de majestueux et d'excitant pour l'imagination. Les armées belligérantes, bien que de force moyenne, se composaient de troupes choisies et étaient commandées par la fleur de la chevalerie européenne. Des rois, des princes et les paladins les plus illustres de la Chrétienté s'armaient pour le grand tournoi, auquel la trompette des hérauts les avaient convoqués ; et le héros batave, sans couronne, sans souveraineté même, mais fier d'une suite d'ancêtres aussi imposante que celle de bien des têtes ointes, était avide de se distinguer dans ces rangs superbes.

A l'extrémité nord-ouest de l'étroite péninsule de la Nord-Hollande, battus par les flots orageux de la mer d'Allemagne, s'élevaient la ville et seigneurie et l'antique château d'où d'Egmont tirait son nom de famille et le titre sous lequel il était connu du plus grand nombre. On le supposait descendant, par une longue lignée de champions et de croisés chevaleresques, des rois païens de la plus ancienne des races teutoniques

encore existantes. Deux noms du VIIIe siècle, ceux des Frisons Radbold et Adgild [1] qui figuraient parmi ses ancêtres, dénotaient, pensait-on, l'antiquité d'une maison dont le lustre s'était accru, en des temps plus récents, par la splendeur de ses alliances. Son père, uni à Françoise de Luxembourg, princesse de Gavre, avait, par ce mariage, acquis et transporté à sa postérité plusieurs des titres les plus pompeux et des domaines les plus riches de la Flandre. Des trois enfants qui lui avaient survécu, une fille unique fut, par la suite, unie au comte de Vaudemont et devint mère de Louise de Vaudemont, reine du roi de France Henri III. Des deux fils, Charles, l'aîné, était mort jeune et sans s'être marié, laissant tous les domaines et les titres de la famille à son frère Lamoral. Celui-ci, né en 1522, entra dès sa tendre jeunesse parmi les pages de l'Empereur. Quand il fut en âge de porter les armes, il demanda et obtint la permission de suivre dans sa carrière son aventureux souverain. Il fit son apprentissage de soldat dans l'orageuse expédition de Barbarie, où, âgé de dix-neuf ans, il commanda un corps de cavalerie légère et se distingua sous les yeux de l'Empereur par son courage et son dévouement, — remplissant les devoirs non seulement d'un brave commandant, mais encore d'un hardi soldat [2]. Au re-

[1] Levensbe. berœmd. Nederl. V. 1.

[2] « Pour avoir esté nourry toute sa vie entre les armes, soubs ce grand guerrier Charles-Quint, n'estant eagé que dix sept ans ou dix huit ans, quand il commença son premier apprentissage au voyage de Thunis, conduisant une compaignie de cavaillerie légère où il fit l'office non seulement de capitaine mais aussy de très hardy soldat. » — De la guerre Civile des Pays-Bas, par Pontus Payen MS.

Nous aurons souvent l'occasion de citer ce manuscrit dans le cours de ce volume. Il est étonnant qu'un fragment aussi précieux et aussi intéressant de l'histoire de ce temps soit resté

tour de cette mémorable entreprise, ayant échappé à la bataille, à l'inondation et à la tempête, il revint dans son pays, par la Corse, Gênes et la Lorraine, et fut trois ans après (en l'an 1545) uni à Sabine de Bavière, sœur de Frédéric, Électeur palatin. Les noces eurent lieu à Spire, et peu de mariages royaux eussent pu avoir plus d'éclat. L'Empereur, son frère Ferdinand roi des Romains, l'archiduc Maximilien, tous les électeurs et un grand nombre des principaux seigneurs de l'Empire assistaient à la solennité.

L'année d'après, Charles lui conféra l'ordre de la Toison dans un chapitre tenu à Utrecht. En 1553, il s'était trouvé aux côtés de l'Empereur pendant toute la durée du malheureux siège de Metz ; en 1554, il avait été envoyé en Angleterre, à la tête d'une splendide ambassade, solliciter la main de Marie Tudor pour Philippe, et la même année avait assisté, comme témoin, à leur mariage, dans la cathédrale de Winchester. Quoiqu'une branche de sa maison fût à une époque déjà ancienne arrivée à la souveraineté dans le duché de Gueldres et qu'une autre eût acquis les titres et les grands biens des comtes de Buren, passés récemment aux mains du prince d'Orange, qui venait

inédit. Son auteur, Pontus Payen, seigneur des Essarts, était du parti royaliste et catholique très décidé. Il était en relation intime avec beaucoup de personnages importants des temps qu'il décrit et son ouvrage contient nombre de frappantes esquisses, d'anecdotes caractéristiques et de traits de détail qui dénotent l'observateur sagace des hommes et des choses. Plus qu'aucun auteur des Pays-Bas de cette époque, il possédait la faculté de dramatiser et de représenter aux yeux de ses lecteurs les hommes et les scènes qui lui avaient été familiers. Son ouvrage est plein de couleur et de détails inestimables. Il en existe plusieurs copies dans les différentes bibliothèques des Pays-Bas. Celle dont j'ai fait usage se trouve à la bibliothèque royale de la Haye (fonds Gérard. B. 103).

d'en épouser l'héritière, le prince de Gavre, comte d'Egmont, était encore le chef d'une maison qui ne le cédait en ancienneté, en richesse et en puissance à aucune des grandes familles bataves ou flamandes. Personnellement on le distinguait pour sa bravoure, et, bien qu'il ne fût pas encore l'idole du camp, comme il devait l'être par la suite, on le comptait cependant comme un des cinq principaux généraux au service d'Espagne [1]. Avide de l'admiration de tous, il était en même temps hautain et présomptueux, visant à réunir le double caractère d'un magnat arrogant et d'un chef populaire. Terrible et soudain dans ses colères, mais en même temps d'une vanité effrénée, il était très facile à conduire pour ceux qui connaissaient sa faiblesse. D'instruction fort limitée, d'aptitude assez mince aux affaires [2] autres que celles des camps, il était dans sa destinée de se montrer comme homme d'État aussi vacillant et aussi maladroit que sur le champ de bataille il était prompt et d'audace heureuse. Soldat brillant, sa mauvaise étoile devait le conduire, comme homme politique, par des sentiers sombres et dangereux, où le génie, la prudence et la fermeté réunis n'auraient point encore assuré le succès, mais où la témérité alternant avec l'hésitation, et la crédulité avec la violence, ne pouvaient manquer d'amener un désastre. Tel était le comte d'Egmont, quand il vint prendre place à la tête de la cavalerie du roi, pendant l'été de 1557.

Les premières opérations du duc de Savoie eurent pour objet de tromper l'ennemi. L'armée, après s'être avancée en Picardie jusqu'au bourg de Vervins, qu'elle brûla et mit au pillage, fit une démonstration, toutes

[1] Suriano MS.

[2] « — peu versé aux lettres, grossier et ignorant en matière d'Estat, police civile », etc. — Pontus Payen MS.

forces réunies, contre la ville de Guise. Ce n'était cependant qu'une feinte, par laquelle on détournait l'attention et les troupes ennemies de Saint-Quentin, qui devait être le vrai point d'attaque. Sur ces entrefaites, le Connétable de France, Montmorency, vint le 28 juillet (1557) prendre le commandement des troupes françaises. Il était accompagné du maréchal de Saint-André et de l'amiral Coligny. Les noms les plus illustres de la France, soit comme position, soit comme valeur, figuraient sur les listes d'officiers de cette armée d'élite. Nevers et Montpensier, Enghien et Condé, Vendôme et la Rochefoucauld, s'y trouvaient déjà, et voilà qu'arrivaient le Connétable et l'Amiral apportant, pour soutenir le courage des troupes, la force de leur expérience et de leur haute réputation. Les Français étaient à Pierrepoint, poste intermédiaire entre la Champagne et la Picardie, et dans les environs. L'armée espagnole était à Vervins et menaçait Guise. L'opinion dominante en France avait été que l'intention de l'ennemi était d'envahir la Champagne, et le duc de Nevers, gouverneur de cette province, avait disposé ses forces dans l'attente de cette éventualité. Mais Montmorency était d'opinion différente, il était convaincu que l'attaque réelle porterait sur la Picardie [1] et que Saint-Quentin, le point le plus important pour arrêter dans cette direction la marche de l'ennemi sur Paris, était en imminent danger. L'opinion du Connétable fut bientôt confirmée par les avis reçus de Coligny. Celui-ci mandait que l'armée ennemie, après un séjour de trois jours devant Guise, avait quitté ce lieu et investi Saint-Quentin, toutes forces réunies.

Cette cité riche et prospère était bâtie sur une élévation de terrain au bord de la Somme. Elle était

[1] De Thou, III. 149, XIX.

entourée de faubourgs très étendus, ornés de jardins et de vergers, et comprenant dans leurs limites des champs d'assez grande superficie, admirablement cultivés [1]. La place était couverte de trois côtés par un fossé, en moyenne, large de trente toises et très profond et qui, en quelques endroits, n'était plutôt qu'un marais et s'étendait du côté de la Flandre jusqu'à un demi-mille de la cité [2]. Les habitants étaient actifs et industrieux ; il s'y trouvait beaucoup de manufacturiers et de marchands très riches, car c'était une place de grand négoce et d'importance commerciale [3].

Téligny, le gendre de l'Amiral, était dans la ville avec un détachement du régiment Royal-Dauphin; le capitaine de Brueuil commandait la place. Ils informaient tous deux Coligny du péril imminent dans lequel ils se trouvaient. Ils lui réprésentaient l'urgente nécessité de renforts immédiats tant en vivres qu'en hommes. La cité, l'amiral le savait bien, n'était pas en état de soutenir un siège contre une pareille armée, et terribles seraient les conséquences de la chute d'une place aussi importante. Il était encore facile, écrivaient-ils, d'y introduire des secours, mais chaque jour diminuait la possibilité d'effectuer un ravitaillement efficace. Coligny n'était pas homme à laisser l'herbe lui pousser sous les pieds, en présence d'un

1 « Batalla de San Quintin. Copiada de un codice MS. de la Bib. del Escorial. » — Documentos Ineditos, IX. 490.

Le manuscrit ainsi publié dans la collection de documents de Madrid est d'un anonyme, mais de quelqu'un qui fut présent au siège qu'il a bien décrit. Son récit est cependant intitulé, comme ci-dessus : « la bataille de St. Quentin,» et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'il ne fait pas une seule fois mention du nom d'Egmont comme se rattachant à l'action. Certainement la jalousie nationale ne pouvait aller plus loin.

2 Documentos Ineditos, 491, 492.

3 Ibid.

semblable appel à la rescousse venant de la principale place de son gouvernement. Le salut de la France dépendait de celui de Saint-Quentin. Ce boulevard renversé, un pas de plus portait un ennemi entreprenant aux portes de Paris. L'Amiral se mit à l'instant en marche avec des renforts considérables, le 2 du mois d'août. Il était trop tard. Les Anglais auxiliaires, sous les lords Pembroke, Clinton et Grey, avaient dans l'intervalle effectué leur jonction avec le duc de Savoie, et augmenté l'armée campée devant Saint-Quentin. La route par laquelle on avait espéré pouvoir introduire le secours dont on avait un si pressant besoin, était occupée et ne pouvait plus être employée. En conséquence du ton pressant des lettres de Brueuil et de Téligny, l'Amiral dans son anxiété avait gagné de vitesse sur la marche de ses troupes. Il lui fut donc possible d'entrer dans la ville, mais presque seul et sans escorte. Malgré les représentations de ses officiers, il était resté sourd à toute autre voix qu'à celle des sollicitations désespérées de la garnison assiégée, et avait volé, devançant son armée. Entré dans la cité, il s'y enferma [1], déterminé à la sauver par toutes les ressources de son habileté et de son expérience, et, en tous cas, à partager son sort. A peine les portes se refermaient-elles sur Coligny, que le chemin se barrait devant les troupes qui le suivaient [2].

Quelques jours se passèrent en sorties sans résultat, que Coligny ordonnait pour reconnaître le pays et découvrir les moyens les plus praticables d'introduire des renforts. Pendant ce temps le Connétable, qui s'était avancé jusqu'à la Fère avec son armée, ne restait pas inactif. Il entretenait des communications

[1] De Thou, III. 251, XIX. Hoofd, I. 8.
[2] De Thou. Hoofd.

journalières avec l'Amiral assiégé, et était déterminé à faire tout ce qui était possible pour délivrer la ville. Mais tout n'aboutissait qu'à des désappointements en succession constante. Le brave mais imprudent Téligny, ayant pris le commandement pendant une indisposition momentanée de l'Amiral, crut bon, malgré des ordres exprès, de risquer inconsidérément une sortie. Il paya de sa vie sa témérité. Secouru par l'Amiral en personne, et rapporté dans la ville à grand péril et couvert de blessures, le malheureux officier y rendit l'âme aux pieds de son père, en implorant le pardon de sa désobéissance [1]. Cependant la garnison s'affaiblissait de jour en jour. Coligny fit sortir de la place toutes les bouches inutiles, cantonna les femmes dans la cathédrale et les autres églises, où elles furent enfermées pour que leurs cris et leurs larmes ne vinssent point amollir le courage de la garnison, et n'omit rien de ce qu'il pouvait essayer pour renforcer les défenses de la cité et soutenir la résolution de ses habitants. La position toutefois semblait désespérée. Il devenait évident que cette place si importante tomberait bientôt et, avec elle, Paris, selon toutes probabilités. Déjà un des faubourgs était aux mains de l'ennemi. Coligny cependant finit par découvrir une route par laquelle il crut qu'il serait encore possible d'introduire des renforts. Il communiqua le résultat de ses observations au Connétable. D'un côté de la ville, le lac ou marais qui l'entourait était traversé par quelques sentiers étroits et difficiles, en grande partie couverts d'eau, et par une rivière assez rapide qu'on ne pouvait traverser qu'en bateau. En conséquence de l'information qu'il avait reçue de Coligny, le Connétable partit le 8 août de la Fère, avec quatre mille hommes d'infanterie et deux mille cavaliers.

[1] De Thou, III. 152.

Ayant arrêté ses troupes au village d'Essigny, il s'avança lui-même aux bords du marais pour reconnaître le terrain et préparer ses plans. Cet examen le détermina à tenter d'introduire dans la ville des hommes et des vivres par le moyen proposé. Laissant ses troupes en ordre de bataille, il revint à la Fère prendre le restant de son armée et compléter ses arrangements [1]. Dans l'entretemps, Coligny devait s'occuper de rassembler les bateaux nécessaires pour passer la rivière. Le 10 août, jour de la saint Laurent, le Connétable se porta en avant avec quatre pièces de grosse artillerie, quatre couleuvrines et quatre pièces plus légères, et arriva à neuf heures du matin auprès du faubourg de l'Isle, que les troupes espagnoles occupaient déjà. Toute l'armée du Connétable ne comprenait que douze mille Allemands et quinze compagnies d'infanterie française ; en tout environ seize mille hommes de pied, auxquels étaient adjoints cinq mille hommes de cavalerie. L'armée du duc de Savoie se trouvait du même côté de la ville, étendue sur un large espace et allant jusqu'au delà de la rivière et du marais. Le projet de Montmorency devait s'exécuter à la face de l'ennemi. Quatorze compagnies d'Espagnols étaient cantonnées dans le faubourg. Deux compagnies avaient poussé jusqu'auprès d'un moulin à eau, qui se trouvait dans le chemin que suivait le Connétable. Ces soldats tinrent ferme quelques moments, mais firent bientôt retraite en même temps que les Français ouvraient une canonnade inattendue sur les quartiers du duc de Savoie. La tente du duc fut mise en pièces et il n'eut que le temps de se jeter sur sa cuirasse et de se réfugier auprès du comte d'Egmont [2]. Le Connétable, se hâtant de mettre à

[1] De Thou, III, 154. Meteren. I. 18.
[2] Hoofd, I. 8. Meteren, I. 18. De Thou, III. 157.

profit cet avantage momentané, commença immédiatement le transport de ses troupes à travers le marais. Mais l'entreprise n'était pas destinée au succès. Le nombre de bateaux que l'on avait préparés était très insuffisant ; de plus, ils étaient très petits, de sorte que, chargés de soldats outre mesure, ils n'avaient pas plus tôt quitté le rivage qu'ils menaçaient de couler à fond. Plusieurs chavirèrent, faisant périr leurs hommes. Il se trouvait aussi que la rive opposée était dangereuse et escarpée. Beaucoup de ceux qui avaient traversé la rivière ne purent réussir à débarquer ; ceux qui ne furent point noyés s'égarèrent dans des sentiers impraticables et sans issue ou périrent misérablement dans de perfides fondrières. A peine un petit nombre parvint-il à pénétrer dans la ville, mais parmi eux se trouva d'Andelot, le frère de Coligny, avec cinq cents compagnons. Pendant ce temps, un conseil d'officiers délibérait dans la tente de d'Egmont. Les opinions étaient indécises sur le parti à prendre dans de telles circonstances. Risquerait-on un engagement, ou laisserait-on le Connétable, dont le projet avait assez mal réussi, et qui n'avait introduit dans la ville qu'un nombre de soldats insignifiant, se retirer avec le reste de son armée ? L'ardeur véhémente de d'Egmont entraîna tout après elle [1]. C'était, dit-il aux officiers, l'occasion ou jamais de se mesurer avec le plus grand capitaine de l'époque. Ils ne pouvaient songer à laisser échapper la capture que la fortune des armes venait de placer à portée de leur courage. Ils avaient devant eux le grand Connétable de Montmorency; à ses côtés, des princes du sang royal, l'orgueil de la noblesse, les plus beaux fleurons de la couronne de la chevalerie française; à sa suite, une armée de ses meilleures troupes. Une entreprise dé-

[2] Hoofd, I. 8. Meteren, I. 18.

sespérée leur livrait tout cela. Les laisseraient-ils s'échapper sains et saufs ? Détruire une pareille armée serait d'un effet moral plus grand que si elle était deux fois plus nombreuse. Ce serait porter au cœur même de la France un coup dont elle ne se relèverait pas. Fallait-il lâcher, sans tenter un effort, l'occasion de déposer aux pieds de Philippe, dans cette campagne, la première depuis son accession aux trônes de son père, un trophée digne de l'heure la plus éclatante du règne de l'Empereur ? L'éloquence de l'impétueux Batave fut irrésistible et il fut résolu que l'on couperait la retraite au Connétable [1].

A une lieue du faubourg de l'Isle, jusqu'où ce général venait de s'avancer, existait un étroit défilé entre des collines abruptes et rapprochées. En traversant ce ravin dans la matinée, le Connétable avait remarqué que l'ennemi pourrait aisément se poster là pour, à son retour, lui barrer le passage. Aussi y avait-il laissé le Rhingrave avec sa compagnie de carabiniers à cheval pour garder la position. Dès qu'il fut sur le point de commencer sa retraite, il lança en avant le duc de Nevers, avec quatre compagnies de cavalerie, pour renforcer la défense de ce point important, qu'il commençait à craindre insuffisante. Mais cet acte de précaution venait trop tard. C'était là le point fatal et, du premier coup d'œil, d'Egmont l'avait saisi. Comme Nevers y arrivait, des milliers de cavaliers ennemis franchissaient l'étroit passage et l'occupaient. Transporté de dépit et de désespoir, Nevers voulait absolument charger ces troupes, quoique quatre fois plus nombreuses que les siennes. Ses officiers l'en empêchèrent avec difficulté, en rappelant à son souvenir les ordres péremptoires, reçus du Connétable, de garder le passage, mais de ne point

[1] Hoofd. Meteren, ubi sup.

hasarder d'engagement, sous aucun prétexte, avant d'être soutenu par le gros de l'armée. C'était un de ces cas où la témérité est la meilleure prudence. La charge à fond que le duc avait été sur le point de risquer aurait peut-être balayé le chemin et dégagé l'armée, si le Connétable, de son côté, avait suivi le mouvement par une marche rapide en avant. Quoi qu'il en soit, le passage fut bientôt barré par de nouveaux corps de cavalerie flamande et espagnole, tandis que Nevers revenait lentement et à regret vers le prince de Condé, posté avec les chevau-légers auprès du moulin où avait eu lieu la première escarmouche. Ils ne tardèrent pas à être rejoints par le Connétable avec le gros de l'armée. Toutes les forces françaises commencèrent alors ensemble leur mouvement de retraite. Mais il ne devenait que trop évident qu'elles étaient enveloppées. Quand elles furent près du fatal défilé, où passait l'unique chemin qu'elles pussent suivre pour regagner la Fère, et que l'ennemi occupait maintenant en force supérieure, le comte d'Egmont donna le signal de l'attaque. Lui-même, à la tête de deux mille chevau-légers, dirigea la charge contre le flanc gauche de l'ennemi. L'autre flanc fut assailli par les ducs Eric et Henry de Brunswick, chacun avec mille dragons, et soutenus par le comte de Horn à la tête d'un régiment de gendarmerie montée. Mansfeld, Lalaing, Hoogstraaten et Vilain poussaient en même temps une furieuse attaque de front. La cavalerie française chancela sous la vigueur du choc. Les vivandiers, les colporteurs, les valets de camp, saisis d'une terreur panique, se mirent à fuir en désordre, et, par leur retraite précipitée, portèrent le trouble et la confusion dans les rangs de l'armée. Ce fut en un instant une déroute générale. L'attaque et la victoire furent simultanées. Nevers, qui, dans l'espoir de présenter à l'ennemi un nouveau front, profitant d'un pli de

terrain, tentait un détour à la tête de quelques compagnies de cavalerie, se vit brusquement culbuté par les Français en fuite et l'ennemi en poursuite furieuse. La bataille était perdue, la retraite presque impossible ; néanmoins, par un effort d'audace et de désespoir, le duc, suivi d'une poignée de compagnons, se fraya un passage à travers la masse de l'ennemi et parvint à s'échapper. Au premier choc, la cavalerie avait été rompue et presque entièrement détruite. Une partie de l'infanterie tenait encore et cherchait à continuer sa retraite. Mais quelques pièces d'artillerie ayant ouvert leur feu contre elle, avant d'avoir atteint Essigny, ce reste de l'armée avait cessé d'exister. La défaite fut totale. La moitié des troupes françaises engagées dans l'entreprise perdit la vie sur le champ de bataille. L'autre moitié fut prise ou complètement débandée. Quand Nevers passa en revue, à Laon, les débris de l'armée du Connétable, il trouva environ treize cents hommes de cavalerie française et trois cents Allemands, quatre compagnies d'infanterie française, restant de quinze, et quatre mille Allemands, restant de douze mille. De vingt-et-un à vingt-deux mille hommes de belles et excellentes troupes, six mille demeuraient ; en une heure tout le reste avait été tué ou fait prisonnier. Le Connétable lui-même, blessé à la figure, était pris. Le duc d'Enghien, après avoir montré le plus brillant courage et plusieurs fois rallié les troupes, renversé d'un coup de feu au travers du corps, n'avait été transporté dans le camp ennemi que pour y rendre le dernier soupir. Le duc de Montpensier, le maréchal de Saint-André, le duc de Longueville, le prince Ludovic de Mantoue, le baron de Corton, la Roche du Mayne, le Rhingrave, les comtes de la Rochefoucauld, d'Aubigny, de Rochefort, furent tous capturés. Le duc de Nevers, le prince de Condé et quelques autres s'é-

chappèrent ; et si forte était la conviction que toute fuite avait été impossible, que l'armée victorieuse ne voulut pas y croire. Quand Nevers, après la bataille, envoya un trompette au duc de Savoie, pour traiter de la rançon des prisonniers, on déclara le trompette un imposteur et la lettre du duc un faux ; et ce ne fut qu'après avoir soigneusement cherché par tout le champ de bataille le cadavre du duc, sans réussir à le trouver, que les vainqueurs se laissèrent convaincre que Nevers existait encore [1].

De l'armée de Philippe, cinquante combattants seulement perdirent la vie [2]. Louis de Bréderode fut étouffé dans son armure ; les deux comtes Spiegelberg et le comte de Waldeck furent également tués ; ce furent les seuls officiers de distinction tombés sur le champ de bataille. On avait pris aux Français tous leurs étendards et toute leur artillerie, sauf deux pièces ; on les présenta au Roi qui le lendemain fit son entrée au camp de Saint-Quentin. Les prisonniers de distinction défilèrent également devant lui en longue procession. Rarement un roi d'Espagne avait joui d'un plus brillant triomphe que celui que Philippe devait ainsi à la décision et à la vaillance du comte d'Egmont [3].

[1] De Thou, III. 161, 162, XIX.

[2] Ibid.

[3] Hoofd, I. 8, 9. Meteren, I. 18, sqq. De Thou, III. 157-160. Bor. I. 16. Les renseignements des Pays-Bas comptent généralement quatre mille morts dans l'armée française. Une proclamation du temps, publiée à l'occasion d'actions de grâces ordonnées par le gouvernement, quinze jours après la bataille, porte toutefois le nombre des Français tués, blessés ou faits prisonniers, à quarante huit « compagnies » d'infanterie et cinq mille hommes de cavalerie. — Van Wyn, Byvœgsels en Aanmerkingen op Wagenaar Vaderl. Hist. (Amst. 1792), VI. 13—15.

Pendant que le Roi contemplait les fruits de la victoire, un chevau-léger du régiment de don Henrico Manrique s'approcha et lui présentant une épée : « C'est moi qui, n'en déplaise à Votre Majesté, » dit le soldat, « ai pris le Connétable : voici son épée ; que « Votre Majesté daigne m'accorder de quoi faire la « régalade. » « Je vous l'accorde, » répondit Philippe ; sur quoi, le soldat baisa la main du Roi et se retira [1]. La coutume, généralement suivie à cette époque, était que le roi était le captif du roi, le général celui du général, mais que celui, officier ou soldat, qui faisait la capture du commandant en chef, avait droit à dix mille ducats [2]. En cette occasion-ci le Connétable était le prisonnier de Philippe, supposé avoir commandé son armée en personne. Un certain capitaine Valenzuela, espagnol, vint disputer au soldat le droit qu'il voulait tirer de l'épée du Connétable. Alors le soldat, s'avançant soudain vers le Connétable debout au milieu des autres illustres prisonniers : « Votre Excel- « lence est chrétienne, » dit-il, « qu'il vous plaise de dire « sur votre conscience et votre foi de chevalier, si ce « n'est pas moi qui vous ai fait prisonnier. Que Votre « Excellence ne soit pas étonnée de ce que je ne suis « qu'un soldat, puisque c'est avec des soldats que « Sa Majesté doit livrer ses batailles. » « Certainement, » « répondit le Connétable, « c'est vous qui m'avez pris, « moi et mon cheval, et c'est à vous que j'ai rendu « mon épée. Mais ma *parole*, je l'ai donnée au capi- « taine Valenzuela. » Néanmoins comme la coutume espagnole, à ce qu'il paraît, considérait comme sans valeur tout engagement pris envers un autre que l'au-

[1] Batalla de San Quintin. Documentos Ineditos, IX. 496.

[2] » — es cosa muy antiqua entre gente de guerra que el general es del generaly et Rey del Rey: pero a quien le prende le dan 10,000 ducados. » — Ibid.

teur réel de la capture, il fut convenu que le soldat donnerait au capitaine deux mille de ses dix mille ducats, ce qui termina la dispute [1]

Telle fut la brillante victoire de Saint-Quentin, digne de figurer sur la même liste que les journées, partout fameuses, de Crécy et d'Azincourt. Comme ces deux batailles, elle tire de la personnalité du chef auquel elle est due, la plus grande partie de l'intérêt qu'elle excite ; autour d'elle, s'étend l'auréole dont une fatale destinée a entouré le front du vainqueur. La victoire n'était qu'un mouvement heureux dans une partie déjà gagnée. Les roi seuls la jouaient — les peuples étaient l'enjeu, — mais non les partenaires. C'était un bel exploit de chevaliers dans une guerre engagée sans but honorable, qu'aucun sentiment élevé n'ennoblissait. Mais la frontière flamande fut au moins, pour le moment, préservée des misères qui allaient bientôt accabler la France limitrophe. Cela fut suffisant pour que le peuple acclamât la victoire avec autant d'enthousiasme que l'avaient fait les troupes. A partir de ce jour, le nom du brave Hollandais fut pour l'armée comme un signal de bataille ; le cri d' « Egmont et Saint-Quentin » retentit jusque dans les recoins les plus lointains du royaume de Philippe[2]. La France avait été frappée au cœur d'un coup mortel. Le fruit des victoires de François et d'Henri séchait avant maturité. Cette bataille et celles qui devaient suivre, gagnées par le même bras, allaient bientôt contraindre la France à signer le traité le plus désastreux dont les pages de son histoire eussent jamais été souillées.

Le renom et le pouvoir du Connétable s'obscurcirent, — ses malheurs et sa captivité tombèrent comme un fléau sur la vieille gloire de la maison de Montmo-

[1] Documentos Ineditos, IX. 496, 497.

[2] Hoofd, I. 9.

rency, — son influence et sa popularité périrent sous les attaques de ses ennemis, — et, avec la chute de son nom illustre, commença la dégradation du royaume[1]. Du côté opposé, l'allégresse de Philippe fut aussi vive que le permettait sa nature froide et dure. Le magnifique palais-couvent de l'Escurial, dédié au saint patron du jour auquel s'était livré la bataille, et bâti sur le plan du gril qui avait été l'instrument de son martyre, fut bientôt élevé comme un pieux souvenir du grand événement[2]. Ainsi fut célébrée la victoire. La récompense réservée au vainqueur devait faire l'objet d'une autre page d'histoire.

La froideur et la prudence, pour ne pas dire la pusillanimité de Philippe, l'empêchèrent de cueillir les pommes d'or de son triomphe. Ferdinand de Gonzague voulait que le coup fût suivi d'une marche immédiate sur Paris [3]. C'était aussi l'avis des soldats les plus distingués du temps. C'était indubitablement le vœu, et ç'eût été l'acte de Charles, tout impotent qu'il fût, s'il s'était trouvé en place de son fils sur le champ de bataille de Saint-Quentin. Il ne put cacher sa rage et son dépit, quand il apprit que Paris n'était point tombé, et l'on prétend qu'il refusa de lire les dépêches qui lui annonçaient que l'événement n'était pas encore accompli [4]. Certes il y avait bien peu du conquérant dans la nature de Philippe; rien n'eût pu le décider à violer les règles de la plus prudente stratégie. Il n'était point homme à poursuivre d'enthousiasme

[1] De Thou, III. 160.
[2] Hoofd, I. 9.
[3] De Thou, III, 162.
[4] Brantôme, I. II. Hist. du Duc d'Albe, II. 140. — Ce fait toutefois n'est pas confirmé par les lettres de Charles contemporaines de la bataille. — Voyez Gachard, Retraite et Mort de Charles-Quint, I. 169, sqq. — Comparez Stirling, Cloister Life, 121, 122.

toutes les conséquences du coup qu'il venait de frapper ; il était impossible qu'il laissât derrière lui Saint-Quentin, sans le prendre, bien qu'il ne s'y trouvât que huit cents soldats ; Nevers était encore en face de lui, et, quoiqu'il fût notoire qu'il ne commandait plus qu'à un débris d'armée, il se pouvait qu'il parvînt à en réunir une nouvelle, assez à temps peut-être pour arrêter une marche triomphante vers Paris. Par une véritable superfétation de sa prudence habituelle, Philippe refusa donc de s'avancer plus loin, avant d'avoir réduit Saint-Quentin [1].

Bien qu'à peu près réduit au désespoir par la défaite totale que venaient de subir les Français, Coligny continua de résister bravement, sachant bien que chaque jour d'ajouté à la durée du siège était un service rendu à sa patrie. Il renouvela ses tentatives pour introduire des forces dans la ville. Un pêcheur lui montra un sentier submergé, couvert de plusieurs pieds d'eau, par lequel il parvint à conduire dans la place, sans armes et à demi noyés, cent cinquante soldats. Il n'avait que huit cents hommes pour toute garnison, et c'est avec cela qu'il soutenait le siège, grâce à son courage, à sa sagacité et à l'ardeur de son frère d'Andelot. La compagnie de cavalerie du régiment Royal-Dauphin s'était conduite très mal, et même avec lâcheté, depuis la mort de Téligny, son commandant. Les habitants étaient naturellement impatients et las du siège. Mines et contremines se succédèrent jusqu'au 21 août. Une canonnade incessante, qui dura jusqu'au 27, vint alors les remplacer. A ce dernier jour, onze brèches étaient ouvertes dans les murailles, et l'assaut fut ordonné à la fois par quatre d'entre elles. Les habitants étaient postés sur les murailles, les soldats aux brèches. Une lutte sanglante, quoique de peu de durée,

[1] De Thou, III. 162. Hoofd, I. 9.

s'engagea, la garnison résistant avec un rare courage. Tout à coup l'ennemi entra dans la ville par une tour que l'on avait crue suffisamment forte, et par suite laissée sans défense. Coligny s'élançant de ce côté engagea presque seul le combat. Soutenu seulement par quatre hommes et un page, il dut céder au nombre ; un soldat du nom de Francisco Diaz le fit prisonnier et par une des mines souterraines alla le présenter au duc de Savoie, dont il reçut aussitôt dix mille ducats, en échange de l'épée de l'Amiral. Le combat continua avec grande animation dans les rues de la ville, le brave d'Andelot résistant jusqu'au dernier moment. Lui aussi cependant finit par succomber devant le nombre et fut fait prisonnier. Philippe, en arrivant dans la tranchée, vers midi, comme il avait coutume, en grand harnais de guerre, suivi d'un page portant son casque, y fut reçu par la nouvelle que la ville de Saint-Quentin était à lui [1].

A un carnage horrible succédèrent un pillage et un incendie plus horribles encore. Le premier jour, en forçant les maisons, les soldats égorgèrent tous ceux qui s'y trouvaient. Ils pillèrent pendant toute cette journée et la journée suivante jusqu'au soir du 28. Le moindre soldat obtint une ample part de butin et quelques-uns allèrent jusqu'à réunir deux, trois, et même douze mille ducats [2]. En général, les femmes ne furent point violées, on se contenta de les mettre à moitié nues, de peur qu'elles ne cachassent des trésors, qui étaient la propriété de leurs vainqueurs, et de leur taillader la figure à coups de couteaux, tantôt comme amusement, tantôt comme punition, pour n'avoir point livré ce qui n'était pas en leur possession.

[1] De Thou, III. 164—171. Hoofd, I. 10. Meteren, I. 18. Documentos Ineditos. IX. 497-513.

[2] Documentos Ineditos, IX, 513, sqq.

Les soldats allèrent même jusqu'à couper les bras à plusieurs de ces malheureuses [1], et à les jeter ainsi mutilées et nues, dans les rues embrasées. Car le 28, on avait mis le feu à la ville, en une centaine d'endroits, et la conflagration avait bientôt été générale. Les rues étaient déjà jonchées de cadavres des soldats et des habitants massacrés ; ceux qui survivaient furent ainsi brûlés dans leurs propres maisons. Des têtes, des troncs et des membres humains étaient mêlés aux débris de murs et de charpentes qui s'écroulaient de tous côtés [2]. Le feu brûlait jour et nuit, sans que personne tentât de l'éteindre ; au milieu des flammes et de la fumée, couraient, comme des démons, les soldats en quête de butin. Des torches à la main, ils fouillaient les caveaux et les magasins souterrains qui étaient fort nombreux dans la ville, espérant toujours découvrir de nouveaux trésors [3]. Trois jours et trois nuits furent consacrés ainsi au massacre, au pillage et à l'incendie. Des monceaux de cadavres entassés obstruaient les rues, car on n'avait enterré personne depuis la prise de la ville. Ces restes de la population mâle en état de porter les armes, mutilés, à demi dévorés par les chiens [4] ou noircis par le feu, empestaient l'air en cette saison de chaleurs. Les femmes

[1] « Y porque digesen donde tenian los dineros, las daban cuchillados por cara y cabeza y à muchas cortazon los brazos. » — Ibid.

[2] Documentos Ineditos, IX, 515. « — quemaron en las casas gran cantitad de personas y muchas dellas se vieron despues de metado el fuego entre los ladrillos que de ellos son hechas todas las mejores casas, muchas cabezas de hombres quemandos y huesos. »

[3] Documentos Ineditos, IX. 516.

[4] « — y en muchos faltaban los pedazos que los comian los perros de noche, y algunos olian mal, » etc. Ibid.

avaient été de nouveau rejetées dans la cathédrale, qui, pendant le siège, leur avait servi d'asile, et accroupies en masse compacte et tremblante, y attendaient leur sort [1]. Le 29 août, à deux heures de l'après-midi, Philippe fit publier l'ordre à toutes les femmes, sans exception, de quitter la ville et de gagner le territoire français [2]. Saint-Quentin, qui, depuis soixante-dix années, avait cessé d'être une ville flamande, allait être réannexé à la Flandre, et défense était faite à tout homme, toute femme ou tout enfant connaissant le français, d'y rester une heure de plus. Les hommes avaient la bouche close par le plus sûr des moyens. On se mit immédiatement à expulser de la cathédrale et de la ville les femmes, au nombre de trois mille cinq cents [3]. Plusieurs tombaient d'inanition, d'autres étaient mortellement blessées ; en passant par les rues en ruines où avaient été leurs foyers domestiques, elles devaient fouler sous leurs pas les restes sans sépulture de leurs pères, de leurs époux, de leurs frères. Toutes ces malheureuses étaient désormais sans protecteur sur cette terre ; -- à peine leur restait-il çà et là un cadavre à reconnaître. Elles étaient plus de trois mille formant un long cortège funèbre, — les unes, la figure sillonnée de blessures béantes, d'autres, les bras coupés et en suppuration ; de tout rang et de tout âge ; plusieurs de plus de quatre-vingt-dix ans, tête nue, leurs cheveux gris épars sur les épaules ; d'autres enfin portant dans leurs bras des enfants encore à la mamelle. C'est ainsi que toutes ensemble, escortées par une compagnie de soldats armés jusqu'aux dents, elles quittèrent pour toujours leur ville natale. Toutes firent à

[1] Documentos Ineditos, 519, sqq.
[2] Ibid.
[3] Ibid,

pied ce lugubre voyage, quelques chariots seulement leur furent accordés pour le transport des enfants de deux à six ans [1]. L'œuvre de désolation et de dépopulation était enfin complète. « Je parcourus la place, « regardant autour de moi, » dit un soldat espagnol qui assistait au siège et tenait un journal de tous les évènements, « j'avais sous les yeux, me semblait-il, « la destruction de Jérusalem. Ce qui me frappa le « plus, ce fut de ne pas trouver dans la ville un seul « habitant qui fût ou osât se proclamer Français. Que « les choses de ce monde sont vaines et passagères, « pensais-je! Il y a six jours, que de richesses conte- « nait cette cité, et maintenant il n'en reste pas pierre « sur pierre ! [2] »

L'expulsion des femmes avait eu lieu, d'après l'ordre exprès de Philippe, qui d'ailleurs n'avait pas fait le moindre effort ponr arrêter cette œuvre d'incendie, de meurtre et de pillage. Mais le pieux roi n'avait eu garde d'oublier ses devoirs envers les saints. Dès que les flammes avaient fait explosion, il avait fait courir à la cathédrale, pour y prendre le corps de saint Quentin et le transporter dans la tente royale [3], où un autel avait été dressé. Sur l'un de ses côtés avait été placé le cercueil de ce saint personnage et sur l'autre la tête du « glorieux saint Grégoire, » (glorieux personnage qu'on ne connaît pas trop), ainsi que quantité d'autres reliques provenant également de

[1] « Cierto a los piadosos hacia demasiada lastima vellas ir, ver 3,500 mugeres. — Muchas dellas llevaban *cortados los brazos,* y muches *con cuchilladas,* — Y habia entre ellas mugeres de mas *de noventa* annos, *sin cofias las canas de fuera, llenas de sangre.* Las que daban a mamar llevaban sus criaturas en sus brazos, etc. etc. — Documentos Ineditos, IX. 516.

[2] Documentos Ineditos, IX. 519.

[3] Documentos Ineditos, IX. 524.

l'église [1]. Au dedans de l'enceinte sacrée on disait la messe plusieurs fois par jour [2], tandis qu'au dehors se poursuivait cette œuvre de démons. Le saint enterré depuis des siècles recevait du monarque un abri confortable et des gardes soigneux, tandis que les chiens rongeaient les carcasses des habitants de Saint-Quentin fraîchement massacrés, et que les soldats conduisaient pour toujours en exil leurs femmes désolées et mutilées.

Parmi les captifs, les plus distingués dans cette conjoncture étaient naturellement Coligny et son frère. D'Andelot réussit toutefois à s'échapper dès la première nuit, en passant sous le bord de la tente où il était renfermé. L'Amiral fut transporté à Anvers. Atteint de la fièvre, il y garda le lit plusieurs semaines. Faute d'autre passe-temps, pendant sa convalescence, il se mit à lire les Saintes Écritures [3]. Le résultat en fut sa conversion au calvinisme [4], et aujourd'hui encore le monde frissonne en pensant au destin qu'entraîna pour lui cette conversion.

Ayant ainsi réduit Saint-Quentin, Philippe ne s'en montra pas plus décidé à tenter davantage la fortune. Il se mit à perdre son temps aux sièges successifs de plusieurs places sans importance, ce qui continua à empêcher les fruits du courage de d'Egmont d'arriver à maturité. Au commencement de septembre, le Câtelet fut pris. Le 12 du même mois, la citadelle de Ham se rendit, après une canonnade de deux mille coups de feu. Noyon, Chanly et quelques autres places de mince importance furent brûlées jusqu'aux fondements. Après toute cette fumée de poudre et de

[1] Documentos Ineditos, IX 524.
[2] Ibid.
[3] Meteren, I. 18.
[4] Meteren, I. 18.

villes, suivie en somme d'assez minces résultats, Philippe débanda son armée et revint à Bruxelles. Il arriva en cette ville, le 12 octobre. Les Anglais rentrèrent dans leur pays [1]. La campagne de 1557 fut ainsi close sans aucun résultat positif, et pour une saison la victoire de Saint-Quentiu resta stérile.

Dans l'entretemps les Français ne restaient pas oisifs. L'armée du Connétable avait été détruite, mais le duc de Guise, qui était accouru d'Italie aux nouvelles de Saint-Quentin, ne désirait rien tant que d'en organiser une autre. Il brûlait de l'impatience de rétablir sa propre réputation, quelque peu endommagée par sa récente campagne d'Italie, et de mettre à profit la captivité de son rival tombé, le Connétable. Aussi, pendant le temps consacré par Philippe à ses opérations molles et hésitantes de l'automne, le duc avait-il recruté en France et en Allemagne une armée considérable. En janvier 1558, il était prêt à se mettre en campagne. Mais il avait été décidé en conseil qu'on ne chercherait pas à reprendre les places perdues en Picardie et que l'on porterait la guerre sur le territoire même des alliés. Ce devait être le sort de l'Angleterre de subir toutes les pertes et de voir Philippe recueillir tout le gain et la gloire qu'engendreraient leurs efforts communs. C'était la guerre du mari de la reine ; une guerre dans laquelle le peuple de la reine n'avait nul intérêt, et cependant il allait s'y voir confisquer les derniers trophées du prince Noir. Le 1er janvier 1558, le duc de Guise parut devant Calais. Le maréchal Strozzi, sous un déguisement, s'était peu de temps auparavant introduit dans la ville pour l'examiner. Il résulta de son examen que la garnison était faible et s'en rapportait trop à la citadelle. Après une canonnade épouvantable, qui dura une semaine et que

[1] Hoofd, I. 10. De Thou, III. 171-174, XIX.

l'on entendit d'Anvers, la ville fut prise d'assaut [1]. Ainsi la clef de la France par la porte normande, la clef d'antiquité illustre que, depuis la journée mémorable de Crécy, l'Angleterre portait à sa ceinture, lui fut enfin ravie. Calais avait été conquis après un siège de douze mois de durée, avait été gardé deux cent et dix années et fut ainsi perdu en sept jours. Sept jours après, dix mille décharges de trente-cinq grosses pièces d'artillerie opéraient la réduction de Guines [2]. De cette façon disparut pour toujours le dernier vestige de la domination anglaise, et, pour les souverains d'Angleterre, le dernier prétexte sérieux de porter dans leurs armes les lys et de prendre les titres de la couronne de France. Le roi Henri se rendit à Calais, redevenu ainsi ville française, après être restée deux siècles étrangère, y plaça Paul de Thermes comme gouverneur, et revint à Paris pour célébrer peu de temps après le mariage du Dauphin avec la nièce des Guise, Marie, reine d'Écosse [3].

Ces événements, joints à la courte campagne d'hiver du duc, avaient pour un moment fait relever à la France sa tête qui s'inclinait ; ils ne devaient pas tarder à faire prendre aux affaires une face nouvelle, en même temps qu'ils assuraient aux catholiques la prépondérance dans le royaume. Une éclipse fatale obscurcissait l'éclat de Coligny et de Montmorency, tandis que l'étoile des Guise, resplendissante de la prise de Calais, atteignait son zénith.

C'est à cette époque qu'eut lieu à Péronne la célèbre entrevue entre les deux prélats, l'évêque d'Arras et le cardinal de Lorraine. Ils y nouèrent le nœud central

[1] Meteren, I. 19. De Thou, III. 202. 209, xx. Hoofd, I. 11. Bor, I. 16.

[2] Meteren, De Thou, Hoofd, Bor, ubi sup.

[3] De Thou, III. 214.

de cette trame qui, dans ses fils étendus au loin, devait enlacer le sort de plusieurs millions d'hommes. La duchesse Christine de Lorraine, cousine de Philippe, l'avait accompagné à Saint-Quentin. Le duc de Guise et son frère le cardinal avaient reçu la permission de lui rendre visite à Péronne. L'évêque d'Arras y accompagna la duchesse, et ce fut là l'occasion de ces négociations secrètes et complètes entre les deux prêtres[1]. Il faut croire que l'ardeur militaire de Philippe était de courte haleine et déjà épuisée. La guerre n'était point son fait, et il avait reconnu dans quelle position fausse il s'était placé. Il luttait contre le souverain qui pouvait devenir son plus sûr allié, pour combattre le malin ennemi de leurs deux royaumes et du monde entier. En lui-même déjà, il avait décidé quelle serait la mission de sa vie, et de son côté le monarque français avait l'hérésie en horreur.

Le cardinal ambitieux et vain avait, en la personne de l'adroit évêque, à faire à trop forte partie. Celui-ci l'assura que Philippe regardait la captivité de Coligny et de Montmorency comme le résultat d'un plan tout spécial de la Providence, qui en même temps conservait à la France, au milieu de ses revers, son génie tutélaire. Le cardinal et son frère le duc tenaient, lui fit-il entrevoir, les destinées du royaume et de l'Europe dans leurs mains. Les intérêts des deux nations, de la religion et de l'humanité, leur commandaient impérieusement de mettre un terme à cette guerre contre nature, et de permettre ainsi aux deux monarques de travailler, unis et de bras et de cœur, à l'extirpation de l'hérésie. Déjà ce monstre à tête d'hydre étendait ses replis sur la France, et des frontières de France et d'Allemagne son souffle empesté commençait à troubler l'atmosphère des Flandres. Philippe avait

[1] De Thou, III. 223. Hoofd. I. 12.

toute confiance en la sagesse et la prudence du cardinal. Il était nécessaire que ces négociations restassent pour le moment dans un profond secret; mais, en tous cas, il fallait cependant que la paix fût conclue aussitôt que possible ; c'était, affirmait-on, le désir de Philippe, au moins autant que celui de Henri. Bientôt l'évêque s'aperçut de l'effet qu'avaient produit ses artificieuses suggestions. Le cardinal, sous l'influence de flatteries aussi libéralement distribuées, et en même temps sous celle des tentations de sa propre ambition, écouta d'une oreille favorable les plans de l'évêque[1]. C'est ainsi que furent jetées les bases d'un système gigantesque qui, avec le temps, devait se développer. Les couronnes de France et d'Espagne venaient de décider contre leurs propres sujets une croisade à laquelle elles allaient consacrer toutes leurs forces. La tâche de l'évêque était accomplie. Le cardinal reprit le chemin de la France, décidé à amener la paix avec l'Espagne, et convaincu que la gloire de sa maison devait recevoir un nouveau lustre, et son pouvoir s'établir désormais inébranlable, par une aide cordiale accordée à Philippe dans ses sombres desseins contre la religion et l'humanité. Le secret le plus profond fut toutefois gardé sur ces négociations. Avant que la France n'acceptât la paix qui venait ainsi de lui être offerte, elle avait à subir une seconde campagne et de nouvelles humiliations.

Les hostilités furent reprises peu de temps après l'entrevue de Péronne. Le duc de Guise, qui s'était procuré en Allemagne cinq mille hommes de cavalerie et quatorze mille d'infanterie[2], commença, à la demande du roi, par entreprendre l'attaque de Thionville[3],

[1] De Thou, III. 223-227. xx.
[2] Hoofd, I. 12.
[3] De Thou. III. 229.

cité importante et très forte du Luxembourg, sur la Moselle. Elle était défendue par Pierre de Querbs, gentilhomme de Louvain, avec une garnison de dix-huit cents hommes. Le 5 juin, trente-cinq pièces d'artillerie ouvrirent le feu ; les mines et contremines durèrent dix-sept jours ; l'assaut fut donné le 22, et la garnison capitula immédiatement après [1]. Ce fut un siège d'une marche régulière et méthodique, et dont les incidents n'offrent point d'intérêt, à part toutefois la mort du maréchal Strozzi, l'un des aventuriers éminents de l'époque. Ce soldat courageux, mais toujours malheureux, fut tué d'une balle de mousquet pendant qu'il aidait le duc de Guise, — qui, à cet instant même, appuyait le bras sur son épaule, — à pointer un canon contre la forteresse [2].

Après la chute de Thionville, le duc de Guise projeta quelque temps le siège de Luxembourg même, mais il se contenta d'effectuer la prise de Virton et d'Arlon, places sans importance. Puis il resta dix-sept jours inactif et hésitant, ne faisant point d'efforts pour suivre la fortune dont le début de sa campagne avait été favorisé. L'heureuse chance des Français se vit ainsi neutralisée par une mollesse semblable à celle qu'avait montrée Philippe, après la victoire de Saint-Quentin. Le temps que le duc aurait pu utilement employer à poursuivre le cours de ses succès, fut par lui dissipé en vétilles ou passé dans une torpeur complète. Peut-être cela provenait-il d'une perfide entente avec l'Espagne, et c'était-il les premiers fruits de l'entrevue de Péronne. Quel qu'en fût le motif, toujours est-il que le désastre pour la nation française et l'humiliation pour son roi furent les suites immédiates de cette conduite.

[1] De Thou, III. 229—235. Meteren, I. 19. Hoofd, I, 12, 13.
[2] Meteren. I. 19.

Ç'avait été le plan de la cour française de faire, aussitôt que possible, tirer parti par le maréchal de Thermes de la position que lui donnait Calais, dont il était le gouverneur depuis que cette ville avait été reprise. Dès qu'il eut réuni une armée d'environ huit mille hommes de pied et quinze cents chevaux[1], Gascons et Allemands, il reçut l'ordre de ravager la contrée avoisinante et principalement le comté de Saint-Pol. Pendant ce temps, le duc de Guise, après avoir réduit les villes de la frontière méridionale, marcherait vers le Nord, ferait sa jonction avec le maréchal, et ainsi s'étendrait une barrière, tout le long de la frontière des Pays-Bas.

De Thermes sortit de Calais au commencement de juin avec l'armée qu'il venait d'organiser. Passant par Gravelines et Bourbourg, il arriva devant Dunkerque, le 2 juillet. La ville, qui n'avait point de garnison, entra en pourparlers, et, pendant qu'ils se poursuivaient, elle fut prise d'assaut et livrée au pillage. La ville de Bergues Saint-Winnocx partagea le même sort. De Thermes, que la goutte martyrisait, fut alors obligé pour un temps de remettre le commandement à d'Estouteville, soldat féroce qui conduisit cette armée de pillards jusqu'à Nieuport, incendiant, massacrant, violant et pillant tout sur leur passage. Dans l'entretemps, Philippe, qui était à Bruxelles, avait donné l'ordre au duc de Savoie de marcher contre le duc de Guise, avec une armée rassemblée et organisée à la hâte à Maubeuge, dans le pays de Hainaut. Et maintenant il désirait, si faire se pouvait, attaquer et couper les troupes de De Thermes, avant que celui-ci n'eût étendu sa main jusqu'à celle de Guise, ou fait jusque dans Calais une heureuse retraite.

[1] Bor, I. 16. Meteren, I. 19. Comparez Hoofd, I. 13; De Thou, III. 238; Liv. xx.

Enflés de leurs victoires sur des paysans sans défense, et chargés des dépouilles des villes par eux brûlées et saccagées, les soldats de De Thermes avaient déjà commencé leur mouvement rétrograde. C'était le moment de frapper un coup prompt et hardi. De quel bras viendrait-il ? Lequel des généraux de l'armée de Philippe possédait la soudaineté et l'audace heureuse dont il était besoin ; lequel, sinon le plus brillant des officiers de sa cavalerie, le rapide et vaillant héros de Saint-Quentin? D'Egmont obéissant à l'ordre du roi prit aussitôt la campagne. Il réunit à la hâte toutes les forces disponibles du voisinage, et bientôt, avec quelques emprunts faits à l'armée du duc de Savoie et aux garnisons de Saint-Omer, de Béthune, d'Aire et de Bourbourg, — ces derniers sous les ordres du maréchal de Bignicourt, — il se vit à la tête de dix mille hommes de pied et de deux mille chevaux[1]. Ces forces se grossirent encore de nombreuses troupes de paysans, hommes et femmes, furieux de leurs injures récentes et brûlant de la soif de les venger. Ce fut avec ces troupes que l'énergique capitaine prit position droit au milieu du chemin que suivait l'armée française. Décidé à détruire De Thermes et toute son armée, ou à s'immoler lui-même, il se posta à Gravelines, petite ville voisine du rivage de la mer, à peu près à mi-chemin de Dunkerque à Calais. Le général français venait de mettre la dernière touche à son expédition, en brûlant ce qui était resté debout de Dunkerque, et était en marche de retraite, quand il apprit que le lion lui barrait la route ; quoique fort souffrant d'une maladie grave, il monta à cheval et conduisit en personne son armée jusqu'à Gravelines. Mais arrivé là, toute marche en avant se trouva

[1] Meteren, I. 19. Comparez De Thou, III. 239. xx ; Bor, I. 16 ; Hoofd, I. 14.

impossible. Cette nuit même, celle du 12 juillet, il tint un conseil de guerre. Il y fut décidé qu'on refuserait le combat proposé, et que l'on tenterait de s'échapper à marée basse, le long des sables de la plage qui s'étend vers Calais. Le lendemain matin, De Thermes passa l'Aa en aval de Gravelines. Egmont qui, en cette occasion du moins, n'était pas homme à construire un pont d'or pour un ennemi fuyant, passa de son côté la même rivière en amont de la ville, et mit aussitôt toute son armée en ordre de bataille. De Thermes ne pouvait plus longtemps se soustraire au combat, qu'on le forçait avec tant de résolution d'accepter. Il n'avait plus à prendre conseil que de son courage. Étant de même force en nombre de soldats que ses adversaires, il avait au moins une chance de parvenir à se frayer un passage à travers tous les obstacles et à sauver son armée et ses trésors. A droite il avait la mer, l'Aa derrière lui et l'ennemi devant. Il entassa sur sa gauche ses bagages et ses chariots en manière de barricade et plaça au premier rang son artillerie, laquelle consistait en quatre couleuvrines et trois fauconneaux. Ensuite venait sa cavalerie, soutenue aux deux ailes par les Gascons, et enfin au dernier rang son infanterie allemande et française.

D'Egmont, de son côté, divisa sa cavalerie en cinq escadrons. Trois escadrons de cavalerie légère furent postés en avant pour la première charge, — lui-même se réserva le commandement du centre, les comtes Pontenals et Henrico Henriquez reçurent celui des ailes. Les hussards noirs de Lazare Schwendi et les gendarmes flamands venaient en second ordre. Derrière la cavalerie se trouvait l'infanterie, divisée en trois nations, les Espagnols, les Allemands, et les Flamands, respectivement commandés par Carjaval, Moenchhausen et de Bignicourt. D'Egmont ayant choisi, d'accord avec son caractère, le poste du dan-

ger au premier rang de son armée, contenait à grand' peine son impatience. « L'ennemi est à nous » s'écria-t-il soudain ; « me suivent tous ceux qui aiment leur patrie » et enfonçant les éperons dans les flancs de son cheval, il s'élança sur l'ennemi, suivi de son régiment. Les Gascons essuyèrent la charge sans perdre leur sang-froid, et — couverts par le feu meurtrier de l'artillerie qui fauchait les rangs de leurs assaillants — ils soutinrent sans fléchir tout le poids du premier choc. Dès le début de l'action, le cheval de d'Egmont avait été tué sous lui. Il en reprit un autre et excita sa cavalerie à une seconde attaque. Cette fois encore les Gascons gardèrent un front inébranlable et repoussèrent l'attaque avec une remarquable énergie. Le courage du désespoir transportait les Français, l'espérance d'une victoire brillante et décisive excitait les Espagnols et les Flamands. C'était une lutte sauvage et corps à corps ; généraux et soldats, cavaliers et piquiers, lanciers et mousquetaires, emmêlés en une masse confuse, sombre et convulsivement agitée, pied contre pied, poitrine contre poitrine, cheval contre cheval, — combat tout plein de tumulte et de rage, — formaient sur cette plage de sable un tableau digne du capricieux pinceau de Wouvermans, le peintre national. Pendant longtemps on n'aurait trop su dire de quel côté pencherait la victoire, quand dix vaisseaux anglais, que l'on n'attendait pas, apparurent à l'horizon, et s'approchant sans tarder aussi près du rivage qu'il était possible, ouvrirent leurs batteries contre les rangs encore intacts des Français. Ces navires étaient trop éloignés, et le danger de maltraiter amis et ennemis était trop imminent, pour que cette intervention pût avoir grand effet matériel. Mais le courage de l'ennemi fut ébranlé par cette attaque du côté de la mer, duquel ils s'étaient crus complètement à l'abri. Au même moment, un détache-

ment de cavalerie allemande, que d'Egmont avait envoyé à travers les dunes dans la direction du midi, parvint à tourner l'aile gauche de l'ennemi. Alors, profitant du trouble de celui-ci, d'Egmont le chargea de nouveau avec un redoublement de vigueur. Cela décida du sort de la journée. La cavalerie française chancela, rompit ses rangs et dans sa fuite porta le désordre dans toute l'armée. Hommes et chevaux, tout fut soudain en déroute. Français, Gascons et Allemands abandonnèrent en même temps le champ de bataille. Quinze cents hommes tombèrent dans l'action; un nombre égal furent jetés dans la mer; plus encore furent mis en pièces par les paysans exaspérés, avides de laver leurs récentes injures dans le sang des soldats dispersés, errants et blessés [1]. L'armée de De Thermes fut complètement détruite et, avec elle, le dernier espoir qui restât à la France de traiter de la paix avec honneur et en termes égaux. Maintenant elle était aux pieds de Philippe; de sorte que ce brillant combat de cavalerie, quoique de moindre importance que bien d'autres sous le rapport du nombre des combattants, et sous celui des principes engagés dans la lutte, fut cependant pour la grandeur de ses conséquences, tant présentes qu'ultérieures, l'un des plus décisifs et des plus remarquables qui aient jamais été livrés. L'armée française y fut annihilée. Le maréchal De Thermes blessé à la tête, Senarpont, Annibault, Villefon, Morvilliers, Chanlis et beaucoup d'autres officiers de haut rang y furent faits prisonniers. Le monarque français n'était guère disposé à entreprendre l'organisation d'une nouvelle armée [2]; tâche qui cependant était inévitable.

[1] Meteren. I. 19. Hoofd, I. 13, 14, 15. Bor. I. 16. 17. Comparez, Cabrera, IV, 21 ; De Thou. III. 231—241.

[2] De Thou, III. 241. xx.

Aussi fut-il bientôt contraint d'essayer d'obtenir les meilleures conditions possibles et de consentir au traité le plus ruineux qu'eussent jamais enregistré les archives de la France.

Le maréchal De Thermes fut sévèrement blâmé de s'être arrêté si longtemps à Dunkerque et dans les environs. On le condamna plus hautement encore, pour n'avoir pas au moins tenté de s'échapper en tournant Gravelines, pendant la nuit d'avant la bataille. Quant à ce dernier reproche, il est très permis de douter qu'une tentative nocturne eût pu déjouer la vigilance de d'Egmont. Et quant à son séjour prolongé à Dunkerque, ses amis affirmèrent qu'il avait reçu l'ordre d'attendre, dans cette place, que le duc de Guise y vînt opérer avec lui la jonction dont d'avance ils étaient convenus [1]. Sans la lenteur, pour nous criminelle, mais alors inexplicable, qui après la prise de Thionville vint caractériser les mouvements de ce dernier général, peut-être l'honneur de la France eût-il été sauvegardé.

Mais, quelles qu'eussent pu être les fautes de De Thermes ou celles du duc de Guise, il n'y avait point à mettre en doute le mérite de d'Egmont. Moins de onze mois après la bataille de Saint-Quentin, le héros hollandais venait de gagner une nouvelle victoire, qui décidait de l'issue de la guerre et élevait son souverain assez haut pour qu'il pût imposer les conditions d'une paix triomphante [2]. Ainsi, dès son début, le règne de Philippe s'environnait d'autant d'éclat que les jours les plus grands de la carrière de l'Empereur son père, tandis que la perspective d'une paix prochaine jetait les provinces dans le ravissement. Et à qui la nation et le roi devaient-ils la dette sacrée de

[1] Hoofd. I. 15. De Thou, ubi sup.
[2] Hoofd. De Thou, ubi sup.

la reconnaissance, sinon à Lamoral d'Egmont? Ses compatriotes reconnurent avec joie sa créance. Il devint l'idole de l'armée, le héros favori de la légende et de la ballade, le miroir de la chevalerie et le dieu du culte populaire. Par tous les Pays-Bas, il se vit acclamé comme le bras droit de la patrie, le protecteur des Flandres contre l'outrage et la dévastation, le sauveur du pays et le pilier du trône [1].

Par sa victoire, le vainqueur se fit beaucoup d'amis et un seul ennemi. Mais l'âpreté de cette inimitié devait, dans le futur, peser d'un poids plus grand que toutes les amitiés. Le duc d'Albe s'était fortement opposé à ce qu'on livrât bataille à De Thermes. Quand le triomphe eut été remporté, il le déprécia en dissertant sur les conséquences qu'une défaite aurait pu entraîner [2]. Il alla jusqu'à tenir ce langage à d'Egmont lui-même, quand celui-ci fut de retour à Bruxelles. Le vainqueur, tout enflé de sa gloire, n'était point disposé à digérer le blâme, ni ce qu'il regardait de la part du duc comme l'effet d'une perfide envie. Plus arrogant et plus vain que jamais, il traita avec insolence son puissant rival espagnol et répondit à ses observations par de mordants sarcasmes, en présence même du roi [3]. Il n'était pas probable que jamais d'Albe oublierait la querelle ou pardonnerait le triomphe. Il va de soi qu'un échange fort vif de censures et de répliques amères s'établit à la Cour, entre les deux partis dont elle était formée ; d'un côté les amis et soutiens de d'Egmont et de l'autre les partisans de son adversaire.

[1] Hoofd, I. 15.

[2] Meteren, I. 19. Bor, I. 17. Hoofd, I. 15.

[3] «— — et provenoit la ditte ennemitié principalement à cause de la Bataille de Grevelinge, qu'il donna contre son advis et propos haultains et superbes qu'il (Egmont) lui tint estant de retour victorieux en la ville de Bruxelles en la présence du Roy. » — Pontus Payen MS., 378, 379.

Chaque jour, entre Flamands et Espagnols, se livrait de nouveau la bataille de Gravelines, au milieu de violences et de récriminations allant croissant sans cesse, et la vieille haine de nation à nation jetait plus haut que jamais ses flammes. D'Albe persistait à blâmer la témérité qui, sur un seul coup, avait risqué au jeu une si précieuse armée. Les amis de d'Egmont répliquaient qu'il était bien facile à des étrangers, qui dans le pays n'avaient rien à perdre, de conserver leur calme, pendant qu'une soldatesque brutale et avide livrait à la dévastation les champs des Pays-Bas, et portait la désolation au milieu des foyers d'un peuple industrieux. Quant à ceux pour qui les Provinces étaient une patrie, toujours ils garderaient pour celui qui les avait sauvés une profonde gratitude [1]. Ils ne voulaient pas voir le tableau que traçait le parti espagnol des effets qu'aurait eus une victoire de De Thermes. Et comme, malgré les ergoteries des envieux, le coup restait frappé tel qu'il l'avait été, le peuple conserva dans son cœur sa première sympathie et refusa d'abattre l'idole qu'il venait d'ériger.

[1] Meteren, Bor, Hoofd, ubi sup.

CHAPITRE III

ADIEUX DE PHILIPPE AUX PAYS-BAS.

(1558-1559).

Négociations secrètes pour la paix. — Deux nouvelles armées sont réunies, mais restent inactives. — Négociations à Cercamp. — Mort de Marie Tudor. — Traité de Câteau-Cambrésis. — Mort de Henri II. — Politique de Catherine de Médicis. — Révélations de Henri II au prince d'Orange. — Funérailles de Charles-Quint à Bruxelles. — Joie générale dans les Pays-Bas, au rétablissement de la paix. — Philippe organise le gouvernement et fait ses préparatifs de départ. — Nomination de Marguerite de Parme à la régence des Pays-Bas. — Les trois conseils. — La consulte. — Les stathouders des provinces. — Mécontentement causé par les troupes étrangères. — Réunion des États à Gand, pour recevoir les dernières instructions et les adieux du roi. — Discours de l'évêque d'Arras. — Demande de trois millions. — Déclaration de guerre implacable à l'hérésie faite par Philippe. — Ordres pour la rigoureuse exécution des édits. — Réplique des États d'Artois. — Conditions inattendues. — Colère du roi. — Conduite semblable des autres provinces. — Remontrance au nom des États-Généraux contre la soldatesque étrangère. — Déclaration formelle de la couronne. — Départ du roi. — Auto-da-fé en Espagne.

La bataille de Gravelines avait tranché la question. La victoire de d'Egmont étant venue appuyer les intrigues des deux cardinaux à Péronne, tous les partis étaient également disposés à la paix. Le roi Henri était las du jeu de dupe qu'il jouait depuis si longtemps ; Philippe brûlait de sortir de sa fausse position

et de concentrer tous ses efforts et toutes les forces de son royaume contre sa grande ennemie, l'hérésie des Pays-Bas ; — le duc de Savoie, de son côté, sentait que le temps était enfin venu, où une adroite diplomatie pouvait lui être utile et le remettre en possession des droits dont il avait été dépouillé par l'épée, et pour la reprise desquels sa propre épée avait tant fait. Les souverains penchaient tous vers la paix et, comme il n'y avait jamais eu de principe ou d'instinct national en jeu dans le différend, il était hors de doute que la paix rencontrerait partout la sympathie des masses, à quelques conditions qu'elle dût se conclure.

Montmorency et le prince d'Orange furent respectivement investis de pouvoirs pour ouvrir des négociations secrètes [1]. Le Connétable s'y employa avec ardeur, car il sentait que chaque jour ajouté à sa captivité nuisait à la fois à ses intérêts propres et à ceux de son pays [2]. Les Guises qui s'étaient mis en querelle avec la duchesse de Valentinois (Diane de Poitiers), n'étaient pas encore assez puissants pour résister à l'influence de la maîtresse du roi ; et cette influence s'exerçait dans le sens d'une paix immédiate, plutôt du reste en vue de leur faire pièce qu'à raison d'aucun autre motif. Ce n'est pas que le cardinal de Lorraine eût oublié les éloquents arguments de l'évêque d'Arras, mais son frère, le duc de Guise, désirait sans doute se réserver quelque occasion de relever le crédit de son pays, et eût bien voulu traîner les négociations, jusqu'à ce que sa bravoure fût venue assurer à la guerre une fin plus glorieuse.

En fait, une nouvelle armée avait été réunie sous ses ordres et se trouvait toute organisée à Pierrepoint.

[1] Apologie du P. d'Orange, 49.
[2] De Thou, III. 246, xx.

Philippe en même temps avait rassemblé 30,000 fantassins et 15,000 cavaliers, avec lesquels il s'était mis personnellement en campagne, et avait établi son camp, vers le milieu d'août, sur les bords de l'Anthies, rivière de la frontière picarde [1]. Le roi Henri, de son côté, s'était rendu au camp de Pierrepoint et y avait passé en revue une armée aussi imposante qu'aucune de celles dont roi de France eût jamais disposé. Déployée en bataille, elle occupait une lieue et demie de terrain et il fallait trois heures pour en parcourir les rangs à cheval [2]. Tout ce déploiement de forces n'était qu'une démonstration. Les deux rois s'observaient tranquillement l'un l'autre, à la tête de leurs armées respectives, pendant la marche des négociations pour la paix. Quelques escarmouches d'avant-postes, qui ne coûtèrent la vie à personne, furent les seuls faits militaires de cette campagne. Dès le commencement de l'automne, les troupes furent licenciées de part et d'autre, et, vers le milieu d'octobre, les plénipotentiaires des deux couronnes se réunirent en congrès régulier à l'abbaye de Cercamp près Cambrai. Les envoyés de Philippe étaient le prince d'Orange, le duc d'Albe, l'évêque d'Arras, Ruy Gomez da Silva et le président Viglius ; ceux du roi de France étaient le Connétable, le maréchal de Saint-André, le cardinal de Lorraine, l'évêque d'Orléans et Claude de l'Aubespine [3]. Il y avait aussi des envoyés de la reine d'Angleterre, mais, comme les difficultés relatives à Calais venaient entraver les négociations, la question anglaise fut réservée pour un congrès ultérieur et complètement séparée des arrangements de la France avec l'Espagne [4].

[1] Bor, I. 17. Hoofd, I. 16. Meteren, I. 20.
[2] De Thou, III. 244. xx.
[3] Bor, Hoofd, Meteren, ubi sup. De Thou, III. 250, xx.
[4] Ibid.

La mort de la reine Marie, survenue le 17 novembre [1], fit suspendre les négociations pendant quelque temps. Mais, sitôt que l'époux qu'elle laissait veuf eut vu échouer, devant un refus formel, l'effort qu'il tenta pour obtenir la main de celle qui l'avait remplacée [2], les plénipotentiaires se réunirent de nouveau, en février 1559, à Câteau-Cambrésis. Le différend anglais se régla entièrement à part, et, le 3 avril, un traité fut conclu entre l'Espagne et la France .[3]

Par cet acte important, les deux monarques s'engageaient réciproquement à maintenir l'intégrité de la religion catholique par tous les moyens en leur pouvoir, et s'étendaient sur la convocation d'un concile œcuménique, pour aplanir les différends religieux et étouffer dans leurs royaumes l'hérésie sans cesse croissante. Ils convenaient, en outre, de se restituer de part et d'autre les conquêtes territoriales des huit dernières années. Ainsi se trouvaient réduites à rien d'un trait de plume toutes les acquisitions de François et de Henri, et, d'un seul mot, le duc de Savoie, de soldat de fortune dépouillé, redevenait prince souverain. Il devait rentrer en possession de tous ses anciens états et de plus épouser Marguerite, sœur de Henri, avec un douaire de 300,000 couronnes. D'autre part, Philippe, veuf pour la seconde fois, devait épouser, avec un douaire de 400,000 couronnes, Isabelle, fille de Henri, déjà fiancée à l'infant don Carlos. Les premières restitutions devaient être opérées par Henri, et achevées dans un délai de trois mois ; Philippe devait effectuer les siennes dans le quatrième mois suivant.

[1] Bor, Hoofd, Meteren, ubi sup. De Thou, III. 250, XX.

[2] De Thou, III. 254.

[3] Bor, Meteren, Hoofd, De Thou.

La plupart des puissances de l'Europe figuraient dans le traité : le Pape, l'Empereur, les Électeurs, les républiques de Venise, de Gênes et de Suisse, les royaumes d'Angleterre, d'Écosse, de Pologne, de Danemarck et de Suède, les duchés de Ferrare, de Savoie et de Parme, et d'autres principautés moins importantes. En un mot, presque toute la chrétienté était comprise dans ce pacte d'amitié, comme si Philippe était résolu à n'avoir désormais pour ennemis que les calvinistes et les mahométans, les Flamands et les Turcs.

Le roi de France devait choisir, parmi les sujets de Philippe, quatre ôtages destinés à l'accompagner à Paris, en garantie de l'exécution fidèle du traité. Le choix de Henri tomba sur le prince d'Orange, les ducs d'Albe et d'Aerschot et le comte d'Egmont.

Tel était le traité de Câteau-Cambrésis [1]. Telle fut la fin de cette guerre absurde et sans motifs entre la France et l'Espagne.

Jamais traité plus désastreux n'avait été ratifié par un roi de France, écrivait à cette époque le maréchal de Montluc [2]. Il eût été difficile, en effet, d'en trouver un plus malheureux dans les annales de ce pays ; si toutefois on peut nommer ainsi, même quand il est arraché par la force, le traité qui vient faire justice et réparer des torts. Le butin de nombreuses années de rapine, dont la France allait rendre gorge, faisait presque le tiers de tout le royaume. Elle restituait cent quatre-vingt-dix-huit villes fortifiées et un grand nombre d'autres places plus ou moins importantes, formant, au dire de plusieurs écrivains, un total d'environ quatre cents villes [3]. Le principal bénéficiaire

[1] De Thou, III. 350—355. Hoofd, I. 19, 20. Bor, I. 17, 18. Meteren, I. 23.

[2] De Thou. Meursii Gulielmus Auriacus (Leyd. 1621), p. 6.

[3] Hoofd, I. 20. De Thou, III. 20. Joan. Meursii Gul. Aur., p. 6.

dans le traité fut le duc de Savoie qui, après tant d'années de chevalerie errante, se retrouvait possesseur de son duché et beau-frère de son ancien ennemi.

La tragédie célèbre, qui vint brusquement à Paris mettre un terme aux fêtes nées de la circonstance, portait en elle une leçon morale des plus profondes. Le prince qui, au mépris de ses engagements et de l'intérêt de son peuple et du monde entier, avait précipitamment entrepris une guerre sans motifs, perdait la vie dans un combat simulé, destiné à célébrer le rétablissement de la paix. Le 10 juillet, Henri II mourut des suites de la blessure que Montgomery lui avait faite dans un tournoi, onze jours auparavant[1]. Tout ce que les flatteurs eux-mêmes de ce monarque faible et sans valeur ont pu trouver à sa louange, c'est son grand amour de la guerre ; comme si des goûts de sang, dépourvus de toute trace de talent militaire, pouvaient constituer à eux seuls une vertu. Néanmoins sa mort vint faire tomber le pays entre des mains encore plus funestes que les siennes, et les destins de la chrétienté parurent plus sombres que jamais. La dynastie de Diane de Poitiers fit place à celle de Catherine de Médicis ; à la courtisane succéda la douairière ; et la France, — pendant tout le temps où elle fut livrée sanglante aux crocs de cette louve insatiable et de sa ventrée de princes sanguinaires et lâches, — en vint à regretter les jours de Henri et de sa Diane. Charles IX, Henri III, François d'Alençon, dernier de la race des Valois ! Quelle n'est pas leur part dans la terrible dette qu'un demi-siècle de massacres et de révolutions n'ont pas encore payée !

La duchesse de Valentinois s'était en dernier lieu brouillée avec la maison de Guise et semblait disposée

[1] De Thou, III. 367.

à favoriser Montmorency. Le roi, qui n'était entre ses mains qu'un instrument, eût peut-être, s'il eût vécu, regardé Coligny et ses amis avec moins d'aversion. C'est cependant fort problématique, car on sait que c'est Henri II qui avait conçu, avec son royal frère d'Espagne, ce mémorable plan de nouvelles « vêpres siciliennes », pour en finir d'un coup, dans leurs deux royaumes, avec tous les chefs huguenots, dès la première occasion favorable. Sa mort et la politique suivie par la reine régente retardèrent de quatorze années la mise à exécution de ce beau projet. Henri avait toutefois vécu assez longtemps après la conclusion de cette convention secrète, pour la révéler à un homme dont toute la vie devait être consacrée à déjouer cette honteuse conspiration des deux rois contre leurs malheureux sujets. Le prince d'Orange, — l'un des ôtages du traité de Câteau-Cambrésis, — était cet homme auquel le roi eut la malheureuse idée de faire sa confession [1]. Le prince, auquel ses habitudes de discrétion avaient déjà conquis l'estime de Charles-Quint, savait comment profiter du renseignement, tout en prenant son temps ; et l'on peut, sans témérité, faire dater de ce moment son hostilité à la politique des cours de France et d'Espagne [2].

Pendant les négociations, Philippe avait successivement perdu sa femme et son père. Il ne feignit point de douleur lors de la mort de Marie Tudor, mais, par contre, il honora, à Bruxelles, la mort de Charles-Quint, par d'imposantes funérailles qui durèrent deux jours (les 29 et 30 décembre 1558). L'objet le plus remarquable de la grande procession dont les anneaux se déroulèrent par les rues le premier jour, fut un navire qui paraissait flotter sur les vagues et

[1] Apologie d'Orange, 53, 54.
[2] Ibid.

qu'une bande de Tritons semblaient faire avancer ; les mâts, les voiles et les agrès étaient noirs et ornés d'écussons, de bannières et d'emblèmes relatifs aux différentes expéditions du défunt empereur, tandis que les drapeaux des Turcs et des Mores pendaient, renversés, aux flancs du navire et semblaient traîner dans les flots. Trois personnages allégoriques formaient l'équipage : l'Espérance, vêtue de brun et tenant à la main une ancre, se tenait à la proue ; la Foi, munie du calice et de la croix rouge, toute vêtue de blanc et la face couverte d'un voile de crêpe blanc, était assise sur un trône au pied du mât de misaine ; la Charité, vêtue de rouge et portant à la main un cœur enflammé, se tenait à la poupe pour diriger le vaisseau [1]. La Foi, l'Espérance et la Charité, étaient les symboles que l'on avait crus les plus propres à honorer l'homme qui avait inventé les édits, établi l'inquisition, et dont les dernières paroles, tracées d'une main que le frisson de la mort faisait déjà trembler, conjuraient son fils, au nom de son amour filial et de son salut éternel, de traiter tous les hérétiques avec les rigueurs les plus extrêmes de la loi, « *sans distinction de personnes ni considération d'aucune circonstance en leur faveur* [2] ».

Le reste de la procession, dans laquelle figuraient le duc d'Albe, le prince d'Orange et d'autres grands personnages, portant le globe, le sceptre et la couronne impériale, n'offrait aucun autre emblème digne d'une mention particulière. Le lendemain, le roi, vêtu de deuil et suivi d'un imposant cortège de nobles et de grands officiers, se rendit de nouveau à l'église.

[1] Hoofd, I. 18. De Thou, III. xx. Brantôme, (Œuvres) I. 35-38. Lettre de Sir Richard Clough à Sir T. Gresham Burgon, dans Life and Times, I. 247-254.

[2] Stirling. Cloister Life of Charles V. (Lond., 1853), 217.

Une lettre de l'époque mentionne un incident assez singulier qui termina la cérémonie : *Et le service étant » fini,* » écrit sir Richard Clough à sir Thomas Gresham, « *un gentilhomme* (*c'était le prince d'Orange,* » *pour autant que j'ai pu bien le reconnaître*) *s'avança* » *vers le cercueil et frappant sur le couvercle s'écria : Il* » *est mort ! Et, au bout de quelques instants, le gen-* » *tilhomme reprit en frappant de nouveau la bière :* « *Il* » *restera mort !* » *Puis, après une nouvelle pause :* « *Il* » *est mort, et un autre s'est élevé à sa place, plus grand* » *qu'il ne fut jamais lui-même !* » *Après quoi le roi* » *fut dépouillé de son chapeau et s'en retourna nu-* » *tête.* »[1].

Si le deuil public pour l'Empereur n'était qu'une vaine mascarade, il y avait, par contre, de l'entraînement et de la sincérité dans les réjouissances qui, comme une illumination soudaine, éclatèrent sur toute la surface des Pays-Bas à la nouvelle de la paix. Dans toutes les provinces, la joie fut immense, mais à Anvers, la métropole du pays, l'enthousiasme ne connut pas de bornes. Neuf jours s'y passèrent en fêtes. Les cloches faisaient entendre leurs plus vives sonneries, l'artillerie tonnait, les feux de joie brûlaient, la superbe flèche de Notre-Dame étincelait toutes les nuits des lueurs de trois cents lampions ; les rues de la ville étaient jonchées de fleurs et ornées d'arcs de triomphe ; les *gildes* de rhétorique éblouissaient la

[1] Burgon, I. 254. — « And the service being done, there went a nobleman into the herse (so far as I colde understand it was the Prince of Orange) who standing before the herse, struck with his hand upon the chest and said « He is ded. » Then standing styll awhile, he sayd « He shall remayn ded. » And then resting awhile, he struck again and sayd, « He is ded, and there is another rysen up in his place greater than ever he was. » Whereupon the kynge's hood was taken off and the kynge went home without his hood. »

foule de la pompe de leurs processions, de l'éclat de leurs costumes, de l'emphase de leurs vers ; bourgeois, grands et petits, étaient en liesse ; le vin coulait dans les rues et des bœufs entiers étaient rôtis sur les places publiques. Il y eut des jeux populaires de toute nature : des mâts de cocagne, des chasses au pourceau à colin-maillard, des courses d'hommes et de femmes dans les sacs ; en un mot, pendant neuf jours, à Anvers et dans toutes les provinces, ce fut un élan général d'allégresse [1].

Mais cette humeur joyeuse de ses sujets n'inspirait que fort peu de sympathie au souverain. Il n'y avait, ni dans son caractère, ni dans ses desseins, rien qui répondît le moins du monde aux penchants de ce peuple à la fois jovial et énergique. Philippe n'avait pas fait la paix avec le monde entier, pour que les habitants des Pays-Bas pussent grimper sur des mâts de cocagne ou sonner les cloches, semer de fleurs le chemin qu'il suivait, puis, la fête passée, s'en retourner à leurs travaux accoutumés. Il n'avait fait la paix avec le monde entier que pour pouvoir combattre librement l'hérésie, et c'est dans les Provinces que cette perfide ennemie avait concentré sa force et son ardeur. Le traité de Cateau-Cambrésis lui laissait toute liberté de se consacrer à cette grande entreprise. Il n'avait jamais aimé les Pays-Bas ; résider dans ce pays constitutionnel lui était insupportable au plus haut point ; il n'avait donc d'autre désir que de retourner en Espagne. Il se sentait la force de diriger, des profondeurs de son cabinet, l'exécution du plan qu'il avait conçu, et voyait bien que sa présence dans les Provinces serait à la fois désagréable et superflue pour la réussite de ses desseins.

Le printemps de 1559 fut consacré par Philippe à

[1] Meteren, I. 23, 24.

l'organisation du gouvernement dans les Provinces et à ses préparatifs de départ. Le duc de Savoie, remis en possession de son duché, n'avait naturellement plus le loisir d'exercer la régence des Pays-Bas ; il fallait donc d'abord fixer le choix de son successeur à ce poste important. Il y avait plusieurs candidats. La duchesse Christine de Lorraine avait reçu maintes demi-promesses à cet égard et brûlait de les voir se réaliser à son profit ; l'Empereur avait toujours passé pour désirer la nomination à la régence de l'archiduc Maximilien, nomination qui certainement eût prouvé chez Philippe plus de grandeur d'âme qu'on ne lui en prêtait généralement; outre ces personnages royaux, les nobles les plus influents du pays, et notamment d'Egmont et d'Orange, caressaient de leur côté des espérances. Mais le prince d'Orange avait trop de sagacité pour nourrir de longues illusions, et il ne tarda pas à acquérir la conviction qu'aucun Flamand ne serait choisi pour régent. Il employa dès lors toute son influence en faveur de Christine dont, à l'instigation de l'évêque d'Arras, il désirait épouser la fille. Le roi, pendant quelque temps, pencha ou sembla pencher en faveur des espérances de la duchesse [1] et des projets d'union du prince d'Orange. Mais, par la suite, il se trouva, d'une façon soudaine et mystérieuse pour tout le monde, qu'on les dupait tous deux et que le roi et l'évêque s'étaient décidés en faveur d'un autre candidat, dont les chances jusque là n'avaient guère été considérées comme sérieuses [2]. Ce candidat était

[1] Vide, Bakhuyzen v. d. Brink, Het Huwelyk van W. Van Oranje, 7, sqq. Reiffenberg, Correspondance de Marguerite d'Autriche (Bruxelles, 1842), p. 272.

[2] Bakhuyzen, p. 8. Comparez Flor. Van der Haer, de initiis tumultuum Belgicorum (Lovanii, 1640), I. pag. 127. Strada, de Bell. Belg. I. 33, 35—42 ; Meteren, I. 24.

la duchesse Marguerite de Parme, fille naturelle de Charles-Quint[1]. Nous remettons au chapitre suivant une brève esquisse du passé de cet important personnage ; qu'il nous suffise ici de constater le fait de sa nomination. Pour embrasser d'un seul coup d'œil tous les arrangements politiques pris par Philippe, avant son départ définitif des Pays-Bas, nous placerons au même chapitre un aperçu des personnages composant les conseils qui furent adjoints à Marguerite pour l'exercice de la régence. Ces conseils étaient au nombre de trois : le conseil d'État, le conseil privé et celui des finances[2]. Ayant été établis dans l'origine par l'Empereur, ils ne constituaient pas des institutions nouvelles, mais n'étaient que le renouvellement d'institutions à bases et à noms anciens. Le conseil des finances, qui avait la surintendance de tout ce qui se rapportait aux domaines royaux et aux budgets annuels du gouvernement, était présidé par le baron de Berlaymont[3]. Le conseil privé, qui avait pour président Viglius, était composé d'une douzaine de savants docteurs et spécialement investi du contrôle des questions relatives aux lois, aux grâces et en général à l'administration de la justice. Le conseil d'État, qui était, à beaucoup près, le plus important des trois corps, avait à s'occuper de toutes les hautes questions gouvernementales ; de la guerre, de la paix, des traités, et des affaires politiques intérieures ou extérieures. Les membres de ce conseil étaient Viglius, Berlaymont, l'évêque d'Arras, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, auxquels furent adjoints, plus tard, le seigneur de Glayon, le duc d'Aerschot et le comte de Horn[4]. Pour le

[1] Strada, Van der Haer, Meteren, ubi sup.
[2] Meteren, 24. Hoofd, I. 23.
[3] Meteren, Hoofd, Vander Vynckt.
[4] Hoofd, I. 23. Meteren, I. 24.

moment, ce dernier gentilhomme, qui était amiral des Provinces, avait été désigné pour accompagner le roi en Espagne et y être spécialement chargé de l'administration des affaires relatives aux Pays-Bas[1]. Son absence toutefois ne devait durer que deux années.

Dans le but, pensait-on, d'abaisser le pouvoir de la haute noblesse, les trois conseils avaient été organisés de façon à rester indépendants l'un de l'autre; les membres du conseil d'État devaient rester étrangers aux affaires des deux autres corps; tandis que les membres du conseil privé et ceux du conseil des finances avaient, aussi bien que les chevaliers de la Toison-d'Or, accès aux délibérations du conseil d'État[2]. Mais le cours des événements ne tarda pas à prouver à l'évidence que la puissance gouvernementale était exclusivement entre les mains de la Consulte, comité de trois membres du conseil d'État, dont les délibérations devaient, d'après des instructions secrètes, guider la Régente dans toutes les occasions importantes. Les trois hommes qui composaient ce comité, Viglius, Berlaymont et d'Arras, n'en faisaient, en réalité, qu'un seul. L'évêque d'Arras était dans chacun d'eux, et tous trois ensemble n'étaient que l'évêque d'Arras.

Il n'y eut pas de stathouder ou gouverneur spécial pour la province de Brabant, où la Régente devait résider et exercer en personne le pouvoir exécutif. Les stathouders des autres provinces furent, pour les Flandres et l'Artois, le comte d'Egmont; pour la Hollande, la Zélande et Utrecht, le prince d'Orange; pour les Gueldres et Zutphen, le comte de Meghen; pour la Frise, Groningue et l'Overyssel, le comte d'Aremberg; pour le Hainaut, Valenciennes et Cambrai, le marquis de Bergues; pour le Tournaisis, le

[1] Vander Vynckt. I. 149.
[2] Hoofd, Meteren, ubi sup.

baron de Montigny; pour Namur, le baron de Berlaymont ; pour le Luxembourg, le comte de Mansfeld ; pour Lille, Douai et Orchies, le baron de Courières [1]. Tous ces stathouders commandaient en chef les forces militaires de leurs provinces respectives. A l'exception du comte d'Egmont, dans la province duquel les stathouders étaient exclus de l'administration de la justice [2], tous étaient également juges suprêmes dans les causes civiles et criminelles [3]. Les forces militaires des Pays-Bas étaient faibles en temps de paix, car les Provinces n'aimaient pas la présence des troupes. La seule armée permanente qui y existât légalement alors étaient les bandes d'ordonnance, corps de gendarmerie montée, d'un effectif total de 3,000 hommes seulement, mais qui pouvait compter parmi la cavalerie la plus parfaite et la mieux disciplinée de l'Europe [4]. Ce corps était divisé en quatorze escadrons, dont chacun était sous le commandement d'un stathouder ou d'un gentilhomme de haute naissance. Outre ces troupes, il restait toutefois encore dans les Provinces quatre mille hommes de forces étrangères [5]. C'étaient les restes des grands corps d'armée qui, pendant les longues années de guerre auxquelles les Pays-Bas s'étaient vus exposés, n'avaient cessé d'y être en cantonnement. Vivant aux dépens du pays, payées de ses deniers, à cause de leurs habitudes de licence et de brigandage aussi craintes des habitants que pouvaient l'être les ennemis mêmes qu'elles avaient mission de combattre, ces troupes étaient devenues pour les populations un intolérable fardeau.

[1] Meteren, I. 24. Hoofd, I. 22.
[2] Hoofd, 22.
[3] Meteren, 24.
[4] Meteren, 24.
[5] Bor, I. 19. Meteren.

Elles étaient mises en garnison dans diverses places des frontières, prétendument pour protéger celles-ci ; mais comme, depuis la conclusion d'une paix solide entre l'Espagne et la France, cette protection n'était plus nécessaire, la présence de cette soldatesque étrangère imposée aux Provinces entretenait le soupçon qu'elle était destinée à servir dans l'assaut que l'on se préparait à livrer à la liberté religieuse et aux privilèges politiques de la nation. Dans l'opinion de tous, cette soldatesque devait être le noyau d'une armée plus forte, au moyen de laquelle on réduirait le pays à un état abject de soumission servile au pouvoir espagnol. Un murmure de mécontentement et de défiance, sourd, mais continu et universel, déjà se faisait entendre par tous les Pays-Bas[1], présage de l'orage qui s'approchait.

Toutes les Provinces furent convoquées à Gand, le 7 août 1559, pour y recevoir les communications dernières et les adieux du Roi [2]. Avant cette date cependant, Philippe parut en personne dans plusieurs circonstances solennelles, pour attirer l'attention du pays sur le grand sujet qui faisait sa préoccupation exclusive[3]. Il vint à Malines, devant le grand conseil [4], pour lui exposer, de sa propre bouche, la nécessité d'exécuter les édits à la lettre et d'extirper tout vestige d'hérésie, en quelque endroit qu'il apparût, par l'exécution immédiate de tout hérétique, quel qu'il pût être.

Il réunit également à part les États de Flandres,

[1] Bor, I. 19. Meteren, 24.

[2] Meteren, 24.

[3] Joach. Hopperus, Recueil et Mémorial des Troubles des Pays-Bas (apud Hoynckt II), p. 20.

[4] Ibid. Comparez Gachard, Collection des Documents Inédits concernant l'Histoire de la Belgique (Brux., 1833), I. 313-337.

pour les catéchiser sur le même sujet. Vers la fin de juillet, il se rendit à Gand, où une foule de nobles, de bourgeois et d'étrangers étaient rassemblés. Dans la dernière semaine du mois, le vingt-troisième chapitre de la Toison-d'Or y fut tenu avec la plus grande pompe et célébré par des fêtes qui durèrent trois jours. Les noms de divers hauts personnages vinrent remplir les quatorze vacances qui existaient dans l'ordre.

Cette cérémonie ferma l'histoire publique de cette création ambitieuse et superbe de Philippe le Bon. Dans la suite les nominations eurent lieu *ex indultu apostolico*, et sans convocation d'un chapitre [1].

Les États s'étant assemblés au jour prescrit, Philippe, suivi de Marguerite de Parme, du duc de Savoie et d'un imposant cortège de grands et d'ambassadeurs, apparut devant eux. Après les cérémonies d'usage, l'évêque d'Arras se leva et communiqua aux États, au nom du souverain, une adresse d'instructions détaillées et d'adieux. Par cette importante harangue, les États étaient informés que le Roi les avait réunis pour leur communiquer son intention de quitter immédiatement les Pays-Bas ; qu'il aurait volontiers séjourné plus longtemps dans ses chères Provinces, si les circonstances ne l'avaient forcé de partir. Son père, pour le bien du pays, y était venu en 1543, et n'était plus retourné en Espagne, si ce n'est pour y mourir.

En montant sur le trône, le Roi avait conclu avec la France une trêve de cinq ans, que la mauvaise foi de cette dernière avait fait rompre. Cela l'avait obligé, malgré son désir de retourner dans un pays où sa présence était si nécessaire, de rester dans les Provinces, jusqu'à ce qu'il eût mené la nouvelle guerre à une fin glorieuse. En faisant de la sorte, il n'avait été

[1] Van der Vynckt, I. 135.

guidé que par le profond amour qu'il portait aux Pays-Bas, et par sa sollicitude pour leurs intérêts. Tout l'argent qu'il avait puisé dans leurs coffres, il l'avait consacré à les protéger. Pour tous ces motifs, Sa Majesté exprimait sa confiance de voir les États prendre en sérieuse considération la « Requête » qui leur avait été présentée, d'autant plus que les trois millions de florins d'or qui en étaient l'objet devaient être employés uniquement pour le bien des Provinces. Elle espérait, du reste, après son retour en Espagne, pouvoir consentir à quelque diminution sur cette somme. Sa Majesté continuait en disant que le duc de Savoie était obligé, par suite du changement heureux survenu dans ses propres affaires, d'abandonner la régence des Pays-Bas ; que, quant à son propre fils, don Carlos, il était trop jeune pour remplacer le duc dans ce poste important ; qu'en conséquence elle avait choisi sa sœur, la duchesse Marguerite de Parme, fille de l'Empereur, comme la personne la plus apte à exercer la régence. Comme elle était née dans les Pays-Bas et avait toujours nourri pour les Provinces une affection profonde, le roi ne doutait aucunement qu'elle ne restât fidèle aux intérêts de celles-ci, qui étaient en même temps les siens. Et, comme en ce moment, beaucoup de pays, et particulièrement les territoires les plus voisins, étaient grandement infestés de sectes « nouvelles, réprouvées et damnables » ; comme ces sectes, œuvre du mauvais esprit, père de la discorde, entretenaient, ainsi qu'on devait s'y attendre, ces pays dans des misères et des dissensions continuelles, au déplaisir manifeste de Dieu tout-puissant ; comme Sa Majesté désirait éloigner des maux aussi terribles de ses propres royaumes, pour obéir à Dieu Notre Seigneur, qui, plus tard, lui demanderait compte du bonheur de ses sujets ; comme l'expérience de tous les temps montrait que les changements de religion

apportent toujours avec eux la désolation et la confusion dans la chose publique ; comme des personnes de basse condition, mendiants et vagabonds, avaient coutume, sous prétexte de religion, de traverser le pays dans des vues de rapine et de désordre ; comme Sa Majesté désirait, par-dessus tout, suivre les traces de son seigneur et père ; comme on ne pouvait avoir oublié les paroles que celui-ci lui avait adressées lors de sa mémorable abdication ; pour tous ces motifs réunis, Sa Majesté avait recommandé à la régente Marguerite de Parme, pour le salut de la religion, et la grande gloire de Dieu, *de faire exécuter à la lettre et exactement les édits et décrets publiés par Sa Majesté Impériale et renouvelés par Sa présente Majesté, pour l'extirpation de toutes sectes ou hérésies.* Tous gouverneurs, conseillers et, en général, toutes personnes ayant autorité dans le pays avaient également reçu pour instruction d'aider de tout leur pouvoir à atteindre ce but important [1].

C'est de cette façon que l'objet principal du discours était bien mis en vue, orné de toutes les richesses de cette rhétorique banale, dans laquelle l'évêque d'Arras était passé maître. Pas un mot n'était dit sur la question que les Pays-Bas avaient le plus à cœur, celle de l'éloignement des soldats espagnols [2]. Pas la moindre

[1] Voyez la harangue dans Bor, I. 19, 20, 21. Comparez Gachard, Docum. Inéd. I. 313-322.

[2] Bentivoglio, Guerra di Fiandra, I. 9 (Opere, Parigi, 1648(, donne une version différente qui se termine par une promesse formelle du roi de retirer les troupes le plus tôt possible : « —— in segno di che spetialmente havrebbe quanto prima, e fatti uscire i presidij stranieri dalle fortezze e levata ogn' insolita contributione al paese. » Il est presque superflu d'ajouter que le Cardinal n'est pas une autorité pour les discours, excepté, toutefois, pour ceux qui n'ont jamais été prononcés. De longues harangues faites par des généraux sur le champ de

allusion qui rendît probable la réduction des impôts, sous le poids desquels les Provinces depuis si longtemps gémissaient écrasées ; au contraire, le roi demandait une nouvelle levée d'argent pour une somme considérable. Venaient ensuite quelques paragraphes bien tournés, et dans le style le plus fleuri de l'évêque, sur l'administration de la justice « sans laquelle la république n'est qu'un corps sans âme ; » puis le discours concluait par une exhortation fervente adressée aux Provinces pour l'extirpation de l'hérésie et des hérétiques et par l'espoir que moyennant cela, le Seigneur accorderait aux Pays-Bas bonheur et prospérité [1].

Après la lecture de l'adresse, les députés demandèrent, selon l'usage ancien, la permission de s'ajourner, afin que les représentants de chaque province pussent délibérer entre eux sur la demande de trois millions [2]. Le lendemain, ils s'assemblèrent de nouveau en pré-

bataille, par des monarques dans leurs cabinets ou des conspirateurs dans leurs assemblées secrètes sont rapportées par lui avec beaucoup de minutie, et nul ne peut contester l'apparence de vérité avec laquelle sont présentés au lecteur ces discours qui n'ont jamais eu d'autre existence que celle que leur prête l'imagination de l'auteur. Le style noble et gracieux, les descriptions entraînantes de Bentivoglio et sa connaissance complète du sujet qu'il traite rendront toujours ses ouvrages des plus attrayants, mais heureusement le système classique et conventionnel d'inventer de longs discours pour des personnages historiques a passé de mode. Il est très intéressant de savoir ce qu'un personnage important a réellement dit dans telle ou telle occasion remarquable, mais il est moins instructif d'apprendre ce que l'historien eût jugé devoir être dit ou pensé dans ces mêmes circonstances. »

[1] Bor, ubi sup.

[2] Pontus Payen MS., 14—18.

sence du roi pour lui rendre leurs réponses respectives à ses propositions [1].

L'adresse des États d'Artois vint la première [2]. Le président des députés de cette province lut une série de résolutions rédigées, dit un contemporain, « en « termes fort élégans, comme sont ordinairement les « actes et dépesches qui se font aux assemblées des-« dicts États, rendans bon tesmoignage de la viva-« cité des esprits d'Artois [3]. » Les députés parlaient de l'extrême affection que leur province avait toujours portée à Sa Majesté et à l'Empereur ; elle l'avait prouvée par sa constance à endurer les calamités d'une guerre si longue, et aujourd'hui encore elle accordait avec joie la « Requête », pour la part qui lui incombait. Les Artésiens mettaient à la disposition de Sa Majesté non seulement les restes de leurs biens, mais encore jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Quand l'éloquent orateur en arriva à cet endroit de son discours, Philippe, qui, debout, appuyé sur l'épaule de d'Egmont, prêtait une attention inquiète à ce discours, exprima par un sourire aux députés [4] combien il était satisfait de leurs loyales expressions d'affection et de la bonne grâce qu'ils mettaient à accomplir leur devoir envers lui [5].

Cependant le député se mit à conclure d'une façon fort inattendue, en suppliant ardemment Sa Majesté, en récompense du dévouement que l'on montrait à sa personne, d'ordonner immédiatement le départ des troupes étrangères des Pays-Bas. Il ajoutait que leur

[1] Pontus Payen MS., 14-18.
[2] Pontus Payen MS.
[3] Pontus Payen MS.
[4] Pontus Payen MS , 14—18.
[5] Pontus Payen MS.

présence était devenue tout à fait superflue depuis le traité de paix si heureusement conclu avec tout le monde.

A ce changement soudain dans le langage du député, le roi, cessant de sourire, se rejeta violemment sur son trône et y resta, méditant d'un air sombre sur ce qu il venait d'entendre. Il était évident, dit un témoin oculaire, qu'il se sentait profondément offensé ; il changeait fréquemment de couleur, et tous ceux qui étaient présents « pouvoient marquer au jeu de sa figure combien son esprit estoit agité » [1].

Les autres provinces furent encore plus explicites. Toutes votèrent leur contingent à l'impôt, mais toutes expressément sous la condition préalable du retrait des troupes étrangères des Pays-Bas [2].

Le roi ne put dissimuler plus longtemps sa rage en entendant ces conditions ; et s'adressant au comte d'Egmont et aux autres seigneurs rangés autour du trône, il s'écria avec aigreur qu'on lui faisait bien voir ce que valait la sincérité des Provinces dans leurs protestations de loyauté et d'affection [3].

Outre les réponses séparées des États à l'adresse royale, une remontrance solennelle avait été rédigée au nom des États-Généraux et signée par le prince d'Orange, le comte d'Egmont et un grand nombre de patriciens des Pays-Bas. Ce document fut présenté au roi avant l'ajournement de l'assemblée ; il rappelait les infâmes « pillages, insultes et désordres » exercés journellement par la soldatesque étrangère ; il disait que le fardeau en était devenu insupportable, et que les habitants de Marienbourg et d'autres villes et vil-

[1] Pontus Payen MS.

[2] Ibid.

[3] Ibid. Comparez Van der Haer, I. 108, 109, 110 ; Wagenaer Vaderl. Hist. VI. 52.

lages, avaient entièrement abandonné leurs demeures plutôt que de rester plus longtemps en butte à tant d'insolence et à tant d'oppression [1].

Le roi, déjà fâché, devint furieux lorsqu'on lui présenta la pétition. Il se leva de son siège et sortit impétueusement de la salle en demandant aux membres, sur son passage, si l'on n'exigeait pas aussi qu'en sa qualité d'Espagnol, il quittât immédiatement le pays et y renonçât à toute autorité [2]. Le duc de Savoie saisit cette occasion, dans laquelle il paraissait pour la dernière fois en public comme régent, pour tonner avec violence contre l'indignité que les États venaient de commettre contre leur souverain [3].

Mais sur les nobles et les bourgeois ne s'étaient pas encore appesanties à cette époque les longues années d'oppression qu'on leur tenait en réserve, et ils se souvenaient encore qu'un temps avait existé où les ancêtres de Philippe étaient plus humbles dans leur maintien devant les autorités provinciales. Son bisaïeul, Maximilien, prisonnier des bourgeois de Bruges, sa bisaïeule, Marie de Bourgogne, accourue sur la place publique, les cheveux épars et les yeux noyés de larmes, pour sauver par ses supplications la vie de ses ambassadeurs félons, tenaient d'habitude un langage moins impérieux aux délégués des États.

Cette explosion de la colère royale fit néanmoins bientôt place à un peu plus de calme ; Philippe réflé-

[1] Meteren, I. 24. Bor, I, 22. Wagenaer, VI. 48—52. « Remontrance adressée au roy par les États Généraulx pour le renvoi des troupes étrangères et pour que les affaires fussent administrées de l'avis des Seigneurs. » — Gachard. Documents Inédits, I. 323—325.

[2] Wagenaer, VI. 52. Comparez Van der Haer, « Subiratum de sede Regem surrexisse et eo digresso, » etc. — VIII. 110.

[3] Van der Haer, ubi sup.

chit qu'il valait mieux dissimuler encore et répondre aux États par des explications plutôt que d'une façon nette et cassante. En conséquence, au bout de quelques jours un message assez singulièrement conçu fut envoyé à l'assemblée. Dans ce message, il était dit que le roi ne désirait aucunement placer des étrangers dans le gouvernement,— fait qui était établi, du reste, par la nomination de la duchesse Marguerite ; — que l'infanterie espagnole était nécessaire pour préserver le pays de l'invasion ; que le reste des troupes étrangères n'était plus que de trois à quatre mille hommes qui réclamaient un arriéré de solde considérable, mais que le montant de cet arriéré leur serait payé immédiatement après le retour de Sa Majesté en Espagne. On expliquait que ces troupes devaient servir d'escorte à don Carlos lors de son entrée dans les Pays-Bas, sans quoi le roi les eût avec plaisir emmenées en Espagne avec lui sur sa flotte, s'il eût connu plus tôt le désir des États. Il se chargeait, du reste, lui-même de leur entretien, quoiqu'elles ne dussent être employées qu'au profit des Provinces. Il faisait enfin observer qu'il avait placé deux seigneurs des Provinces, le prince d'Orange et le comte d'Egmont, à la tête de ces troupes étrangères, et promettait positivement de retirer celles-ci au plus tard dans trois ou quatre mois [1].

Le même jour où les États s'étaient assemblés à Gand, Philippe avait envoyé une lettre dûment méditée au Grand-Conseil de Malines, cour suprême des Provinces, et aux divers conseils, cours et tribunaux provinciaux du pays tout entier [2]. L'objet de

[1] Réponse du Roy à la Remontrance, » etc. — Documents Inédits, I. 326-329.

[2] Lettre de Phil II, au grand conseil de Malines par laquelle il lui fait connaître son intention sur le fait de la religion et de

cette communication était de formuler ses ordres définitifs, au sujet des édits et de l'exécution sommaire et générale de tous les hérétiques. Le roi y donnait des instructions sévères et précises pour que ces décrets, qui parlaient d'étrangler, de brûler et d'enterrer vifs, fussent suivis à la lettre. «Je veux,» disait-il à tous les magistrats et officiers judiciaires « que vous » soyez curieulx pour vous enquérir si à tous costelz l'exécution se fera contre ceulx qui y contre » viendront, laquelle exécution nous entendons et » voulons se face avec toute rigueur et sans respecter » personne que ce soit, et de procéder non seulle- » ment contre les transgresseurs, mais aussi contre » les juges qui vouldroient user de dissimulation et de » connivance [1]. » Puis, faisant allusion à une fausse opinion du public, qui croyait les édits dirigés seulement contre les anabaptistes, il rectifiait cette erreur en déclarant qu'ils étaient faits « contre tous sectaires » sans dissimulation aucune et contre ceulx qui pour- » roient estre seullement entachez des articles et » erreurs introduits et soutenus par Luthère [2]. »

Malgré la scène violente de l'assemblée des États, le roi dans une autre réunion prit congé de ceux-ci avec une cordialité apparente. Son mécontentement était manifeste, mais il s'exprimait principalement contre des individus. Le déplaisir que lui causait la conduite tenue par les principaux nobles et notamment par le prince d'Orange, n'était plus un secret.

Aussitôt l'assemblée ajournée, Philippe avait complété ses préparatifs de départ. C'est à Middelbourg qu'il reçut l'agréable nouvelle du consentement du

l'extirpation des hérésies, 8 Août, 1559. — Documents Inédits, I. 332—339.

[1] Documents inédits, I. 335.

[2] Documents inédits, 337.

Pape à la création des nouveaux évêchés qu'il avait demandés pour les Pays-Bas [1]. Nous reviendrons dans un autre chapitre sur ce sujet important ; pour le moment, nous suivrons le Roi à Flessingue, d'où la flotte allait mettre à la voile pour l'Espagne. Il fut escorté jusqu'à ce port par la Duchesse Régente, le duc de Savoie et nombre de personnages les plus éminents des Provinces [2]. Parmi ceux-ci se trouvait le prince d'Orange, venu pour assister au départ du Roi et lui présenter ses respectueux adieux. Comme Philippe montait à bord du navire qui devait l'emmener pour toujours loin des Pays-Bas, ses regards tombèrent sur le prince. Il ne put contenir davantage son déplaisir ; le visage enflammé de colère, il se tourna vers lui, et lui reprocha en termes amers d'avoir entravé tous ses plans par ses intrigues secrètes. Guillaume répondit humblement que tout ce qui avait lieu était le produit du mouvement naturel et régulier des États eux-mêmes. A cette réponse, le Roi, écumant de rage, saisit le prince par le poignet, et, le secouant avec violence, s'écria en espagnol : « *No los estados, ma vos, vos, vos !* » (Non pas les États, mais vous, vous, vous !) Répétant ainsi trois fois le mot *vos*, qui en espagnol est aussi peu courtois et aussi dédaigneux que le « toi » en français [3].

Après cette grave et publique insulte, le prince d'Orange ne monta pas à bord du vaisseau de Sa Majesté, mais se contenta de souhaiter à celle-ci, du rivage, un retour heureux [4]. Il est permis d'ailleurs de

[1] Hopper. Rec. et Mém., p. 21., ch. II.

[2] Vander Vynckt, I. 140.

[3] Mémoires de l'Aubery du Maurier (Maurier, 1680), p. 9, qui raconte l'anecdote sur l'autorité de son père qui la tenait d'un gentilhomme, ami du prince d'Orange et présent à cette scène.

[4] Ibid.

se demander si, en s'aventurant sur le vaisseau du roi, il ne se fût pas exposé à un voyage subit et forcé en Espagne, voyage dont par les circonstances du moment, il eût bien pu ne pas revenir de sitôt. Comme dans mainte autre occasion depuis, sa prudence lui fut alors d'un grand service, et Philippe quitta seul les Pays-Bas, laissant pour adieu cette explosion de haine contre l'homme, que peut-être il sentait instinctivement destiné à contrecarrer toutes ses mesures et à résister à sa tyrannie jusqu'au dernier moment.

La flotte, qui se composait de quatre-vingt-dix vaisseaux, et était si bien approvisionnée que, s'il faut en croire un chroniqueur anversois, entre autres vivres elle avait embarqué quinze mille chapons [1], la flotte partit de Flessingue le 26 août 1559 [2]. Le voyage fut orageux, et une grande partie des riches tapisseries et des autres objets précieux amassés par Charles et Philippe, furent perdus dans la traversée. Plusieurs vaisseaux sombrèrent, et pour en sauver d'autres, il fallut alléger la cargaison et « vêtir la vague mugissante des riches soieries » si renommées des Pays-Bas ; de sorte qu'il fut dit que Philippe et son père n'avaient appauvri la terre ferme que pour enrichir l'Océan [3]. La flotte avait été chargée de beaucoup de meubles de grand prix, parce que le roi avait résolu de fixer désormais en Espagne l'errante capitale de ses États. Quant à lui, il arriva, sauf de sa personne, à Laredo, le 5 septembre [4]. L'imminent péril auquel il venait d'échapper le confirma dans le grand dessein auquel il avait résolu de consacrer sa vie. Il crut qu'il n'avait été préservé du naufrage que parce qu'il était

[1] Meteren, I. 25.
[2] Ibid.
[3] Meteren, I. 25. Hoofd, I. 27. Comparez Cabrera. V. 235.
[4] Bor, I. 22.

investi d'une mission divine ; et de peur que son enthousiasme contre les hérétiques ne vînt à se refroidir, il s'empressa, aussitôt arrivé, de se récréer du pieux spectacle d'un *auto-da-fé*.

Dès le mois de janvier précédent, Philippe, persuadé qu'il était nécessaire de renforcer partout les moyens destinés à arrêter les progrès alarmants des idées luthériennes, avait écrit au Pape, pour en obtenir l'autorisation d'accroître encore, s'il était possible, les rigueurs de l'inquisition d'Espagne. Le Pape avait, et de bon cœur, adressé en conséquence à Valdez, l'inquisiteur-général, une bulle qui prescrivait de livrer aux flammes tous prisonniers quelconques, même ceux que l'on n'accusait pas d'être « relaps » [1]. De grands préparatifs avaient été faits pour inspirer aux hérétiques une terreur salutaire par une série de spectacles horribles ; les nombreuses victimes, qui depuis longtemps gémissaient dans les cachots du Saint-Office, et dont plusieurs étaient personnages de haut rang, de science remarquable et de mœurs exemplaires, allaient être livrées aux flammes [2]. Le premier *auto-da-fé* avait été consommé à Valladolid, le 21 mai 1559, en l'absence du roi, mais devant la famille royale et toutes les notabilités civiles, ecclésiastiques et militaires. La princesse régente, assise sur le trône auprès de l'échafaud, tenait le glaive ; l'archevêque de Séville, suivi des familiers de l'Inquisition et des victimes, s'était rendu, en procession solennelle, au *Cadahalso*, où, après le sermon habituel à la louange du Saint-Office et à l'exécration de l'hérésie,

[1] « Le roi et le grand inquisiteur n'eussent-ils fait que ce mal, » dit Llorente, « il suffirait pour vouer leurs noms à l'infamie éternelle. »

[2] Cabrera, V. 235, sqq. Llorente. Hist. Crit. de l'Inquis., II, XVIII.

l'Infante avait prêté serment sur le crucifix de maintenir à jamais la Sainte Inquisition et les décrets apostoliques. L'archevêque alors avait crié à haute voix [1] : « Ainsi Dieu protège » Vos Altesses royales et leurs États ! » Après quoi les hommes et les femmes, destinés à jouer le rôle principal dans la solennité, avaient été précipités dans les flammes [2]. Comme bientôt après, le retour prochain du roi en Espagne était devenu certain, la fête suivante fut retardée jusqu'à son arrivée, comme le meilleur moyen de célébrer celle-ci. En conséquence, le 8 octobre, un second *auto-da-fé* eut lieu à Valladolid. Le roi, sa sœur et son fils, accompagnés des hauts officiers de l'État, des ministres étrangers et de toute la noblesse du royaume, y assistaient, au milieu d'un immense concours de soldats, de prêtres et de populace. Le sermon fut prêché par l'évêque de Cuença. Quand il fut terminé, l'inquisiteur général Valdez s'écria à haute voix : « O Seigneur, viens-nous en aide ! [3] » Alors le roi tira son épée ; Valdez, s'avançant sur la plate-forme où Philippe était assis, commença à lire la formule du serment : « Votre Majesté jure-t-elle par la croix de l'épée sur laquelle s'appuie sa royale main, de favoriser toujours le Saint-Office de l'Inquisition contre les hérétiques, les apostats et ceux qui les soutiennent, et de dénoncer tous ceux qui, à sa royale connaissance, agiraient ou parleraient contre la foi [4] ? »

Le roi répondit d'une voix claire et distincte : « Je le jure, » et signa son serment qui fut lu aux assistants par un officier de l'Inquisition. Treize victimes d'un rang distingué furent alors brûlées vives sous les yeux

[1] Cabrera, IV. 209.
[2] Ibid.
[3] « Domine adjuva nos. » — Cabrera, V. 235.
[4] Ibid.

du monarque ; on brûla également un cadavre que la main amie de la mort avait arraché au Saint-Office, et l'effigie d'une autre personne, condamnée sans avoir été jugée ni même arrêtée. Parmi les martyrs se trouvait don Carlos de Sessa, jeune gentilhomme d'un caractère et de capacités remarquables, qui dit au roi, en passant près du trône pour aller au supplice : « Comment pouvez-vous me regarder ainsi et permettre qu'on me brûle? » Philippe fit alors cette réponse mémorable, soigneusement recueillie par son panégyriste : « Je porterais moi-même le bois pour brûler mon propre fils, s'il était aussi mauvais que vous. »[1].

Immédiatement après, un autre *auto-da-fé* eut lieu à Séville ; cinquante hérétiques vivants y furent brûlés, ainsi que les ossements du docteur Constantin Ponce de la Fuente, qui avait été le chapelain et l'ami du père de Philippe. Ce savant ecclésiastique avait été délivré des cachots du Saint-Office par une fièvre qui l'avait heureusement emporté. Les bourreaux, non contents d'outrager son cadavre, exercèrent encore sur son effigie leur malice impuissante et ridicule. Un mannequin, revêtu du costume du docteur et les bras étendus dans l'attitude qu'il prenait d'habitude dans ses prières, fut placé sur l'échafaud au milieu des victimes vivantes, puis jeté dans les flammes, afin que le fanatisme pût au moins sur une tombe jouir d'un semblant de triomphe.

Telles furent les cérémonies religieuses par lesquelles Philippe fêta son salut du naufrage, et son mariage avec Isabelle de France célébré peu de temps après son retour. Ces victimes humaines, enchaînées au poteau ardent, furent les flambeaux à la lueur

[1] « Yo traeré lena para quemar a mi hijo si fuere tan malo como vos. » — Cabrera, V. 236.

desquels le roi de toutes les Espagnes s'avança vers la couche nuptiale[1].

[1] Hoofd, I. 27. Meteren, I. 25. Bor, I. 23. De Thou, III. 410—413. XXIII. Cabrera, V. 209 et V. 235, sqq. — Comparez Llorente (Hist. Crit. de l'Inq., II, XVIII. XX et XXI) qui a corrigé beaucoup d'erreurs commises par les historiens antérieurs.

DEUXIÈME PARTIE

ADMINISTRATION DE LA DUCHESSE MARGUERITE

1559-1567

CHAPITRE PREMIER

ON SÈME LE VENT

1559-1560

Esquisse biographique et portrait de Marguerite de Parme. — Le Conseil d'État. — Berlaymont. — Viglius. — Esquisse de Guillaume le Taciturne. — Portrait d'Antoine Perrenot, par la suite cardinal de Granvelle. — Coup d'œil général sur la situation politique, sociale et religieuse des Pays-Bas. — Habitudes de l'aristocratie. — Émulation dans l'extravagance. — Embarras pécuniaires. — La sympathie sans cesse croissante du peuple pour la Réformation, véritable cause de la révolte qui menace. — Mesures du gouvernement. — Analyse de l'édit de 1550. — Bulles papales octroyées à Philippe pour l'augmentation du nombre des évêques dans les Pays-Bas. — Nécessité de conserver les troupes espagnoles pour appuyer la politique de persécution.

Marguerite de Parme, qui venait d'être nommée régente des Pays-Bas, était la fille naturelle de Charles-Quint et l'aîné de ses enfants. Sa mère, d'une respectable famille d'Audenaerde, du nom de Van der Genst, avait été adoptée et élevée par l'illustre maison d'Hoogstraeten. Des circonstances particulières, qu'il est inutile de rappeler en détail, palliaient la faute à laquelle Marguerite devait son origine impériale et donnaient à l'enfant presque un droit légitime à la protection de son père. Ce droit fut reconnu et reçut satisfaction complète. Dès son enfance, Marguerite fut

confiée par l'Empereur aux soins de sa tante du côté paternel, Marguerite de Savoie, alors régente des Provinces. Cette princesse étant venue à mourir, la sœur de l'Empereur, Marie, reine douairière de Hongrie, la remplaça dans cette tutelle et dans le gouvernement qu'elle occupa jusqu'à l'abdication. La reine-chasseresse communiqua ses goûts à sa jeune nièce et Marguerite surpassa bientôt celle qui l'instruisait. L'ardeur avec laquelle elle poursuivait le cerf et l'audacieuse adresse d'écuyère dont elle faisait preuve en toute occasion, prouvaient qu'elle était aussi la digne descendante de Marguerite de Bourgogne. Sous ce rapport, au moins, son éducation fut au niveau de la haute position qu'elle occupait d'une façon quelque peu subreptice. Lorsque, peu après le mémorable sac de Rome, le Pape et l'Empereur se furent réconciliés et qu'on eut décidé que la famille Médicis s'élèverait sur les ruines de la liberté de Florence, la main de Marguerite fut accordée à Alexandre, le neveu du pontife. L'infâme débauché, dont il était ainsi fait choix, comme époux de la fille aînée de l'Empereur et maître des beaux domaines de la République toscane, était nominalement le fils de Laurent de Médicis et d'une esclave mauresque, mais il passait généralement pour bâtard du Pape lui-même. Les noces furent célébrées en grande pompe à Naples, où l'Empereur, sous le costume d'un guerrier maure, chevaucha en personne dans un tournoi. A Florence eurent également lieu des fêtes splendides, que vinrent toutefois troubler des présages regardés comme les plus funestes. Mais il n'était nul besoin d'apparitions surnaturelles au ciel ni sur la terre, pour faire trouver conclu sous une mauvaise étoile le mariage qui unissait une enfant de douze ans à un libertin usé de vingt-sept. Heureusement pour Marguerite, les funèbres augures se trouvèrent vrais. Dès la première

année de leur vie conjugale, son mari fut victime de ses dérèglements; il fut assassiné par son parent Lorenzino de Médicis. Cosme, son successeur comme tyran de Florence, désirait aussi hériter de la main de Marguerite, mais, en fin politique, l'Empereur, pensant qu'il avait assez fait pour se concilier cette maison, préférait attacher à ses intérêts la famille qui occupait alors le trône papal. En conséquence, peu d'années après, Marguerite fut unie à Octave Farnèse, neveu de Paul III. Sa destinée était aux mariages mal assortis. Encore enfant, on l'avait unie à un homme d'un âge plus que double du sien; âgée maintenant de vingt ans, on l'accordait à un jeune homme de treize. Elle conçut une si profonde aversion pour son nouvel époux qu'il leur devint impossible de vivre en paix ensemble. C'est pourquoi Octave partit pour la guerre et en 1541 accompagna l'Empereur dans sa mémorable expédition de Barbarie.

Avant que les résultats de l'expédition fussent exactement connus, des rumeurs de désastres, de batailles perdues, de tempêtes essuyées circulèrent en Europe; on rapportait que l'Empereur s'était perdu dans un orage et que le jeune Octave avait péri avec lui. Ces bruits éveillèrent le remords dans l'âme de Marguerite. Il lui sembla que c'était l'inclémence du foyer domestique qui en avait chassé son époux pour l'envoyer tomber au loin victime des éléments. Aussi, lorsque la vérité eut pu se faire jour, et qu'il devint certain qu'il vivait encore, quoique dangereusement malade et laissé aux soins de l'Empereur, la répugnance que son extrême jeunesse avait fait naître se transforma en une affection passionnée. Son absence et sa fidélité à la fortune militaire du père de Marguerite, causèrent chez celle-ci une révolution complète de sentiments et provoquèrent son admiration. Lorsque Octave, devenu maintenant duc de Parme et de Plai-

sance, revint à Rome, il fut reçu à bras ouverts par sa femme. Deux jumeaux ne tardèrent pas à bénir leur union et, n'eût été certaine disposition d'humeur impérieuse que Marguerite avait héritée de son père et qu'elle était trop prompte à exercer envers son époux, leur mariage aurait été suffisamment heureux[1].

Des considérations de nature diverse la désignèrent à Philippe comme propre à bien remplir la charge de Régente, mais il y eut cependant dans les motifs de sa nomination quelque chose de mystérieux qui nécessite quelques éclaircissements. On pensa que son origine la rendrait agréable au peuple; mais le motif secret de Philippe fut peut-être, qu'elle seule, de tous les autres candidats, serait facile à soumettre au contrôle de l'homme d'église aux mains duquel il se proposait de confier en réalité l'administration des Provinces. D'autre part, son mari désirait vivement se voir restituer la citadelle de Plaisance, que continuait d'occuper une garnison de troupes espagnoles. Philippe était bien désireux de se concilier le duc, mais fort peu disposé à abandonner la forteresse. Il se dit qu'Octave serait flatté de la nomination de sa femme à des fonctions aussi importantes et ne serait peut-être pas fâché de se trouver délivré pour quelque temps de sa tendresse un peu impérieuse. En la faisant résider dans les Pays-Bas, le roi assurait à son époux la tranquillité domestique et s'assurait à lui-même la paix en Italie. Marguerite serait un otage garant de la fidélité du duc, auquel de plus on avait pris son fils aîné pour le faire élever au service de Philippe.

Marguerite avait près de trente-sept ans, lorsqu'elle arriva dans les Pays-Bas avec la réputation de posséder de grands talents et un caractère fier et éner-

[1] Strada, I. 35-44.

gique. C'était une catholique enthousiaste; longtemps elle s'était agenouillée aux pieds de Loyola, qui avait été son confesseur et son guide spirituel[1]. Elle nourrissait contre les hérétiques une horreur plus profonde que contre aucune autre espèce de malfaiteurs, et révérait les édits sanguinaires de son père comme s'ils eussent été des révélations spéciales d'en haut. Elle était d'une extrême rigidité dans l'observance des pratiques romaines, et chaque année, à la semaine sainte, elle avait coutume de laver les pieds à douze vierges, qu'ensuite elle dotait[2]. Ses talents, à part son habileté dans l'art de l'équitation, n'avaient rien de remarquable.

Soigneusement élevée dans les principes politiques de l'école de Machiavel et des Médicis, elle était dressée à cette « dissimulation » à laquelle les libres anglo-saxons donnent un nom plus énergique, mais qui à la cour de Charles et de Philippe formait la moëlle de la science du gouvernement. A d'autres égards ses connaissances n'étaient que bornées et en fait de langues, elle ne savait guère que la langue italienne. L'apparence de sa personne était masculine, mais non dépourvue d'une certaine fascination de grandeur et de majesté, et répondait à l'opinion que généralement on se faisait de son caractère. La fameuse moustache de sa lèvre supérieure[3] semblait indiquer une fermeté de résolution toute virile, et cette impression était confirmée par une circonstance singulière : elle était sujette à de fortes attaques de goutte, maladie qui d'ordinaire est réservée au sexe fort[4].

[1] Strada, I, 42.

[2] Ibid.

[3] « Nec deerat aliqua mento superiorique labello barbula, ex qua virilis et non magis species quam auctoritas conciliabatur. » — Strada, I. 42.

[4] Ibid.

Telles étaient la carrière antérieure et la réputation publique de la duchesse Marguerite. Il restait à savoir si le caractère et les qualités qu'elle manifesterait dans sa nouvelle position justifieraient le choix de Philippe.

Les membres du conseil d'État, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, étaient Berlaymont, Viglius, Granvelle, d'Orange et d'Egmont.

Le premier était en même temps chef du département des finances. La plupart des écrivains catholiques l'ont dépeint comme un seigneur d'un caractère loyal et des plus honorables. Les historiens du parti protestant, au contraire, l'ont tous représenté comme cupide, avare et sanguinaire à l'extrême. Qu'il fût un brave et fidèle soldat, un papiste acharné, et un partisan inébranlable de la cause royale, c'est ce que personne n'a jamais contesté. Le Baron et ses quatre fils, tous également vaillants et accomplis, se trouvèrent toujours au premier rang pour défendre la couronne contre la nation. Il faut cependant avouer que le fanatisme de la fidélité perd beaucoup de l'auréole romanesque dont le génie poétique l'a souvent entouré, quand le prince « légitime », pour lequel on tire l'épée, non seulement est un étranger par la langue et le sang, mais encore nourrit une haine avouée contre le pays qu'il prétend gouverner.

Viglius d'Aytta de Zuichem était un savant Frison, né, suivant quelques écrivains, dans « la classe des paysans, mais n'ayant aucun goût pour leurs grossiers travaux[1]. » D'après d'autres autorités, dont le président appuyait lui-même les rapports, il était au contraire d'origine noble; quelle qu'ait été sa race, ou noble ou roturière, une chose est certaine, c'est qu'il dut sa première et son unique illustration historique à lui-même, à ses talents et à ses connais-

[1] Levensbesch. Nederl. Man. en Vrouwen, IV. 75.

sances. Dès son extrême jeunesse ceux-ci étaient déjà assez remarquables pour lui valoir les louanges d'Érasme. Il avait étudié à Louvain, à Paris et à Padoue ; et après avoir refusé d'être le précepteur de Philippe encore enfant, était allé occuper une chaire de professeur à l'université d'Ingolstadt. Après avoir successivement rejeté diverses offres de l'Empereur, il avait en 1542 accepté un siège au grand conseil de Malines, dont il était devenu le président en 1545. Il avait été, en 1558, l'un des négociateurs de la paix avec la France, et se trouvait maintenant président du conseil privé, membre du conseil d'État et du comité secret et intime de ce dernier corps que l'on appelait la Consulte. Comme il avait pris part à la confection du fameux édit de 1550, il y avait beaucoup d'odieux attaché à son nom. L'ébauche lui en était généralement attribuée, mais dans plusieurs de ses lettres datées de cette époque il se plaignait amèrement de l'injustice que, sous ce rapport, on commettait envers lui, et soutenait s'être efforcé en vain d'amener l'Empereur à mitiger les rigueurs de l'édit. Toutefois, on ne se sent guère porté à admettre ses excuses lorsqu'on se rappelle ses opinions générales en matière religieuse. Il était en théorie et en pratique de la plus étroite intolérance. Il considérait la liberté religieuse comme la plus détestable et la plus funeste des doctrines ; il signalait l'hérésie comme le plus irrémissible des crimes.

De sa bouche savante de président découlaient en abondance, plus amers et plus élégants que d'aucune autre, tous les lieux-communs accoutumés contre ces malfaiteurs infâmes ; ces hommes, qui réclamaient le droit d'adorer Dieu dans le sanctuaire de leurs demeures suivant leur propre conscience ! Dans son opinion, pour une personne du commun et ignorante des lois ou de la théologie, rentrer chez soi, s'y enfer-

mer, et y adresser ses prières à celui qui lit dans le secret des cœurs, c'était ouvrir au large la porte de destruction pour tout le pays et y faire entrer le Père du Mal, pour qu'il ravît en un instant toute la population, corps et âmes. « Si chacun », écrivait-il à Hopper, « peut dans sa propre maison croire ce qu'il » veut, nous allons avoir de nouveau des dieux do- » mestiques et des génies tutélaires [1], le pays four- » millera de milliers d'erreurs et de sectes dont un » très petit nombre seulement, je le crains, consenti- » ront à rester enfermés dans le bercail du Christ. » J'ai toujours regardé cette opinion, » continue le président, « comme la plus pernicieuse de toutes. » Ceux qui la professent ont en mépris toute religion » et ne sont ni plus ni moins que des athées. Cette » liberté vagabonde du foyer domestique doit être » extirpée par tous les moyens possibles ; c'est pour » cela que le Christ a institué les pasteurs, c'est pour » ramener les brebis errantes dans le bercail de la » véritable Église ; c'est le seul moyen pour nous de » garder les agneaux contre les loups dévorants et » de les empêcher d'être entraînés hors du troupeau » du Christ dans les hordes de Bélial. La liberté de » religion ou de conscience, comme on l'appelle, ne » doit jamais être tolérée [2]. »

Voilà les solennelles niaiseries dont Viglius voulait faire la nourriture intellectuelle, non seulement de son fidèle Hopper, mais encore du monde entier. Le président avait naturellement grande crainte que le troupeau du Christ fût confié à d'autres qu'aux pas-

[1] « —— lares lemuresques. » etc. — Ep. ad Hopp., 421.

[2] Viglii Epist. ad Joach. Hopperum, p. 421, 422. — Comparez Vit. Viglii ab ipso Viglio Script. (apud Hoynck, I), 1-33 ; Viglii Epist. Select. ad Diversos, cxlviii ; Levensb. Nederl. Man. en Vrouw., IV. 75-82 ; Van der Vynckt, I. 127.

teurs établis, parce qu'il avait le projet de tenir plus tard dans sa main l'une des crosses pastorales les plus lucratives, lorsqu'il viendrait à se retirer de la carrière séculière.

Il est nécessaire maintenant d'introduire en quelques mots sur la scène l'homme qui, à partir de ce moment, commence à dominer l'histoire de son pays, et dont la grandeur et l'influence vont croître chaque jour. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, quoique encore jeune d'années, est déjà le personnage central autour duquel viennent se grouper naturellement les évènements et les caractères de l'époque ; destiné comme il l'est, à devenir de plus en plus, à mesure que les années s'écouleront, le foyer vivifiant où tout un peuple ira chercher la lumière, la force et la vie nationale.

La famille de Nassau apparaît pour la première fois comme distinctement existante, vers le milieu du XI[e] siècle. Presque aussitôt qu'elle est connue, elle se divise en deux grandes branches. L'aînée demeure en Allemagne, et au VII[e] siècle monte sur le trône impérial, en la personne d'Adolphe de Nassau. La branche cadette et plus illustre, conserve les modestes domaines de la souveraineté de Nassau-Dillenbourg, mais vers la même époque elle se transporte dans les Pays-Bas, où bientôt elle arrive à une puissance et à des possessions considérables. Les ancêtres de Guillaume avaient, en qualité de ducs de Gueldre, commencé à exercer la souveraineté dans les Provinces, quatre siècles avant l'avènement de la maison de Bourgogne [1]. Cette famille envahissante compta par la suite les Nassau des Pays-Bas parmi ses adhérents les plus fermes et les plus puissants. Engelbert II se distingua dans les conseils orageux et sur les

[1] Apologie d'Orange, 42.

champs de bataille de Charles le Téméraire, et plus tard, devint à la cour et dans les camps, l'appui inébranlable de Maximilien. Étant mort sans enfant, il fut remplacé par son frère Jean, dont les deux fils, Henri et Guillaume de Nassau, se partagèrent l'énorme héritage. Guillaume, qui succéda aux biens d'Allemagne, se convertit au protestantisme et introduisit la Réformation dans ses États. Henri, le fils aîné, reçut les domaines et les titres que la famille possédait dans le Luxembourg, le Brabant, les Flandres et la Hollande, et se distingua tout autant que son oncle Engelbert au service de la maison de Bourgogne-Autriche. Ami et confident de Charles-Quint dont il avait été le gouverneur, il resta toujours pour l'Empereur un soutien des plus fidèles et des plus utiles. C'est grâce à son influence que la couronne impériale se plaça sur la tête de Charles [1]. En 1515, il épousa Claudie de Châlons, sœur du prince Philibert d'Orange, afin de pouvoir, comme il l'écrivait à son père, « obéir à Sa Majesté impériale, plaire au roi de France, *et plus particulièrement en vue de son propre honneur et profit* [2]. » Son fils René de Nassau-Châlons succéda à Philibert. Ainsi passa à la famille de Nassau cette principauté d'Orange, si délicieusement placée entre la Provence et le Dauphiné, mais bien près cependant d'une dangereuse voisine : Avignon, le siège de la

[1] « —— c'est lui qui a mis la couronne impériale sur la teste de l'Empereur... il persuada les électeurs de préférer l'Empereur au Roi de France... Et comme il est notoire à un chacun que ceste couronne impériale a esté le pont qui par après a fait passage à l'Empereur pour tant de conquestes, etc. — Apologie, 23.

[2] « —— om geeoirsam te zyn der Keis. Maj. ende ooc om te wille te zyn den Conic van Vrancryk ende sonderling om myner eeren ende prouffyts wille. » — Arnoldi, Hist. Denk., p. 187. Groen v. Prinsterer, Archives, I. 64*, note 2.

« captivité de Babylone » des papes. Cette principauté remontait à une haute antiquité. Déjà sous le règne de Charlemagne, Guillaume au Court-Nez avait défendu la petite ville d'Orange contre les assauts des Sarrasins. L'intérêt et l'autorité qu'il acquit par là dans les domaines que sa valeur avait préservés, ne firent que s'étendre, et par la suite des temps devinrent héréditaires dans sa famille. La principauté devint une souveraineté franche et libre [1], et, en dépit de la loi salique, passa successivement par les familles différentes d'Orange, de Baux et de Châlons.

En 1544, le prince René mourut aux pieds de l'Empereur dans les tranchées de Saint-Dizier. N'ayant pas d'enfant légitime, il laissa tous ses titres et domaines à son cousin germain, Guillaume de Nassau, fils du frère de son père, et qui, alors âgé de onze ans, devint ainsi Guillaume IX d'Orange. Pour cet enfant, que l'avenir devait appeler à de si grandes destinées et à de si héroïques sacrifices, le passé et le présent semblaient s'être complu à amasser, par des canaux divers, la puissance et la richesse. Il était, dans les Pays-Bas, le descendant des Othon, des Engelberg et des Henri ; en France, le représentant des Philibert et des René ; en Allemagne, le chef d'une maison de ressources et de position plus modestes, mais encore d'un haut rang, et qui avait déjà bien mérité de l'humanité en étant des premières à embrasser le grand principe de la Réformation.

Son père, frère cadet de Henri, l'ami de l'Empereur, était surnommé Guillaume le Riche. Il n'était pourtant riche que d'enfants. Il avait eu de sa femme,

[1] « et moins m'a il (l'Empereur) peu favoriser en mon principaulté d'Orange, ou il n'avoit rien à veoir ni lui ni prince quelconque, le tenant en souveraineté nuë et absoluë, ce que peu d'autres seigneurs pourront dire. » — Apologie, 15.

Julienne de Stolberg, cinq fils et sept filles. C'était une mère d'une conduite exemplaire et d'une piété sincère. Elle déposa dans l'âme de tous ses enfants les germes de cette abnégation dévouée qui faisait le trait distinctif de sa propre nature, et il était écrit que ces semences précoces produiraient en leur temps d'abondantes moissons. Rien ne saurait être plus tendre ni plus touchant que les lettres qu'elle a laissées, écrites de sa main à ses illustres fils, dans des heures d'inquiétude et d'angoisse, et dans lesquelles, s'adressant à eux avec la grave simplicité d'une mère qui parle à ses petits enfants assis à ses genoux, elle leur recommande jusqu'à la fin, au milieu des dangers dont leurs voies devaient être semées jusqu'à la fin de leurs jours, de toujours placer leur confiance en la grande main de Dieu. Parmi les mères de grands hommes, Julienne de Stolberg mérite une place au premier rang, et ce n'est pas faire d'elle un mince éloge, que de dire qu'elle était digne d'être la mère de Guillaume d'Orange et de Louis, d'Adolphe, de Henri et de Jean de Nassau.

A l'âge de onze ans, Guillaume, ayant ainsi d'une façon inespérée succédé à tant et à d'aussi grands biens, quitta le toit paternel pour être élevé à Bruxelles. Le seul avenir qui, semblait-il, pût être ouvert au jeune prince, c'était : une éducation à la cour de l'Empereur, suivie d'aventures militaires, d'ambassades, de vice-royautés et d'une vie de luxe et de magnificence. Aussi entra-t-il de très bonne heure dans la maison impériale en qualité de page. Avec sa sagacité habituelle, Charles reconnut le remarquable caractère du jeune homme. A quinze ans, Guillaume était l'ami intime, presque le confident de l'Empereur, qui s'enorgueillissait, entre autres dons, de posséder celui de pénétrer les hommes et de s'en servir. L'adolescent était pour son maître impérial un compagnon si

constant que, même pendant ses entretiens avec les plus hauts personnages et sur les affaires les plus graves, Charles ne voulait pas permettre que Guillaume fût regardé comme inutile ou importun. Il semblait qu'à ses yeux l'intelligence et la discrétion de son page étaient à la hauteur de tous les secrets, quelque importants qu'ils fussent. Les facultés de perception et de réflexion de celui-ci, que la nature avait faites d'une vivacité et d'une profondeur remarquables, acquirent ainsi un développement précoce et extraordinaire. Il était élevé derrière le rideau de ce grand théâtre où quotidiennement se jouaient les drames du globe. Les machines et les masques qui servent à produire les grandes illusions de l'histoire n'avaient rien de secret pour lui. Et pendant son apprentissage à la cour, il avait pour occupation favorite d'observer avec soin les actions des hommes et d'en scruter en silence les motifs. Lorsqu'il eut atteint l'âge d'homme, il fut choisi par l'Empereur pour les plus hauts emplois. Charles, dont le seul mérite, au point de vue des Provinces, était d'avoir vu le jour à Gand, et encore grâce à un accident ignoble, saisit avec joie l'occasion d'employer à la défense du pays le représentant de tant de grandes maisons des Pays-Bas. Avant d'avoir atteint sa vingt-unième année, le Prince fut nommé général en chef de l'armée des frontières françaises, en l'absence du duc de Savoie. Ce poste était convoité par plusieurs des soldats les plus distingués — les comtes de Buren, de Boussu, de Lalaing, d'Arenberg, de Meghen et particulièrement par le comte d'Egmont [1] ; et ce fut certes une preuve de confiance extraordinaire que donna Charles au prince d'Orange, en le choisissant au milieu de tous, quoiqu'il touchât à peine à la virilité et fût de

[1] Apologie, 29.

plus, en ce moment, absent en France. Le jeune prince s'acquitta de son haut commandement de manière à justifier entièrement sa nomination.

C'est sur l'épaule du Prince que l'Empereur s'appuya lors de l'abdication : ce fut la main du Prince qui porta à Augsbourg, à Ferdinand, les insignes impériaux du monarque désormais sans couronne. Ces devoirs accomplis, ses relations avec Charles cessèrent ; celles avec Philippe commencèrent. Il était à l'armée pendant les hostilités qui, peu après, furent reprises en Picardie ; il fut le négociateur secret de l'arrangement préliminaire avec la France, que le traité triomphant d'Avril 1559 ne tarda pas à venir rendre définitif. Ce fut lui qui conduisit, avec le Connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, les conférences préparatoires dont nous avons parlé ; et l'habileté qu'il y mit, quoique à peine homme fait, imposa à Philippe un lourd fardeau de reconnaissance. Le roi désirait la paix avec une si indicible anxiété, qu'il eût été capable de conclure un traité à n'importe quelles conditions. Il assurait au Prince que « le plus grand service que celui-ci pût lui rendre dans ce monde était de faire la paix, et qu'il désirait l'obtenir à quelque prix que ce fût, tellement il souhaitait retourner en Espagne [1]. » Philippe avait tenu le même langage à l'envoyé Suriano. « Oh ! ambassadeur, » avait-il dit, « je désire la paix n'importe comment, et si le roi de France ne l'avait pas implorée, je l'aurais demandée moi-même » [2].

[1] Apologie d'Orange, 49.

[2] « — — se ben era cosi poco honorevole fu gran cosa quella ch' io scrissi al Settembre passato che mi disse S. Mta, nell' esercito con queste parole o simili : o Imbasciatore, io voglia pace in ogni modo, e s'il Re di Francia no l'havesse domandata, la domanderei io. » — Suriano MS.

Avec une semblable impatience chez son souverain, certes le Prince manifesta des capacités diplomatiques de premier ordre, en faisant du traité négocié par ses soins une véritable capitulation de la part de la France. Il fut un des otages choisis par Henri comme garanties de l'exécution fidèle du traité, et ce fut pendant son séjour en France qu'il fit la remarquable découverte qui devait décider le sens de sa vie. Chassant un jour avec le roi dans la forêt de Vincennes, ils se trouvèrent, à un certain moment, seuls ensemble et séparés du reste de la cour. L'esprit du monarque français était plein du grand plan qui venait d'être dressé secrètement entre Philippe et lui, pour extirper le protestantisme par l'extirpation en masse des protestants. Philippe n'avait été si empressé de conclure son traité officiel avec la France, que pour pouvoir plus tôt être libre de négocier la convention secrète par laquelle Sa Majesté Très-Chrétienne et lui-même devaient solennellement prendre l'engagement de massacrer ensemble, en France et dans les Pays-Bas, tous les sectateurs de la nouvelle religion. Cette conspiration des deux rois contre leurs sujets était ce que chacun d'eux avait le plus à cœur. Le duc d'Albe, qui accompagnait Guillaume d'Orange, également en qualité d'otage, était le plénipotentiaire chargé de conclure cet arrangement de si grande importance. Le monarque français s'imaginant, un peu à la légère, que le Prince était également dans le complot, lui dévoila toute l'affaire sans réserve. Il se plaignit du nombre sans cesse croissant des sectaires dans son royaume, et affirma que sa conscience ne serait jamais à l'aise, ni ses états en sûreté tant qu'il ne serait pas délivré de « cette vermine maudite. » Une guerre civile, sous prétexte de réformation religieuse, était l'objet de sa constante appréhension, surtout depuis que tant de grands personnages du royaume et jus-

qu'à des princes du sang étaient devenus entachés d'hérésie. Néanmoins, avec la grâce de Dieu et l'assistance de son fils et frère Philippe, il espérait être bientôt maître des rebelles. Alors le Roi, avec un effrayant cynisme, entra dans les détails les plus minutieux sur tous les points du complot royal ; il expliqua à son discret compagnon la manière dont tous les hérétiques, grands ou petits, devaient, au moment le plus propice, être découverts et massacrés. Pour la réalisation du plan dans les Pays-Bas, on était convaincu que les régiments espagnols seraient d'une grande utilité. Le prince, quoique frappé d'horreur et d'indignation par ces royales confidences, garda son calme et resta impassible. Le Roi ne se doutait pas qu'en divulguant à un compagnon du duc d'Albe et à un plénipotentiaire de Philippe ces délicates négociations, il donnait un avis d'un prix inestimable à l'homme qui était né pour combattre les machinations de Philippe et de d'Albe. Guillaume d'Orange dut le surnom de « Taciturne, » à la façon dont il reçut ces communications de Henri, sans laisser entrevoir au monarque, ni par un mot, ni même par un regard, l'énorme bévue qu'il venait de commettre. Dès ce moment sa résolution fut prise. Quelques jours après, ayant obtenu la permission de se rendre dans les Pays-Bas, il s'y employa aussitôt à exciter, de toute son influence, l'opposition la plus vive et la plus générale contre une plus longue présence des troupes espagnoles [1], dont, bien contre son gré, il venait conjointement avec d'Egmont de recevoir le commandement. Il prévoyait, dit-il lui-même, que l'on voulait introduire aux Pays-Bas une inquisition pire et plus cruelle que celle d'Espagne, « puisqu'il n'eust fallu que regarder une image de travers

[1] Pontus Payen MS., 8—13.

pour estre condamné au feu[1]. » Bien qu'il n'eût pas encore la moindre étincelle de sympathie religieuse pour les réformés, il ne pouvait, dit-il, « qu'estre esmeu de pitié et compassion envers tant de gens de bien ainsi voués à l'occision[2] », et il résolut de les sauver s'il le pouvait ! Lors du départ de Philippe, il avait reçu des instructions, tant officielles que secrètes, sur la conduite à tenir en sa qualité de stathouder de Hollande, de Frise et d'Utrecht. On lui ordonnait « bien expressément d'avoir bon et soigneulx regard « de faire corriger et extirper les sectes réprouvées « de nostre mère Sainte Église, suivant les placards « et édicts cy-devant statuez et publiez par S. M. « impérialle, et depuis, par S. M. royalle renouvelez, « sur le faict de la religion. Et que les juges les exé- « cutent *sans infraction, altération et modération*, puis- « que l'on les ha constitué juges pour selon la loy « juger et non pour la modérer et déclairer, ou pour « disputer et juger si elle convient ou non. » Dans ses instructions secrètes, il était informé que l'exécution des édits devait avoir lieu avec la plus grande rigueur, et sans aucune distinction de personnes. Il lui était également rappelé que, « quelques-uns s'ima- « ginaient que la sévérité de la loi n'était dirigée que « contre les Anabaptistes, mais qu'au contraire, les « édits devaient être exécutés contre les Luthériens « et tous autres sectaires sans aucune distinction[3]. » En outre, dans une de ses dernières entrevues avec le Roi, celui-ci lui avait donné le nom de plusieurs « gens de bien suspects de la religion, » et lui avait commandé de les mettre à mort. Mais il se garda bien de le faire, au contraire même, il prévint ces per-

[1] Apologie, 54.
[2] Apologie, 53.
[3] Archives et Correspondance, I, 41-42.

sonnes de manière à ce qu'elles pussent prendre la fuite, « croyant qu'il falloit plutost obéir à Dieu que « non pas aux hommes [1]. »

Au moment du départ du roi pour l'Espagne, Guillaume d'Orange était dans sa vingt-septième année. Il était veuf, sa première femme, Anne d'Egmont, étant morte en 1558, après sept années de mariage. Cette dame, à laquelle on l'avait uni lorsqu'ils n'avaient l'un et l'autre que dix-huit ans, était la fille du célèbre général comte de Buren, et la plus riche héritière des Pays-Bas. Guillaume était ainsi resté fidèle aux traditions de sa famille, en augmentant ses biens par une opulente alliance. Il avait deux enfants, Philippe et Marie. Ce mariage avait créé entre les époux plus de sympathies que souvent l'on n'en voit dans les mariages princiers où les convenances sont seules consultées. Les lettres du prince à sa femme prouvent de la tendresse et du contentement [2]. Cependant plus tard on l'accusa « de l'avoir tuée d'un coup de poignard [3]. » Ceux mêmes qui colportaient ce conte ridicule n'y croyaient pas, mais il mérite d'être mentionné, pour prouver qu'aucune calomnie ne semblait trop absurde contre l'homme dont le caractère allait, à partir de ce moment, être en butte à des diffamations, dont sa vie entière devait être la réfutation éclatante, mais trop souvent inefficace [4].

[1] Apologie, 80.

[2] Archives et Correspondance, I, 1-29.

[3] Wilhelms von Oranien Ehe mit Anna v. Sachsen, von Dr K. W. Bœttiger (Leipzig, 1836).

[4] Pour l'histoire de Guillaume d'Orange jusqu'à l'époque du départ de Philippe, voyez Groen van Prinsterer, I, 1-30 et 54* ; Gachard, Corresp. de Guillaume le Taciturne (Bruxelles), tome I ; Apologie d'Orange, 1-54 ; Van der Haer, cap. XV. 183, sqq. — Comparez Strada, II. 75-84 ; Bentivoglio, Guerra

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons examiner Guillaume d'Orange, alors au seuil de sa grande carrière, à la lumière que ses jours répandirent plus tard. Il n'est point de caractère historique qui démontre d'une façon plus remarquable que le sien, la loi du développement et du progrès continus. A vingt-six ans, il n'est pas encore le « *pater patriæ*, » le grand homme marchant et grandissant dans une lutte sans relâche contre une armée d'ennemis et d'obstacles presque au dessus des forces humaines, et parcourant sa sombre et dangereuse route à travers les conflits, les privations et les travaux immenses, pour ne trouver de repos que dans la mort. Loin de là, à peine alors avait-il mis le pied sur les premiers degrés de ces escarpements dangereux que toute sa vie il devait voir s'élever devant lui. Il se trouvait encore dans les sentiers fleuris. Il était riche, puissant, de maison souveraine. Les germes seuls de la grandeur morale et intellectuelle étaient en lui; c'était au temps à les faire épanouir. Il ressentait fort peu de sympathie pour cette réformation religieuse dont il devait devenir l'un des champions les plus fameux. Il était catholique, nominalement du moins et dans les pratiques extérieures. Il ne s'inquiétait guère des doctrines. Dans sa principauté d'Orange, il avait donné des ordres pour le maintien de la conformité de l'Église existante, sinon par effusion de sang, du moins par de certaines rigueurs [1]. En dehors de l'observance des rites et des formes, regardée à cette époque comme indispensable pour un personnage d'un rang aussi élevé, il ne s'occupait point de théologie. Il était catholique comme d'Egmont et de Horn, Ber-

di Fiandra, I. 5-6 ; Hoofd, I, 22 ; Joa. Meursii, Gul. Aur., 1-7 ; Levensb. Nederl. Man. et Vr., VI. 172-179.

[1] Archives et Corresp., I. 203*.

laymont et Mansfeld, Montigny et même Brédeiode, étaient catholiques. Il n'y avait alors dans les Pays-Bas que des tanneurs, des teinturiers et des prêtres apostats qui fussent protestants. Sa détermination de protéger contre d'horribles supplices la multitude de ses inférieurs inoffensifs, ne procédait pas de sympathies pour leurs sentiments religieux, mais simplement d'une virile et généreuse horreur du meurtre. Il détournait soigneusement son esprit des sujets sacrés. On doit même avouer que si la semence implantée par la pitié de ses parents fut réellement le germe de sa conversion ultérieure au protestantisme, ce germe demeura bien longtemps engourdi. Pour le moment son esprit était à d'autres choses. Il n'aspirait qu'à une vie facile, joyeuse, luxueuse et princière. Les devoirs routiniers de fonctions officielles, civiles et militaires, et, comme diversion, des banquets, des mascarades, des tournois et des chasses, semblaient destinés à absorber toute sa vie. Son hospitalité était, comme sa fortune, presque royale. Pendant tout le temps que le Roi et les ambassadeurs étrangers résidèrent dans les Pays-Bas, sa maison, le splendide palais Nassau à Bruxelles, resta ouverte à tous. Il reçut pour le monarque, qui était, ou croyait être trop pauvre pour accomplir sous ce rapport les devoirs de sa position, et il reçut à ses frais exclusifs[1]. Ce déploiement de magnificence avait continué après le départ du Roi. Vingt-quatre gentilshommes et dix-huit pages de bonne famille étaient régulièrement attachés à sa maison. Tout y était monté sur une si grande échelle qu'en un seul jour on congédia vingt-huit maîtres-queux, dans le but de diminuer les dépenses de ménage, et qu'il n'y avait guère de maison princière en Allemagne qui n'envoyât ses

[1] Apologie, 26, 27.

cuisiniers apprendre leur métier dans ces excellentes et célèbres cuisines [1]. Sa table jouit pendant de longues années d'une réputation sans rivale. Plus tard encore, pendant une de ces réconciliations apparentes qui, à diverses reprises, se produisirent entre le monarque et Guillaume d'Orange, on voit Philippe écrire au prince que son chef de cuisine étant mort, il le prie de lui céder « son maistre cuisinier, maistre « Herman, » qu'on lui a dit « estre fort bon [2]. »

Dans cette hospitalière demeure seigneuriale, c'était nuit et jour festin continuel. De grand matin déjà et jusques à midi, les tables du déjeuner étaient couvertes de vins et de viandes choisis, sans cesse renouvelés, à mesure qu'entraient de nouveaux hôtes [3]. Le dîner et le souper étaient des banquets quotidiens auxquels prenaient part une foule de convives. Les grands nobles n'étaient pas les seuls que l'on traitât. Ceux d'un rang inférieur étaient reçus de même avec une hospitalité charmante, qui de suite les mettait à leur aise [4]. Les auteurs contemporains, de quelque parti qu'ils soient, s'accordent à faire l'éloge de l'abord séduisant et des manières aimables du prince. « Jamais, » dit un historien catholique des plus âpres, « parolle arrogante ou indiscrète ne sortoit de sa « bouche, par colère, ni aultrement mesmes ; quand « aucuns de ses domestiques lui faisoient faulte, se « contentoit de les admonester gracieusement sans « user de menaces. Il estoit d'une éloquence admira-

[1] Van der Haer, 182.

[2] Corresp. de Guill. le Tacit., II. 89.

[3] Van der Haer, 182.

[4] « A la vérité c'estoit un personage d'une merveilleuse vivacité d'esprit, lequel sur tous autres tenoit table magnifique, où les petits compagnons estoyent autant bienvenus que les grands. » — Pontus Payen MS.

« ble, avec laquelle il mettoit en évidence les concep-
« tions sublimes de son esprit, et faisoit plier les
« aultres seigneurs de la court, ainsy que bon lui
« sembloit. Sy estoit singulièrement aimé et bien
« vollu de la commune, pour une gracieuse façon de
« faire qu'il avoit de saluer, caresser et arraisonner
« privément et familièrement tout le monde[1]. » Ses manières étaient donc gracieuses, familières, affables, et cependant pleines de dignité. Il avait la politesse qui vient du cœur, épurée et transformée en un charme indicible par les rapports constants qu'il avait entretenus, pour ainsi dire, dès le berceau avec des hommes de tout rang.

Il va sans dire que pareil train de vie nécessitait des dépenses énormes. D'autant plus qu'il avait diverses résidences de ville et de campagne, en outre de sa maison quasi royale de Bruxelles. Il était amateur passionné de la chasse, et notamment du noble passetemps de la fauconnerie. A la campagne il se consolait « en prenant tous les jours le héron aux nües[2]. » Ses fauconniers seuls lui coûtaient annuellement quinze cents florins après qu'il les eut réduits au plus bas possible[3]. A l'époque où nous sommes, il était déjà fort endetté malgré sa fortune princière ; « me samble
« que nous venons de race, » écrivait-il avec insou-
« ciance à son frère Louis, » de estre un peu mauvais
« ménaigiers en nostre jeune temps, mais, quant nous
« serons vieux, serommes meilleurs comme feu Mon-
« sieur nostre père : *sicut erat in principio, et nunc,*
« *et semper et in secula seculorum.* » La plus grande difficulté, ajoute-t-il, « est comme à la coustume pour
« les faulconniers[4]. —

[1] Pontus Payen MS.
[2] Lettre au Comte Louis de Nassau. Archives, etc., I. 179.
[3] Archives et Correspondance, I, 196.
[4] Archives et Correspondance, I. 196.

Ses dettes s'élevaient déjà, s'il faut en croire Granvelle, à 8 ou 900,000 florins[1]. Il s'était mis dans l'embarras, non seulement par la splendide extravagance avec laquelle il appelait chacun autour de lui à prendre part à sa fortune, mais encore en acceptant les hautes charges auxquelles on l'avait appelé. Lorsqu'il commandait en chef sur la frontière, son traitement était de trois cents florins par mois, « ce qui n'estoit pas, » disait-il, « pour paier les serviteurs qui tendoient ses tentes » [2], et ses dépenses inévitables étaient de deux mille cinq cents florins, comme il le déclare dans une lettre à sa femme[3]. Son ambassade, lorsqu'il alla porter la couronne à Ferdinand, et son séjour subséquent à Paris, en qualité d'ôtage, après la conclusion du traité, lui furent également très onéreux; et il ne reçut pour cela aucun appointement, suivant le système économique qu'avaient adopté pour semblables cas Charles et Philippe. Dans ces deux ambassades ou missions, jointes aux fêtes qu'après la paix il offrit à Bruxelles à la cour et aux étrangers, le prince dépensa, suivant sa propre estimation, 1,500,000 florins[4]. Mais quoique lourdement obéré, il ne l'était cependant pas d'une façon désespérée et il avait déjà pris de sérieuses mesures pour régler et réduire son état de maison. Ses revenus étaient immenses, tant de son propre chef que du côté de sa femme décédée. Il avait de grosses créances à faire valoir sur le trésor royal pour services et débours. Il avait en outre de fortes sommes à recevoir, à titre de rançon des prisonniers de Saint-Quentin et de Gravelines, car il avait pris part à ces deux campa-

[1] Papiers d'Etat, VII, 51. Archives, etc., I. 38.
[2] Apologie, 27.
[3] Archives et Correspondance, I, 16.
[4] Apologie, 27.

gnes. Le chiffre de ce que quelques particuliers avaient à recevoir de ce chef, peut s'évaluer d'après le fait suivant : le comte de Horn, qui était loin d'être parmi les plus favorisés dans les armées victorieuses, reçut de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, une rançon de quatre-vingt mille écus[1]. Les sommes perçues par ceux qui en avaient poursuivi le payement, sur les prisonniers assignés à d'Egmont, d'Orange et autres, devaient être des plus considérables. Granvelle en estimait le total à deux millions ; ajoutant, remarque caractéristique, que ce genre de spéculation était « chose à la vérité mal séante et que noz bons vieux pères, amateurs de la vertu, n'eussent trouvé louable »[2]. En ceci, l'homme d'église avait raison, mais il eût dû ajouter que les « amateurs de la vertu » eussent également trouvé peu « louable » pour des ecclésiastiques de disposer des offices sacrés laissés à leur nomination, en échange de tapis, de tapisseries et d'annuités de tant ou tant pour cent, payées pour obtenir charge d'âmes[3]. Si les profits réalisés respectivement par les spéculateurs militaires et cléricaux de cette époque venaient à être comparés, peut-être le désavantage ne se trouverait pas du côté de ceux de robe longue.

Tel était donc, au commencement de 1560, Guillaume d'Orange : un seigneur généreux, imposant, magnifique

[1] « — — de Rançons des prisonniers françois, prisonniers prins aux batailles de Saint-Quintin et Gravelinges qui portèrent à une infinité des deniers, entre lesquels Messire Leonor d'Orléans Duc de Longueville paia comptant au Compte de Hornes quatre-vingt mil Escus — pensez maintenant si le Compte d'Egmont avait eu moyen de faire ses besoignes, » etc. — Pontus Payen MS.

[2] « — Archives et Correspondance, I, 38.

[3] V. Gachard. Correspondance de Philippe II, sur les affaires des Pays-Bas (Brux., 1849), I. 318-320.

et puissant. Comme chef militaire, il s'était acquitté très honorablement, quoique très jeune encore, de fonctions d'une haute importance. Néanmoins, plusieurs personnes pensaient qu'il était d'une nature timide[1]. On allait même jusqu'à l'accuser de s'être laissé aller, à Philippeville, à une panique honteuse et de n'avoir été empêché que par les reproches de ses officiers, d'abandonner en même temps cette forteresse et Charlemont à l'amiral Coligny, qui avait fait dans les environs une apparition à la tête d'un simple corps de reconnaissance[2]. Si cette histoire était vraie, sa plus grande importance serait de nous faire voir dans le prince d'Orange un de ces personnages que l'histoire montre en assez grand nombre, et qui, doués originellement d'une organisation physique excitable et même craintive, grâce au courage moral et à une volonté forte, se transforment plus tard en héros intrépides. Une chose certaine, c'est qu'il était destiné à affronter toutes les formes de danger, à suivre une route semée d'embûches continuelles et que, au milieu de tout cela, sa confiance sereine et son courage tranquille deviendraient cependant non seulement incontestables, mais même proverbiaux[3]. Mais on peut affirmer en toute sûreté que l'histoire en question n'est qu'un conte, digne d'aller rejoindre les fables qui ont fait de lui l'assassin de sa première femme, un conspirateur vulgaire contre la couronne et la personne de Philippe, et en somme, un coquin astucieux sans une seule vertu. Que l'on se rappelle le

[1] « —— d'un naturel craintif, comme il avoit souventes fois monstré durant la guerre de France. » — Pontus Payen MS.

[2] Pontus Payen MS.

[3] « Sævis tranquillus in undis, » est une devise que l'on trouve souvent sur les médailles frappées en son honneur à différentes époques.

terrible duc d'Albe qui vécut sous l'armure, pour ainsi dire, depuis le berceau jusqu'à la tombe, et qui cependant était encore, à cette époque, blâmé pour sa timidité, et n'avait même pas échappé dans sa jeunesse à l'accusation formelle et nette de couardise[1]. Il méprisa l'imputation qui, pour lui, n'avait aucune valeur. Du reste, il ne faut pas douter que la prudence fût un des traits distinctifs du caractère du prince. Ce fut l'une des principales sources de sa grandeur. A cette époque et peut-être même à toute époque quelconque, il eût été incapable d'exploits aussi brillants, aussi audacieux que ceux qui venaient de rendre fameux le nom d'Egmont. Il était même passé en proverbe de dire : « le conseil du prince d'Orange, l'exécution du comte d'Egmont »[2]. Mais nous aurons occasion de voir jusqu'à quel point cette témérité organique, qui lui avait été si propice sur le champ de bataille, devait rendre service au héros de Saint-Quentin dans la grande lutte politique qui s'approchait.

Quant aux talents du Prince, tout le monde était d'accord. Ses ennemis n'ont jamais contesté la souplesse et la largeur de son intelligence, son adresse et son habileté dans la conduite des affaires d'État, sa connaissance de la nature humaine et la profondeur de ses vues. Il faut reconnaître que sous beaucoup de rapports son surnom de Taciturne ou silencieux était, comme beaucoup d'autres épithètes du même genre, assez mal appliqué. Guillaume d'Orange n'était ni « silencieux » ni « taciturne » ; et cependant ce sont là les qualificatifs qui seront à jamais accolés au nom de celui qui, dans la vie privée, était le plus affable, le plus gai et le plus charmant des compagnons, et qui,

[1] Badovaro MS. Suriano MS.
[2] Pontus Payen MS.

en mille occasions publiques et solennelles, devait se montrer, tant par la plume que par la parole, l'homme le plus éloquent de son époque. Ses connaissances étaient fort étendues. Il avait étudié l'histoire avec application et il parlait et écrivait avec facilité le latin, le français, l'allemand, le flamand et l'espagnol.

Mais l'homme aux mains duquel était en réalité confiée toute l'administration des Pays-Bas, c'était Antoine Perrenot, alors évêque d'Arras, et qui ne devait pas tarder à se faire connaître sous le titre plus célèbre de cardinal de Granveile. Il était le chef de la Consulte de ce triumvirat, dont les décisions allaient diriger la Duchesse Régente. Son père, Nicolas Perrenot, d'une famille obscure de la Bourgogne, avait été pendant longtemps le ministre favori et l'homme de confiance de l'empereur Charles. Antoine, l'aîné de treize enfants, était né en 1517. Il se distingua de bonne heure par ses rares talents. Il étudia à Dôle, à Padoue, à Paris et à Louvain. A l'âge de vingt ans, il parlait sept langues avec une parfaite aisance, et l'on regardait comme prodigieuses ses connaissances en fait de droit civil et ecclésiastique. A vingt-trois ans, il devint chanoine à la cathédrale de Liège. Les huit quartiers de noblesse, que de nécessité il fallait produire en semblable occasion, n'ont pas manqué d'être étalés par ses panégyristes, comme une réfutation triomphante de la tradition qui lui donnait pour aïeul un maréchal-ferrant [1]. Déjà à cette époque, bien qu'il n'eût pas encore atteint l'âge requis, le riche évêché d'Arras lui était réservé par les soins vigilants de son père. Trois ans après, en 1543, il se distingua dans le concile de Trente par un discours des plus savants

[1] Dom l'Evesque, Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal Granvelle (Paris, 1753), II. 146-293. — Comparez Strada, II. 60,

et des plus brillants et, à cette occasion, l'Empereur fut tellement enchanté de lui qu'immédiatement il le nomma conseiller d'état. Quelques années plus tard, il fournit au peu scrupuleux Charles des preuves encore plus fortes de son dévouement et de son habileté, par le rôle qu'il joua lors du fameux emprisonnement du Landgrave de Hesse et des ducs de Saxe. Dès lors, il ne cessa d'être employé par l'Empereur, et chargé d'ambassades ou d'autres fonctions de confiance et de profit.

Il n'y avait pas plus à douter de ses connaissances profondes et variées que de son aptitude et de son adresse naturelles. Il était prompt d'esprit, doux et aisé de langue, fertile en expédients, courageux et résolu. Il connaissait à fond l'art de mener les hommes, surtout ses supérieurs. Il savait gouverner tout en semblant obéir. Un tact exquis lui faisait apprécier le caractère de ceux qui, au-dessus de lui par le rang, étaient au-dessous de lui par l'intelligence. Il s'accommodait avec une extrême souplesse aux vues particulières des souverains. Comme le caméléon, il changeait suivant sa nourriture. Dans ses rapports avec le roi, il prenait, peut-on dire, la couleur de l'esprit du monarque. Il n'était plus lui-même, il devenait Philippe ; non pas toutefois le Philippe ordinaire, — hésitant, silencieux et sans vues ; mais bien, Philippe doué de décision, d'éloquence et de facilité. Le roi se trouvait sans cesse deviné de la façon la plus délicatement obséquieuse. Il voyait ses idées confuses se transformer en paroles ailées sans cesser d'être siennes. Aucune flatterie ne pouvait être plus adroite. L'évêque se pliait à la manie épistolaire du roi. L'orateur élégant et toujours prêt à la discussion, à l'entretien substituait les protocoles pour plaire à un monarque incapable de parler. Il tenait correspondance avec Philippe, avec Marguerite de Parme, avec tout le monde. Il envoyait

des pages pleines à la duchesse, alors qu'il se trouvait dans le même palais qu'elle. Il écrivait au roi des lettres de quarante pages et, le même jour, par un nouveau courrier, le faisait suivre de deux ou trois dépêches additionnelles portant la même date. Cette prolixité enchantait le roi dont, en fait d'écritures, l'avidité était insatiable. Le monarque piqué au jeu faisait de vains efforts pour suivre, plume en main, son admirable ministre. Philippe était au plus bon pour être le secrétaire de l'évêque ; cependant il se croyait le pouvoir unique et directeur. Pour prouver qu'il avait lu avec attention, il griffonnait en marge des apostilles sans fin, et se persuadait ainsi avoir suggéré, quand à peine il avait compris. L'évêque donnait des avis et formulait des instructions, alors qu'il semblait seulement en recevoir. Il était la substance, tout en affectant de n'être que l'ombre. Cette tactique était assez facile et devait réussir, aussi longtemps qu'il n'aurait à faire qu'à des intelligences inférieures comme celle de Philippe et de Marguerite. Mais, quand il viendrait à se trouver aux prises avec la réunion du génie politique et de l'élévation d'esprit, il était bien possible que toutes ses ressources se trouvassent insuffisantes.

Ses principes politiques étaient au fond nets et tranchants, mais une douceur de langage, toute d'apprêt et de convention, venait les tempérer et tromper les esprits vulgaires. Il était absolutiste sans aucune restriction. Il nourrissait pour le pouvoir arbitraire un respect profond et servile. Dieu et « le maître », comme toujours il désignait Philippe, devaient, d'après lui, être servis avec la même humilité. « Il me semble, » écrivait-il un jour, « que jamais je ne parviendrai à « accomplir les devoirs d'esclave que je dois à Votre « Majesté, qui m'a lié à elle par une chaîne si solide ; « — mais, en tout cas, jamais je ne manquerai à faire,

« avec amour et sincérité, tous mes efforts pour attein-
« dre ce but [1]. »

Il va de soi qu'il était l'adversaire déclaré des franchises nationales dont se prévalaient les Pays-Bas, quel que fût l'art avec lequel il déguisait le glaive aigu des violences absolutistes, sous les fleurs d'une phraséologie brillante. Il avait fait tous ses efforts pour empêcher Philippe de convoquer avant son départ les États-Généraux, dans le but d'obtenir de ceux-ci des subsides. Il l'avait supplié en grâce de ne point permettre aux pouvoirs constitutionnels le moindre contrôle sur les dépenses du gouvernement, en assurant que pareille pratique, sous la régence de la reine Marie, avait été la cause d'embarras sans fin [2]. On admettra facilement dès lors que les autres droits étaient aussi peu de son goût que la prétention de voter les subsides, privilège dont cependant l'existence était incontestable. Ceux qui entreprenaient la défense des constitutions provinciales n'étaient pour lui que des démagogues et des hypocrites, qui n'avaient d'autre but que de se mettre en faveur auprès de la populace. Et cependant ces chartes, après tout, avaient des limites bien suffisantes. Les droits naturels de l'homme étaient un sujet complètement vierge encore. L'homme n'avait que des torts naturels. Personne ne se fût hasardé à douter de l'origine divine de la souveraineté, de l'onction sainte qui la consacrait. Les droits des Pays-Bas n'étaient pas généraux, ils étaient spéciaux ; c'étaient des droits et non le droit ;

[1] « Y jamas me parecera que bastaria para que yo puedo cumplir con la obligacion de esclavo en que me ha puesto V. M. atando me con tan firme catena : à lo menos sè que no me falta ny me faltarà — de acertar en las cosas del servicio... con limpieza y amor, » etc. — Papiers d'État, VI, 96.

[2] Papiers d'État, VI, 27.

des libertés et non la liberté ; des privilèges et non des principes. Ils étaient pratiques et nullement théoriques ; historiques et nullement philosophiques. Cependant, tels quels, c'étaient des faits, des conquêtes. Ils avaient été achetés au prix du sang et des peines d'ancêtres courageux ; et si, d'un point de vue humanitaire et large, qu'à cette époque quelques-uns à peine entrevoyaient, ils peuvent être l'objet de certaines critiques, ils n'en constituaient pas moins une digue solide et efficace contre le pouvoir arbitraire, écumant et grondant sans cesse le long d'une barrière qu'il cherchait à détruire. Jamais hommes ne mirent plus de zèle et d'habileté à ronger la base de ces remparts, que les disciples de Granvelle. Cependant il eût été aisé, semble-t-il, de supporter une somme de libertés pratiques, à ce point différentes des systèmes sauvages et ennemis de la société, qui, plus tard, sont venus faire frissonner de crainte à la fois les tyrans et les amis raisonnables de l'humanité. Ce que les habitants des Pays-Bas réclamaient surtout, c'était de voter l'argent qu'avec une profusion sans frein on exigeait de leurs richesses péniblement acquises. En outre, ils éprouvaient quelque répugnance à être brûlés vifs, s'il leur arrivait de douter de la transsubstantiation. Sur ces deux points, Granvelle avait des opinions tout à fait différentes. Il s'opposait avec force à toute intervention des États en matière de subside, et c'était par son avis que la première mesure du règne de Philippe avait été la remise en vigueur de l'impitoyable édit de 1550, du décret impérial de feu et de sang [1]. Tels étaient ses sentiments envers les droits de la nation et du peuple, en la personne des représentants de ceux-ci. Quant au peuple lui-même — « cet animal vil et malfaisant

[1] Papiers d'État, IX, 478, 479.

qu'on appelle le peuple [1] » — pour employer sa propre expression, il le tenait en souverain mépris.

Son aptitude à conduire les hommes était considérable ; sa capacité pour les affaires incontestable ; pour les affaires de l'absolutisme, bien entendu. C'était un politique habile, plein de ressources, un adroit homme d'affaires ; mais il restait à voir s'il pouvait réclamer le titre d'homme d'État. Son activité était prodigieuse, il écrivait en un jour cinquante lettres de sa propre main. Il dictait à la fois à une demi-douzaine de secrétaires, sur autant de sujets différents, en autant de langues différentes, et les congédiait tous harassés.

Il était déjà riche ; on estimait en 1557 le revenu de son siège épiscopal et de ses autres bénéfices à dix mille écus, et ce qu'il avait « en argent comptant, meubles, tapisseries, argenterie et bijoux, » à deux cent cinquante mille écus [2]. Si l'on remarque que ces sommes équivaudraient aujourd'hui à un revenu de cent mille écus et en outre à un capital de deux millions et demi, on peut affirmer sans trop s'aventurer que le prélat avait fait au moins un joli commencement. Indépendamment de son revenu régulier, il tirait encore de fort belles recettes de cette simonie, devenue alors un système général, et qui lui rapportait un profit abondant, ordinairement sous forme d'annuités à percevoir sur chaque bénéfice qu'il venait à conférer. Il était néanmoins fort loin d'être satisfait.

[1] « —— tan ruin animal como es el pueblo. » — Papiers d'État, VII. 367.

[2] Vive honoratamente — la puo fare, havendo tra l'entrata temporale chi se ritrova nelle Borgogna e quelle del vescovado et altri benefitij piu di m/x scudi di entrata, e tra gioje, argento, tappezzerie con altri mobili e denari contanti piu di m/250 scudi, et è opinione dè giuditiosi che riuscira Cardinale, » etc. — Badovaro MS.

Son appétit était sans bornes, comme l'océan ; et il continuait à mendier sans honte de nouvelles faveurs pécuniaires et de nouvelles charges lucratives. Déjà, en 1552, l'Empereur avait rudement repoussé son avidité. « Quant à ce que dites *que n'avés merced, ni ayuda de costa* » lui disait-il, « c'est bien *merced et ayuda de costa*, quand on a de bons bénéfices, et pensions et traitements dont on se peut bien entretenir [1]. Mais l'évêque ne se rebutait pas facilement, et, à l'époque qui pour le moment nous occupe, il sollicitait de Philippe, avec instances et non sans succès, l'opulente abbaye de Saint-Amand. Non qu'il eût accepté cette promotion, « si l'abbaye eût pu être annexée à quelqu'un des nouveaux évêchés[2] ; » au contraire il assurait au roi que « pour l'accomplissement d'une œuvre aussi sainte que l'érection de ces nouveaux diocèses, il prendrait de bon cœur sur ses propres ressources, quelque maigres qu'elles fussent[3]. » On ne trouva point opportun de confisquer l'abbaye au profit d'aucun des évêchés et, en conséquence, Philippe en fit présent au prélat d'Arras, en y joignant une belle somme d'argent sous forme « d'*ayuda de costa.* » L'industrieux évêque, qui prévoyait des époques orageuses dans l'avenir des Pays-Bas, eut soin, dans les lettres par lesquelles il le remerciait, de prier le roi de placer cet argent sur des domaines de la couronne en Aragon, à Naples et en Sicile, car dans les Provinces les affaires commençaient à prendre une mauvaise tournure [4].

Tels étaient, au commencement de l'administration

[1] Groen v, Prinsterer. Archives, etc., I, 189*.

[2] Papiers d'État, VI, 31.

[3] « —— mas que de la miseria que yo tengo holgaria que se tomasse para cumplimento de tan sancta obra. » — Ibid

[4] Ibid.

de la duchesse Marguerite, le caractère et les antécédents des personnages aux mains desquels étaient remis les Pays-Bas. Nous n'en avons jugé aucun d'avance. Nous nous sommes contenté de constater pour chacun d'eux les faits qui les concernent, jusqu'à l'époque à laquelle nous sommes arrivés. Leurs caractères ont été esquissés, non point d'après le développement pris par eux dans la suite, mais tels qu'ils se présentaient au début de cette importante période.

L'aspect de la contrée et de ses habitants offrait des contrastes nombreux et tranchés, et révélait bien des germes de troubles ultérieurs.

L'aristocratie des Pays-Bas était extravagante et dissipée à l'excès, et déjà fort embarrassée dans ses affaires. Ç'avait été la politique de l'Empereur et de Philippe de conférer aux principaux des nobles les hauts emplois civils, militaires et diplomatiques, et de les entraîner ainsi à d'énormes dépenses sans aucun salaire qui y correspondît. Le prince d'Orange était dans ce cas, comme on l'a déjà vu, et beaucoup d'autres nobles, moins capables de soutenir ces grands frais, s'étaient vus investis de ces ruineux honneurs. Pendant la guerre, ils avaient eu, à la vérité, de nombreuses occasions d'améliorer leurs fortunes ébranlées. La victoire apportait aux officiers supérieurs d'immenses bénéfices. Les rançons de prisonniers aussi illustres que ceux dont les triomphes de Saint-Quentin et de Gravelines s'étaient vus favorisés en si grand nombre, avaient été la source de profits considérables. Cette mine de richesses était maintenant fermée, et cependant, lorsque le roi eut quitté les Pays-Bas, au lieu de diminuer, le luxe augmenta. « En place d'une seule cour, » dit un contemporain, « eussiez-vous dit en estre cinquante [1]. » Rien ne pouvait surpasser la somptuosité de la vie

[1] Pontus Payen MS.

bruxelloise. Déjà nous avons dépeint le train de la maison d'Orange. Celui de d'Egmont était presque aussi magnifique. Une rivalité d'hospitalité et de magnificence s'était établie entre les grands nobles et s'étendait jusque parmi ceux à qui leurs moyens rendaient la lutte beaucoup plus difficile. Pendant la guerre, ç'avait été sur le champ de bataille émulation de courage ; les gentilshommes semblaient s'être défiés à qui illustrerait le mieux, par des actions d'éclat désespérées, des noms anciens ; à qui réussirait le mieux à réparer par les fruits de la guerre les brèches de sa fortune en ruine. Maintenant ils cherchaient à se surpasser l'un l'autre par l'extravagance de leurs splendeurs. C'était à qui bâtirait les palais les plus majestueux, à qui tiendrait à sa suite le plus grand nombre de pages et de gentilshommes, à qui étalerait les livrées les plus resplendissantes, les tables les plus hospitalières, les cuisiniers les plus recherchés. Et la dépravation égalait l'extravagance. Les mœurs de la haute société étaient des plus corrompues. Le jeu avait pris une extension effrayante. L'ivrognerie était une habitude dominante dans les hautes classes. Le prince d'Orange lui-même, quoiqu'il ne se soit jamais livré à des excès habituels, était à cette époque un fort gai compagnon et tolérait des scènes et des camarades que par la suite il n'eût probablement plus vus d'un œil aussi favorable. « Nous avons tenu la Saint-Martin fort joieulx, » écrivait-il vers ce temps à son frère, « car il y avait « bonne compagnie. Monsr de Brederode at esté « ung jour que pensois certes qu'il debvoit mourir, « mais il se porte mieulx[1]. » Le comte de Bréderode, qui ne devait point tarder à se trouver au premier rang dans les scènes de début de la révolte, était, il

[1] Archives et Correspondance, I, 185.

faut le dire, l'un des plus renommés pour ses exploits dans ces orgies. Il semblait avoir voué à l'eau froide une inimitié aussi implacable qu'à l'inquisition, et sans cesse les dénonçait toutes deux, avec la même véhémence furieuse et burlesque. Les rapports constants qu'à cette époque ils entretenaient avec l'Allemagne, n'étaient pas de nature à augmenter la sobriété des nobles des Pays-Bas. La noblesse allemande, on le sait, était des plus fortes devant les pots. « Quand il arrive à l'Allemand d'être sobre, » dit le mordant Badovaro, « il croit être malade. » C'est avec empressement que depuis la paix, les seigneurs d'Outre-Rhin avaient accueilli les nombreuses occasions de débauches à fond, que leur offraient leurs relations avec leurs cousins des Pays-Bas. L'approche du mariage du prince d'Orange avec la princesse de Saxe, épisode qui ne tardera pas à attirer notre attention, engendra d'effroyables orgies. Le comte de Schwartzbourg, beau-frère du Prince, et un des négociateurs de son mariage, trouva de fréquentes occasions de resserrer les nœuds de l'amitié entre les deux pays, en donnant satisfaction aux goûts qui leur étaient communs. « J'ai eu à ma table plusieurs princes et comtes, » écrivait-il à d'Orange, « et l'on y a bu beaucoup plus qu'on n'y a mangé. Le frère du Rhingrave y est tombé mort, pour y avoir trop bu de malvoisie ; mais nous l'avons fait embaumer et l'avons renvoyé à sa famille [1]. »

Ces désordres parmi les hautes classes avaient réellement pris assez d'extension pour justifier la mordante remarque du Vénitien : « Les hommes s'enivrent tous les jours, » disait-il, « et les dames aussi, mais beaucoup moins que les hommes [2]. » Ses

[1] Archives et Correspondance, I, 93.

[2] « —— ma nel bere s'imbriacono ogni giorno, et le donne ancora, ma molto meno degli uomini. » etc. — MS.

remarques sur la moralité des deux sexes, à d'autres égards, étaient tout aussi peu flatteuses et tout aussi tranchantes.

Si tels étaient les traits distinctifs des mœurs de la société la plus choisie, il est permis de supposer que, s'irradiant en rayons séducteurs partant du centre éclatant de la cour, ils se trouvaient reproduits avec plus ou moins d'intensité dans les diverses zônes concentriques de la société, et jusqu'où parvenait la splendeur du foyer. Les petits nobles tâchaient d'imiter les grands et rivalisaient entre eux de splendides trains de maisons, de banquets, d'équipages et de mascarades. De pareilles folies étaient suivies de leurs conséquences naturelles. Les propriétés se chargeaient d'hypothèques, toujours de plus en plus; puis, au bout de quelques années, on les vendait aux marchands, aux avocats et autres gens de robe enrichis, auxquels on les avait engagées. Plus la ruine regardait ses victimes en face, plus celles-ci s'enfonçaient sans réflexion dans leurs excès. « Pareilles « estoyent les circonstances, » dit un écrivain catho- « lique, « esquelles jadis s'estoyent trouvées les « affaires de Catilina, de Céthégus, de Lentulus et « aultres de ceste faction, quant ils entreprinrent de « renverser la République de Rome [1]. » Beaucoup de nobles se trouvant ainsi dans une situation embarrassée, désespérée même pour quelques-uns, on était porté à croire qu'ils désiraient créer des troubles dans la communauté, afin de pouvoir se soustraire au paiement de dettes légitimes, arracher par force leurs terres engagées aux individus de basse naissance qui en étaient devenus possesseurs, et surtout faire tourner au profit de gentilshommes appauvris, qui en sauraient faire meilleur usage, les biens des riches

[1] Pontus Payen MS.

abbayes, dont jouissaient des prêtres paresseux[1]. Il est très probable que de semblables motifs d'intérêt n'étaient pas sans quelque influence parmi un certain nombre, relativement petit, de gentilshommes. Dans tous les pays de l'Europe, la réforme religieuse avait tiré une partie de sa force, de l'occasion qu'elle fournissait aux souverains et à la haute noblesse de faire main basse sur les biens de l'Église. Sans doute beaucoup d'habitants des Pays-Bas trouvaient que leurs fortunes pourraient s'améliorer aux dépens des moines, avec profit pour la religion. Même sans apostasie envers leur Mère, la Sainte Église, ils regardaient d'un œil de convoitise les richesses de ses fils favoris et indolents. Ils se disaient que le Roi ne ferait pas mal de tailler, dans les biens d'abbaye, bon nombre de belles commanderies militaires, dont les possesseurs seraient tenus au service de guerre, à la manière des anciens fiefs, de telle sorte qu'une cavalerie superbe, conduite par les seigneurs du pays, serait toujours prête à monter à cheval au premier mot du Roi, au lieu d'un tas d'épicuriens fainéants, ne disant que leurs chapelets et tout pleins de luxure [2].

Pareil langage était souvent tenu, pareilles espérances étaient nourries. Ces circonstances et ces sentiments ont eu leur influence parmi les causes qui ont

[1] Pontus Payen MS.

[2] « —— ne tenoient autres propos à table que de reformer l'estat ecclesiastique, signamment les riches abbayes, scavoir vous convient, leur ostant les grands biens qui estoyent cause, si qu'ils disoyent, de leur mauvaise vie et les eriger en croisades que l'on poldroit conferer à une infinité des pauvres gentilhommes, qui seraient tenus de faire service... au lieu d'ung tas de faineans vivans à l'épicurienne, l'on auroit toujours une belle cavallerie à la main... au profict du Roy et soulagement du pays, » etc. etc. — Pontus Payen MS.

produit la grande révolte qui déjà menaçait. Mais il faut se garder d'exagérer cette influence. C'est commettre une erreur prodigieuse que de donner à ce grand événement historique, des origines aussi mesquines que l'ambition de quelques hauts seigneurs, et les embarras d'un plus grand nombre de gentilshommes dans la gêne. La révolte des Pays-Bas ne fut point un mouvement aristocratique, ce fut un mouvement populaire, sans être toutefois démocratique. Ce fut un des grands épisodes de l'histoire de la réforme religieuse en Europe ; le plus long, le plus sombre, le plus sanglant, le plus important de tous. Les nobles qui marquaient si fort à la surface, au début de l'orage, allaient à la dérive devant une tempête qu'ils n'avaient point produite et ne dirigeaient point. Les plus puissants et les plus clairvoyants d'entre eux étaient ballottés çà et là par le flux et le reflux de ces grands événements surgissant tout à coup, dont les flots bondissaient autour d'eux, de plus en plus tumultueux, et devenaient de moment en moment plus irrésistibles et plus insondables.

Car l'état du peuple était bien différent de celui de l'aristocratie. La période du martyre durait pour lui depuis longtemps déjà et devait durer plus longtemps encore ; mais des signes se montraient qui faisaient présager la possibilité de voir un jour lui succéder un genre plus actif de malaise populaire.

Les troubles des Pays-Bas mirent longtemps à mûrir, et, quand vint l'explosion finale, il eût été plus rationnel de se demander, non ce qui l'avait fait naître, mais comment il se pouvait qu'elle fût arrivée si tard. Pendant le règne de Charles, le XVI[e] siècle avait, d'un pas constant, progressé dans la force, tandis que l'Empereur, jadis omnipotent, tombait dans la décrépitude. L'aurore de ce siècle extraordinaire ne s'était pas levée sur la terre uniquement pour y éclai-

rer le développement de l'absolutisme et de la superstition. Le nouveau monde n'avait pas été découvert, l'ancien monde reconquis et l'imprimerie perfectionnée, uniquement pour que l'inquisition pût régner en repos sur les plus beaux pays du globe, et l'hypocrisie patentée s'engraisser de leurs plus riches moissons. Il ne pouvait se faire que le peuple le plus énergique et le plus intelligent de l'Europe, ne sympathisât pas aux grands efforts faits par la Chrétienté, pour secouer de dessus elle l'incube qui depuis si longtemps paralysait son bras et son cerveau. Dans les Pays-Bas où jamais l'attachement à Rome n'avait été bien intense, où, dans les temps passés, les évêques d'Utrecht avaient toujours été plus Gibelins que Guelfes, où les sectes dissidentes primitives — Vaudois, Lollards, Hussites, — avaient toutes trouvé de nombreux adhérents et des milliers de martyrs, il était inévitable que l'agitation plus profonde qui maintenant pénétrait jusqu'à la moëlle même de la Chrétienté, fît naître dans le cœur du peuple des vibrations correspondantes. Dans ces provinces si énergiques et si industrieuses, il devait être facile d'éveiller le dégoût pour un système qui permettait à quantité de moines de faire payer leur luxe par la sueur d'autrui, sans contribuer en rien aux impôts ou à la défense du pays, sans s'occuper de rien de productif, à part leur commerce d'indulgences, et qui leur permettait enfin de dissiper, dans les tavernes et les mauvais lieux, les bénéfices annuels de leur boutique de licences pour commettre le meurtre, l'inceste et tous les crimes que connaît l'humanité.

Le peuple était nombreux, industrieux, accoutumé depuis des siècles à un certain état de liberté civile et à un commerce actif avec l'étranger, qui avaient préservé son esprit des eaux stagnantes de la bigoterie. Il était naturel qu'il se mît à généraliser, et à passer

du concret des scènes que lui offraient les couvents flamands à l'abstrait du caractère même de Rome. Les Flamands étaient par dessus tout une nation commerçante. Le commerce était le père des libertés civiles qu'ils avaient acquises et maintenant il s'efforçait d'engendrer une liberté plus grande, la liberté de conscience. Leurs provinces étaient placées au cœur même de l'Europe ; chaque jour le sang de leur trafic avec l'univers parcourait les artères de leur sol, entrecoupé de voies navigables. Entre les Pays-Bas et le monde, c'était un échange mutuel incessant, et les idées s'échangeaient non moins abondamment que les marchandises. On y importait la vérité avec autant de liberté que d'autres produits. Les psaumes de Clément Marot avaient cours sur le marché comme les drogues des Moluques et les diamants de Bornéo. Les mesures prohibitives d'un gouvernement despotique ne pouvaient point annihiler ce commerce d'idées, et le fanatisme était impuissant à maintenir une quarantaine efficace contre la peste religieuse, qui couvait dans chaque ballot de marchandises, et qu'amenaient à la fois les brises d'Orient et celles d'Occident.

On avait souffert les édits de l'Empereur, on ne les avait pas acceptés. L'horrible persécution sous laquelle avaient succombé tant de milliers d'hommes, avait produit ses résultats inévitables. Fécondé par tant de sang innocent, le sol des Pays-Bas devint comme un jardin constamment arrosé, où la liberté civile et religieuse allait porter éternellement des fleurs. Chaque jour l'échafaud recevait des victimes, mais il ne faisait pas un seul converti. La statistique de ces crimes ne sera probablement jamais établie avec exactitude, et l'on ne saura jamais d'une façon certaine si la fameuse estimation de Grotius était exagérée ou au-dessus de la vérité. Les amateurs de détails horribles trouvent ici de quoi se satisfaire. Les chroniques contiennent

les listes de ces martyrs obscurs ; mais leurs noms qu'à peine on prononçait de leur vivant, ont pour nos oreilles quelque chose de barbare, et jamais les trompettes de la renommée ne les feront résonner. Et cependant, ces hommes osaient et souffraient autant qu'hommes peuvent oser et souffrir dans ce monde, et pour la cause la plus noble qui puisse remuer l'humanité. Fanatiques, ils ne l' étaient pas, si ce qui constitue le fanatisme, c'est l'ostentation, sans substance qui y corresponde. Pour eux tout était réalité terrible. L'Empereur et ses édits étaient réels, la hache et le bûcher étaient réels aussi, et l'héroïsme avec lequel les hommes s'avançaient dans les flammes en se tenant par la main, avec lequel les femmes entonnaient un chant de triomphe pendant que le fossoyeur entassait les pelletées de terre sur leurs bouches vivantes, cet héroïsme était à son tour une réalité.

Le peuple des Pays-Bas était donc déjà pénétré de toutes parts par l'expansion de l'esprit de réforme religieuse. Une explosion devait tôt ou tard s'y produire. Il était placé entre deux grands pays où les nouveaux principes avaient déjà pris racine. Le Luthéranisme de l'Allemagne et le Calvinisme de la France concoururent tous deux à produire la révolte, mais peut-être se trompe-t-on souvent dans l'appréciation des proportions respectives de ces deux influences. La Réformation s'introduisit dans les provinces non par la porte d'Augsbourg, mais par celle des Huguenots. Ce furent d'abord les prêches en plein air des ardents réformés du midi de la France, qui dans la partie sud-ouest des Pays-Bas, enflammèrent les esprits excitables d'une population de même race que la leur. Les Wallons furent les premiers à se soulever contre la Rome des papes, et les premiers aussi à se réconcilier avec elle, exactement comme leurs ancêtres, les Celtes, quinze siècles plus tôt, s'étaient mis à la tête

de la révolte contre la Rome des empereurs, et avaient été les plus prompts à se soumettre au pouvoir envahissant de celle-ci. Les Bataves plus lents à mettre en mouvement, mais aussi plus tenaces, conservèrent l'impulsion qui leur vint de la source d'où était issue l'agitation de leurs compatriotes gaulois. Déjà s'étaient établis à Valenciennes et à Tournai des prédicants français, que d'autres, en grand nombre, ne devaient pas tarder à suivre, ainsi que nous aurons occasion de le voir. Sans déprécier l'influence des Églises d'Allemagne, et notamment celle qu'exercèrent les aumôniers des troupes allemandes prêchant dans les villes des Pays-Bas où celles-ci tenaient garnison, on peut affirmer avec assurance que les premiers Réformés des provinces furent pour la plupart de la foi huguenote. C'est pourquoi l'Église de Hollande fut calviniste et non luthérienne, et pourquoi la doctrine de Calvin fut celle qu'embrassa le fondateur de la république, lorsque, très tard, il cessa tout à fait d'être catholique, même nominalement.

Néanmoins, il est plus conforme à la nature des choses de regarder le grand mouvement de la Réforme, au point de vue psychologique, comme un ensemble, en faisant abstraction de la diversité de ses manifestations en France, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre et en Écosse. La politique des gouvernements, le caractère national, les intérêts individuels et d'autres circonstances accessoires, modifiaient les résultats ; mais la grande cause restait partout la même : une force élémentaire naturelle, unique, source de mouvements divers. En Allemagne, la paix de religion d'Augsbourg qui venait de se conclure, avait, pour un demi-siècle, ajourné la Réforme. En France, elle était suspendue par la politique machiavélique que Catherine de Médicis venait d'adopter et qu'elle allait poursuivre pendant plusieurs années, en balançant les

partis l'un par l'autre, de façon à neutraliser tout autre pouvoir que le sien. Ainsi la grande lutte se trouvait transportée dans les Pays-Bas, et elle allait s'y soutenir jusqu'à la fin du siècle, sous les yeux inquiets de la Chrétienté entière, anxieuse d'en voir le résultat. Les nuages s'éloignaient de l'Est et de l'Ouest, laissant derrière eux un ciel plus serein et plus paisible, mais ce n'était que pour s'accumuler en masses d'un noir terrible au-dessus du sol voué des Pays-Bas. En Allemagne, les princes, et non le peuple, avaient vaincu Rome, et c'était aux princes et non au peuple qu'étaient revenus les fruits de la victoire : — les dépouilles des églises et le droit d'adorer suivant leur conscience. Le peuple avait pour droit, celui de se conformer à la foi de son maître, ou de quitter les domaines de celui-ci. En fait cependant, comme grand nombre de princes étaient de la Réforme, une grande partie de la population avait acquis, pour la génération actuelle et celle qui suivrait, le privilège de pratiquer le culte auquel elle était pour le moment attachée. Pour les réformés d'Allemagne, ce n'était qu'un fait, mais un fait certes plus agréable que la nécessité de choisir entre le bûcher et ce qu'ils regardaient comme une idolâtrie impie, — seul choix qui fût laissé à leurs frères des Pays-Bas. En France, l'éclat détaché par le hasard de la lance de Montgomery, avait retardé d'une douzaine d'années le massacre des Huguenots. Pendant toute la période que la Reine Régente avait résolu de consacrer à sa politique de bascule, tous les arguments de Philippe, toutes les intrigues d'Albe, furent impuissants à l'amener à exécuter le plan révélé par Henri à d'Orange dans le bois de Vincennes. Quand enfin le crime se commit, il fut aussi maladroit qu'il était atroce ; prémédité et accidentel en même temps ; exécution partielle d'un complot formé par plusieurs rois ; conçu déjà depuis plus

d'une demi-génération et cependant venant à explosion sans concert préalable; massacre en gros, mais coup partant tout seul.

L'aristocratie et les masses étant ainsi, pour des raisons multiples, dans cette situation dangereuse et agitée, quelles mesures prit le gouvernement ?

L'édit de 1550 avait été remis en vigueur immédiatement après l'accession de Philippe au trône. Il est nécessaire que le lecteur soit instruit de quelques-unes des dispositions principales de ce document fameux, érigé en loi organique du pays, et placé ainsi au-dessus de toutes ces constitutions. Quelques faits simplement exposés, sans le moindre vernis d'éloquence, seront assez significatifs pour rendre toute déclamation superflue. L'Américain jugera si les griefs infligés aux Puritains, ses ancêtres, par Laud et Charles Ier, étaient les plus sérieux qu'un peuple ait jamais pu souffrir, et si l'origine de la république hollandaise ne remonte pas jusqu'à la même source religieuse et sublime, d'où dérive celle dont il est citoyen [1].

« Nul, » portait l'édit, « ne pourra imprimer, copier,
« soubs soy sciamment avoir, recevoir, porter, garder,
« receler ne retenir, vendre, acheter, donner, distri-
« buer, semer ou laisser, ès Églises, rues ou autres
« lieux, cheoir aucuns livres ou escripts faits, ou com-
« posés par Martin Luthère, Joannes Ecolompadus,
« Ulricus Zwinglius, Martinus Bucerus, Joannes Cal-
« vinus ou autres hérésiarches, et autheurs de leurs
« sectes, ou d'autres sectes hérétiques et erronnées,
« réprouvées de l'Église catholique ; . . . . . ny
« briser ou autrement injurier les images de la Vierge
« Marie ou des saints canonisés par l'Église. . . .

[1] Le texte de l'édit est donné par Bor, I, 7-12. — V. aussi Placards de Brabant, I, p. 45 et seq. — Anvers, 1648.

« . . . Ny tenir ou permettre en sa maison, ou autre-
« ment, conventicules privés, ou assemblées illicites,
« ne se trouver en icelles, esquelles les dits sectateurs
« et séducteurs sèment et enseignent clandestinement
« leurs erreurs, rebaptisent et font diverses cons-
« pirations contre l'Église catholique et le repos
« publicq.... »

« Semblablement deffendons, » continue l'édit au nom du souverain, « à tous laycs et autres, de com-
« muniquer et disputer de la saincte Escripture en
« publicq ou en secret, mesmement en matière doub-
« teuse et difficille, ou de lire, enseigner et interpréter
« à autres la dicte saincte Escripture, s'ils ne fussent
« Théologiens, ou canonistes approuvés par Univer-
« sité fameuse. . . . . Ny semblablement, pres-
« cher, deffendre, dire et soustenir en publicq où en
« secret aucunes doctrines des aucteurs susdicts. . . .
« A peine si quelqu'un fut trouvé d'avoir contrevenu
« à aucun des points dessus déclarés, d'être puny
« comme séditieux, et perturbateur de nostre Estat
« et du repos publicq, et comme tels punis..... »

Et comment devaient-ils être punis ? Quelle était la pénalité infligée à l'homme ou à la femme qui venait à avoir un livre de psaumes en sa possession, ou à hasarder en famille l'opinion que Luther n'avait pas tout à fait tort de douter du pouvoir des moines de vendre à prix d'argent des licences de meurtre ou d'inceste ; au père qui, sans être docteur en théologie catholique romaine, viendrait à lire à ses enfants, dans sa boutique ou sa cuisine, le discours de Jésus sur la montagne ? De quelle façon le coupable devait-il expier de semblables crimes? Était-ce par réprimande, amende, emprisonnement, bannissement ? Était-il marqué au front, lui coupait-on les oreilles, lui fendait-on le nez, comme aux Puritains, ancêtres des habitants de la Nouvelle-Angleterre, pour les punir de

leur hétérodoxie ? — Le châtiment était plus cruel qu'aucun de ceux-là. Les Puritains, ancêtres de la république hollandaise, avaient à lutter contre de plus sombres destinées.

L'Édit continuait comme suit :

« Les dits perturbateurs du repos public seront « exécutés, à sçavoir les hommes par l'espée, et les « femmes par la fosse, si avant qu'ils ne veullent sou- « tenir et deffendre leurs erreurs. Et s'ils persistent « en leurs erreurs ou hérésies, d'estre exécutés par le « feu, et en tous cas leurs biens déclarés confisqués à « nostre prouffit. »

Ainsi la clémence du souverain allait jusqu'à permettre à l'hérétique *repentant* d'être décapité ou enterré vivant, au lieu d'être brûlé.

Puis venaient des mesures pour éviter toute négligence dans la répression, en soumettant aux mêmes peines ceux qui ne dénonceraient pas.

« Davantaige, Deffendons, » disait le décret, « que « nul, de quelque estat ou condition qu'il soit, s'a- « vance de loger, recepter ou recevoir en sa maison, « traitter, furnir ou administrer vivres, habillements « ou argent, ou autrement favoriser scientement « aucun qui aurait esté tenu, ou notoirement suspecté « d'estre hérétique. Et que tous ceux qui les logeront « les dénoncent. Et en cas de contravention, s'ils « ne les dénoncent comme dessus, Nous ordonnons et « déclarons qu'ils encourreront aux peines susdites. »

Plus loin l'Édit portait :

« Semblablement, si quelcun non convaincu d'héré- « sie mais ayant été trouvé *grandement suspect* et « *pourtant condamné* par le juge ecclésiastique d'ab- « jurer la dite hérésie, ou par la justice séculière à « faire quelque amende et réparation publicque, fut « par cy-après trouvé de nouveau attaint d'hérésie, « *ores qu'il n'apparust, qu'il eust contrevenu en aucun*

« *point de nos dits édicts*, Si voulons-nous et statuons « qu'iceluy soit *tenu pour relaps, et comme tel puni par* « *confiscation de corps et de biens*, sans aucune espé- « rance de mitigation de ladite paine. »

Et plus loin encore : « les Juges ecclésiastiques, dé- « sirant pour autant que touche le crime ecclésiasti- « que d'hérésie, procéder contre quelqu'un, pourront « requérir ceux de nos cours souveraines ou Consaulx « provinciaux, de leur donner quelqu'un de leur col- « lège ou autre adjoint, tel que ledit conseil ordon- « nera, pour estre présent aux informations et procé- « dures qu'ils voudront faire contre les suspects »..... « Tous ceux qui sçauront ou cognoistront aucuns in- « fectés d'hérésie, seront tenus incontinent et sans « délay, les dénoncer, révéler, déclarer et notifier aux « Juges ecclésiastiques, Officiers des Évesques et « autres, où il appartiendra . . . . ce sous peine ar- « bitraire. Pareillement seront tenus, s'ils sçavent « le lieu où quelqu'un desdits hérétiques se tiennent « et latitent, de le déclarer à l'officier dudit lieu, à « paine d'estre tenus comme dessus pour fauteurs, « réceptateurs, et adhérens à l'hérésie, et d'estre punis « de la mesme paine que seroit l'hérétique ou délin- « quant, s'il fut appréhendé. »

Et pour s'assurer un nombre considérable de dénonciations, par un appel direct, au plus ignoble, mais non pas au plus faible des ressorts de la nature humaine, on ordonnait : « Que les accusateurs et dé- « nonciateurs (si avant qu'il appère duement des « mésus et les accusés en soyent convaincus) auront « la moitié des biens desdits dénoncés ou accusés, si « avant qu'ils ne montent pour une fois, que jusques « à cent livres de gros, monnaye de Flandres. Mais « si les dits biens excédassent ladite somme pour une « fois, en ce cas auront seulement le dixiesme denier « de ce que lesdits biens excéderont. »

La trahison envers les amis était encouragée par la disposition que si « quelcun présent à un conventicule « secret, venait ensuite se présenter et trahir ses com- « pagnons dans la congrégation, il recevrait plein et « entier pardon. »

Afin que ni le bon peuple des Pays-Bas, ni les juges ni les inquisiteurs ne se fissent illusion, et ne vinssent à croire erronément que cette législation frénétique avait pour but unique d'inspirer la terreur et n'était pas destinée à être exécutée, le souverain terminait en ces termes :

« Et affin que lesdits Juges et Officiers qui auront « appréhendé lesdits hérétiques, Anabaptistes et « transgresseurs de nos dictes ordonnances, soubs « couleur que les paines pourroyent sembler estre « grandes et dures et apposées seulement à terreur « des délinquants, n'ayent cause de dissimuler avec « eux, leurs complices et fauteurs et de les punir « moins qu'ils ne le méritent, comme souvent par « ci-devant s'est trouvé estre faict : Nous voulons que « les coupables soient réellement punis, corrigés et « chastiés par les paines dessus déclarées; Deffen- « dant à tous nos Justiciers et Officiers d'altérer, « modérer ou changer les dictes paines en façon quel- « conque..... *Deffendons semblablement à tous*, de quel- « que estat ou condition qu'ils soyent, sur paine « d'estre tenus pour fauteurs des hérétiques, *de à nous* « ou à nos consaulx ayant faculté de donner grâce, « *présenter requête* pour les dits fugitifs, bannis ou « Anabaptistes, ne autres infectés, *pour avoir grâce* « de leurs crimes, etc., laquelle aussi ne voulons « estre accordée, par qui que ce soit, sans le sceu ou « ordonnance expresse de nous ou de nostre Sœure « la Reine, à peine d'estre à jamais tenu inhabile, de « pouvoir avoir ou exercer gouvernement, office ou « estat en nos dits pays et par dessus ce d'estre cor- « rigés arbitrairement. »

Telles étaient les principales dispositions de cet édit fameux, promulgué originairement par l'Empereur en 1559, comme récapitulation et résumé de toutes ses ordonnances antérieures sur le fait de la religion. Comme le style et le titre l'annonçaient, c'était un édit perpétuel et, suivant l'une de ses clauses, il devait être désormais publié une fois tous les six mois, dans toutes villes et tous villages des Pays-Bas. Il avait été promulgué à Augsbourg, où l'Empereur tenait une diète, le vingt-cinquième jour de Septembre. La reine douairière de Hongrie avait été si effrayée de sa sévérité, qu'elle avait fait le voyage d'Augsbourg dans le but unique d'obtenir l'adoucissement de quelques-unes de ses dispositions [1]. Mais le seul changement réel qu'elle eût pu obtenir de l'Empereur, ne touchait qu'à la phraséologie employée. Comme concession au préjugé populaire, les mots : « juges ecclésiastiques » avaient remplacé celui de « inquisiteurs » partout où celui-ci se trouvait employé dans la minute originale [2].

L'édit avait été remis en vigueur, d'après l'avis exprès de l'évêque d'Arras, immédiatement après l'avènement de Philippe. Le prélat savait ce que valait le nom de l'Empereur, peut-être aussi, pensait-il qu'il eût été difficile d'accroître la sévérité des ordonnances. « Je conseillai au Roi, » dit Granvelle, dans une lettre écrite quelques années plus tard, « de ne « faire aucun changement dans les placards et de pro- « clamer le texte tel que l'avait admis l'Empereur, en « republiant le tout comme un édit du Roi, mais en « y maintenant soigneusement la phrase « Carolus,

[1] Viglii Epist. ad diversos CXLVIII .Brandt. Historie der Reformatie in en omtrent de Nederlanden (Amst. 1677), I, 163, b. III, Grotii Ann. I, 17.

[2] Brandt. Reformatie. ubi sup. Bor, I, 7-12.

« etc. » Je faisais cette recommandation, de peur que « l'on ne vînt à calomnier Sa Majesté en lui attri- « buant le désir d'introduire des nouveautés en ma- « tière de religion [1]. »

L'édit, dont les dispositions viennent d'être exposées au lecteur, allait maintenant devoir s'exécuter avec la plus stricte rigueur, car tous les officiers publics, à partir des gouverneurs, avaient à cet effet reçu, de la main même de Philippe, les instructions les plus sévères. Tel était le premier cadeau fait aux Pays-Bas par Granvelle et Philippe ; par le monarque qui disait de lui-même : « Que depuis le commence- « ment de son gouvernement, il n'avait cessé de « suivre les voies de la clémence, conformément à son « penchant naturel si bien connu de tout le monde [2] ; » par le prélat qui disait de lui-même « qu'il avait tou- « jours contredit l'opinion qu'avec une grande crainte « de tant de morts, forces et violences, tout se pou- « voit faire [3]. »

On a vu que pendant tout le temps des guerres contre la France et le Pape, l'exécution des édits avait pu souffrir quelque relâchement. Elle reprit maintenant avec un redoublement de fureur. De plus, une nouvelle mesure vint accroître la désaffection et le mécontentement du peuple, déjà suffisamment rempli d'appréhensions. Dans le but de donner plus de sécurité encore à la suprématie de l'ancienne religion, on avait trouvé désirable l'augmentation du nombre des évêques. Il n'y avait que quatre diocèses dans les Pays-Bas : ceux d'Arras, de Cambrai, de Tournai et d'Utrecht. Celui d'Utrecht dépendait de l'archevêché de Cologne, les trois autres de celui de Reims [4].

[1] Papiers d'État, IX, 478, 479.
[2] Groen v. Prinst. Archives etc., IX, 46.
[3] Archives etc., I, 187*.
[4] Wagenaer, VI, 62, 63.

On trouvait plus convenable que les prélats des Pays-Bas n'eussent aucun rapport de dépendance en dehors des Provinces. On trouvait en outre que trois millions d'âmes requéraient plus de quatre surintendants spirituels. Dans tous les cas, et quel que pût être l'intérêt des ouailles, il était bien certain que ces pâturages étendus et fertiles sauraient entretenir plus de pasteurs qu'on n'en comptait alors. La richesse des maisons religieuses des Provinces était des plus considérables. L'abbaye d'Afflighem seule avait un revenu de cinquante mille florins, et beaucoup d'autres ne lui étaient guère inférieures en opulence [1]. Mais ces institutions étaient relativement indépendantes du Roi et du Pape. Les honnêtes frères, qui élisaient eux-mêmes de temps à autre leurs supérieurs, gens peu amis de changements susceptibles de troubler leurs aises ou de mettre en danger leurs richesses, ces frères ne devaient guère être portés à prendre une part bien vigoureuse dans une croisade contre les hérétiques, ou dans les tentatives d'introduction ou de renforcement des institutions espagnoles, qu'ils savaient être l'objet de l'abomination du peuple ; car ils couraient par là le risque de pousser la masse de leurs disciples dans la révolte et dans l'apostasie. Se prélassant dans la philosophie qu'avait choisie Érasme, et qu'ils regardaient comme la plus appropriée aux temps, ils étaient probablement tout aussi peu disposés que l'eût été le Sage de Rotterdam lui-même à se transformer en martyrs pour arriver à extirper le Calvinisme. En matière d'affaires politiques, les abbés et les moines étaient d'ailleurs très fortement influencés par les grands nobles, en compagnie desquels ils occupaient les bancs de la Chambre haute des États généraux.

[1] Bor, I, 23.

Le docteur François Sonnius avait été envoyé en mission auprès du Pape, afin de lui représenter la nécessité d'augmenter les forces épiscopales dans les Pays-Bas. Au moment même où le Roi se préparait à partir pour l'Espagne, son ambassadeur revint, apportant avec lui la bulle de Paul IV, datée du 18 mai 1550, et que vint confirmer, en janvier de l'année suivante, une nouvelle bulle de Pie IV [1]. Le document portait [2] que « Paul IV, le serviteur des serviteurs, « désirant garantir la prospérité des Provinces et le « salut éternel de leurs habitants, avait résolu d'im- « planter dans ce champ fertile plusieurs évêchés « nouveaux. L'ennemi du genre humain, » continuait la bulle, « étant en ce moment sur pied, combattant « sous tant de formes diverses; et les Pays-Bas, gou- « vernés par le fils bien-aimé de Sa Sainteté, Philippe « le Catholique, étant entourés de tous côtés par des « nations hérétiques ou schismatiques, il y avait lieu « de craindre pour le salut éternel du pays. Aux « temps où dans l'origine avaient été établies les « églises Cathédrales, les Provinces ne comptaient « qu'une population rare.; maintenant au contraire, « elles regorgeaient d'habitants, de sorte que l'orga- « nisation première des églises n'était plus suffisante. « *La moisson était abondante, mais les ouvriers man- « quaient.* »

A raison de ces motifs et de beaucoup d'autres, trois archevêchés furent donc établis. Celui de Malines était le principal, et six évêchés lui étaient subordonnés, savoir : ceux d'Anvers, de Bois le Duc, de Ruremonde, de Gand, de Bruges et d'Ypres. Celui de Cambrai venait ensuite, avec les quatre diocèses de Tournai, d'Arras, de Saint-Omer et de Namur. Le

[1] Bor, I, 24, sqq.
[2] Voyez le document dans Bor, I, 24-26.

troisième archevêché était celui d'Utrecht, avec cinq sièges épiscopaux : Haarlem, Middelbourg, Leeuwaarden, Groningen et Deventer [1].

Le droit de nomination à ces offices d'importance fut concédé au Roi, sous réserve de confirmation par le Pape. En outre, la bulle statuait que « chaque évêque « nommerait *neuf prébendiers supplémentaires* qui « l'assisteraient dans les devoirs de l'*inquisition*, « dans l'étendue de son diocèse, et *desquels deux porte- « raient le titre d'inquisiteurs.* »

Pour appuyer ces deux grandes mesures, par lesquelles Philippe espérait éteindre une fois pour toutes l'hérésie dans les Pays-Bas, il était à désirer que les troupes espagnoles qui se trouvaient encore dans les Provinces, y demeurassent indéfiniment [2].

Elles n'étaient point nombreuses ; elles ne montaient qu'à quatre mille hommes, mais capables de tout et d'une discipline admirable. Comme coin d'introduction, destiné à faire pénétrer jusqu'au cœur du pays le corps d'un despotisme militaire et religieux, ils étaient d'un prix inestimable. L'effet moral que l'on pouvait attendre de la présence continue, en temps de paix, d'une armée espagnole permanente dans les Pays-Bas, ne pouvait s'apprécier trop haut. Aussi Philippe était-il décidé à employer tous les arguments et tous les subterfuges possibles pour y retenir les troupes.

[1] Bor, I, 24-26. Bentivoglio, I, 10.
[2] Pontus Payen MS.

CHAPITRE II.

LE TACITURNE SEUL CONTRE UN ROI, UN CARDINAL ET UN ÉLECTEUR.

(1560-1561).

Agitation dans les Pays-Bas. — Recours aux anciennes chartes comme barrières contre les mesures du gouvernement. — La *Joyeuse entrée* du Brabant. — Constitution de la Hollande. — Impopularité naissante d'Antoine Perrenot, archevêque de Malines. — Opposition faite aux nouveaux évêchés par d'Orange, d'Egmont et d'autres nobles influents. — Fureur du peuple soulevée par le séjour prolongé des troupes étrangères. — D'Orange résigne le commandement de ces dernières. — Les troupes sont rappelées. — Soins apportés par Philippe en personne aux détails de la persécution. — Perrenot devient Cardinal de Granvelle. — Tous les pouvoirs du gouvernement sont concentrés dans ses mains. — Son impopularité va croissant. — Animosité et violences d'Egmont envers le Cardinal. — Rapports entre d'Orange et Granvelle. — Leur ancienne amitié se change peu à peu en hostilité. — Renouvellement du Magistrat d'Anvers. — Querelle ouverte entre le Prince et le Cardinal. — Lettre collective d'Orange et d'Egmont au Roi. — Réponse du Roi. — Indignation de Philippe contre le comte de Horn. — Correspondance secrète entre le Roi et le Cardinal. — Remontrances contre les nouveaux évêchés. — Notes intimes de Philippe sur la situation financière. — Pénurie du trésor en Espagne et dans les provinces. — Projet d'altérer la monnaie. — On fait échouer le mariage de Guillaume le Taci-

turne avec la princesse de Lorraine. — Négociations pour son union avec la princesse Anne de Saxe. — Correspondance à ce sujet entre Granvelle et Philippe. — Opposition du Landgrave Philippe et de Philippe II. — Caractère et conduite de l'Électeur Auguste. — Mission du comte de Schwartzbourg. — Communications faites par d'Orange au Roi et à la duchesse Marguerite. — Lettre caractéristique de Philippe. — Conduite artificieuse de Granvelle et de la Régente. — Visite d'Orange à Dresde. — *Note* proposée par l'Électeur Auguste. — Refus du prince. — Protestation du Landgrave contre le mariage. — Préparatifs des noces à Leipzig. — Acte notarié dressé le jour du mariage. — Cérémonies et fêtes du mariage. — Entrée de Granvelle à Malines en qualité d'archevêque. — Compromis dans le Brabant entre les abbés et les évêques.

L'agitation et la terreur qu'avaient produites les causes rapportées dans le chapitre précédent, allèrent en grandissant pendant les années 1560 et 1561.

Contre la politique arbitraire, à laquelle les édits avaient donné un corps, contre les nouveaux évêchés et contre les troupes étrangères, on fit partout appel aux anciennes constitutions. Dans le langage hollandais ou flamand, ces chartes portaient le nom de « *Hand vest*, » parce que le souverain les rendait « fermes » (*vest*) par l'appui de sa main (*hand*). Ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, Philippe, tant comme prince héréditaire en 1549 que comme monarque en 1555, et pour autant que vaillent serments et signatures, les avait rendues plus « fermes » que jamais prince de sa maison ne l'avait fait. Les motifs pour lesquels il avait, sans réserves ni conditions, juré de maintenir les chartes provinciales, ont également déjà été montrés.

De toutes ces constitutions, celle du Brabant, connue sous le nom de « *Joyeuse Entrée* » (*Blyde Inkomst*), offrait la barrière la plus infranchissable au

nouveau système de tyrannie en grand. En premier lieu, la « Joyeuse Entrée » veillait à ce que le souverain du pays n'élevât pas l'ordre du clergé plus haut qu'il ne l'était d'usage ancien et tel que l'avaient établi les princes précédents, à moins que ce ne fût du consentement des deux autres ordres : la noblesse et les villes [1].

Ensuite, le prince ne pouvait poursuivre en justice aucun de ses sujets ou des étrangers résidents, soit au civil, soit au criminel, si ce n'est devant les cours de justice ordinaires et publiques de la province, où l'accusé pouvait répondre et se défendre avec l'aide d'avocats [2].

Plus loin encore, le prince ne pouvait nommer aucun étranger à des fonctions publiques dans le Brabant [3].

Enfin, si le prince, par force ou autrement, venait à violer l'un de ces privilèges, les Brabançons, après protestation en règle, étaient dégagés de leurs serments de fidélité, et, en peuple libre, indépendant et délié de ses devoirs, pouvaient prendre telles mesures qu'ils croiraient le mieux convenir [4].

Telles étaient, en ce qui concerne les points d'où naissaient les difficultés du moment, les principales dispositions de cette fameuse constitution, tenue dans les Pays-Bas en si haute estime, que les mères venaient exprès dans la province donner le jour à leurs enfants, afin qu'ils pussent ainsi, par droit de naissance, jouir des privilèges du Brabant. Toutefois les chartes des

[1] Die blyde Inkomste dem Hertochdom v. Brabant, by Philippus, Conink v. Hispanien solennlick geschworen. Gedruckt tot Cuelen, 1564. — Comparez Bor, I, 19; Meteren, I, 28.

[2] Die blyde Inkomst. Bor. Meteren. Ibid.

[3] Ibid.

[4] Ibid. — Comparez Apologie d'Orange, 69, 70.

autres provinces pouvaient servir d'arme aussi efficace contre les mesures arbitraires du gouvernement [1]. « Nul étranger, » disait la constitution de Hollande, « ne peut être choisi comme conseiller fiscal, magistrat ou membre d'aucune cour. La justice ne peut être rendue que par les tribunaux et les magistrats ordinaires. Les anciennes lois et coutumes seront inviolables. Si le prince enfreint aucune de ces dispositions, personne n'est plus tenu de lui obéir [2]. »

Ces dispositions des chartes du Brabant et de la Hollande ne sont citées ici que comme exemples de l'esprit général des constitutions provinciales. Presque toutes les provinces possédaient des privilèges aussi étendus, dûment signés et scellés. Pour autant que l'encre et la cire à cacheter pussent défendre un pays contre le fer et le feu, les Pays-Bas étaient inexpugnables pour les édits et les nouveaux évêques inquisiteurs. Malheureusement, toute l'histoire est là pour démontrer combien sont vaines les barrières de papier et de parchemin, même consacrées par le serment d'un monarque, quand il faut arrêter le torrent de l'absolutisme des rois et de l'Église. Ce fut après l'arrivée dans les Provinces de la seconde bulle relative aux nouveaux évêchés, publiée en janvier 1560, que le public eut connaissance de la mesure et que le mécontentement se manifesta ouvertement. La réprobation était inévitable et fut universelle. L'Ordre ecclésiastique qui ne pouvait être augmenté ou élevé que du consentement des États, se développait soudain en trois archevêchés et quinze évêchés. L'administration de la justice, qui ne devait se faire que dans des cours locales et indépendantes, allait être remise, en ce qui concernait les intérêts les plus graves de

[1] Bor, ubi sup. Meteren, 28, 29.
[2] Bor, ubi sup. Meteren, 28, 29.

l'homme, dans les mains des évêques et de leurs créatures, parmi lesquels plusieurs étaient des étrangers et la plupart des moines. La vie et les biens du peuple tout entier étaient ainsi livrés à la merci de conclaves entièrement irresponsables. Toutes les classes sociales se sentaient menacées. Les nobles étaient blessés de voir des ecclésiastiques, des étrangers peut-être, recevoir le pouvoir de siéger dans les états provinciaux et d'y succéder, dans le contrôle de leurs actes, à des abbés et à des moines faciles, indolents et ignorants, que dominait en général l'influence des grands seigneurs [1]. Les religieux étaient furieux de voir les couvents soustraits à leur direction et confisqués au profit d'un banc d'évêques, usurpateurs des places de supérieurs auxquelles jusqu'alors les religieux eux-mêmes élisaient et parvenaient par élection. Le peuple était alarmé, parce que les monastères, bien que peu respectés et peu populaires, exerçaient au moins la charité [2] et ne montraient nulle ambition de se livrer aux cruautés religieuses ; tandis que, au contraire, l'organisation des nouveaux évêchés adjoignait une force de trente nouveaux inquisiteurs à l'appareil qui fonctionnait pour le maintien de l'orthodoxie. L'odieux de la mesure retombait sur la tête de l'homme d'église qui, déjà nommé archevêque de Malines, ne devait pas tarder à être plus connu comme cardinal Granvelle. A compter de ce jour naquit contre ce prélat une aversion sans cesse croissante. Il devint pour ainsi dire l'incarnation de toutes les mesures odieuses que l'on avait prises ; on vit en lui la source de cette politique d'absolutisme qui, depuis le départ du Roi, avait pris dans les Provinces un développement de plus en plus rapide. C'est pour cette raison que la

[1] Papiers d'État, V. 309.
[2] Hoofd. I, 29, 30. Bor, I, 19. Meteren, I, 28.

clameur populaire s'attachait avec tant d'insistance aux textes qui éloignaient des emplois tout étranger. Granvelle était Bourguignon ; son père avait passé la plus grande partie de sa vie active en Espagne, et par suite était considéré dans l'opinion publique comme un homme d'État espagnol ; le fils, malgré plus de mérite, partageait la même identification. Aussi lui attribuait-on les édits, les nouveaux évêchés et la continuation du séjour des troupes étrangères. Le peuple avait raison sur la première accusation. Il se trompait quant aux autres griefs.

Le Roi n'avait pas consulté Antoine Perrenot, quant à la création des nouveaux évêchés. La mesure que venait de prendre Philippe II avait été projetée successivement par Philippe « le Bon, » par Charles le Téméraire et par l'empereur Charles ; et c'est à l'insu de l'archevêque de Malines qu'elle avait reçu son exécution. Pour une fois au moins, le Roi avait été capable de tromper la finesse du prélat, et lui avait caché l'arrangement préparé, jusqu'à l'arrivée de Sonnius, porteur des bulles. Granvelle nous a donné lui-même avec grande naïveté les raisons de ce mystère. « L'on a voulu, » disait-il, « persuader aucuns « que je fusse auteur de ceste nouvelleté — et, par « sa lettre, Sa Majesté me dit que l'on me faisoit « grand tort, confessant que en ceste negociation elle « s'estoit cachée de moy, — d'aultant que les aultres « et trois évesques que nous estions lors et moy le « contredisions, comme il estoyt vraisemblable, pour « que il est plus honorable estre ung de quatre que ung de dix-sept [1]. » Et en fait, il perdait, pécuniairement parlant, en cessant d'être évêque d'Arras pour

[1] Mémoire de Granvelle dans Groen v. Prinst. Archives, I, 76. Voyez aussi Archives, etc. VIII, 54.

devenir archevêque de Malines [1]. C'est pourquoi il déclina, à plusieurs reprises, la dignité qui lui était offerte et ne finit par l'accepter que par crainte de déplaire au Roi, et après s'être assuré une compensation pour la perte dont il se disait menacé. Par une lettre du 29 mai 1560, il remercia Philippe de lui avoir conféré la riche abbaye de Saint-Amand qu'il avait sollicitée, outre la « *merced* » en argent comptant, au placement sûr de laquelle il avait déjà pourvu, ainsi que nous l'avons vu ; ce fut dans cette même lettre qu'il fit observer qu'il était prêt maintenant à accepter l'archevêché de Malines ; malgré l'odieux qui s'attachait à la mesure, malgré la faiblesse de ses forces, et bien que, tant que vivrait l'évêque de Tournai en jouissance encore d'une *rude santé*, il ne pût tirer de l'abbaye que trois mille ducats de revenu, tout en perdant Arras et en ne gagnant rien à Malines ; malgré tout cela et mille autres raisons encore, il assura Sa Majesté que « puisque son royal désir de le voir accepter était si vif, il ne regarderait plus rien comme assez difficile pour ne vouloir au moins tenter de l'entreprendre [2]. » S'étant déterminé à occuper le siège archiépiscopal et à appuyer la nouvelle organisation, il voulut qu'au moins ses profits fussent aussi étendus que possible. Nous avons vu comment il avait déjà trouvé moyen de s'indemniser d'avance. Nous ne tarderons pas à le rencontrer importunant le Roi, pour obtenir l'abbaye d'Afflighem, dont l'énorme revenu paraissait au prélat un gentil supplément de compensation pour tous ses sacrifices. En même temps il continuait à faire tous ses efforts pour que le peuple et surtout les grands nobles ne lui attribuassent pas

[1] « —— et quant au prouffit je feroy apparoir qu'au revenu que je y ay receu perte notable. » — Ibid.

[2] Papiers d'État, VI, 96-98.

le nouveau régime, comme ils persistaient à le faire. « Ils disent que les évêchés n'ont été créés que pour « satisfaire mon ambition, » écrivait-il à Philippe, deux années plus tard, « tandis que Votre Majesté « sait que j'ai constamment refusé le siège de Mali- « nes, et que je n'ai fini par l'accepter que pour ne pas « vivre dans l'oisiveté, ne faisant rien pour Dieu et « Votre Majesté [1]. » Aussi, ne manquait-il jamais, en toute occasion, de pousser Philippe à faire savoir au gouvernement de la Régente, aux seigneurs et au pays en général, que la mesure avait été prise sans que lui l'eût connue ; que le marquis de Berghes l'avait sue le premier, et qu'en réalité le prélat avait été tenu à ce sujet dans l'ignorance, jusqu'à l'arrivée de Sonnius avec les bulles. Le Roi, toujours docile à son ministre, écrivit en conséquence à la duchesse les déclarations demandées, presque dans les mêmes termes où elles l'avaient été, en prenant soin de les répéter à diverses reprises, tant oralement que par écrit, à nombre de personnes influentes [2].

Malgré tout, le peuple persista à identifier l'évêque avec le système. Il le voyait à la tête des nouvelles institutions, prêt à recevoir la part du lion dans les abbayes confisquées, et ardent à défendre et à exécuter la mesure prise, en dépit de toute opposition quelconque. Cette opposition grandissait, de jour en jour plus âpre, tellement que le Cardinal, tout en qualifiant auprès du Roi la mesure nouvelle « d'œuvre très-sainte [3], » et en assurant avec chaleur au secrétaire Perez qu'il donnerait sa fortune, son sang et sa vie pour la faire réussir [4], était cependant contraint

[1] Papiers d'Etat, VI, 552-562.
[2] Correspondance de Phil. II, t. I, 207.
[3] « Tan sancta obra. » — Papiers d'État, VI, 3.
[4] Correspondance de Philippe II, I, 189.

de s'écrier dans l'amertume de son âme : « Plût à Dieu que l'on n'eût jamais pensé à l'érection de ces nouveaux diocèses. Amen ! Amen [1] ! »

A la tête de la résistance était le Prince d'Orange. Quoique catholique, il n'avait aucun goût pour l'horrible persécution que l'on avait résolue. Il dénonça par la suite les nouveaux évêchés comme des parties « d'un grand plan pour établir la cruelle inquisition d'Espagne ; et les dits évêques, pour servir d'inquisiteurs, brusleurs de corps et tyrans de conscience : deux prébendiers dans chaque siège étant actuellement institués inquisiteurs [2]. » C'est pourquoi il prodiguait les remontrances à ce sujet à la Duchesse, à Granvelle et au Roi par des lettres directes. Ses efforts étaient secondés par d'Egmont, de Berghes et d'autres nobles influents. Berlaymont lui-même était dans l'origine disposé à se ranger du côté de l'opposition, mais en présence de l'argument qu'employa la Duchesse, en lui montrant dans les évêchés et les prébendes d'excellentes places pour ses fils et les autres membres de l'aristocratie, il se mit à appuyer chaudement la mesure [3]. Presque toute la peine et tout l'odieux de l'affaire retombèrent néanmoins sur le dos de l'évêque. Il subsistait encore dans l'esprit du peuple, un riche fonds de loyauté que les quarante années de la domination de l'Empereur n'avaient pas suffi à détruire et que Philippe était destiné à mettre à contribution, avec autant de prodigalité que si le trésor avait été inépuisable. De là résultait que l'on trouvait plus convenable de rejeter tout le poids de la

[1] Papiers d'État, VI, 341. « —— plugièra à Dios que jamas se huviera pensado en esta erection destas yglesias. Amen ! Amen ! »

[2] Apologie, 92, 93.

[3] Papiers d'État, VI, 332.

désaffection sur le ministre et de maintenir pour Philippe la consolante formule du prince « clément, bénin et débonnaire. »

L'Évêque, fidèle à son opinion favorite : qu'auprès du peuple les paroles ont beaucoup plus d'importance que les choses, était fort désireux de voir le mot « inquisiteur » rayé du texte du nouveau décret. Dans cette conjoncture, il désirait emmieller le vase, et ne voyait aucun motif pour effrayer inutilement les gens. Pourvu que l'*inquisition fonctionnât* et que les *hérétiques fussent brûlés*, il était on ne peut plus favorable aux moyens de douceur. Le mot « inquisiteur » était impopulaire, presque indécent. Il valait mieux supprimer le mot et conserver la chose. « On n'ose parler des bulles relatives aux nouveaux évêchés, » mandait-il à Perez, « parce que, comme elles portent que des neufs gradués (chanoines) l'un sera inquisiteur, il n'en faudrait pas davantage pour faire dire de tous côtés que, sous prétexte de nouveaux évêchés, on veut introduire aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne[1]. » Aussi avait-il écrit au Roi pour lui suggérer l'idée de remplacer cette clause par l'obligation imposée aux chanoines ou gradués d'assister l'évêque dans tout ce que celui-ci leur ordonnerait. « Ces termes suffiront, » disait-il, « car, quoique cela ne se dise, il est clair que l'évêque est *inquisiteur ordinaire ; mais il faut ôter les paroles qui déplaisent*[2]. »

Toutefois, malgré toute l'éloquence et la dextérité du prélat, il était bien difficile d'organiser une inquisition agréable. Le peuple ne l'aimait pas, quelque forme qu'elle prît, et déjà assez d'indices, au sens

[1] Correspondance de Philippe II, I, 200.

[2] « Pues aunque no se diga, claro es que el obispo es inquisidor ordinario, sino que es menester quitar las palabras que ofenden. » — Ibid.

indubitable, annonçaient l'approche d'une tempête qu'il serait au-dessus du pouvoir de l'homme d'apaiser. Pour le moment, le peuple ne faisait porter son indignation que sur un des rouages de la machine préparée pour son oppression. Les troupes espagnoles étaient considérées comme une partie de l'appareil à l'aide duquel les nouveaux évêchés et les édits devaient être renforcés. De plus, tout le monde était las des insolences et des pillages dont ces mercenaires avaient affligé le pays pendant si longtemps. Lorsque le Roi avait été supplié pour la première fois de les éloigner, nous avons vu à quel éclat de colère il s'était laissé aller. Ensuite il avait dissimulé. Il avait promis, en dernier lieu, qu'ils seraient tous retirés du pays, dans les trois ou quatre mois qui suivraient son départ, mais il n'en était pas moins déterminé à user de tous les artifices pour les retenir dans les Provinces. Par divers subterfuges, il était parvenu à les y conserver pendant quatorze mois; mais il devenait évident que leur présence ne serait pas tolérée plus longtemps. Vers la fin de l'année 1560, ils étaient cantonnés dans l'île de Walcheren et à la Brielle. Mais leur présence avait tellement exaspéré les Zélandais, qu'ils refusèrent résolûment de mettre aucunement la main aux digues qui, comme de coutume à cette saison, avaient besoin de grandes réparations[1]. Ils aimaient mieux voir leur sol à jamais englouti par l'Océan, que de le voir plus longtemps profané par ces étrangers abhorrés. Ils jurèrent de périr dans les flots tous ensemble, — hommes, femmes et enfants, — plutôt que de continuer à souffrir les outrages que leur infligeait quotidiennement cette soldatesque. Tel était le caractère des Zélandais, qu'on jugea peu prudent de se jouer de leur irritation. L'Évêque sentit

[1] Bor, I. 18-22. Strada, III. 87.

qu'il n'était plus possible de retenir encore les troupes et que tous les prétextes imaginés par Philippe et son gouvernement pour y parvenir, étaient désormais sans valeur. A une séance du conseil d'État, tenue le 25 octobre 1560[1], il représenta à la Régente, dans les termes les plus énergiques, la nécessité du départ définitif des troupes. Viglius, qui connaissait le caractère de ses compatriotes, appuya fortement la proposition. D'Orange, d'une façon brève mais ferme, exprima le même avis, en refusant de servir un moment de plus en qualité de commandant de la légion, charge que, conjointement avec d'Egmont, il n'avait acceptée que provisoirement, guidé par d'excellents motifs, mais sur l'engagement formel de Philippe que les soldats seraient bientôt renvoyés. La Duchesse insista pour que l'ordre de départ fût au moins retardé jusqu'au retour du comte d'Egmont, alors en Espagne, mais sa demande fut écartée à l'unanimité[2].

En conséquence, des lettres furent aussitôt écrites au Roi au nom de la Duchesse. Il y était dit que la mesure ne pouvait plus être différée davantage, que les Provinces étaient toutes d'accord en ceci : qu'aussi longtemps que les troupes étrangères séjourneraient dans le pays, pas un sou n'entrerait dans le trésor public ; que du jour où elles mettraient à la voile, la somme nécessaire au payement de leur arriéré de solde serait fournie au gouvernement ; mais que si jamais elles rentraient, les habitants, selon toute probabilité, leur opposeraient une résistance ouverte et que pour pénétrer dans les villes, il leur faudrait ouvrir la brèche dans leurs murailles[3]. Il était ajouté que trois à quatre

[1] Voy. le procès-verbal de cette séance dans Gachard, Docum. inédits, I, 330-341.
[2] Ibid.
[3] Archives et Correspondance, I. 62.

mille Espagnols ne pouvaient suffire à contraindre toutes les provinces, et que dans le trésor royal il n'y avait pas même la somme nécessaire pour payer la solde d'une simple compagnie[1]. « Cela me fend le cœur, » écrivait l'Évêque à Philippe, « de voir l'infanterie espagnole nous quitter; mais il faut qu'elle parte. Plût à Dieu que nous pussions, ainsi que Votre Majesté le désire, trouver quelque prétexte pour les garder ici ! Nous avons tenté tout ce qui était humainement possible pour les conserver, mais je ne vois aucun moyen de le faire sans exposer les Provinces au danger d'une révolte soudaine[2]. »

Heureusement pour la dignité du gouvernement, ou plutôt pour le repos du pays, il se trouva un motif plausible d'employer la légion ailleurs. La perte importante que la prise récente de Zerby venait d'infliger à l'Espagne rendit indispensables des renforts à l'armée du Midi. Le désastre, subi ainsi en Barbarie, vint enfin délivrer les Pays-Bas de la peste qui depuis tant d'années les accablait[3]. Pour quelque temps, fort court, le pays se vit libre de soldats étrangers.

L'impopularité croissante du gouvernement royal, continuant toutefois à ne se manifester que dans une haine ardente contre l'Évêque-ministre, ne diminua guère par le départ des Espagnols. Les soldats partis,

[1] Meteren, I. 24. Bor, I. 18-22. Strada, III. 87-89.

[2] « En el alma siento ver partir la infanteria Espanola. » — Papiers d'Etat, VI. 25. « Conferi con su Alt. sobre el negocio de la quedada aqui de los Espanoles, y se han intendado todas las vias humanamente possibiles, mas enfin no veo forma ny camino que, sin poner estos estados en manifiesto peligro de subita rebuelta, se puede diferir la execucion de su yda, si el tiempo lo consiente. » — Grœn v. Prinst. Archives. etc., I. 61.

[3] Meteren, I. 24. Bor, I. 18-22. Strada, III. 87-89.

restaient encore les édits et les évêchés. L'homme d'église travaillait avec zèle à terminer l'ouvrage de son maître. Philippe, de son côté, s'employait activement à soigner l'accomplissement de ses desseins. Toujours occupé des plus petits détails, le monarque, du fond de son palais d'Espagne, envoyait de fréquentes dénonciations contre les habitants les plus obscurs des Pays-Bas. Il est curieux d'observer le minutieux réseau de la tyrannie dont il s'était mis à étendre les fils sur tout un peuple, tandis que froid, venimeux et patient, du centre de sa toile il guettait ses victimes. Il fournissait à la Duchesse et au Cardinal des détails incroyables sur une infinité d'hommes et de femmes, indiquant leurs noms, leurs âges, leurs signalements, leurs occupations, leurs résidences, en même temps qu'il donnait ses instructions pour leur exécution immédiate [1]. Les inquisiteurs de Séville mêmes étaient à contribution pour augmenter, au moyen de leurs succursales ou agences dans les Provinces, les renseignements privés du Roi sur un sujet de si grande importance ! « Il n'y en a plus que bien peu dans le monde, » faisait-il philosophiquement remarquer à l'Évêque auquel il écrivait, « qui aient souci de la religion. C'est pourquoi il est nécessaire que

[1] Strada, IV. 142. « — -- gubernatricem doceret rationem hæreticos intercipiendi, eorum tanquam vestigia et cubilia ipse monstraret : etiam *indices* (*quos habeo regiis litteris inclusos*) *ea diligentia confectos*, ita cujusque conditione, *vicinia, ætate, statura ad unguem explicatis.* » Le Jésuite a peine à trouver des mots assez forts pour exprimer l'admiration que lui cause la vigilance déployée ainsi par le Roi : « ut miro profecto sit, » continue-t-il, « principem in tam multas distractum diversumque Regnorum curas, huic rei *quasi per otium vacasse :* inquirendisque *hominibus plerumq. obscuris, sollicitudine* etiam in *privato cive admiranda* cogitationem manumque flexisse. » — Comparez Hoofd, I. 38.

nous prenions le plus grand soin de la Chrétienté. Nous devons perdre tout, s'il le faut, pour faire notre devoir ; car, en définitive, « ajoutait-il dans sa tautologie accoutumée, « il est bon que l'homme fasse son devoir [1]. »

Granvelle, — comme il faut désormais l'appeler, car il va être immédiatement parlé de son élévation au cardinalat, — écrivit au Roi pour lui donner l'assurance qu'il ne s'épargnait aucune peine en vue de dépister, saisir et faire exécuter les individus accusés [2]. Il déplorait toutefois le manque d'énergie des inquisiteurs et des juges des Pays-Bas : « Je trouve, » dit-il, « que tous les officiers judiciaires ne procèdent qu'à contre-cœur à l'exécution des édits, ce que j'estime être causé par leur crainte de déplaire à la populace. Lorsqu'ils agissent, ce n'est qu'avec mollesse, et quand de telles affaires ne sont pas prises en main avec la résolution nécessaire, on n'en retire pas le fruit désiré. Nous ne cessons de les pousser par exhortations et ordres à faire leur devoir [3]. » Il ajoutait que Viglius et Berlaymont déployaient un zèle louable, mais qu'il n'en pouvait dire autant du conseil de Brabant. Ces conseillers « ne cessent, » disait-il, « de rabâcher les droits constitutionnels de leur province et méritent beaucoup moins d'éloges [4]. »

La popularité du prélat, que ses efforts désespérés pour imposer à toute une nation le poids douloureux

[1] — — y quan pocos ay ya en el mundo que curen della religion y assi los pocos que quedamos es menester que tengamos mas cuydado de la Christiandad y si fuere menester lo perdamos todo por hazer en esto lo que devemos ; pero en fin es bien que hombre haga lo que deve. » — Papiers d'État, VI. 149.

[2] Papiers d'État, VI. 208-210.

[3] Ibid.

[4] « Con alegar à cada passo su joyeuse entree. » — Ibid.

d'une politique impitoyable n'avaient guère augmentée, ne profita pas davantage de sa nouvelle promotion. Vers la fin de l'année 1560, Marguerite de Parme, qui professait encore une profonde admiration pour le prélat et n'avait pas alors commencé à s'impatienter de la polie mais impérieuse domination de celui-ci, s'était employée à lui préparer une surprise exquise. A son insu et à l'insu du Roi, elle avait ouvert correspondance avec le pape et avait réussi à obtenir, comme faveur personnelle pour elle-même, le chapeau de cardinal pour Antoine Perrenot [1]. En février 1561, le cardinal Borromée lui écrivit que la dignité tant convoitée était enfin conférée [2]. La Duchesse, pleine d'allégresse et d'empressement, se hâta de communiquer la nouvelle à l'Évêque ; mais quel ne fut pas son dépit, en le voyant refuser avec obstination de revêtir sa nouvelle dignité avant qu'il eût écrit au Roi pour lui faire part de sa nomination et lui demander la permission d'accepter cet honneur [3]. La Duchesse, justement blessée par ce refus d'accepter de ses mains la faveur qu'elle, et elle seule, avait obtenue pour Perrenot, s'efforça, mais vainement, de vaincre sa résistance. Elle lui représenta que Philippe, bien qu'ignorant de la démarche et de la nomination, ne pouvait manquer de les regarder comme une surprise des plus agréables [4]. Elle lui faisait en outre observer que son refus temporaire serait fort mal interprété à Rome, où certainement il exciterait le rire et peut-être, en très haut lieu, le mécontentement [5]. L'Évêque fut inexorable. Il craignait,

[1] Strada, III. 92. Dom l'Evesque, Mémoires, I. 256-264.
[2] Papiers d'État, VI. 296. 297.
Strada, III. 93. Dom l'Evesque, I. 258.
[4] Strada, Dom l'Evesque, ubi sup.
Dom l'Evesque, 1.258.

dit son panégyriste, de se trouver un jour en moins bons termes qu'alors avec la Duchesse, et de s'exposer, le cas échéant, à s'entendre reprocher par elle ses bienfaits passés [1]. Il craignait aussi qu'à cause de son acceptation, le Roi ne vît plus à l'avenir d'un œil aussi favorable les demandes de faveur qu'il pourrait être dans le cas de lui adresser [2]. Il écrivit donc à Philippe une lettre dans laquelle il se peint tout entier. Il lui faisait savoir qu'il venait d'être honoré du chapeau de cardinal; beaucoup de personnes, ajoutait-il, l'avaient déjà félicité, mais avant de manifester ses intentions, soit de refus, soit d'acceptation, il attendait les ordres de Sa Majesté : il voulait ne jamais cesser de dépendre de la volonté de celle-ci. Il avait en outre le sang-froid d'exprimer, malgré tout, la conviction que « *c'était Sa Majesté qui secrètement avait obtenu cette faveur de Sa Sainteté* [3]. »

Le Roi reçut très gracieusement la nouvelle, fit observer dans sa réponse que, bien qu'il n'eût jamais fait aucune démarche de cette espèce, il avait « souvent pensé à la chose [4]. » Aussi, en même temps, lui adressait-il sa royale autorisation d'accepter la dignité. De plus, par faveur spéciale, le Pape dispensa le nouveau cardinal de l'obligation de se rendre à Rome en personne et dépêcha son chambellan, Théophile Friso, à Bruxelles, avec la robe et le chapeau rouges [5].

Le prélat, ainsi parvenu à la dignité que depuis si longtemps il désirait atteindre, n'en devint pas plus humble dans sa manière d'être ni moins ardent à

[1] Dom l'Evesque, 1.258.
[2] Ibid.
[3] Papiers d'État, VI. 296, 597.
[4] Dom l'Evesque, I. 256—264. Papiers d'État, VI. 302, 303.
[5] Dom l'Evesque.

l'œuvre qui lui avait déjà rapporté tant de richesses et de faveurs. Sa conduite dans l'affaire des édits et des évêchés avait déjà fait naître entre ses collègues du conseil et lui des relations qui n'étaient rien moins qu'amicales. Il s'efforçait chaque jour davantage de s'attribuer exclusivement le contrôle des affaires. La Consulte, ou comité secret du Conseil d'État, constituait le véritable gouvernement du pays. C'est là que se décidaient les questions les plus importantes, sans le concours des autres grands seigneurs : d'Orange, d'Egmont et de Glayon, qui cependant étaient tenus pour responsables de la marche du gouvernement. Le Cardinal était affable dans ses manières, mielleux dans son langage, et en général d'une grande égalité de caractère, mais il était arrogant et insolent avec politesse. Accoutumé, sous l'apparence d'une extrême soumission, à dominer des personnes royales, il mettait, dans ses relations avec des individus d'un rang moins élevé, son apparente humilité peu à peu de côté, tout en prétendant droit à une domination de moins en moins déguisée. Des nobles comme d'Egmont et d'Orange, aux yeux de qui le fils de Nicolas Perrenot et de Nicole Bonvalot occupait dans l'échelle sociale un degré d'une incommensurable infériorité, ne pouvaient que s'irriter d'une telle conduite. Le Cardinal, aussi supérieur au point de vue intellectuel à Philippe et même à Marguerite, qu'il leur était inférieur en rang et en dignité, parvenait facilement à vivre avec eux en paix. Mais avec un homme comme d'Egmont, il était impossible que le prélat maintînt des relations d'amis. Le Comte qui, malgré sa poétique personnalité, ses brillants exploits et son intéressant destin, n'était au fond qu'un personnage vulgaire, ne tarda pas à concevoir pour Granvelle une haine mortelle. Rude soldat, n'ayant aucun respect pour les lettres ni pour la science, ignorant et altier, il n'était

pas homme à se courber devant les airs de supériorité qui de jour en jour se montraient plus distincts à travers le maintien composé du Cardinal. De son côté, Granvelle éprouvait pour d'Egmont une sorte de commisération dédaigneuse que trahissaient toutes ses lettres particulières au Roi, et que, de plus, sa conduite laissait trop clairement percer. Il existait, du reste, entre eux divers motifs précis d'hostilité. Le gouvernement d'Hesdin étant devenu vacant, d'Egmont, appuyé par d'Orange et d'autres nobles, l'avait demandé pour le comte de Rœulx, gentilhomme de la famille de Croy, qui, ainsi que son père, avait rendu d'importants services à la couronne[1]. Néanmoins, par l'influence de Granvelle, la place fut donnée au seigneur d'Helfault[2], gentilhomme de position et de valeur médiocres, que l'on considérait comme n'ayant aucun titre à cette dignité. De plus, d'Egmont avait sollicité l'abbaye de Trulle pour un de ses parents pauvres; mais le Cardinal, à qui, en semblable matière, tout venait toujours à point, avait déjà obtenu du Roi l'autorisation de prendre l'abbaye pour lui-même[3]. Aussi d'Egmont était-il depuis lors devenu furieux contre le prélat, et n'avait-il laissé passer aucune occasion de lui témoigner son aversion tant en sa présence qu'en son absence. Un jour même sa fureur ne se contenta pas d'éclater en paroles. Exaspéré de l'insolente politesse que Granvelle opposait à ses violences de langage, il tira contre lui son poignard, en la présence même de la Duchesse, « et, » dit un contemporain, « il aurait certainement envoyé le Cardinal dans l'autre monde, s'il n'eût été retenu de force par le prince d'Orange et d'autres assistants

[1] Pontus Payen MS.
[2] Ibid.
[3] Dom l'Evesque, Mémoires, I, 231.

qui lui représentèrent vivement que de pareils griefs ne devaient se régler que d'après une mûre réflexion, et non par la colère [1]. » En même temps que de pareilles scènes se produisaient jusque dans le sein du conseil d'État, Granvelle affirmait avec chaleur, dans ses lettres confidentielles au secrétaire Perez, que tous les bruits sur le défaut d'entente entre lui-même et les autres seigneurs et conseillers étaient sans fondement, et qu'ils étaient entre eux dans les meilleurs termes. Il n'entrait pas dans ses intentions de laisser le Roi, avant que le temps fût venu, douter de son aptitude à conduire le conseil conformément aux instructions secrètes dont il avait été chargé.

Ses relations avec d'Orange furent plus lentes à passer de l'amitié à une hostilité ouverte. En d'Orange, Granvelle trouvait à qui parler. Il se rencontrait face à face avec un esprit aussi subtil, une expérience aussi fertile en expédients, un caractère aussi froid et une nature aussi altière que les siens propres. Jamais il n'affecta de déprécier la valeur du Prince. « C'est un homme d'un profond génie, d'une vaste ambition, — dangereux, pénétrant, politique, » écrivait-il au Roi dès les premiers temps de son gouvernement. A l'origine ses relations avec le Prince avaient été très amicales. Il ne fallait pas même la grande sagacité du prélat pour apprécier combien l'amitié d'un aussi grand personnage que l'était le jeune héritier de la principauté d'Orange et des vastes domaines de la maison de Nassau-Châlons, dans la Bourgogne et

[1] Pontus Payen MS. — Vander Haer fait allusion, mais ne croit pas à une histoire du même genre d'après laquelle d'Egmont aurait publiquement donné un soufflet au cardinal : « Ut vulgi sermonibus diu fama valuerit, quæ Cardinalem ab Egmondano alapa percussum mentiretur. » — I. 180, 181. De Initiis Tum. Belg.

dans les Pays-Bas, pouvait être avantageuse à l'ambitieux fils du conseiller bourguignon Granvelle. Le jeune prince était depuis son enfance le favori de l'Empereur ; son rang élevé et ses talents remarquables le désignaient incontestablement comme un des hommes appelés à jouer le premier rôle dans le règne qui allait s'ouvrir. Il était donc d'une bonne politique pour Perrenot de saisir toutes les occasions de se rendre utile au Prince. Il commença par aider Guillaume à entrer en possession de la principauté de son cousin, pour autant toutefois que pareille aide fût nécessaire. Il peut sembler étrange et même plaisant qu'on ait fait un mérite, non seulement à Granvelle mais même à l'Empereur, de l'autorisation donnée au Prince de prendre possession d'un héritage que le testament de René de Nassau lui conférait de la façon la plus formelle et que personne au monde ne lui disputait [1]. Mais quelques-uns des hommes de la loi de la couronne avaient émis le principe que « le fils d'un hérétique n'était pas apte à succéder, » et c'est pour cela que l'on proclama gravement, comme un acte inouï de clémence de la part de Charles-Quint, le fait de n'avoir pas confisqué l'héritage entier du Prince. En récompense, le frère de Granvelle, Jérôme, avait obtenu la charge de gouverneur du jeune homme, lequel, à sa majorité, lui avait confié dans sa reconnaissance une honorable charge militaire. Ensuite le prélat avait poussé au mariage du Prince avec l'héritière du comte de Buren, et avait usé de toute son influence auprès de l'Empereur pour écarter certaines objections faites par Charles, qui craignait que, par ce grand accroissement de fortune, le Prince ne devînt trop puissant [2]. D'autre part, sans cesse, une

[1] Apologie d'Orange, 15-20.
[2] Pontus Payen MS.

quantité de clients et de parents pauvres de Granvelle, désireux de tirer avantage du patronage d'Orange, vivaient dans la maison et aux dépens du Prince ou recevaient de beaux traitements de sa générosité [1]. De sorte, qu'entre eux deux était née une grande intimité, issue de services nombreux et mutuels ; car nul n'oserait prétendre que la dette de l'amitié n'existât que d'un seul côté.

Quand le Prince arrivait à Bruxelles, au retour de quelque voyage, il allait chez l'Evêque avant de descendre en sa propre demeure [2]. Quand le prélat rendait visite au Prince, il entrait familièrement dans sa chambre à coucher avant qu'il fût levé ; car Guillaume, pendant toute sa vie, conserva l'habitude de recevoir ses connaissances intimes et même de s'occuper d'importantes affaires d'État, pendant qu'il était encore au lit.

L'apparence de cette intimité avait été de plus longue durée que sa réalité. Granvelle était le plus polique des hommes et le Prince n'avait pas fait son apprentissage à la cour de Charles-Quint pour prêter prématurément le flanc à la critique ou à la haine du Cardinal, avec l'indiscrétion de Horn et d'Egmont. L'explosion finit par avoir lieu, et ce, très peu de temps après une correspondance des plus affectueuses entretenue au sujet d'un édit d'amnistie religieuse que d'Orange préparait pour sa principauté, et que Granvelle lui recommandait de ne pas faire trop indulgent [3]. Quelques semaines après ces lettres, le

[1] « — — vous eussiez veu lors a sa maison un Abbé de Saverney frere dudt. Cardinal le servir de maistre d'hotel, un Bordet son cousin, son grand écuyer, autre une infinité de communications secretes et familieres. » — Pontus Payen MS.

[2] Hoofd, I. 21, 22.

[3] Correspondance de Guill. le Tacit., II. 15-22.

Magistrat d'Anvers devait être renouvelé. Le Prince, en qualité de burgrave héréditaire de cette ville, avait le droit d'intervenir pour une large part dans la nomination à ces fonctions politiques qui, en ce moment surtout, étaient d'une haute importance. Les bourgeois d'Anvers étaient dans un état de grande excitation au sujet des nouveaux évêchés. Ils résistaient ouvertement, et, comme le montra l'événement, avec succès, à l'installation du nouveau prélat pour lequel leur cité avait été érigée en diocèse. On savait le Prince contraire à la mesure et à tout le système de persécution ecclésiastique. Quand les nominations pour le renouvellement du Magistrat arrivèrent devant la Régente, elle décida toute l'affaire dans la Consulte secrète, à l'insu d'Orange et dans un sens opposé à ses vues. Il fut alors instruit de la liste des nouveaux magistrats et informé que, conjointement avec le comte d'Aremberg, il avait été choisi comme commissaire, afin de veiller à ce que les nominations reçussent plein effet. L'indignation du Prince fut extrême. Il s'était déjà trouvé offensé de quelques expressions insolentes que le Cardinal s'était permises à ce sujet. Il prévint la Duchesse qu'il refusait le mandat, ajoutant, dit-on, qu'il n'était pas son laquais et qu'elle n'avait qu'à charger tout autre de ses commissions. Ces paroles furent rapportées au conseil d'État. Il s'en suivit une violente altercation, d'Orange considérant comme un affront sanglant cette commission qui avait purement pour but de soutenir des décisions dans lesquelles il réclamait, comme son droit, une part d'intervention. Ses ancêtres, disait-il, avaient souvent modifié, de leur propre autorité, tout le Magistrat d'Anvers. C'en était trop que cette matière même, aussi bien que mainte autre affaire d'État, subît le contrôle du comité secret dont le Cardinal était le chef. Granvelle, de son côté, était tout aussi

irrité. Il sortit vivement de la chambre du conseil, manda le chancelier de Brabant et, au milieu d'amères imprécations contre d'Orange, lui demanda quel gentilhomme vulgaire et obscur il pourrait bien charger d'exécuter la commission refusée par le Prince et par Arenberg. Il jura, qu'à l'avenir, dans toutes les affaires importantes, il emploierait des nobles moins infatués d'orgueil et moins intraitables que tous ces grands seigneurs. Le Chancelier essaya en vain d'apaiser le courroux de l'homme d'église, en lui représentant que la ville d'Anvers serait grandement offensée, si ce changement avait lieu dans l'état des choses ; il lui offrait, du reste, ses services pour obtenir du Prince une rétractation du langage qui avait si fortement blessé le Cardinal. Celui-ci fut inexorable et maintint sa décision. « Je ne veux rien avoir de commun avec le Prince, Monsieur le Chancelier, » dit-il, « et ceci est une affaire qui ne vous concerne point. » Ainsi se termina la conversation, et ainsi commença l'état d'hostilité ouverte entre la grande noblesse et le Cardinal, hostilité qui avait couvé pendant si longtemps [1].

Le 23 juillet 1561, peu de semaines après les scènes racontées ci-dessus, le comte d'Egmont et le prince d'Orange adressèrent au Roi une lettre collective. Dans cette dépêche, ils lui rappelaient qu'ils avaient d'abord hésité à accepter un siège au conseil d'État à cause de leur expérience de la manière dont les affaires avaient marché sous l'administration du duc de Savoie. Ils avaient éprouvé la crainte que d'importantes matières d'État fussent résolues sans leur participation. Cependant le Roi leur avait assuré, alors qu'il était en Zélande, que toutes les affaires

[1] Bagh. v. d. Brink. — « Het Huwelijk van W. van Oranje, » etc., pp. 47, 48.

seraient sans exception traitées en plein conseil. Si jamais le contraire arrivait, il avait manifesté le désir qu'ils lui en donnassent connaissance, afin qu'il pût instantanément y apporter remède. En conséquence, ils venaient maintenant le prévenir d'abus de cette espèce. Ils n'étaient consultés que sur de menues matières : des affaires de première importance se décidaient en leur absence. Néanmoins, à peine se seraient-ils plaints, maintenant même, si le Cardinal n'eût déclaré que tous les membres du conseil d'État devaient être solidairement responsables de ces mesures, soit qu'ils eussent pris part aux décisions ou qu'ils n'y eussent point coopéré. Peu amateurs d'une telle responsabilité, ils suppliaient le Roi ou d'accepter leur démission, ou de donner des ordres pour que désormais toutes les affaires fussent communiquées au conseil entier et discutées par tous les conseillers réunis [1].

D'Egmont, dans une lettre particulière, écrite quelques semaines plus tard (le 15 août), priait le secrétaire Erasso d'assurer au Roi que leur lettre collective n'avait été dictée par aucun sentiment de colère, mais uniquement par zèle pour son service. Il était impossible, disait-il, d'imaginer l'insolence du Cardinal ni de se faire une idée de l'autorité absolue qu'il s'était arrogée [2].

Granvelle, en effet, tout perspicace qu'il fût, ne pouvait se figurer que depuis longtemps d'Orange, d'Egmont, de Berghes, Montigny et les autres ne fussent plus des pages ou de jeunes capitaines de cavalerie, tandis que lui, était le politique et l'homme d'État [3]. De six ou sept ans plus âgé que d'Egmont,

[1] Correspondance de Phil. II., I. 195, 196.
[2] Ibid.
Bakhuyzen. 44, 55.

l'aîné d'Orange de seize années, il ne s'était point dépouillé de cet air hautain de sagesse supérieure, qui jadis n'était ni injuste ni si irritant, alors qu'ils étaient tous enfants. Dans sa manière d'agir envers eux, et dans tout le ton de sa correspondance privée avec Philippe, presque en dépit de lui-même, se révélait une affectation d'autorité, contre laquelle se révoltait d'Egmont et que le Prince n'était certes pas homme à reconnaître. Philippe répondit à la lettre des deux nobles de la manière dilatoire qui lui était habituelle. Le comte de Horn, qui se trouvait sur le point de quitter l'Espagne (où il avait accompagné le Roi) pour rentrer aux Pays-Bas, serait instruit de la résolution qu'il croirait à propos de prendre sur ce sujet. En même temps, Philippe leur donnait l'assurance qu'il ne faisait nul doute de leur zèle pour son service [1].

Quant au comte de Horn, Granvelle avait déjà indisposé le Roi contre lui. De Horn et le Cardinal n'avaient jamais été amis. Un frère du prélat avait aspiré à la main de la sœur de l'Amiral et avait été repoussé avec quelque mépris [2]. Hardi, véhément, d'une humeur peu facile, de Horn, depuis longtemps, n'était pas en bons termes avec Granvelle et ne faisait point profession d'une amitié qu'il n'avait jamais ressentie. Granvelle venait précisément d'écrire au Roi pour l'informer que de Horn était ardemment opposé à la mesure qui touchait de si près le cœur de Philippe, — les nouveaux évêchés. Suivant le Cardinal, il avait tenu un langage énergique contre le projet, pendant qu'il était encore en Espagne. C'est pourquoi il émettait l'avis que Sa Majesté se plaignît à ce propos à l'Amiral [3], tout *en cachant naturellement la source*

[1] Correspondance de Philippe II., I. 197.
[2] La déduction de l'innocence du Comte de Horn.
[3] Papiers d'État, VI. 332.

de l'information et en lui parlant comme si le tout sortait spontanément de l'esprit royal. Ainsi excité, Philippe n'était pas de gracieuse humeur, lorsqu'il reçut le comte de Horn, à la veille de quitter Madrid pour les Pays-Bas et chargé d'emporter avec lui la réponse que le roi avait promise à la communication d'Orange et d'Egmont. Rarement on vit Sa Majesté montrer autant de colère à l'égard d'une personne, qu'elle en manifesta à cette occasion. Après quelques paroles de l'Amiral dans lesquelles il exprimait, en termes généraux et en réponse aux demandes de Philippe, son dévouement ainsi que celui des autres nobles des Pays-Bas, et laissait éclater son aversion pour Granvelle, le roi l'interrompit violemment : « Quoi, misérables ! » vociféra-t-il, « vous vous plaignez tous du cardinal et toujours dans un langage vague. Mais aucun d'entre vous, en dépit de toutes mes interprétations, ne peut me donner un seul motif de ce mécontentement [1]. » Cette royale fureur s'exhalait en termes si peu équivoques que l'Amiral changea de couleur et fut si troublé par l'indignation et l'étonnement, qu'à peine put-il trouver son chemin hors de l'appartement [2].

Tel fut le commencement de cette longue et mortelle rivalité entre Granvelle et d'Egmont, de Horn et d'Orange. Ce fut la première réponse que les seigneurs reçurent à leurs remontrances sur l'arrogance de l'homme d'église. Philippe se trouvait exaspéré de rencontrer de l'opposition à ses mesures coercitives, particulièrement à l'érection des nouveaux évêchés, « l'œuvre sainte » aux progrès de laquelle le

[1] « Quoi malheureux ! Vous vous plaignez tous de cet homme, et n'y a personne quoy que je demande qui m'en saiche dire la cause. » — Papiers d'État, VII. 445.
[2] Papiers d'État, VII. 443.

Cardinal était prêt « à consacrer sa fortune et son sang. » Granvelle entretint la colère de son maître par ses incessantes communications, relatives aux efforts que tentaient quelques individus de distinction pour retarder l'exécution du projet royal. D'Assonville l'avait informé, écrivait-il, que beaucoup de plaintes étaient à ce sujet sorties de la bouche de plusieurs gentilshommes, lors d'un souper chez le comte d'Egmont. On y avait dit que le Roi aurait dû les consulter tous et spécialement les conseillers d'État. Les nominations actuelles aux nouveaux sièges épiscopaux étaient assez bonnes, mais, ajoutaient-ils, on y verrait désigner par la suite des personnes peu convenables. Les États n'auraient pas dû permettre l'exécution du plan. « En résumé, » continuait Granvelle, « *c'est le même genre de rumeurs que celles qui provoquèrent le rappel des troupes espagnoles* [1]. » Quelques mois plus tard, il écrivit au Roi pour l'informer qu'une pétition contre les nouveaux évêchés était sur le point d'être rédigée par « les deux seigneurs. » Suivant le Cardinal, ils avaient deux motifs pour cette démarche : d'abord de faire savoir au Roi qu'il ne pouvait rien faire sans leur autorisation ; secondement, parce que dans l'assemblée des États ils étaient *les coqs de la paroisse* [2]. Il ne leur plaisait pas, en conséquence, qu'aux États, dans l'ordre du clergé, quelqu'un pût être au-dessus des abbés qu'ils dominaient, au point de leur faire faire tout ce qu'ils voulaient [3]. A la fin

[1] Papiers d'État, VI. 261.

[2] « Como son los gallos de los estados. » — Papiers d'État, VI. 307.

[3] « No querrian que en el primer braço que es el de los prelados huviesse quien entendiesse y las osasse contradecir, que hazen de los abades frayles lo que quieren, poniendo les miedo. » — Papiers d'État, VI. 307.

de l'année, Granvelle écrivit de nouveau pour instruire son souverain de la manière dont il devait répondre à la lettre qui *était sur le point de lui être adressée* par le prince d'Orange et le marquis de Berghes, relativement aux évêchés. Ceux-ci lui déclareraient, disait le Cardinal, que l'incorporation des abbayes du Brabant dans les nouveaux évêchés était contraire à la constitution de la « Joyeuse Entrée. » Philippe, néanmoins, devait répondre qu'il avait consulté les universités et les personnes versées dans les lois, et qu'à son entière satisfaction, il s'était assuré que la mesure était parfaitement constitutionnelle. C'est pourquoi, s'il daignait l'en croire, le Roi enverrait au Prince et au Marquis l'ordre d'user de toute leur influence, pour assurer le succès de cette mesure [1]. Fortifié de la sorte, le Roi se trouva en état de se tirer d'affaire non seulement à l'égard de la pétition des nobles, mais même de la députation des États du Brabant qui arriva vers cette époque à Madrid. A ces députés qui réclamaient la nomination de commissaires royaux avec lesquels ils pussent traiter au sujet des évêchés, des abbayes et de la « Joyeuse Entrée, » le roi répliqua fièrement « que dans les matières qui concernaient le service de Dieu, il était son propre commissaire [2]. » En conséquence, il leur récita ensuite, avec une grande fidélité, la leçon qu'il avait secrètement reçue du Cardinal, dont la main se faisait ainsi sentir partout.

Philippe était désormais déterminé : aucune remontrance, qu'elle émanât de hauts seigneurs ou de simples citoyens, ne mettrait obstacle à l'exécution entière du grand projet qu'il avait arrêté et dont les nouveaux

[1] Papiers d'État, VI. 463, 464.

[2] « Yo les mandè responder que por ser del servicio de Dios, lo queria yo mesmo. » — Papiers d'État, VI. 504.

évêchés formaient une partie importante. L'opposition ne fit que l'irriter, et à tel point qu'il conçut une haine mortelle contre les opposants, et n'en fut en même temps que plus affermi dans sa résolution. « Ce n'est pas le moment de temporiser, » écrivit-il à Granvelle ; « nous devons infliger un châtiment rigoureux et sévère. Ce n'est que par la peur que ces coquins peuvent être ramenés au devoir, et encore ces moyens ne suffisent-ils pas toujours [1]. »

L'état des finances royales cependant ne permettait aucune mesure très énergique, pour imposer l'obéissance à une politique déjà si violemment combattue. Une évaluation approximative des ressources et des dettes du trésor, faite de la propre main du Roi, — espèce de bilan pour les années 1560 et 1561, dressé à peu près de la même manière que les annotations d'un simple particulier désireux de se rendre compte de ses recettes et de ses dépenses, — lui fournissait une triste peinture de sa situation financière. Elle nous montrera l'intelligence du despotisme en matière de finances, et de quelle utilité sont les ressources d'un immense empire quand on le considère comme une propriété privée, et surtout quand le propriétaire a la prétention de veiller par lui-même à tous les détails. « Vingt millions de ducats, » ainsi commençait le Memorandum [2], « sont nécessaires pour dégager mes revenus. Mais, » ajoutait le Roi, remarque bizarre dans un livre de comptes, « pour le moment, ne nous occupons pas de cette somme, car la

[1] « — — en les de la religion no se çufre temporizar sino castigarlos con todo rigor y serenidad, que estos vellacos sino es por miedo no hazen cosa buena y aun con el, no todas vezes. » — Papiers d'État, VI. 421.

[2] Le document se trouve dans les Papiers d'État de Granvelle (VI. 156-165), et est intitulé : « Memorial de las Finanças de Espanna en los annos 1560 et 1561. »

chose est entièrement impossible[1]. » Il entrait alors dans le détail des nombreux items de dépenses auxquelles il fallait pourvoir pendant les deux années ; tels que ceux-ci : tant de millions dus aux Fuggers (les Rothschild du XVI[e] siècle) ; tant à des marchands des Flandres, de Séville et d'autres localités ; tant pour les galères du prince Doria ; tant pour trois années de paye dues à ses gardes ; tant pour les dépenses de sa maison ; tant pour l'éducation de don Carlos et de don Juan d'Autriche ; tant pour les traitements des ambassadeurs et des conseillers, — mêlant ainsi ses dépenses personnelles et celles de l'État ; rapprochant d'insignifiants articles et de grands emprunts dans un singulier pêle-mêle, et arrivant à un passif de dix millions neuf cent quatre-vingt-dix mille ducats.

En regard de cette dépense, il énumérait laborieusement les fonds sur lesquels il pouvait compter pour ces deux années. Ses rentes et taxes ordinaires étant toutes profondément engagées, il comptait seulement de ce chef sur deux cent mille ducats. Le revenu des Indes, comme on l'appelait, était à peu près dépensé ; à peine rapporterait-il quatre cent vingt mille ducats. Ses mines de mercure produiraient quelque chose, mais si peu qu'à peine elles méritaient une mention. Quant aux autres mines, il n'y avait également pas lieu d'en tenir compte, leur production étant très incertaine, et le rendement ne s'élevant pas aussi haut que d'habitude. Les licences accordées par la couronne pour le transport d'esclaves en Amérique étaient évaluées à cinquante mille ducats pour les deux années. Le produit de la « *crozada* et de la « *cuarta,* » argent qu'avec l'autorisation de Sa Sainteté, des particuliers acquittaient, par petites sommes, entre ses

[1] « — — pero desto non se tracta agosa como de cosa tan impossibile. » — Ibid.

mains, pour la dispense des jeûnes de l'Église, était porté à cinquante mille ducats. Ces revenus et quelques postes plus minimes, ne parvenaient à élever son actif qu'à un total d'un million trois cent trente mille ducats pour les deux années, tandis que la dépense montait à près de onze millions. « Donc, il y a neuf millions, moins trois mille ducats, de déficit, » concluait-il tristement (*tout en faisant d'ailleurs en sa faveur dans ses calculs une erreur de six cent soixante-trois mille ducats*), « qui doivent me tomber du ciel, ou me venir de ressources déjà épuisées [1]. »

Ainsi, l'homme qui possédait toute l'Amérique et la moitié de l'Europe, ne pouvait réaliser par an, dans tous ses états, qu'un million de ducats. Le maître du Pérou et du Mexique entiers ne comptait sur « rien qui valût une mention, » comme provenant de ses mines, et tirait principalement son revenu précaire des permissions accordées à ses sujets pour faire le commerce des esclaves et manger de la viande le vendredi. C'était certes une sombre situation d'affaires pour un monarque, à la veille d'une guerre qui devait durer plus longtemps que sa vie et celle de ses enfants ; d'une guerre dans laquelle les seules dépenses de l'armée monteraient chaque mois à un demi-million de florins ; d'une guerre dans laquelle environ soixante-dix pour cent des dépenses annuelles seraient régulièrement dissipés ou appropriés par les mains à travers lesquelles l'argent devait passer ; d'une guerre enfin où sur quatre hommes figurant sur le papier, enrôlés et payés comme tels, un seulement, en moyenne, serait mis en campagne [2].

[1] « Que se han de buscar del ayre y de invenciones que estan ya tan buscadas como allà » — Ibid.

[2] Simon Styl. De Opkomst en Blœi der Vereenigde Nederlanden (Amst., 1778) p. 119. — Comparez Reidani Belgarum Annales. (Lugd. Bat. 1633), lib. II.

D'un autre côté, Granvelle ne donnait à son maître que peu de consolations relativement à l'état des affaires financières dans les Provinces. Il lui assurait que « le gouvernement était souvent dans un tel embarras qu'il ne savait où s'adresser pour dix ducats[1]. » Il se plaignait amèrement de ce que les États voulaient se mêler de l'administration des fonds et se montraient lents dans l'octroi des subsides. Le Cardinal se sentait particulièrement blessé de l'intervention de ces corps dans l'examen de l'emploi des sommes qu'ils avaient votées. On a vu que les États avaient déjà forcé le gouvernement à renvoyer les troupes au grand regret de Granvelle. Néanmoins, ils continuaient à être intraitables au sujet des aides. « Ce sont de très vilaines choses », écrivait-il à Philippe, « que cette autorité qu'ils s'arrogent, que cette audace avec laquelle ils discutent ce qu'ils jugent à propos, et que ces impudentes conditions qu'ils mettent à chaque demande de subsides[2] ». Le Cardinal assurait qu'il avait en vain essayé de les convaincre de leur erreur, mais qu'ils restaient opiniâtres.

Ce fut probablement vers cette époque que revint à l'esprit de Philippe le plan d'altérer la monnaie, suggéré quelque temps auparavant par un habile chimiste nommé Malen[3], plan qu'avaient toujours fort approuvé le Roi et Ruy Gomez. « Une autre source extraordinaire de revenus, bien que peut-être peu honorable », écrivait Suriano, « a été tenue secrète

[1] Papiers d'État, VI, 186.

[2] « — — y es tambien muy ruin cosa le authoridad que han tomado y la osada de dezir lo que se les antoja y de proponer condiciones fan desaforadas à que se los va oponiendo quanto se puede, » etc., etc. — Papiers d'État, VI. 178-180.

[3] Le vrai nom est Pierre Sternberg. Vid. rapport de l'envoyé vénitien M. A. Da Mula. 23 septembre 1559.

jusqu'ici, et, par suite de dissentiments entre le Roi et son confesseur, n'a pas continué d'être exploitée ». Cette source de revenus consistait, semblait-il, en « une certaine poudre dont une once mêlée à six onces de vif-argent, faisait six onces d'argent ». On dit que la composition résistait au choc du marteau, mais point au feu. En partie à raison de scrupules religieux, en partie à cause de l'opposition des États, un projet formé par le Roi de payer son armée avec cette espèce d'argent, fut à contre cœur abandonné. L'invention n'en continuait pas moins de sourire au Roi, et l'inventeur avait reçu de si grandes libéralités, que, d'après l'ambassadeur, on s'attendait à voir Sa Majesté, dans un moment de pénurie, faire, sans répugnance, usage de cette monnaie[1].

Il est nécessaire, avant de terminer ce chapitre qui rapporte les événements des années 1560-1561, de nous occuper d'une affaire importante qui attira vivement l'attention pendant toute cette période. C'est le fameux mariage du prince d'Orange avec la princesse Anne de Saxe. Pour beaucoup d'écrivains superficiels,

[1] « — — n'e un altra straordinaria laqual periochè è poco honorevole ha pero tenuta secreta—quest è una industria che fu principiata gia due anni et piu con titolo di zecca ben conosciuta d'alcuni di questa citta ma non fu continuata essendo occorsi certi dispareri fra lui (Phil° 2°) et il confessore per le mani del quale passo tutto questa prattica. Si trovi poi per un Tedesco in Malines che le messe in opera et con un oncia di certa sua polvere et sei d'argento vivo fa sei oncie d'argento che sta al tocco et al martello ma non al fuoco et fa qualche opinione di valersene di quella sorte d'argento in pagar l'essercito : ma li stati non hanno voluto consentire perche con quest occasione tutto il buono oro si saria portato in altri paesi — — ma quest inventione e *molto grata al Re* et a *Ruy Gomez*, viene presentato largamente quello chil' ha rittrovato, si puo credere che in tempo di qualche stretteza, sua Mta se valeria senza rispetto. » — Suriano MS.

une des causes motrices de la grande insurrection des Pays-Bas se trouve dans l'union de son chef principal avec cette célèbre maison luthérienne. Il faut cependant avoir étudié avec bien peu de fruit les caractères de l'époque et l'époque elle-même, pour croire possible une grande influence sur l'esprit de Guillaume d'Orange, par des natures telles que celles d'Anne de Saxe et de son oncle Auguste, surnommé « *le Pieux.* »

Le Prince était devenu veuf en 1558, à l'âge de vingt-cinq ans. Granvelle, qu'on prétend avoir exercé de l'influence dans la conclusion de son premier mariage, lui proposa alors, après l'expiration de l'année de deuil, une union avec mademoiselle Renée [1], fille de la duchesse de Lorraine et petite-fille de Christiern III de Danemarck et d'Isabelle, sœur de l'empereur Charles-Quint. Une pareille alliance, non seulement avec la maison royale d'Espagne, mais avec celle de France, — car le jeune duc de Lorraine, frère de la princesse, avait épousé la fille de Henri II, — fut regardée par le Prince comme des plus désirables. Philippe et la duchesse Marguerite de Parme approuvèrent tous deux ou feignirent d'approuver cette combinaison. Au même moment, la duchesse douairière de Lorraine, mère de la fiancée qu'on avait en vue, sollicitait, et d'une manière très pressante, la régence des Pays-Bas. Femme d'une ambition infatigable et rompue aux intrigues, elle avait vu naturellement, dans un homme du rang et du talent de Guillaume, un allié très utile pour ses projets présents et à venir. D'un autre côté, Philippe avait protesté ouvertement de son désir d'unir, de cette façon étroite, le Prince à son propre sang [2], et chaudement recom-

[1] Pontus Payen MS.

[2] « — — que V. Mté m'eust escript, par ses lettres, le desir que icelle avoit toujours eu de sa grandeur — — et que,

mandé cette alliance à la mère de la jeune princesse. Mais peu de temps après, se promenant un jour avec le Prince dans le parc de Bruxelles [1], il lui annonça que la duchesse de Lorraine avait décliné ses offres [2]. Un pareil résultat étonna le Prince, qui était dans les meilleurs termes avec la mère et qui avait usé de toute son influence pour tâcher de la faire nommer régente, après avoir lui-même renoncé à toute prétention sur cette dignité. Aucune explication satisfaisante ne fut jamais donnée de ce singulier dénouement d'une recherche en mariage, qui au début avait paru réunir le consentement de toutes les parties. A la vérité, on insinua que la jeune personne n'avait pas trouvé le Prince à son gré [3]; mais comme il n'était pas à la connaissance de quelqu'un que jamais un seul mot eût été échangé entre eux; comme le Prince, par son extérieur aussi bien que par sa réputation, était l'un des plus brillants cavaliers de l'époque; et comme enfin l'approbation de la fiancée n'était pas, d'ordinaire, de première importance en fait de semblables mariages politiques, le mystère appelait une explication que l'on chercha plus loin. Granvelle et le Roi passaient pour avoir tenu ensemble de longues et secrètes délibérations. Le Prince les soupçonna de dissimulation. L'Évêque prétendit-on, avait déclaré que, bien que l'amitié qu'il nourrissait pour le Prince

désirant l'allier plus près de son sang, icelle avoit instance, telle qu'il sçavoit pour procurer son mariage avec la fille aînée de Mme de Lorraine, comme il se pouvoit souvenir. » — Lettre de Marguerite de Parme dans Reiffenberg. Correspondance de Marguerite d'Autriche, p. 271, 272.

[1] Reiffenberg, p. 275, 274.

[2] Ibid.

[3] « — — mais comme l'affaire trainait en longueur et comme aucuns disent qu'il n'estoit à la bonne grace de la demoiselle. » — Pontus Payen MS.

le portât à favoriser ce mariage, cependant son devoir vis-à-vis de son maître lui suggérait des doutes : était-il bien prudent qu'un personnage, déjà si haut placé par la naissance, par la fortune et la popularité, montât encore plus haut par une alliance si intime avec la famille de Sa Majesté[1] ? C'est pourquoi le Roi, tout en continuant en apparence de parler en faveur de l'alliance projetée, avait donné secrètement à la duchesse de Lorraine l'ordre de repousser la proposition [2]. Le Prince, assura-t-on, avait découvert cette duplicité, et y avait trouvé la seule explication rationnelle de toute l'affaire [3]. De son côté, la duchesse de Lorraine, se sentant également jouée, et voyant ses projets ambitieux complètement déçus par son peu scrupuleux cousin — qui maintenant, à la surprise générale, venait de désigner Marguerite de Parme comme régente, avec l'Évêque pour premier ministre, — n'avait pas eu plus à se louer que le prince d'Orange lui-même de ces combinaisons et de ces intrigues royales et ecclésiastiques. Peu de temps après cette déplaisante mystification, Guillaume porta son atten-

[1] Granvelle antwoordde, dat de vriendschap die hy den Prince droegh, hem dryven zouden, om het aan te raaden, indien de trouw, die hy zynen meester schuldigh was, met bedenkelyk vond een persoonadje, ondersteunt van oovergroote achtbaarheid, en gunst der Landtzaaten, door't behuwen van zoo naa een blœdtverwantschap zyner Majesteit, in top te trekken. » — Hoofd, I. 35. — C'était précisément le même argument employé par l'empereur Charles contre le mariage avec mademoiselle de Buren, et combattu victorieusement par Granvelle.

[2] Ibid.

[3] Ibid. — Comparez Bakhuyzen v. d. Brink : Het Huwelijk etc., 8, 9, 10. La publication de cet ouvrage, sur ce sujet des plus compliqués, a rendu un grand service à tous les amateurs de recherches historiques.

tion vers l'Allemagne. Anne de Saxe, fille du célèbre électeur Maurice, vivait à la cour de son oncle, l'électeur Auguste. Un coup de mousquet, peut-être parti de la main d'un traître, dans un obscur engagement avec Albert de Brandebourg, avait, sept ans auparavant, mis fin à la carrière aventureuse de son père [1]. La jeune princesse, qui passait pour avoir hérité en grande partie du caractère remuant et emporté de Maurice, avait seize ans. Elle était loin d'être belle ; elle était même quelque peu contrefaite et boîteuse [2]. Sa dot était regardée comme très considérable pour l'époque : elle possédait déjà soixante-dix mille rixdalers, et trente mille autres devaient lui faire retour à la mort de Jean Frédéric II, qui avait épousé sa mère après la mort de Maurice [3]. Son rang passait, en Allemagne, pour beaucoup plus élevé que celui de Guillaume de Nassau, et, sous ce rapport, plutôt que par des considérations pécuniaires, ce mariage devait sembler désirable à ce dernier. L'homme qui possédait le grand patrimoine des Nassau-Châlons, en même temps que la succession du comte Maximilien de Buren, ne pouvait guère être séduit par 100,000 thalers. La pension qu'il déclarait vouloir donner aux enfants à naître du mariage projeté avait été fixée à soixante-dix mille florins de rente annuelle [4]. Une fortune, qui permettait de semblables libéralités, ne pouvait pas recevoir un accroissement matériel bien important d'un douaire qui ne pouvait sembler énorme qu'aux nombreux princes pauvres de l'Allemagne. « Cette Allemande, » dit un contemporain, « ne lui avoit porté

[1] Pteilschmidt, p. 64, 9-11 July, 1553.

[2] « — — ungeschickten Leibes, wahrscheinlich et was hinkend. » — Bœttiger, page 87.

[3] Bœttiger, 86.

[4] Bœttiger, 93. — Comparez Bakhuyzen, p. 1..

« en mariage que cent à six-vingt mille daldres, qui à « grande peine avoient eu peu suffir pour payer les « banquets, festins et magnificences de ces nopces. « Tout payé, lui estoit resté boni pas un dalder tant « seulement du dot et portement de sa femme [1]. » Rien donc de plus puéril que d'accuser le Prince de motifs sordides dans la recherche qu'il fit de cette alliance ; cependant l'accusation ne manqua pas de se produire.

Des deux côtés, il y avait certains obstacles à lever avant de pouvoir conclure le mariage. La fiancée était luthérienne ; le Prince, catholique. Quant à la religion d'Orange, il n'existait pas le moindre doute, et on ne tenta aucune déception. Granvelle lui-même donnait l'attestation la plus complète de l'orthodoxie du Prince. « Ce mariage projeté me cause beaucoup de peine, » écrivait-il à Philippe, « mais je n'ai jamais eu de motif à suspecter ses principes [2]. » Dans une autre lettre, il fit observer qu'il désirait que le mariage fût rompu, mais qu'il avait assez de confiance dans la vertu du Prince pour croire que rien ne pourrait le détacher de la vraie religion [3]. De l'autre côté, il n'y avait non plus de doutes sur ses croyances. Le vieux landgrave Philippe de Hesse, grand-père de la jeune princesse, s'opposait avec aigreur à l'arrangement. « C'est un papiste, » disait-il, « qui va à la messe et

[1] « Ceste Allemande qui ne luy avoit porté en mariage que cent a six vingt mille daldres, qui a grande peine avoit eu peu suffir pour payer les banquets, festins et magnificences de ces nopces payés lui estoit resté boni pas un dalder tant seulement du dot et portement de sa femme. » — Pontus Payen MS.

[2] Groen v. Prinst. Archives, etc. I. 52.

[3] Archives. etc., I. 70.— « Yo todavia espero de la bondad y virtud del principe que no bastara todo esto para apartarie de la verdadera religion. »

qui ne mange pas de la viande les jours maigres[1]. » Il n'avait pas d'objection sérieuse à faire quant à son caractère, mais sa religion constituait un grief insurmontable. « Le vieux comte Guillaume, » disait-il, « a été un prince évangélique jusqu'à sa mort. Mais cet homme-ci est un papiste [2]. » Le mariage devait donc être un mariage mixte. Il faut cependant se garder de commettre à cet égard un anachronisme. Les Luthériens n'étaient pas encore formellement dénoncés comme hérétiques. Au contraire, c'est précisément à cette époque que le Pape invitait les princes protestants d'Allemagne au Concile de Trente, où l'on devait mettre fin au schisme, et où les brebis égarées devaient de nouveau être reçues au sein du bercail. Loin de manifester une hostilité ouverte, la conduite du Pape semblait conciliante. Les lettres d'invitation du Pape aux princes furent portées par un légat et commençaient toutes par cet exorde : « A mon cher fils ; » toutes furent renvoyées à Sa Sainteté d'une façon méprisante, avec cette grossière plaisanterie pour réponse : « Nous croyons que nos mères ont été d'honnêtes femmes, et nous espérons que nous avons de meilleurs pères [3] ». Le grand Concile n'avait pas encore donné ses décisions. Des mariages entre les partisans de Rome et ceux de la nouvelle religion se célébraient tous les jours, surtout parmi les princes et les souverains. Philippe lui-même avait été très désireux d'épouser la protestante Élisabeth, qu'infailliblement il aurait brûlée, si elle n'avait été qu'une paysanne et fût tombée en son pouvoir. En Allemagne, et spécialement dans les hauts rangs de la socié-

[1] Bakhuyzen, 34.

[2] V. Rommel. Philipp der Grosmuthige, III, 319, sqq. ; cité par Groen van Prinsterer, I. 59.

[3] Groen v. Prinst. Archives, etc., I. 92.

té, existait une certaine disposition à recouvrir le feu des controverses religieuses [1], à s'abstenir de remuer des cendres où l'élément dévastateur couvait encore et ne devait pas tarder à se rallumer de lui-même. Il était excessivement difficile, pour qui que ce fût, y compris même l'archiduc Maximilien, de définir sa croyance. Un mariage entre un homme et une femme d'opinions divergentes en matière de religion, n'excitait donc aucune surprise, bien que passant en général pour une chose peu désirable.

Il y avait cependant des raisons spéciales pour que l'alliance dont nous parlons fût désagréable à la fois et à Philippe d'Espagne d'une part, et au landgrave Philippe de Hesse d'autre part. La fiancée était la fille de l'électeur Maurice. En ce seul nom se résumaient pour ainsi dire tous les désastres, tous les malheurs, toutes les déceptions du règne de l'Empereur. C'était Maurice qui, à travers les montagnes du Tyrol, avait donné la chasse à cette Majesté ; c'était Maurice qui lui avait imposé la paix de Passau ; c'était Maurice qui, en Allemagne, avait renversé l'Église catholique ; c'était Maurice qui avait fait échouer l'élection de Philippe comme roi des Romains. Si Guillaume d'Orange devait chercher une femme chez les Gentils, ne pouvait-il trouver une autre fiancée que la fille d'un pareil homme ?

D'un autre côté, le grand-père d'Anne, le landgrave Philippe, était une victime fameuse des fraudes et des violences de Charles-Quint. Il voyait dans Guillaume d'Orange un jeune homme qui, dans son enfance, avait été le page favori, le confident de l'odieux Empereur auquel il devait, lui, sa longue captivité. De plus, il voyait en lui l'ami intime et l'allié — car les dissensions qui couvaient dans le Conseil d'État n'étaient

[1] Bakhuyzen, 26-28.

pas encore connues au dehors — de Granvelle, de cet homme encore plus abhorré, de ce prêtre rusé qui, par la substitution de « *einig* » au mot « *ewig,* » l'avait précipité dans cette terrible captivité. Ces considérations eussent suffi seules à le mal disposer envers le Prince, quand même celui-ci n'eût pas été catholique.

Cependant l'électeur Auguste, l'oncle et le tuteur de la fiancée, non seulement approuvait ce mariage, mais même le désirait ardemment. Aussi résolut-il de surmonter tous les obstacles, voire même l'opposition du Landgrave, sans le consentement duquel il s'était cependant engagé depuis longtemps à ne pas accorder la main d'Anne. Il existait plusieurs motifs à cet empressement de l'électeur Auguste qui, selon l'expression d'un des historiens critiques les plus pénétrants de notre époque, était « un Empereur byzantin de l'espèce la plus basse, ressuscité sous le chapeau et le manteau d'un Électeur [1]. » Auguste n'avait que des droits contestables à la dignité qu'il occupait. Il l'avait héritée de son frère; mais son frère avait dépossédé Jean Frédéric. Maurice, en se tournant contre l'Empereur, qui l'avait mis à la place de son cousin, n'avait pas trouvé bon de rendre à son légitime possesseur le rang que lui-même tenait de l'arbitraire de Charles. Ces droits pouvaient être revendiqués, et Auguste détrôné à son tour par le mariage de la princesse Anne avec quelque prince allemand, turbulent ou intrigant. Hors du pays, elle serait moins à craindre. D'ailleurs, l'alliance projetée, si elle n'était pas précisément enviable au point de vue du rang, était, sous d'autres rapports, très brillante pour sa nièce. Quant à la religion, pourvu qu'il parvînt à surmonter ou à tourner les scrupules du Landgrave, il prévoyait peu de difficulté à apaiser sa propre conscience.

[1] Bakhuyzen, Het Huwelijk, etc., p. 14.

Le prince d'Orange, — la chose est évidente, — se trouvait dans une position telle qu'il lui était fort difficile de contenter toutes les parties. Il se proposait de régler le mariage, comme cela se pratiquait à cette époque dans les unions entre gens de haut rang, d'après le principe *uti possidetis*, principe qui était la base de la paix religieuse en Allemagne. Sa femme, après la cérémonie et son départ pour les Pays-Bas, vivrait *en catholique;* elle serait considérée comme appartenant à la même Église que son époux, elle ne donnerait aucun ombrage au gouvernement, et ne ferait rejaillir aucun soupçon sur lui-même, en ne violant aucune des bienséances religieuses. De plus, Guillaume, qui, *à cette époque,* était un catholique accommodant, tiède, ennemi des persécutions de la papauté, mais également ennemi des longues prières et des grimaces puritaines, prenant plus de plaisir aux choses du monde qu'aux controverses de l'Église, Guillaume n'était guère disposé à s'aventurer dans ces voies épineuses. Ayant affaire à deux bigots austères, l'un à Madrid, l'autre à Cassel, il fut bien vite convaincu que probablement il ne contenterait entièrement ni l'un ni l'autre, et trouva plus sage de s'en tenir à se contenter lui-même.

Dès le commencement de l'an 1560, le comte Gunther de Schwartzbourg, fiancé à Catherine, sœur du Prince, fut envoyé en Allemagne avec le colonel Georges Von Holl pour ouvrir les négociations matrimoniales. Ils trouvèrent l'électeur Auguste tout préparé et plein d'empressement. Les députés n'eurent point de peine à lui donner tous les apaisements au sujet de la question religieuse. S'il est vrai, comme l'Électeur l'assura dans la suite au Landgrave, qu'ils promirent réellement qu'il serait permis à la jeune princesse de recevoir dans ses propres appartements un ministre évangélique et les sacrements convena-

bles [1], il est certain, sans contredit, qu'ils dépassèrent de beaucoup leurs instructions ; car de pareilles concessions furent fermement refusées par Guillaume en personne [2]. Il est toutefois plus probable qu'Auguste, — au pied moins ferme et quelque peu enclin à glisser vite et doux sur ce sol dangereux, — en transmettant les communications du Prince, les revêtit d'un vernis favorable venu de lui tout seul. Quoi qu'il en soit, rien dans les faits subséquents ne vint justifier ces conclusions un peu hâtives.

Dès l'origine, le landgrave Philippe manifesta sa répugnance contre l'union. Aussitôt après que la proposition eût été reçue par Auguste, ce prince dépêcha Hanz de Carlowitz vers l'aïeul de la Princesse, à Cassel. Le prince d'Orange, dit-on à celui-ci, était jeune, beau, riche, et le favori du monarque espagnol ; la princesse Anne, d'autre part, disait son oncle, ne deviendrait probablement pas plus droite ni mieux faite de corps ; son caractère revêche et acariâtre ne s'améliorerait probablement pas davantage avec les années. Il était donc désirable de trouver à l'établir aussitôt que possible [3]. Cependant l'Électeur ne voulait prendre aucune décision sans le consentement du Landgrave.

A cet exposé franc et peu flatteur, du moins pour la jeune princesse, le Landgrave fit une réponse fière et caractéristique. Le Prince était sujet espagnol, disait-il, et il ne serait pas capable de protéger Anne dans

[1] Groen v. Prinst. Archives, etc., 82, 83.
[2] Ibid.
[3] « Hans von Karlowitz sollte vorstellen dasz die Prinzessin in ihrem Alter schwerlich an geradem Wuchse und proportion des Leibes zunehmen werde, dabei von einer seltsamen Gemüthsart und hartem Sinne sei, und man daher billig auf ihre Versorgung bedacht sein musse. » — Bœttiger, 93.

sa croyance, qui tôt ou tard serait persécutée ; il n'était que comte en Allemagne et n'était pas un parti convenable pour la fille d'un Électeur [1] ; d'ailleurs la Princesse elle-même, qui n'avait jamais vu le Prince, devait être consultée. Si elle était difforme au physique, comme l'Électeur le prétendait, c'était une honte de le faire voir ; mais le cacher, cependant, était fort délicat, car le Prince pourrait plus tard se plaindre de ce que, lui ayant promis une princesse bien conformée, on y avait frauduleusement substitué une princesse difforme [2], et ainsi de suite pendant de longues phrases de cette casuistique bizarre, dans laquelle le Landgrave était fort versé. En somme, pourtant, sa réponse était un refus positif d'acquiescer au mariage proposé, refus sur lequel jamais il ne revint.

Par suite de cette opposition, les négociations furent quelque temps suspendues. Auguste supplia le Prince de ne pas abandonner le projet, promettant de faire tous ses efforts pour persuader le Landgrave, insinuant que le vieillard pourrait « bientôt rejoindre ses aïeux, » faisant même entendre qu'en prenant les choses au pire, il s'était engagé à ne rien faire sans que le Landgrave n'en eût *connaissance*, mais qu'il ne s'était pas obligé à attendre son *consentement* [3].

[1] Bœttiger, 94.

[2] « Da nun ober der Kurfürst melde, dasz sie einen ungeschickten Leib hætte, so wære es schimpflich, ihm solches sehen zu lassen, zu verbergen ; aber um deswillen bedenklich, weil er alsdann sagen dürfte, dasz man ihm eine wohlegebildete Prinzessin angerühmt, eine ungeschickte aber listigerweise angehangt hatte, » etc. — Bœttiger, 94.

[3] « — — dan im vortragk stunde nichts anders dan ohne vorwissen, und nicht ohne vorwilligung, derwegen die vorwilligung bei ihr Ch. Gn. allein stunde, » etc. — Archives et Correspondance, I. 88.

« Ce raisonnement, » observe très judicieusement M. Groen

De son côté, le Prince avait donné communication au roi d'Espagne du mariage projeté. Il avait eu aussi de très longs entretiens à ce sujet avec la Régente et avec Granvelle. Dans toutes ces entrevues, il s'était constamment servi du même langage : sa future femme devrait « vivre en catholique[1],» et si l'on ne concédait pas ce point, il romprait les négociations. Il ne prétendait pas qu'elle abjurerait le protestantisme. La Duchesse, en rapportant à Philippe les conditions du mariage telles que le Prince les lui avait exposées, ajoutait expressément qu'Auguste de Saxe consentait à ce que sa nièce « vécût catholiquement après le mariage[2], » mais qu'il était tout à fait improbable que « avant les noces, il lui fût permis d'abjurer ses erreurs et de recevoir l'absolution nécessaire, conformément aux prescriptions de l'Église[3]. » La Duchesse, tout en assurant qu'elle avait pleine confiance dans l'orthodoxie du Prince, exprimait en même temps ses craintes de le voir, dans l'avenir, l'objet de tentatives de la part de ses nouveaux parents «pour l'entraîner dans leurs opinions perverses[4]. »

A la suite de ces communications, le monarque garda un silence de plusieurs mois, pendant lesquels il s'occupa du pénible labeur de prendre un parti, ou plutôt d'en faire prendre un pour lui par des gens éloignés de plusieurs centaines de lieues. A l'automne, Granvelle écrivit pour dire que le Prince était excessivement surpris, — après être resté si longtemps dans

« van Prinsterer, a l'air d'un subterfuge peu honorable. » — Ibid.

[1] « De sorte que le prince fust asseuré d'eulx qu'elle vivroit catholicquement, se mariant avec lui. » — Lettre de Marguerite de Parme. Reiffenb., 261.

[2] Reiffenberg, 261.

[3] Reiff., 264.

[4] Reiff., 265.

l'attente d'une réponse précise à des communications faites depuis le commencement de l'année, au sujet de son projet de mariage, — de finir par apprendre que Sa Majesté n'avait pas envoyé de réponse, sous le prétexte que les négociations avaient été rompues, tandis qu'en réalité elles continuaient plus sérieusement que jamais [1].

Rien de plus embarrassé et de plus caractéristique que la lettre envoyée par Philippe, ainsi pressé de prendre une décision : « Vous m'aviez écrit » disait-il, que vous aviez l'espoir de voir cette affaire du mariage du Prince ne pas aller plus loin, et, comme vous ne m'en écriviez plus, j'ai certainement pensé qu'elle était terminée. Je n'en ai pas été peu satisfait, car c'était la meilleure chose qui pût arriver. J'étais en effet très content, » continuait le plus tautologique des monarques, « que cela fût fini. Mais, » ajoutait-il, « s'il est encore question du mariage, *je ne sais réellement ce que je dois dire à ce sujet,* sinon en référer à ma sœur, d'autant plus qu'une personne qui se trouve sur les lieux peut mieux juger ce qu'il y a à faire à cet égard ; s'il est possible de l'empêcher, ou s'il vaut mieux, à défaut de remède, accorder la permission. Mais s'il y a un remède, il serait préférable de l'employer, parce que, » concluait le Roi, d'une façon pathétique, « je ne comprends pas comment le Prince a pu songer à se marier avec la fille de l'homme qui a fait à Sa Majesté de glorieuse mémoire, ce qu'a fait le duc Maurice [2]. »

[1] Papiers d'État, VI. 169, 170.

[2] « Vos me scrivistes que teniades esperança que no passaria adelante la platica del casamiento del Principe d'Orange, y con ver que no se me scrivia mas della, yo pensè cierto que havia cessado, de que no holgava poco por que fuera lo mejor, y lo que yo holgaria harto que se hiziesse : mas si todavia passa adelante no se que me dezir en ello, sino remitirlo à mi

Armés de cette épître lumineuse qui, pour autant qu'elle contînt quelque chose, contenait un consentement donné avec répugnance à la demande du Prince, la Régente et Granvelle résolurent d'appeler devant eux Guillaume d'Orange, et le sermonnèrent d'une façon très blessante pour son orgueil, certainement sans que pareille liberté fût le moins du monde justifiée ni par la lettre, ni par l'esprit des instructions royales [1]. Ils lui affirmèrent même que Sa Majesté avait assemblé « certaines personnes compétentes en matière de cas de conscience et versées dans la théologie, » et qu'une décision finale, conforme à leur avis, mais qui n'était pas encore possible, serait donnée dans un temps plus ou moins éloigné [2]. Cette assemblée de doctes directeurs de conscience et de théologiens n'existait que dans l'imagination de Granvelle et de Marguerite. La lettre du Roi, tout obscure et embrouillée qu'elle était, concédait à la Duchesse le droit de se prononcer pour l'affirmative, sous sa propre responsabilité; mais de pareilles impostures rentraient dans ce mystère de *dissimulation* qui, pour les disciples de Machiavel, était la grande science de l'homme d'État. Le Prince, quoique irrité, conserva son sang-froid ; il représenta à la Régente que la négociation avait été poussée trop loin pour être abandonnée, et il lui renouvela l'assurance que la future Princesse d'Orange « vivrait en catholique. »

hermana, pues come quien esta sobre el negocio, vera mejor lo que se podra hazer en el, o si se podra estorvar, y quando no huviere otro remedio, dar la licencia : mas quando le huviesse, seria lo mejor tomar le porque no sè como pueda parecer casarse el principe cen hija del que hize con su majestad, que haya gloria, lo que el Duque Mauricio. » — Papiers d'État. VI. 175, 176.

[1] Bakhuyzen, 41, 42.

[2] Ibid.

Au mois de décembre 1560, Guillaume fit une visite à Dresde, où il fut reçu par l'Électeur avec beaucoup de cordialité. Cette visite fut décisive pour le mariage. L'extérieur et les talents de l'illustre prétendant firent une profonde impression sur la Princesse. Son cœur fut pris d'assaut. Se sentant ou croyant se sentir éperdument éprise de l'époux qu'on lui proposait, elle ne tarda pas à se montrer aussi ardemment désireuse de ce mariage que l'était son oncle, et fréquemment ses sentiments s'exprimèrent avec l'emportement qui était un des traits de son caractère : « Ce que Dieu a décrété, disait-elle, le diable ne saurait l'empêcher [1]. »

On prétendit que le Prince avait suivi avec le plus grand zèle les offices de l'église protestante pendant sa visite à Dresde [2]. Mais comme cette visite n'avait duré que dix ou onze jours, il n'avait guère pu trouver d'occasions de montrer grande ardeur [3].

A la même époque, un certain Guillaume Knuttel fut dépêché par d'Orange vers le vieux Landgrave, dans le dessein désespéré d'obtenir le consentement de ce dernier, sans faire aucune concession essentielle. « Le Prince, demanda le Landgrave, permettra-t-il à ma petite-fille d'avoir un prédicateur évangélique chez elle ? » — « Non, » répondit Knuttel. — « Pourra-t-elle au moins recevoir le sacrement de la Sainte-Cène dans ses appartements privés, conformément au rite luthérien ? » — « Non, répondit Knuttel, ni à Bréda, ni nulle part ailleurs dans les Pays-Bas. Si elle éprouve un besoin impérieux de pareils sacrements, elle devra passer la frontière et se rendre chez le souverain protestant le plus rapproché pour les obtenir [4]. »

[1] Was Gott ausersehen werde der Teufel nicht wehren. » — Boetiger, 101.

[2] Bœtttiger, 95.

[3] Bakhuyzen, 62.

[4] Bakhuyzen, 63.

Le 14 avril 1561, l'Électeur, revenant à la charge, fit rédiger sur la question de religion une courte note qu'il fit remettre au Prince, en exprimant l'espoir que celui-ci consentirait à en prendre copie et à la signer. Il ajoutait la promesse formelle que cette pièce ne serait jamais rendue publique, au détriment du signataire [1]. En même temps, il déclarait verbalement au comte Louis « qu'il avait été satisfait des déclarations faites par le Prince, lors de son séjour à Dresde, sur tous les points, *sauf sur celui de la religion*; c'est pourquoi il se croyait obligé de réclamer un petit arrangement par écrit [2]. » — « En aucune façon, en aucune façon! » se hâta de répondre Louis dès les premiers mots, « le Prince ne peut donner à Votre Altesse électorale aucune assurance de cette espèce. Ce serait risquer sa *vie*, son *honneur* et sa fortune que de le faire, Votre Grâce le sait bien [3]. » L'Électeur protesta que la déclaration, si elle était signée, ne tomberait jamais dans les mains du monarque espagnol, et il insista pour qu'elle fût expédiée au Prince [4]. Dans la lettre qu'il envoya à son frère, Louis, qualifiant ce document de « singulier, prolixe et artificieux, » engagea fortement le Prince à refuser de s'en occuper [5].

Cette note, que le Prince était ainsi invité à signer et que son frère Louis, avec tant de vivacité, le dis-

[1] Archives et correspondance, I, 98.

[2] « So viel die püncten belangt do sich der Printz gegen mich erkleret hat allhie zu Dresden, bin ich mit im gar wol zu friden und lasz es auch darbey bleiben *ausgenommen* so viel die religion belanget, so musz ich eine kleine verschreibung von im haben. » — Archives, etc. I, 100. Lettre de Louis de Nassau.

[3] Archives et Correspondance, I, 100, 101.

[4] Ibid.

[5] Ibid.

suadait de signer, le Prince ne la signa jamais. Son texte comportait les points suivants : — La Princesse, après son mariage, ne serait détournée, ni par menace ni par persuasion, de la véritable et pure Parole de Dieu, non plus que de l'usage du Sacrement, conformément aux doctrines de la Confession d'Augsbourg. Le Prince lui permettrait de lire des livres d'opinion concordante avec la Confession d'Augsbourg. Le Prince l'autoriserait chaque année, autant de fois qu'elle le demanderait, à sortir des Pays-Bas pour se rendre en quelque lieu où elle pourrait recevoir le Sacrement, conformément à la Confession d'Augsbourg. En cas de maladie ou d'accouchement difficile, le Prince, dès que la nécessité s'en ferait sentir, appellerait auprès d'elle un prédicateur évangélique qui pourrait lui administrer le Saint-Sacrement dans les appartements. Les enfants à naître du mariage seraient élevés dans les doctrines de la Confession d'Augsbourg [1].

Si même cette note avait été mise à exécution, à peine eût-elle été en désaccord avec les déclarations que le Prince avait faites au gouvernement espagnol. Jamais il n'avait prétendu que sa fiancée deviendrait catholique, mais seulement qu'elle vivrait comme une catholique. Tout ce qu'il avait promis, ou tout ce qu'on attendait de lui en fait de promesses, c'est que sa femme se conformerait à la loi des Pays-Bas. Pour les cas généraux, le memorandum reconnaissait cette loi. Ce n'était qu'en cas d'absolue nécessité, qu'il était stipulé que la Princesse aurait le privilège de recevoir les sacrements en secret. Certes, c'eût été là un crime capital chez un Calviniste ou un Anabaptiste, mais la

[1] La note a été souvent publiée : V. p. ex. Groen v. Prinst., Archives et Correspondance, I, 102, 103. Bakhuyzen, Het Huwelijk, etc., 75, 76.

pratique envers les Luthériens n'avait jamais été si stricte. D'ailleurs, le Prince avait déjà répudié le système des édits et s'était révolté contre l'ordre reçu par lui de les mettre à exécution dans son gouvernement. Une promesse en termes généraux, faite en secret, dans le sens du memorandum rédigé par l'Électeur, n'eût donc été ni hypocrite ni trompeuse ; elle eût été digne de l'homme qui avait à ménager à la fois l'esprit étroit de Granvelle et de Philippe d'un côté, et d'Auguste de Saxe de l'autre, et qui estimait à leur juste valeur leurs prétentions religieuses respectives. Cependant un document en due forme, accordant positivement à l'Électeur toutes les demandes qu'il avait faites, eût certainement été regardé par le gouvernement espagnol comme un acte des plus coupables. Aussi le Prince ne signa-t-il jamais la note [1] ; seulement, ainsi que nous aurons occasion de le constater

[1] Cela a toujours été une question controversée. L'opinion la plus généralement soutenue, particulièrement par les ennemis de Guillaume, c'est qu'il la signa. M. Bakhuyzen (82 et suiv.), presque seul, soutient le contraire, en dépit d'un grand nombre de publicistes distingués ; et, après une suite bien enchaînée de preuves circonstanciées, de nature à procurer à son assertion autant de certitude qu'il est possible d'ordinaire d'en donner à une assertion négative, il arrive à cette conclusion que jamais on ne trouvera une pièce signée et scellée à cet effet (p. 86). Heureusement je suis en mesure d'attester l'exactitude de cet argument *a priori* et de démontrer la négative par une preuve positive et incontestable. Je joins en appendice à ce volume le texte de l'acte notarial, par lequel, le 24 août 1561, entre quatre et cinq heures après-midi, précisément avant la cérémonie du mariage, l'Électeur a attesté que le Prince n'a jamais voulu consentir et n'a jamais consenti à passer un acte olographe, signé et scellé, tel que l'acte en question. Quelle que puisse être l'opinion qu'on se forme sur la nature générale de la transaction, personne désormais ne peut soutenir que le prince d'Orange a approuvé ce qui était

en son lieu, il fit verbalement, le jour du mariage, une déclaration dans le sens demandé, mais en termes très vagues et très brefs, en présence d'un notaire.

Si le lecteur venait à trouver qu'il a été consacré trop de temps à l'élucidation de ce point délicat, qu'il veuille bien se rappeler que le caractère d'un grand et honnête homme est pour l'histoire un bien trop précieux pour être abandonné légèrement. Il n'est pas de très grande importance de préciser au juste la foi religieuse d'Auguste de Saxe ou de sa nièce ; il n'est guère d'un plus grand poids de fixer le moment où Guillaume d'Orange cessa d'être un catholique franc mais généreux, pour entr'ouvrir son cœur à la lumière de la Réforme ; mais il est d'un intérêt très grave que son nom ne soit pas souillé de l'accusation de fraude et d'hypocrisie préméditées. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire de prouver de façon péremptoire que jamais, ni à Dresde ni à Cassel, le Prince ne prit d'engagement en désaccord avec les assurances qu'il donnait au Roi et au Cardinal. Ce que furent sa conduite et son langage constants, en ce qui touche à la question de religion, peut s'apprécier dans la réplique qu'il fit à l'Électrice, quand celle-ci, immédiatement après le mariage, le conjura de ne pas détourner sa nièce des sentiers de la vraie religion. « Elle ne sera pas importunée » répondit le Prince, « d'aussi tristes sujets. Au lieu de la Sainte-Écriture, elle lira Amadis de Gaule et d'autres livres gais, traitant *de amore* ; et au lieu de tricoter et de coudre, elle apprendra à danser la *gaillarde* et autres *courtoisies*, à la mode de chez nous, et qui conviennent à son rang [1]. »

contenu dans le document, de la manière dont on lui demandait de l'approuver. — V. plus loin.

[1] Des extraits de cette lettre (du landgrave Guillaume, fils de Philippe) ont été publiés par Bœttiger et autres. Je cite le

La réponse était insouciante, cavalière, quelque peu dédaigneuse. Il est bien sûr que Guillaume d'Orange n'était pas encore le *Père Guillaume*, qu'il devait devenir par la suite : grave, plein d'abnégation, profondément religieux, héroïque ; mais évidemment aussi, à en juger d'après ce langage, il ne ressentait alors, soit en public, soit en secret, qu'une médiocre sympathie pour le luthéranisme ou pour les controverses théologiques en général. Le landgrave Guillaume n'était pas loin de la vérité, quand, après avoir rappelé cette réponse si connue, il ajoutait dans son style bizarre : « Votre Grâce voudra bien observer que si l'abbé a des dés dans sa poche, le couvent jouera [1]. »

Telle fut l'excitation des esprits à la petite cour de Cassel, que grand nombre de princes et de nobles protestants déclarèrent « qu'ils donneraient plutôt leurs filles à un rustre ou à un gardeur de pourceaux qu'à un papiste [2] ». Le Landgrave ne montra pas moins de vigueur dans la protestation qu'il dressa en due forme le 26 avril 1561. Il n'était pas habitué, disait-il,

passage suivant d'après l'original qui se trouve aux Archives royales à Dresde, en partie de l'écriture du Landgrave : Was er nun darauff E. L. Gemahlin geantwortett das ist beydenn E. L. bewusst, nemblich, das er sie mit den melancolischen Dingen nicht bemuhen wollte, sondern das sie ann statt der heyligen schrift Amadis de Gaule und dergleichen Kurzweilige Bücher, die de Amore tractirten lesenn, und an statt strickens undt nahenns ein Galliarde tantzenn lernen solte undt dergleichen curtoisie, wie solche etwa der Landt preuchlich undt wol stendig. »

[1] MS. Archives de Dresde. — « Nenn haben E. L. zuerachten, wann der Aptt werffel tregtt, das dem convent das spielenn erleubtt. » Le Landgrave était toujours aussi plein de proverbes familiers que Sancho Pança.

[2] V. Rommel in Bœttiger, 102.

« aux flatteries ou aux caresses câlines [1] ». Il serait fâché que son langage vînt à blesser, mais enfin « le mariage projeté était une chose odieuse et voilà tout [2] ». Il n'avait pas d'objection spéciale à faire contre le Prince, « qui au point de vue du monde était un brave et honnête homme ». Il convenait que ses richesses étaient considérables, tout en insinuant que ses dettes l'étaient aussi ; il ne contestait pas que le Prince vécût splendidement, il avait même entendu parler « d'un banquet donné par lui où tout le service de table, les plats et le reste étaient en sucre [3] » ; mais à son avis, il se pourrait bien qu'il fût trop prodigue ; enfin, après une bonne dose de vétilles de ce genre, il concluait en « protestant devant Dieu, devant le monde et devant tous les chrétiens pieux, contre une part quelconque de responsabilité dans le mariage, voulant la laisser tout entière à l'électeur Auguste et aux autres, qui, par conséquent, auraient seuls à en rendre compte un jour devant le Seigneur [4]. »

Sur ces entrefaites, le jour de la cérémonie nuptiale avait été fixé au dimanche, 24 août 1561. C'était la Saint-Barthélemy, anniversaire peu destiné à être heureux comme jour de noces au XVIe siècle. Le Landgrave et sa famille refusèrent d'assister au mariage, mais la réunion des invités ne laissa pas que d'être nombreuse et brillante. Le roi d'Espagne envoya à la Régente une lettre de change, pour qu'elle pût acheter un anneau de la valeur de trois mille couronnes et le donner de sa part en présent à la fian-

[3] « Wir nit gwondt sein zue fuchsschwentzen oder zue schmeicheln. » — Bœttiger, 104.

[2] « Es ist aber Odiosum, darumb wollen wirs dissmals bleiben lassen. » — Ibid.

[3] Ibid.

[4] Boettiger, 106.

cée[1]. Indépendamment de cette libéralité, destinée à prouver qu'il se désistait de toute opposition au mariage, il autorisa sa sœur à désigner, parmi ce que la noblesse comptait de plus distingué, des députés pour le représenter dans cette circonstance. Le baron de Montigny, avec une suite brillante de gentilshommes, fut donc envoyé par la Duchesse, qui refusa toutefois de députer tous les gouverneurs de provinces, ainsi que le Prince l'avait demandé[2]. Le mariage devait avoir lieu à Leipsick. Une courte esquisse des fêtes nuptiales, tirée entièrement de sources inédites, pourra jeter quelque lumière sur les mœurs et les usages de la haute société en Allemagne et dans les Pays-Bas à cette époque[3].

Les rois d Espagne et de Danemark avaient été invités et étaient représentés par des ambassadeurs spéciaux. Les ducs de Brunswick, de Lauenbourg, de Mecklembourg, l'électeur et les margraves de Brandebourg, l'archevêque de Cologne, le duc de Clèves, les évêques de Naumbourg, de Mersebourg, de Meissen, et beaucoup d'autres souverains encore avaient accepté les invitations et étaient pour la plupart venus en personne ; un petit nombre d'entre eux seulement s'étaient fait représenter par des députés. Les conseils municipaux d'Erfurt, de Leipsick, de Magdebourg et d'autres villes avaient également été conviés. Le fiancé était, de sa personne, accompagné par ses frères Jean, Adolphe et Louis, par les Buren, les

[1] Correspondance de Marguerite d'Autriche, 184.
[2] Correspondance de Marguerite d'Autriche, 288.
[3] Il y a plusieurs papiers et documents relatifs à la célébration du mariage dans les Archives royales de Dresde. La collection que j'ai principalement consultée pour le récit qui suit est intitulée : « Acta des Prinzent tzu Uranieun und Frawlein Annen tzu Saxen Beylager, 1561 » Elle est entièrement inédite.

Leuchtenberg et différents autres personnages distingués.

Comme la résidence électorale à Leipsick n'était pas complètement achevée, des logements séparés avaient été disposés pour chacune des familles souveraines, dans des maisons particulières, situées pour la plupart sur la place du marché. Les gens de la maison de l'Électeur devaient leur y porter les provisions de bouche nécessaires, mais elles restaient chargées elles-mêmes du soin de leur cuisine. Aussi tous les princes avaient-ils été priés d'amener avec eux leurs cuisiniers et leurs sommeliers et d'apporter leur vaisselle et leurs ustensiles de cuisine. Les souverains devaient dîner tous les jours avec l'Électeur à l'Hôtel-de-Ville, mais les personnes de leur suite et leurs serviteurs devaient prendre leurs repas dans le logis de chacun d'eux. Une brillante réunion de gentilshommes et de pages, désignés par l'Électeur pour servir à sa table, reçurent l'ordre de se rendre à Leipsick le 22, les convives ayant été tous invités pour le 23. De minutieuses instructions furent données à ces jeunes nobles, pour qu'il pussent remplir leurs devoirs avec le décorum convenable. Entre autres recommandations, il reçurent l'injonction expresse de s'abstenir de boire et de crier entre eux, pendant que les souverains et les potentats seraient occupés à dîner. « Il serait d'une indécence honteuse, » ainsi s'exprimait-on, « que les grands personnages étrangers, assis à table, fussent empêchés d'entendre leurs propres paroles, par le tapage des gens de service [1]. » Cette

[1] « Dasz dieselben in dem Essgemache auf dem Rathhause des Zutrinkens und allen Geschrei wæhrend der ordentlichen Mahlzeiten sich enthalten sollten, indem dies nicht allein Unordnung und Mangel in der Aufwartung verursache, *sondern auch es ein schimpflicher* Uibelstand sei, wenn die fremden

précaution n'était pas inutile, à ce qu'il semble. On leur recommanda également, s'ils étaient invités à boire par un des personnages des grandes tables, de décliner respectueusement l'offre, et d'en donner le motif après le repas.

Des dispositions particulières furent en outre prises pour la sécurité de la ville. Indépendamment de la garde ordinaire de Leipsick, deux cent vingt arquebusiers, piquiers et hallebardiers furent appelés des villes voisines. Ils devaient tous être vêtus de façon uniforme : un bras, un côté et une jambe en noir, l'autre en jaune, conformément à un dessin colorié, distribué d'avance aux différentes autorités. Comme patrouille à cheval, Leipsick possédait une troupe permanente de *deux hommes*. Ce nombre fut pour la circonstance porté à dix, et ils reçurent l'ordre de parcourir sans cesse, lanterne en main, toutes les rues et ruelles, d'accoster toutes les personnes qu'ils rencontreraient se promenant sans lumière, de leur demander poliment ce qu'elles faisaient, et en somme de veiller en général à la tranquillité et à la sécurité de la ville [1]. Cinquante arquebusiers furent désignés pour garder l'Hôtel-de-Ville, et une garde bourgeoise de six cents hommes fut répartie dans les différents

Herrschaften an der Tafel vor dem *Geschrei der Umstehenden ihr* eignes wort nicht hoeren konnten ; » etc. — MS. Archives de Dresde, ubi sup.

[1] Als Reuterwache hatte der Rath zu Leipzig zwei Mann, diese wurden bis auf zehen mann gebracht, um mit ihren Leuchten die eine Gasse auf die andere ab zu reiten und die sich auf den Gassen ohne Licht treffen lassen *mit glimpflichen Worten zu Rede zu stellen*, dabei auch auf das Feuer gute Acht zu haben. » — MS., Ibid.

Ce règlement a une ressemblance remarquable avec les instructions de Dogberry pour sa garde (personnage comique d'un vieux poème anglais).

quartiers, spécialement pour prévenir les incendies.

Le samedi, veille du mariage, les invités étaient tous arrivés à Leipsick, et le prince d'Orange, avec ses amis, à Mersebourg. Le dimanche, 24 août, l'Électeur à la tête de ses hôtes et des personnes de sa suite, tous en costumes splendides, s'avança à cheval à la rencontre du fiancé. Les cavaliers qui l'accompagnaient étaient au nombre de quatre mille. Guillaume d'Orange était arrivé escorté d'un millier d'hommes à cheval. Tous réunis entrèrent en cortège dans la ville et firent escorte au Prince jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Là il mit pied à terre, et fut reçu sur l'escalier par la princesse Anne, suivie de ses dames. Immédiatement après, celle-ci se retira dans ses appartements.

Ce fut à ce moment, entre 4 et 5 heures de l'après-midi, que l'Électeur et l'Électrice, avec la fiancée et le fiancé, accompagnés de dame Sophie de Miltitz et des conseillers Hans de Ponika et Ulrich Woltersdorff d'une part, et du comte Jean de Nassau avec Henri de Wiltberg d'autre part, comme témoins, comparurent devant le notaire Wolf Seidel, dans une chambre écartée de l'étage supérieur de l'Hôtel-de-Ville. Un des conseillers, du côté de l'Électeur, s'adressa alors au fiancé. Il fit observer que sans doute Son Altesse se rappelait le contenu d'un memorandum ou note, envoyée par l'Électeur le 14 avril de la présente année ; que, d'après le texte de ce document, le Prince devait promettre de n'empêcher, ni par menace ni par persuasion, sa future épouse de continuer à professer la Confession d'Augsbourg ; qu'il lui permettrait de se rendre là où elle pourrait recevoir les sacrements d'Augsbourg ; qu'en cas d'extrême nécessité elle les recevrait dans ses appartements ; qu'enfin les enfants qui naîtraient du mariage seraient instruits dans les doctrines d'Augsbourg. Mais, continua le conseiller, comme Son Altesse le Prince d'Orange a,

pour divers motifs, décliné de donner son assentiment par écrit à ses clauses ; comme par suite il a été convenu qu'avant la cérémonie nuptiale, le Prince, en présence de la fiancée et d'autres témoins, ferait à ce sujet une promesse verbale, et comme le moment est maintenant venu où les parties vont être unies par les liens du mariage, l'Électeur ne doute pas que le Prince ne fera aucune difficulté pour donner devant les témoins ici présents sa promesse de se conformer aux arrangements convenus dans le memorandum ou note. Lecture fut alors faite de la note. Après quoi, le Prince répondit verbalement : « Gracieux Électeur, j'ai souvenance de l'écrit que vous m'avez envoyé, le 14 avril. Tous les points qui viennent d'être énumérés par le docteur, y étaient contenus. Maintenant j'assure à Votre Altesse que j'observerai le tout, comme il convient à un prince et que je m'y conformerai. » Et il donna la main à l'Électeur [1].

Quelle était donc, au total, la portée et la signification de cette promesse de la part du Prince ? Peu de chose. Il se conformerait, disait-il, aux désirs de l'Électeur, exactement comme il avait dit jusqu'alors qu'il s'y conformerait. Rapprochée de son refus constant de signer et de revêtir de son sceau n'importe quel document à ce sujet, — du rejet positif, par l'intermédiaire de Knuttel, de la demande du Landgrave qui voulait que la princesse pût avoir un aumônier évangélique, et recevoir les sacrements dans les Pays-Bas, — de la protestation véhémente, formelle et pu-

[1] Gnediger churfurst, ich kann mich des schreibens das mir, e. g. dieser sachen halben under obebemeltem dato gaben freundtlich und wol erinnern, das alle die punct so der her Doctor itzunt erzelt dorinne begriffen, und thu, e. g. hiemit zue sagenn das ich solchs alles furstlich wil halden und dem nach kommen, und hat solchs hierauf S. Ch. G. mit hand gebenden treu bewilligtt und zugesagt. »

blique de la part du Landgrave, contre le mariage, — des déclarations faites par le Prince à l'Électeur à Dresde, qui étaient satisfaisantes sur tous les points, « sauf sur le point de la religion, » — quel sens pouvait avoir cette promesse verbale, si ce n'est que le Prince ferait précisément à l'endroit de la question de religion ce qu'il avait toujours promis, et rien de plus ? Ce fut justement ce qui arriva. Il n'y eut dans la suite, de la part de l'Électeur, pas l'ombre d'un effort pour soutenir qu'on avait eu en vue quelque autre arrangement. La Princesse vécut catholiquement à partir de son mariage, exactement comme d'Orange l'avait assuré à la duchesse Marguerite, et comme l'Électeur savait bien que la chose se passerait. Le premier enfant issu du mariage et ceux qui suivirent, furent baptisés par des prêtres catholiques, avec tout l'appareil du cérémonial catholique, et cela du plein consentement de l'Électeur, qui envoya des députés et remplit même le rôle de parrain dans une occasion remarquable.

Lequel donc, de tous ces innocents agneaux : Philippe d'Espagne, l'électeur de Saxe, ou le cardinal Granvelle, avait été trompé par le langage ou les actes du Prince ? Aucun. On peut hardiment affirmer que le Prince, vivant à une époque de transition, aussi bien quant aux temps que quant à son propre caractère ; entouré des personnages les plus artificieux et les plus intrigants qu'on puisse rencontrer dans l'histoire, et enlacé dans un réseau de circonstances des plus inextricables et des plus pénibles, s'en tira d'une façon aussi honorable que prudente. Il est difficile d'envisager l'acte notarié autrement que comme un memorandum dressé plutôt par Auguste que par le circonspect Guillaume, en vue d'avoir la preuve, pour sa propre justification, de ses efforts répétés, quoique infructueux, pour arracher au Prince, relativement aux

points mentionnés dans la fameuse note, un acte écrit de la main, régulièrement signé et revêtu du sceau de celui-ci.

Après le délai occasionné par ces formalités secrètes, le cortège nuptial, précédé des musiciens de la Cour et suivi par les maréchaux de la Cour, les conseillers, les grands dignitaires de l'État et la famille électorale, entra dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Les cérémonies du mariage furent alors accomplies par « le Superintendant docteur Pfeffinger. » Immédiatement après, et dans la même salle, le fiancé et la fiancée furent placés publiquement sur un lit magnifique et richement doré, orné de rideaux brodés d'or ; la Princesse avait été conduite jusque-là par l'Électeur et l'Électrice. On leur servit alors, ainsi qu'à toute la compagnie présente, des confitures et des boissons épicées. Après cette cérémonie, ils furent conduits chacun dans ses appartements séparés, afin de s'y habiller pour le dîner. Toutefois, avant de les laisser sortir de la salle, le margrave Hans de Brandebourg, au nom de l'électeur de Saxe, recommanda solennellement la mariée à son époux, en exhortant celui-ci à la chérir avec fidélité et sincérité et « à ne pas la troubler dans sa foi reconnue en la vérité du saint Évangile et dans l'usage convenable des sacrements [1]. »

Immédiatement ensuite, on dressa dans la même salle cinq tables rondes, — pouvant recevoir chacune dix convives. Aussitôt que le premier service de vingt-cinq plats eût été placé sur la table principale,

[1] « —— sie bei der erkannten Wahrheit des heiligen Evangelii und dem rechten Brauch und Genuss der hochwürdigen sacramente unverhinderlich bleiben lassen wolle. » — MS. Archives de Dresde. Acta des P. z. Oranien et Frawlein Annen tzu Saxen Beylager, 1561.

l'époux et l'épouse, l'Électeur et l'Électrice, les envoyés d'Espagne et de Danemark et quelques autres y furent conduits, et le banquet commença. Pendant le festin, les musiciens de l'Électeur et les autres corps de musique firent entendre « les airs les plus gais et les plus ingénieux. » Les nobles vassaux servirent l'eau, les serviettes et le vin, sans jamais s'écarter du décorum et des convenances. Quand le dîner fut terminé, on démonta les tables et le bal commença dans le même appartement. On exécuta des danses, étudiées d'avance ; après quoi eut lieu une nouvelle distribution « de gâteaux et de rafraîchissements, » puis le couple conjugal fut conduit à la chambre nuptiale.

Le mariage, conformément à la coutume luthérienne de l'époque, avait donc été célébré non dans une église [1], mais dans une habitation privée : la grande salle de l'Hôtel-de-Ville tenant lieu dans cette circonstance des appartements mêmes de l'Électeur. Le lendemain matin cependant, à sept heures, on se forma en cortège pour conduire le couple nouvellement uni à l'église de Saint-Nicolas, afin d'y entendre une exhortation supplémentaire et d'y recevoir la bénédiction [2]. Deux troupes distinctes de gentilshommes, accompagnés d'un grand nombre « de fifres, de tambours et de trompettes,» servirent d'escorte à l'époux et à l'épouse ; « douze comtes portant chacun une

[1] MS. Dresden Archives, ubi supra.

[2] Boettiger dans son livre instructif et recommandable, est tombé dans l'erreur sur ce point, en racontant que le mariage (Traung) eut lieu dans l'église de St-Nicolas le 25 août. Le mariage, comme nous l'avons vu, avait été célébré à l'Hôtel-de-Ville, le jour précédent. Le couple se rendit le lundi suivant à l'église pour la bénédiction. Ce jour fut appelé le « hochzeitlige ehrentag, » le jour d'honneur de la noce. — MS. Archives de Dresde. Acta des P. z. Oranien, etc., Beylager, 1561. — Comparez Boettiger, 109.

écharpe aux couleurs de la princesse Anne, la tête couverte de guirlandes dorées et tenant à la main des flambeaux allumés, » marchaient en avant de la Princesse et la conduisirent jusqu'au chœur, où des sièges avaient été préparés pour les personnages les plus illustres de l'assemblée. L'église avait été décorée de tapisseries magnifiques, et lorsque le cortège entra, un orchestre complet fit entendre plusieurs motets de grande beauté. Après avoir écouté une longue allocution du docteur Pfeffinger, et avoir reçu la bénédiction devant l'autel, le prince et la princesse d'Orange retournèrent à l'Hôtel-de-Ville, escortés de leurs suites réunies.

Après le dîner, ce jour-là et les trois jours suivants, il y eut un tournoi. La lice était située sur la place du marché, du côté le plus rapproché de l'Hôtel-de-Ville; l'Électrice et les autres dames assistaient au spectacle du haut du balcon et des fenêtres pour « exciter l'ardeur des combattants et adjuger le prix. » Le principal héros de ces joûtes, suivant les récits conservés dans les archives, fut l'électeur de Saxe. Il « se comporta d'une façon si chevaleresque, » que son célèbre homonyme et successeur dans la suite des temps, Auguste le Fort, aurait eu peine à le surpasser en prouesses guerrières. Le premier jour, il eut pour adversaire George de Wiedebach, et il le désarçonna si galamment que le cavalier vaincu en eut l'épaule démise. Le jour suivant, il rompit une lance avec Michel de Denstedt, et fut de nouveau victorieux, car il toucha son adversaire en plein bouclier et « l'enleva si proprement de dessus son cheval, que le chevalier, passant sur la queue, tomba à terre, les pieds en l'air [1]. »

[1] « —— und ihn so geschwind ledig hintern Schwantz herabgerannt das er eher mit dem kopfe als mit dem Fuessen

Le mercredi, eut lieu ce qu'on nommait « le tournoi des écharpes » (*Pallia-Rennen* [1]). Le prince d'Orange, à la tête de six bandes montant en tout à vingt-neuf hommes, le margrave George de Brandebourg, à la tête de sept bandes, comprenant trente-quatre hommes, et l'électeur Auguste, avec *une seule bande de quatre hommes*, outre lui-même, entrèrent tous dans la lice. On tira au sort pour savoir qui occuperait la « porte d'honneur, » et le Margrave, ayant été favorisé, fut par conséquent chargé de défendre ce poste avec sa troupe. Vingt courses eurent donc lieu entre ces champions et le prince d'Orange avec ses hommes. Les tenants de Brandebourg rompirent sept lances, le parti du Prince n'en rompit que six, de sorte qu'Orange fut obligé de quitter la lice en vaincu. Auguste toujours victorieux entra alors en lutte, courut vingt courses contre les tenants et brisa quatorze lances, contre dix que rompirent ceux de Brandebourg. Le Margrave, ainsi défait, céda la « porte d'honneur » à l'Électeur, qui la défendit le reste du jour contre tous les assaillants. Il est à supposer, bien que le fait n'ait pas été mentionné, que la troupe première de l'Électeur avait reçu du renfort. Autrement il serait difficile d'expliquer ces triomphes continuels, à moins d'attribuer à Auguste et à ses quatre champions, une force et une valeur plus qu'humaines. Sa troupe rompit cent cinquante-six lances, et dans ce nombre l'Électeur lui-même en rompit trente-huit et demie. Il reçut le premier prix, mais il déclina les autres guerdons d'honneur qu'on lui avait adjugés. Le prix pour le coup le plus rude fut accordé à Wolf de Schoenberg « qui lança Kurt d'Arnim net hors de sa selle

zur Erde gekommen ist. » — MS. Archives de Dresde, ubi sup.

[1] MS. ubi sup.

avec une telle force, qu'il alla tomber contre les barrières [1]. »

Le jeudi, eurent lieu les courses de bagues. Les chevaliers qui prirent part à ce divertissement, avaient endossé au-dessus de leur armure les vêtements les plus bizarres. Les uns s'étaient déguisés en hussards, en mineurs, en lansquenets ; d'autres en Tartares, en pèlerins, en fous, en oiseleurs, en chasseurs, en moines, en paysans ou en cuirassiers des Pays-Bas. Chaque troupe était accompagnée d'une bande de musiciens, costumés dans le même genre. En outre, le comte Gunter de Schwartzbourg fit son apparition dans la lice en compagnie de « cinq remarquables géants, de proportions et d'apparence étonnantes, vraiment comiques à voir, et qui exécutèrent toutes sortes de drôleries à cheval. »

Le jour suivant, il y eut un tournoi à pied, suivi dans la soirée de « mômeries » ou mascarades. Ces mascarades furent répétées le lendemain soir et procurèrent beaucoup d'amusement. Les costumes étaient magnifiques, « avec des broderies d'or et de perles, » les danses très gaies et pleines de goût, et les musiciens qui faisaient partie de la troupe déployèrent un talent remarquable. Ces « mômeries » avaient été importées des Pays-Bas par Guillaume d'Orange, à la demande expresse de l'Électeur, que celui-ci avait motivée sur ce qu'en pareille matière on était beaucoup plus entendu dans les Provinces qu'en Allemagne.

Telle est l'esquisse des réjouissances qui accompagnèrent la célébration de ce mariage, sur lequel devait peser cette date funeste de la Saint-Barthélemy. Tandis que Guillaume d'Orange était ainsi occupé en Allemagne, Granvelle saisit l'occasion pour faire son

[1] MS. ubi sup.

entrée dans la ville de Malines comme archevêque ; il pensa qu'il valait mieux faire la chose pendant que le Prince était hors du pays [1]. Le Cardinal ne trouva personne dans la ville pour lui souhaiter la bienvenue. Aucun des principaux seigneurs n'était là [2]. Le peuple regarda le cortège avec une haine silencieuse. Personne ne cria : Dieu le bénisse ! Il écrivit au roi qu'il n'en pousserait pas moins l'affaire des évêchés aussi vite que possible, ajoutant à cela l'assertion ridicule que l'opposition venait entièrement de la noblesse, et que « si les seigneurs n'en parlaient pas tant, pas un homme du peuple n'ouvrirait la bouche à ce sujet [3]. »

La remontrance présentée par les trois États du Brabant contre le projet n'avait pas exercé d'influence sur Philippe. Il y avait répondu d'un ton net et cassant. Il leur avait donné l'assurance qu'il n'avait point l'intention de reculer, et que les habitants du Brabant devraient lui avoir de la reconnaissance de ce qu'il leur avait donné des prélats au lieu d'abbés, pour prendre soin de leurs intérêts éternels, et de ce qu'il avait érigé leurs maisons religieuses en évêchés [4]. Les abbés opposèrent toute la résistance possible, mais bientôt ils furent obligés d'en venir à un compromis avec les évêques ; ceux-ci, conformément aux arrangements ainsi convenus, devaient recevoir une certaine portion des revenus abbatiaux ; le restant continuerait à appartenir aux maisons religieuses qui, en même temps, continueraient à jouir de leur droit d'élire leurs propres chefs, sous réserve subordonnée toutefois de l'approbation des évêques respectifs [5]. Ainsi

[1] Papiers d'État, VI, 332.

[2] Hopper. Rec. et Mém., CIII, 24.

[3] Papiers d'État, VI, 332. — « Si no hablaran tanto los sennores, no hablarà hombre del pueblo nada. »

[4] Bor, I, 28.

[5] Hoofd, I, 37, Bor. Hopper, 29.

fut réglée la question épiscopale dans le Brabant. Dans plusieurs autres évêchés, les nouveaux dignitaires furent traités avec fort peu de respect, lorsqu'ils firent leur entrée dans leurs métropoles ; ils eurent, en outre, à essuyer une opposition et des ennuis continuels, quand ils cherchèrent à prendre possession des revenus qui leur avaient été assignés.

FIN DU PREMIER VOLUME

ACTE NOTARIÉ

CONCERNANT

LE MARIAGE D'ORANGE AVEC ANNE DE SAXE

MS., ARCHIVES ROYALES DE DRESDE

Jm nahmen der heyligen vntzurteilten Dreifaltigkeit, Gottes Vaters, Gottes Sones vnnd Gottes heyligen Geistes Amen. Nach der Geburt vnsers ainigen Heylandes vnd Seligmachers Jesu Christi. Jm funfftzehenhundert vnd ain vnd sechtzigsten Jare, der virden Roemer tzinstal, zu latein Jndiction gnant, Bey Regirung des aller durchlauchtigsten grosmechtigsten fursten vnd herren hern Ferdinanden erwelten Romischen Kaisers, czu allen zeiten mehrern des Reichs, Jn Germanien zu Vngern Behem Dalmacien Croacien vnd Sclavonien Koenigk vnd Infant zu Hispanien, Ertzhertzog czu Osterreich Hertzog czu Burgundt czu Steier Kernten Krain vnnd Wirttenbergk Graffen czu Tiroll vnd vnsers allergnedigsten Herren, seiner Kay. Mt. Regirung der Roemischen, 31. vnd der andernn jm 35, Sonntags am tage Bartholomei Apostoli, welcher war der 24. monatstag Augusti, nach beschehnem Stadtlichem einzoug, vff das furstliche beylager zwuschen den durchlauchtigen hochgebornen fursten vnd fürstin, Hern Wilhelmen Printzen czu Vranien Graffen zw Nassau Katzenelnbogen Vianden vnd Titz Hern zu Bredau Gubernator in Burgundie Hollandt, Selandt vnd Vtricht, als der Breutigams, vnd freulein Anna, Geborne Herzogin czu Sachsen vnd Churfurst Moritz hochloblicher gedechtnus einigen tochter, als der Braut. Seint zu Leiptzig vfm Rathaus vffm Obersten Sal in einer Erker Stuben zwuschen vier vnd funff horen nach Mittag

in meiner offenbaren Notarien, vnd zu ende benanten geczeugen Kegenwart erschienen Die obbemelten zwee furstlichen personen, Als der Breutigam vnd Braut, vnd doneben die Durchlauchtigsten Hochgebornen Fursten vnd Furstin, Her Augustus Hertzog czu Sachsen, des heiligen Roe. Reichs Ertz Marschalh vnd Churfurst Landtgraff jn Duringen Marggraff czu Meissen vnd Burggraff czu Magdeburgk sampt Frauen Annen gebornen aus koniglichem Stam czu Denmarken Hertzogin vnd Churfurstin czu Sachsen vnd Vnnd hat aldo Hochgedachter Churfurst, Hochgedachtem printzen als dem Breutigam diese muentliche anzceigung thun lassen. Sein Furstliche gnad wurden sich freuntlich wissen zu erjnnern, Das in vorlauffener Heuradtshandlung zwuschen S. F. gl. hochermett Fraülein als derselbigen kunftigen ehegemahl bey dem reinen lautern wort Gottes, auch dem brauch der hochwirdigen Sacrament Jnhalts der heiligen Apostolischen schrifft vnd jn sunderheit wie solche Cristliche lehr in der Augspurgischen Confession vorfasset, (dorinne auch jre f. g. ertzogen, vnd durch vorleihung des Almechtigen bestendiglich zuvorharren gedenkt.) jder zceit vnvorhindert sollen bleiben lassen, vnd von solcher jrer Cristlichen Relligion der Augspurgischen Confession, weder mit gewalt bedrauung noch beredung abfuren oder wendig machen, Jrer F. G. auch vorstatten vnd freuntlich nachlasse das sie zu jrer selbst notdurfft vnd gelegenheit, die Bücher dorinne solche Christliche Relligion der Augspurgischen Confession vorfasset vngescheucht lesen moge. Do auch jre F. G. die hochwurdigen Sacramenta nach einsetzung vnsers Seligmachers des Hern Cristi gebrauchen wollen, das s. f. g. so offte solchs jm jare begert würde, jre F. G. an die œrtte brengen wollen lassen do sie das Sacrament des leibs vnd bluts vnsers Hern Cristi nach desselben einsetzung, vnd also vnder beider gestallt sicher vnnd one gefahr gebrauchen vnd entpfahen kœnne. Vnnd do jre F. G. mit leibs schwacheit befiele, oder kindesnœten were, das s. f., g. vff denselben fall, einen Evangelischen predicanten zu jren F. G. wollen fordern lassen, der jre F. G. mit Gotes wort trœstet vnd das heilig Sacrament, wie obgemelt, jn jrem zimer reiche, Auch die kinder so s. f. gl., mit hochermeltem Fraulein, zceugen wurden, jn solcher Lahr der Augspurgischen Confession treulich sollen vnderwiesen werdenn Alles ferners Jnnhalts einer Nottel

So. s. c. f. gl. vnder dem Dato Dresden den virtzehenden Aprilis dieses laufendenn ein vnnd sechtzigsten jares dem Herren printzen zugeschilkt. Weil aber s. f. g., aus etzlichen vorgewantenn vrsachenn bedenken gehapt, Solchs in Schrifften vorfassen zcu lassen, unnd es entlich dohin vorglichen das s. f. g. solchs Alles also festiglich zu halden Hochgedachtem Churfursten czu Sachsen vnd als des Fraüleins nechst bluts vorwantem Vettern vnnd Vater vor der vortrewnung vnd beysetzung, jn kegenwertikeit des Fraüleins vnd anderer beiderseits jrer Chur vnnd Furstlichen gnaden Redten vnd dienere zcusagen solten. Deme allem nach, vnd weiles durch gnedige Schikunge des Almechtigen so weit khommen, das hochgemelt Fraülein jtzunt hochgedachtem Printzen offentlich Ehelich vortrauet vnd beygesetzt sol werden als stellet Hochgedachter Churfurst in keinen zweiffel S. F. G. werden solche zcusage (nemlich das sie das Fraülein vor der waren Christlichen Relligion, wie dieselbige in der Augspurgischen Confession vorfasset vnd dorinne jre F. G. erzcogen vnd vnderwiesen würden, wider mit bedrauung noch berhedung, abhalten, sundern bey derselbenn vnvorhindert bleiben, auch die bücher dorinnen solche Cristliche Relligion vorfasset, vngescheucht zcu lesen vorstatten desgleichen so offte es jre F. G. begern an die orte bringen wollen lassen do sie das hochwirdige Sacrament, nach der einsetzung des Seligmachers vnsers Hern Jesu Christi, entpfahen moge, vnd do sie mit leibs schwacheit befiele J. F. G. einen Evangelischen predicanten vorschaffen wollen, der sie mit gotes wort, vnd reichung des Sacraments, nach des Hern Cristi einsetzung trœste, Das auch s. f. g. die kindere, so sie nach dem willen des almechtigen mit dem Freulein erzeugen werden jn solcher Christlichen Relligion der Augspurgischen Confession treulich wollen vnderweisen lassen.) jtzundt allhier jn beisein des freuleins vnd der Churfurstin Hoffmeisterin Frauen Soffien von Miltitz witwen, auch beiderseits Redte, als nemlich auf des Churfursten teil Hans von Ponika vff Pomsen, Her Vlrich Mordeisen vff Woltersdorff der Rechtenn Doctor vnd Ordinarius zu Leiptzigk, und vff des Hern Printzen seite der Wolgeborne Her Johann Graff zu Nassaw vnd Heinrich von Wiltperg Hoffmeister, sein churfurstlichen Gnaden, mit hand vnd munde zcu thun vnbeschwert sein vnnd demselbigen auch fürstlich vnd treulich

nachsetzen. Solchs gereicht zu forderst dem Almechtigen Got zu Ehren, vnnd S. F. G. thun doran derselbten vortrantem hochgedachtem Freulein Anna, ein freuntlich angenhemes gefallen. Vnd Sein Churf Ge. weren es hinwider umb S. F. G. freuntlich zubeschuldenn ganzt geneigt vnnd willigk. Vff solch beschehen muntlich vorhalten hat hochgedacter Printz sich mit diesen worten vnd antwort vornehmen lassen vnd selbst müntlich also geredt Gnediger Churfürst Ich kann mich des schreibens das mir e. g. diesersachen halben vnder obebemeltem dato getan freuntlich vnd wol erjnnern, das alle die punct so der her doctor itzunt erzelt dorinne begriffen, vnd thu eur. g. hirmit zcu sagenn das ich solchs alles furstlich wil halden vnd dem nach khommen, vnd hat solchs hirauf S. Ch. G. mit hant gebenden treuen bewilligt vnd zugesagt.

SIGNUM
NOTARII

Hirauff s. ch. g. mich Wolffen Seideln alsbalde Amptswegen requiriren lassen, vnd gnedig gesonnen, das ich hirüber eins oder mehr offene Jnstrumenta vorfertigen solle, hierumb ich dan die edlen ernuesten vnd hochgelartl Hansen von ponika vff pomsen vnd hern Vlrichen Mordeisen vff woltersdorf der Rechten doctor vnd Ordinarien zu Leiptzig, beide hochermelts Churfürsten geheimpte Camerredte zu gezeugen requirirt vnd erbetten. Geschehensein diese ding alle, Jm Jar Monat tag stunde vnd stelle wie oben vormeldet. Vnd ich Wolff Seidell von Sanct Annaberge Meisnischen Bischtums Clericus von beiden gewalten offenbar Schreiber erkunde das ich bey solchem vortragen vnd dorauf ervolgter antwort vnd beschener zusage, zwuschenn obgemelten chur vnd furstlichen personen selbst personlich gewest vnd solchs also gesehen vnd angehort hirumb ich dan dis offen Jnstrument zum Zeugnus der warheit vorfertiget vnnd mit meiner eigenen hand geschriben, Auch mit vnderschreibung meines namens vnd zunahmens, vnd meines gewœnlichen Notariatzeichens auctorisirt vnd becreftiget. Zcu dem allem ich in Sunderheit requirirt wurden.

Cet acte — dûment timbré et rendu authentique — est grossoyé sur une large feuille de parchemin, d'environ trois pieds carrés.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

PHILIPPE II DANS LES PAYS-BAS.

(1555-1559).

DEUXIÈME PARTIE

ADMINISTRATION DE LA DUCHESSE MARGUERITE

(1555-1559)


BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE

